LE MONDE ÉCONOMIE

■ Quel avenir pour le nucléaire ?
■ Emploi : 14 pages d'annonces classées

ALLEMAGNE	[illegible]
BELGIQUE	7
BULGARIE	[illegible]
ESPAGNE	9
FINLANDE	[illegible]
FRANCE	58
ÉTATS-UNIS	107
JAPON	54

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16748 – 7,50 F - 1,13 EURO — MARDI 1er DÉCEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

□ Sports : Mme Buffet dévoile ses projets

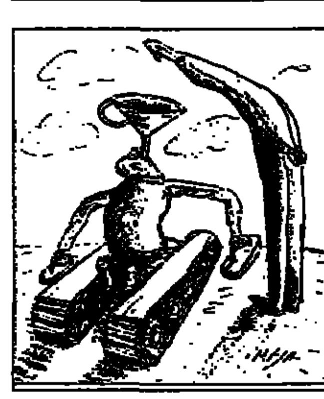
La ministre de la jeunesse et des sports a confié au *Monde* les grandes lignes de son projet de loi sur le sport. Elle avance une série de solutions pour réguler l'afflux massif d'argent et s'oppose fermement à l'entrée en Bourse des clubs. p. 24

□ Bouygues : Bolloré vend à Pinault

Artemis, la holding de François Pinault, reprend la participation de Vincent Bolloré dans le groupe de BTP Bouygues, propriétaire de TF 1. p. 36

□ Congo-Kinshasa : des promesses

Le sommet France-Afrique s'est achevé sur la promesse d'un cessez-le-feu. M. Kabila a promis d'engager ensuite son pays sur la voie de la démocratie. p. 3



□ Chaos en Russie : l'œil d'un historien

Pour Martin Malia, spécialiste de l'histoire russe et soviétique, l'aide financière a permis aux dirigeants de Moscou *« d'ajourner le moment de vérité »*. p. 17

□ Pinochet : ballet diplomatique

Tandis que Londres et Santiago démentent l'existence d'un accord pour renvoyer au Chili l'ancien dictateur, gouvernement et partis chiliens semblent accepter que le général soit jugé, à condition que ce soit au Chili. p. 4

□ La nouvelle UDF

Désormais unifiée autour de François Bayrou, l'UDF conteste la présence de Philippe Séguin à la tête d'une liste unique de la droite aux élections européennes. p. 8

□ Restitution des biens juifs

Lionel Jospin s'est engagé à accélérer les recherches sur les spoliations des juifs en France. Jacques Chirac a inauguré lundi le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, à Paris. p. 9

□ Permis de détruire

Dans le Var, qui détient le record national des constructions sans permis de construire, le préfet Hubert Fournier a engagé la démolition des habitations illicites. p. 13



La France rencontre la nouvelle Allemagne

● Les deux gouvernements réunis, lundi et mardi, à Potsdam pour relancer leur coopération ● Une baisse des taux pour baptiser l'euro n'est pas exclue ● Hoechst et Rhône-Poulenc vont fonder un géant de la pharmacie ● Deutsche Bank et Bankers Trust créent la première banque mondiale

ACCOMPAGNÉS d'une trentaine de ministres, Jacques Chirac, Lionel Jospin et Gerhard Schröder devaient se retrouver, lundi 30 novembre et mardi 1er décembre à Potsdam, près de Berlin. Ce soixante-douzième sommet franco-allemand est le premier auquel participe le social-démocrate Gerhard Schröder, après les seize années de règne d'Helmut Kohl. Les craintes nées lors de la campagne électorale allemande de voir le nouveau chancelier favoriser un triangle Bonn-Londres-Paris, en lieu et place du traditionnel couple franco-allemand, semblent s'estomper.

L'Allemagne prendra la présidence de l'Union européenne durant le premier semestre 1999 et la France compte l'aider à aplanir les difficultés de l'Agenda 2000, qui doit fixer les nouvelles règles budgétaires européennes avant l'élargissement. Le sommet sera surtout l'occasion de tenter de *« dépoussiérer »* les relations entre les deux pays, selon le mot de Jacques Chirac. Allemands et Français veulent élargir leur dialogue aux problèmes de société : enseignement, lutte contre le chômage, immigration, relations intellectuelles, etc.

Un exemple doit en être donné dans la coopération industrielle avec la création entre les groupes allemand Hoechst et français Rhône-Poulenc d'une filiale commune à parité qui sera la première société mondiale dans la pharmacie et, plus généralement, les sciences de la vie. Les modalités de ce mariage seront rendues publiques mardi. Le dynamisme allemand a été à nouveau illustré, dimanche, par le rachat de la banque américaine Bankers Trust par la Deutsche Bank.

Enfin, à un mois de l'entrée en vigueur de l'euro, le conseil des gouverneurs de la *Banque centrale européenne* (BCE), qui se réunit mardi à Francfort, procédera à une analyse économique à l'intérieur de la zone euro. Celle-ci pourrait ouvrir la voie à une baisse des taux en France et en Allemagne avant la fin de l'année.

Lire pages 2, 18 et 19



Michel Houellebecq est attendu par ses collègues à l'Assemblée nationale

QUICONQUE n'a jamais appelé, désespéré, le service informatique de son entreprise, après avoir vu un texte disparaître de l'écran de son ordinateur, n'imagine pas l'inquiétude de voir débarquer dans le rôle du technicien-sauveur... Michel Houellebecq. Pendant plusieurs années, les fonctionnaires de l'Assemblée nationale ont connu ce frisson-là. Houellebecq, qui n'était pas encore l'écrivain-star de la rentrée littéraire, passait pour l'une des plus étonnantes recrues entrées par concours pour rejoindre les armées de secrétaires administratifs du Palais-Bourbon.

Le jeune homme était mutique, poète à ses heures, et bon informaticien. Ah ! Houellebecq... *Voilà déjà deux ans que l'écrivain des Particules élémentaires*, best-seller de la rentrée, a obtenu une mise en disponibilité de son travail de fonctionnaire de l'Assemblée. Pourtant il reste, entre les murs gris des bureaux qu'il a autrefois hantés, l'un des personnages les plus controversés au sein de l'administration du Palais-Bourbon. Non que le Parlement ne compte d'autres écrivains parmi ses fonctionnaires. On vous en citera une douzaine au siècle passé. Aujourd'hui, le seul service du compte rendu analytique, qui prend en note l'ensemble des débats, comprend sept auteurs de romans ou d'essais (la plupart normaliens) parmi ses dix-sept agents. N'a-t-on pas vu, aussi, un huissier lisant, dans un couloir déserté par les députés, *Also spracht Zarathustra*, en allemand dans le texte ?

La controverse autour de Houellebecq, parmi ses anciens compagnons du bureau, tient à une double méprise. Dans l'univers clos de l'Assemblée, son introversion évidente l'avait d'abord fait passer pour un raté. Son goût pour la poésie l'a ensuite fait prendre pour naïf. Ce n'est qu'à la publication de son premier roman, *Extension du domaine de la lutte*, chez Maurice Nadeau, que ses compagnons de bureau, ses supérieurs hiérarchiques surtout, se sont aperçus, trop tard, que Houellebecq pouvait être le peintre sévère, désespéré et juste de leur univers de cadres moyens. Chacun s'y est reconnu, le chef ridicule comme l'informaticien déprimé. Ingénieur agronome ayant atterri, sans le souhaiter vraiment, au service informatique du ministère de l'agriculture, puis à celui de l'Assemblée nationale, Houellebecq avait tout utilisé : les incompétences et les pots de départ, les frustrations et, même, un suicide.

Il s'est créé, imperceptiblement, un petit groupe de fonctionnaires attentifs à saisir le moindre signe de son talent. Certains se souviennent même d'avoir veillé pour le voir lors de son premier passage à la télévision, aux heures noires de la nuit. Houellebecq n'avait pas pu dire trois mots intelligibles. Lorsque le succès est arrivé, l'écrivain avait pourtant, déjà, son petit lot d'admirateurs. Car si certains fonctionnaires de l'Assemblée ont pris ombrage de la peinture que Houellebecq avait faite d'eux, d'autres connaissent ses livres, ses recueils et découpent tous les articles de presse qui paraissent sur lui. Ceux-là, parce qu'ils aiment son œuvre, croient encore que leur ancien collègue reprendra, malgré la gloire et les droits d'auteur, son travail auprès d'eux. Houellebecq, lui, vient de demander la prolongation de sa mise en disponibilité.

Raphaëlle Bacqué

Le RMI a dix ans

■ Institué par Michel Rocard, le RMI concerne encore plus de deux millions de personnes

■ Comment vit-on avec 2 138 francs par mois ? Cinq portraits

■ L'avis des deux « pères fondateurs », Bertrand Fragonard et Jean-Michel Belorgey

■ Le débat s'intensifie sur l'ouverture aux moins de 25 ans

Lire pages 10, 11, 14 et 15, et notre éditorial page 18

Le PACS lève les tabous

LES DÉPUTÉS reprennent, mardi 1er décembre, l'examen de la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité que le gouvernement espère voir adopter le 9 décembre. Mais personne ne se hasarde à un pronostic, tant ce texte soulève encore d'interrogations, y compris dans la majorité. Engagée depuis deux mois, hachée par les cafouillages de la gauche et par l'obstruction de la droite, cette discussion a toutefois permis au débat sur l'homosexualité de sortir de la clandestinité. Réunions publiques, courriers aux parlementaires, manifestations : tout témoigne, notamment en province, que le projet de PACS contribue à lever les tabous.

Lire page 6

POINT DE VUE

Informatique et libertés ou vingt ans après

par Jacques Fauvet

UN amendement à la loi de finances vient d'être adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'administration fiscale à utiliser le numéro de Sécurité sociale (le NIR) dans ses propres fichiers pour permettre les interconnexions entre fichiers fiscaux et fichiers sociaux et faciliter, dit-on, le contrôle fiscal.

Il y a un peu plus de vingt ans, un projet de même inspiration, ingénument baptisé « Safari », avait été dénoncé comme ouvrant la *« chasse aux Français »*. Un long débat, d'une grande qualité, avait alors abouti à l'adoption de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la création de la CNIL. Cette loi manifestait une volonté et reposait sur une conviction que cet amendement rapidement voté impose de rappeler.

La volonté : éviter que les citoyens ne soient identifiés par un numéro unique, commun à diverses administrations, qui rendrait possibles toutes les interconnexions de fichiers, celles qui sont légitimes et celles qui le seraient moins. Il s'agit aussi d'éviter que la révolution technologique ne conduise à la prise de décisions automatiques, sans égard pour les situations individuelles, et d'éviter, en définitive, que les personnes ne soient réduites à des statistiques.

La conviction : une société qui s'informatise est une société dans laquelle il pourrait ne plus y avoir, pour la première fois dans l'histoire, de *« droit à l'oubli »*, droit qui peut disparaître du fait de la mémoire informatique et de la puissance des microprocesseurs. Les individus pourraient ainsi devenir tout à fait et à jamais transparents à l'égard de l'administration, de leur employeur, de leur banque, de leur compagnie d'assurances ou de leur opérateur de télécommunications.

Lire la suite page 16

***Jacques Fauvet**, ancien directeur du « Monde », est président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*

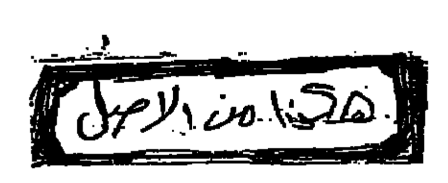
Un Polonais à Paris



KRYSTIAN LUPA

« SOUVENT, je vampirise mes héros, je suce leur sang », confie au *Monde* le metteur en scène polonais Krystian Lupa, qui présente deux spectacles au Festival d'automne, à Paris : une adaptation des *Trois Sœurs*, de Tchekhov, et un spectacle-fleuve de douze heures (en trois soirs) d'après *Les Somnambules*, de Hermann Broch.

Lire page 28



SOMMET Le 72e sommet franco-allemand devait s'ouvrir lundi 30 novembre en fin d'après-midi à Potsdam. Les deux gouvernements veulent rénover les relations entre les deux pays qui ont constitué *« le moteur de l'Europe »*. ● LES CRAINTES que le chancelier Gerhard Schröder veuille privilégier un triangle Bonn-Londres-Paris sont largement dissipées. ● L'ALLEMAGNE prendra la présidence de l'Europe au premier semestre 1999 et Paris veut aider Bonn à clore les dossiers de l'Agenda 2000 : les changements de règles budgétaires avant l'élargissement. ● LA FRANCE et l'Allemagne veulent réfléchir en commun à la réponse à donner à Londres sur la défense. ● LES PAYS DU SUD craignent de faire les frais d'une nouvelle répartition du budget européen, provoquée par les exigences de l'Allemagne, qui réclame une réduction de sa contribution.

A Potsdam, Français et Allemands veulent revigorer leur mariage

Deux mois après la victoire de la gauche en Allemagne, le climat politique entre les deux pays s'est sérieusement réchauffé, mais l'axe franco-allemand doit être étendu à la société civile et rénové par des coopérations intellectuelles, industrielles ou touristiques

BONN
de notre correspondant

« Nous devons faire un nouveau pas qualitatif dans le processus d'unification européen. Les relations entre Etats ne sont pas à mon avis le problème principal. Le problème réside plutôt dans les relations entre les sociétés, les milieux intellectuels, les élites politiques, les opinions publiques », déclarait le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer (*Le Monde* du 28 octobre), qui ajoutait : *« Nous n'avons pas de débat européen sur nos différentes expériences, nos philosophies, nos peurs ou la définition d'objectifs communs. »*

Trente-cinq ans après le traité de l'Elysée, qui scella la réconciliation franco-allemande, le volontarisme politique, qui a permis de créer le marché commun agricole, le marché unique puis l'euro, ne suffit plus. Pour poursuivre l'intégration européenne, il faut *« légitimer »* l'Europe auprès des populations, selon l'expression de M. Fischer et du chancelier Gerhard Schröder, et pour ce faire il convient de se poser la question jusqu'alors esquivée : quelle Europe voulons-nous ? Et puis d'aborder les sujets de politique intérieure : le chômage, la protection sociale, la sécurité, l'éducation, l'immigration...

Cette légitimation implique notamment que les sociétés françaises et allemandes reconnaissent qu'elles ont les mêmes aspirations : vivre dans une social-démocratie conciliant forte protection sociale et liberté individuelle, favorisant l'épanouissement personnel. Traumatisées par le chômage, elles ont la même peur de l'avenir et les mêmes problèmes de solidarité, ne parvenant pas à réformer leur Etat-providence.

Les cultures et les modes de vie différents des deux pays compliquent le dialogue. *« Plus on se connaît, plus on découvre qu'on est différents »*, explique Hans-Martin Tillack, journaliste au *Stern*, qui vit avec une Française. L'éducation française paraît rigide et élitiste aux Allemands, qui privilégient un système permettant à l'enfant de s'épanouir. Les Français ont du mal à s'adapter à la cuisine des Allemands, à leur discipline de tri des déchets entre cinq poubelles, à leur manie de laver leur voiture chaque samedi ou à ces magasins fermés le samedi à 16 heures.

DÉSÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

Les difficultés consécutives à la réunification mettent les sujets de société à l'ordre du jour. *« Il y a un changement de climat : en ayant plus de problèmes, l'Allemagne devient plus sympathique. Avant, elle était trop ordonnée, trop riche »*, explique Rudolf Herrmann, coordinateur de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), qui veut que les rencontres entre les deux pays ne soient pas réservées à la *« bourgeoisie bien-pensante »*. *« La réalité sociologique de la France a aussi été cachée par l'image idyllique qu'on s'en faisait »*, note M. Hermann, racontant la surprise d'un responsable de Leipzig voyant arriver une classe française avec des enfants d'immigrés.

Brigitte Sauzay, interprète de François Mitterrand nommée conseillère de Gerhard Schröder pour les affaires franco-allemandes, estime que le dialogue franco-allemand peut être l'occasion d'avancer sur des sujets tabous, comme la laïcité – il n'y a pas outre-Rhin de séparation entre l'Eglise et l'Etat –, le code de la nationalité – Gerhard Schröder prévoit d'ajouter le droit du sol au droit du sang – ou le rôle des femmes – la société allemande est organisée pour rendre impossible le travail des femmes avec enfants.

La compréhension passe, bien entendu, par la langue. Or, en France, le choix d'apprendre l'allemand en première langue, longtemps choisi pour être dans les bonnes classes, n'a attiré en septembre 1997 que 10,2 % des élèves de sixième, contre 12,7 % en 1990. En deuxième langue, il s'effondre au profit de l'espagnol. En Allemagne, le français première langue a quasiment disparu dans le primaire, tandis qu'il régresse au lycée (34 % des élèves l'étudient contre 41 % il y a dix ans). Au sommet franco-allemand de Potsdam, qui débute lundi 30 novembre, les deux pays présenteront une brochure destinée à convaincre les parents de faire apprendre la langue du voisin à leurs enfants. Nul n'envisage de rendre son apprentissage obligatoire. *« Le choix d'une langue dépend de la manière émotionnelle dont on est lié à un pays »*, explique Uwe-Karsten Heye, porte-parole de M. Schröder.

Emotionnellement, il existe un déséquilibre, l'Allemagne étant plus attirée par la France, notamment sa culture, que l'inverse. Les touristes français sont huit fois moins nombreux que les Allemands à passer le Rhin. Quatrième destination des Allemands en chiffre d'affaires, la France recueille 8,2 % des dépenses touristiques (derrière l'Italie, l'Autriche et l'Espagne, à plus de 12 %). Mais sa part de marché stagne depuis 1984, tandis que celle de la Grande-Bretagne a doublé (5,6 % de parts de marché) et celle des Etats-Unis a progressé de 40 % (5,3 %). *« La France a une image exceptionnelle, mais un peu vieilles pierres. Elle n'est pas dans l'esprit des gens un pays où on s'amuse, où il se passe des choses. La France, c'est la culture-purge, alors que l'Angleterre, c'est la culture-vie »*, déplore un professionnel français.

CRÉER DES « MYTHES »

Les jeunesses des deux pays sont attirées par le modèle anglo-saxon. Entre apprendre l'anglais en Californie ou l'allemand à Düsseldorf, un lycéen français n'hésitera pas longtemps. Français et Allemands s'efforcent d'augmenter les échanges universitaires. La création d'une université franco-allemande à Sarrebrück doit être annoncée à Potsdam, tandis que le collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur, dont le principe est d'obtenir un double diplôme, forme 800 jeunes par an, dans 70 filières.

Mme Sauzay souhaiterait créer un contrepoids à l'attirance anglo-saxonne. Un de ses projets serait de revaloriser l'axe franco-allemand en organisant des échanges d'un an entre élèves des grands lycées parisiens et allemands. Les élèves seraient recrutés par concours, l'objectif étant de plonger les élites de demain dans le bain franco-allemand.

Les plaies du passé sont largement pansées et les six millions d'échanges organisés par l'OFAJ depuis 1963, les jumelages de communes (1800) ou d'établissements scolaires (3 000) y ont efficacement contribué. L'attitude des Français à l'égard des Allemands n'a rien à voir avec l'hostilité de certains Néerlandais, même si Jochen Buchsteiner, journaliste à l'hebdomadaire *die Zeit*, est agacé qu'on ne puisse pas *« boire trois bières avec un étranger sans que le passé ne revienne sur le tapis »*. En fait, les Allemands *« ont envie d'entendre qu'être Allemand a aussi son charme »*, déclarait Mme Sauzay (*Le Monde* du 6 octobre). La conseillère de M. Schröder souhaite que l'Europe se forge une mémoire commune, se crée des *« mythes européens »*. L'idée d'une Toussaint européenne pourrait resurgir. En novembre, les radios publiques françaises et allemandes ont diffusé des lettres de « poilus » des deux pays, signe d'un début de partage du passé. Pour regarder l'avenir...

Arnaud Leparmentier

Le 72e sommet franco-allemand sera marqué par la relance

BONN
de notre correspondant

Le 72e sommet franco-allemand, qui devait s'ouvrir lundi 30 novembre en fin d'après-midi à Potsdam, sera marqué par la *« relance »*, selon le terme utilisé en français par la chancellerie. Une douzaine de ministres de chaque pays feront le déplacement, chacun voulant afficher que l'axe franco-allemand, *« moteur de l'Europe »*, fonctionne de nouveau. Deux mois après la victoire de la gauche en Allemagne, le climat politique entre les deux pays s'est considérablement réchauffé. Les craintes de voir Gerhard Schröder privilégier un triangle Bonn-Londres-Paris sont largement dissipées.

Les deux capitales ont beau entretenir des rapports excellents, les sujets difficiles n'ont pas disparu et aucun pas spectaculaire ne devrait être franchi à Potsdam. Les Français estiment que le gouvernement allemand a du mal à se mettre en place et à rentrer dans les dossiers, alors que la présidence allemande de l'Union européenne au premier semestre 1999 approche à grands pas.

La France compte affirmer sa volonté d'aider l'Allemagne à réussir sa présidence européenne, c'est-à-dire à trouver d'ici au mois de mars un accord sur l'agenda 2000, en dépit d'intérêts fort divergents sur la politique agricole commune ou le budget européen (l'Allemagne voulant voir sa contribution nette réduite). La France propose de mettre à plat tous les sujets, y compris le rabais britannique au budget européen. Par leur alliance, les deux pays veulent contraindre politiquement les treize autres partenaires à faire eux aussi des concessions.

Au niveau bilatéral, trois sujets chauds seront évoqués à Potsdam : Airbus, le nucléaire et les enfants de couples franco-allemands divorcés. Le dossier aéronautique est empoisonné par la fusion probable entre British Aerospace et Dasa, que le gouvernement allemand affirme ne pas pouvoir empêcher et qui va marginaliser, au moins provisoirement, Aerospatiale. La France s'interroge sur les conséquences industrielles et politiques de la sortie du nucléaire annoncée par l'Allemagne, sur l'avenir du réacteur nucléaire franco-allemand développé par Siemens et Framatome et des contrats de retraitement signés par les électriciens allemands avec l'usine Cogema de La Hague.

Déjà évoqué au précédent sommet d'Avignon, le sort des enfants de couples franco-allemands séparés est de nouveau à l'ordre du jour, depuis que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a refusé, fin novembre, d'appliquer à deux enfants enlevés en France par leur père allemand la convention internationale de La Haye qui préconise, dans ce cas, le rapatriement immédiat des enfants.

Enfin, les ministres des affaires étrangères doivent rédiger un texte, non publié, sur la rénovation de la machinerie franco-allemande. Trente-cinq ans après la signature du traité de l'Elysée, la mécanique des sommets est lourde et protocolaire, certaines réunions entre ministres se rencontrant régulièrement sont purement formelles.

Ar. Le.

La BCE exclut un scénario de déflation

Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) se réunit, mardi 1er décembre, à Francfort. Les six membres du *directoire et les onze présidents des banques centrales nationales* de la zone euro qui le composent procéderont à cette occasion à une analyse approfondie de la situation économique dans l'Euroland.

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, et le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, ont récemment souligné qu'un éventuel changement de politique monétaire en France et en *Allemagne avant la fin de l'année* dépendrait du tableau économique dressé par le conseil de la BCE. Vendredi 27 novembre, son président, Wim Duisenberg, a estimé que si la croissance doit ralentir en 1999 en Europe, elle restera suffisante pour continuer à créer des emplois. Il a exclu un scénario de déflation.

Le débat sur l'initiative de défense européenne est rouvert

LE CONSEIL franco-allemand de défense et de sécurité, qui se réunit à l'occasion des sommets bisannuels, devrait permettre un premier échange de vues entre le président de la République et le premier ministre d'une part, le chancelier d'autre part, accompagnés de leurs ministres des affaires étrangères et de la défense, sur l'initiative britannique à propos de la défense européenne. Au début du mois de novembre, Tony Blair a en effet relancé, lors du Conseil européen informel de Pörtschach, en Autriche, une idée au point mort depuis plus d'un an. La France, qui avait été à l'avant-garde au cours des dernières années, avait déserté ce terrain après le refus américain de céder le commandement Sud de l'OTAN à un officier européen. Ce gel arrangeait tout le monde à Paris, le président de la République qui n'avait pas pu mener à bien sa stratégie de réforme de l'OTAN et le gouvernement socialiste qui se méfiait d'un rapprochement trop voyant avec l'organisation militaire atlantique.

L'initiative du premier ministre britannique a secoué cet attentisme. Elle oblige les dirigeants français à reprendre la réflexion sur un sujet qui resurgit chaque fois que l'Europe doit faire appel aux Américains pour gérer une crise comme le Kosovo par exemple.

Les premier contacts viennent d'avoir lieu entre Paris et Londres sur la manière dont pourrait être repris le chantier ouvert d'abord au sommet atlantique de Bruxelles en janvier 1994, puis au Conseil atlantique de Berlin en juin 1996. Comment les Européens, quand ils considèrent leurs intérêts menacés, pourraient-ils agir eux-mêmes, en l'absence de toute intervention américaine ? De quelle institution et de quels moyens devraient-ils disposer ? Il est clair que, dans la pensée traditionnelle des Britanniques, les capacités européennes ne doivent pas faire double emploi avec les moyens de l'OTAN, ni, a fortiori, leur faire concurrence. Mais Tony Blair a accepté à Pörtschach ce qu'il avait encore refusé en juin 1997 à Amsterdam, à savoir que l'Union européenne soit compétente en matière de défense.

Reste à définir les modalités. Lors de la négociation du traité d'Amsterdam, Londres avait rejeté l'idée proposée par Paris et Bonn d'une fusion entre l'UE et l'UEO (l'Union de l'Europe occidentale, seule organisation européenne compétente en matière militaire). Le projet pourrait être relancé, les Britanniques ne l'écartant plus formellement, même s'ils envisagent d'autres solutions comme la disparition pure et simple de l'UEO. Cette question n'est plus taboue à Paris, où la disparition d'une organisation qui a beaucoup de mal à sortir de sa léthargie est maintenant prise en compte. A la condition toutefois que certains moyens (comité militaire, centre de surveillance satellitaire, etc...) ne disparaissent pas dans l'OTAN. Ils doivent être, au contraire, récupérés et développés par l'Union européenne, éventuellement par l'intermédiaire d'une institution ad hoc, afin que les Européens puissent, le cas échéant, agir sans dépendre de l'OTAN, c'est-à-dire, en dernier ressort, des Etats-Unis. Ces moyens pourraient être éventuellement activés par décision du Conseil européen sous la direction politique des ministres de la défense des Quinze.

Ces idées, testées auprès des Britanniques, seront discutées avec les Allemands et les autres partenaires de la France. Elles ne peuvent pas beaucoup progresser avant que le traité d'Amsterdam soit définitivement ratifié, mais elles peuvent être mises en oeuvre sans renégociation de ce texte. Il serait sans doute souhaitable qu'elles aient été débattues avant le sommet de l'Alliance atlantique de Washington en avril 1999 qui adoptera un nouveau concept stratégique. Ce texte devrait, selon Paris, faire sa juste place à l'identité européenne de sécurité et de défense. C'est donc un sujet dont la présidence allemande de l'Union européenne, qui commence le 1er janvier, devrait rapidement se saisir.

Daniel Vernet

Les pays du Sud s'inquiètent d'une nouvelle répartition du budget de l'Union

MADRID
de notre envoyé spécial

A l'approche du sommet européen qui se tiendra les 11 et 12 décembre à Vienne, le marchandage opposant les gouvernements sur le financement futur de l'Union européenne et de ses politiques dans la perspective de son élargissement à l'Est (Agenda 2 000) se précise, suscitant quelques inquiétudes.

La position très dure adoptée par l'ex-chancelier Kohl, pendant la campagne électorale allemande, pour exiger de ses partenaires un rééquilibrage des contributions au financement de l'Union, a mis tout le monde au pied du mur. L'Allemagne avait accepté jusque-là, au fur et à mesure des divers élargissements, d'en être le principal bailleur de fonds, alors que la Grande-Bretagne, avec le rabais obtenu de haute lutte par Mme Thatcher, et la France, avec ses profits de la politique agricole commune, réussissaient à se tirer assez bien d'affaire. Londres et Paris se trouvent aujourd'hui dans une position délicate entre les exigences allemandes et les craintes des pays du Sud de faire les frais de l'affrontement.

SOLIDARITÉ ESSENTIELLE

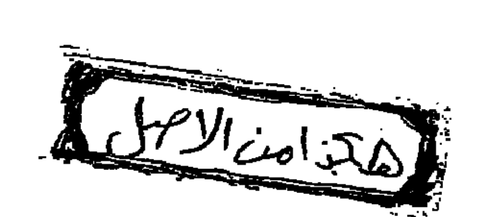
Avant de se rendre au sommet franco-allemand de Potsdam, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a pu mesurer en fin de semaine à Madrid l'ampleur de cette inquiétude. La fondation Notre Europe, dirigée par Jacques Delors, et la fondation Banco Bilbao Viscaya y avaient réuni vendredi 27 et samedi 28 novembre des responsables de très haut niveau des quatre pays aux plus faibles revenus de l'Union – Portugal, Espagne, Grèce et Irlande – pour dresser le bilan des politiques de cohésion économique et sociale. *« La solidarité entre citoyens est la clé de voûte de l'intégration »*, a souligné l'ancien premier ministre portugais Anibal Cavaco Silva, en insistant sur la dimension essentielle de cette solidarité pour la légitimation du processus européen dans les pays du Sud.

Le ministre grec des finances, Yannos Papantoniou, a rappelé que sans la poursuite de ce soutien, les efforts de stabilisation effectués par Athènes pour rejoindre l'Union monétaire seraient vains.

Mais les plus directs ont été les Espagnols, qui, coïncidence, recevaient le même jour le nouveau ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer. *« Nous sommes entrés dans l'Union comme dans un grand pacte. L'Espagne n'a pas offert un grand marché de 40 millions de consommateurs pour rien. Elle veut quelque chose en échange. C'est la cohésion économique et sociale »*, a déclaré le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Ramon de Miguel. *« La cohésion n'est pas une aumône, c'est une contrepartie. Si on l'élimine, il faudra éliminer des éléments essentiels de l'Union monétaire et du marché unique »*, a-t-il prévenu.

Pierre Moscovici a répliqué en estimant que la solidarité devait rester au cœur du projet européen, mais qu'il ne pouvait y avoir de *« droits acquis »* pour toujours. Favorable à *« une remise à plat de tout »*, y compris de la politique agricole, le ministre a souhaité qu'un équilibre soit trouvé, afin de boucler la négociation sous présidence allemande, avant les élections européennes de juin 1999. *« Personne*, a-t-il averti, *n'a intérêt à jouer la montre. »*

Henri de Bresson



Le Maroc pose ses conditions avant un référendum au Sahara occidental

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'ONU, Kofi Annan, a repris sa tournée en Afrique du Nord pour tenter de débloquer le dossier du Sahara occidental. Le Maroc revendique la souveraineté sur l'ancienne colonie espagnole, vaste comme la moitié du territoire français, tandis que le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, réclame l'indépendance depuis près d'un quart de siècle. Lundi 30 novembre, M. Annan devait se rendre à Tindouf, dans le Sud-Ouest algérien, où il rencontrera les responsables du Front Polisario, avant de retourner à Alger, les 1er et 2 décembre, pour des entretiens avec le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, et le responsable de la diplomatie, Ahmed Attaf. M. Annan sera également reçu par le chef de l'Etat (démissionnaire), Liamine Zeroual.

M. Annan, qui avait dû interrompre sa tournée dans la région le 11 novembre à la suite de la crise irakienne, est engagé dans une mission délicate : obtenir l'accord du Maroc et du Polisario sur un plan de paix qui repose sur un référendum d'autodétermination (indépendance ou rattachement au Maroc). Initialement prévu en janvier 1992, ce scrutin, maintes fois repoussé, devrait finalement se tenir en décembre 1999. Jusqu'à présent, près de 140 000 électeurs potentiels ont été identifiés sans difficultés particulières par les Nations unies. Mais la tenue du référendum bute sur le droit ou non à participer au vote de quelque 65 000 personnes supplémentaires, membres de trois tribus considérées comme sahraouies par Rabat tandis qu'aux yeux du Polisario elles sont marocaines.

Pour sortir de l'impasse, le secrétaire général de l'ONU a proposé de publier dès ce mois de décembre la liste des électeurs retenus parmi les 150 000 personnes identifiées (avec possibilité de faire appel pour les recalés) et, par ailleurs, de permettre aux 65 000 « Sahraouis » contestés de venir se faire identifier individuellement dans les centres installés dans la région par les Nations unies. Cette dernière opération devrait s'étaler sur quatre mois.

« IL Y AURA DES TROUBLES »

La proposition de M. Annan, approuvée le 30 octobre par le Conseil de sécurité, n'a pas reçu de réponse officielle des parties intéressées. Les responsables sahraouis et algériens veulent auparavant rencontrer le secrétaire général des Nations unies. De leur côté, les Marocains souhaitent attendre la fin de la mission de M. Annan avant de se prononcer officiellement. Pourtant, la réponse de Rabat est prête. Selon un haut responsable marocain en charge du dossier, la proposition des Nations unies est *« dommageable pour les intérêts du Maroc »*.

Plusieurs points posent problème, a-t-il expliqué au *Monde*, sous couvert d'anonymat, au cours d'un bref séjour à Paris ce week-end. D'une part, le Maroc ne veut en aucun cas voir publiée début décembre une liste partielle des électeurs. Ce serait *« contrevenir »*, selon lui, aux accords de Houston, qui ont permis le déblocage du dossier à l'automne 1997. Par ailleurs, Rabat affirme redouter que des troubles éclatent au Sahara occidental en cas de publication prématurée. *« Les personnes qui ne seront pas admises à voter par les Nations unies ne resteront pas sans réagir. Il y aura des troubles au Sahara occidental »*, affirme ce haut responsable.

Autre reproche de Rabat : en publiant une première liste d'électeurs tout en amorçant l'identification des tribus contestées, les Nations unies *« établissent une distinction entre les deux groupes »*, alors qu'aux yeux du Maroc il s'agit dans les deux cas de Sahraouis. *« Nous voulons toujours du référendum, mais il faut que les Nations unies rectifient le tir »*, conclut cet important dirigeant.

Jean-Pierre Tuquoi

Les belligérants promettent un cessez-le-feu au Congo-Kinshasa

L'ONU pourrait mandater une force africaine d'interposition si la médiation menée par Jacques Chirac et Kofi Annan à l'occasion du XXe sommet Afrique-France, les 27 et 28 novembre à Paris, est suivie d'un accord en décembre

Le XXe sommet Afrique-France s'est achevé, samedi 28 novembre, par la promesse des pays belligérants de parvenir à un cessez-le-feu. Le président Jacques Chirac et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, ont servi de médiateurs entre les présidents congolais, ougandais, rwandais et zimbabwéen. Les acteurs de la crise doivent se retrouver le 8 décembre à Lusaka puis les 17 et 18 décembre à Ouagadougou, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), afin de signer un accord final. Selon l'Elysée, il comprendrait, outre la cessation des hostilités, un retrait du Congo-Kinshasa des soldats venus d'Ouganda, du Rwanda, d'Angola, du Zimbabwe, de Namibie et du Tchad. Une force africaine d'interposition pourrait être mandatée par l'ONU pour garantir la sécurité dans l'est du pays. M. Kabila aurait promis d'engager ensuite le Congo-Kinshasa sur la voie de la démocratie.

CE N'EST PAS la première fois que les pays engagés dans la guerre en République démocratique du Congo (RDC) promettent de s'accorder sur un cessez-le-feu. Pourtant, la situation militaire n'évolue guère. Aucune promesse n'a jusqu'à présent été suivie d'effet. Les rebelles poursuivent leurs offensives, soutenus, voire menés par les forces ougandaises et rwandaises, tandis que l'armée de Laurent-Désiré Kabila, appuyée par des soldats venus d'Angola, du Zimbabwe, de Namibie et du Tchad, tente de leur résister, parfois de lancer une contre-offensive.

Il faudra attendre les prochains rendez-vous entre les belligérants, prévus le 8 décembre à Lusaka (Zambie) puis les 17 et 18 décembre à Ouagadougou (Burkina), pour savoir si une trêve peut être sérieusement envisagée et si les négociations de Paris auront été l'amorce d'une solution pour le Congo-Kinshasa.

Tandis que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a fait état, samedi 28 novembre, d'un *« accord de cessation immédiate des hostilités »*, la présidence française s'est, dans un *« compte-rendu »* des discussions, contentée d'enregistrer la *« disposition »* des protagonistes du conflit à *« accomplir des gestes susceptibles de faire progresser la recherche d'une solution négociée »*. Après avoir réuni les présidents congolais Laurent-Désiré Kabila, ougandais Yoweri Museveni, rwandais Pasteur Bizimungu et zimbabwéen Robert Mugabe, Jacques Chirac a confirmé que *« l'ambition, c'est que la signature d'un cessez-le-feu intervienne avant la réunion »* de Ouagadougou, qui aura lieu sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et sera conduite par son président, le chef de l'Etat burkinabé Blaise Compaoré.

L'éventuel prochain accord de Lusaka pourrait comprendre, selon la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, le retrait des forces ougandaises et rwandaises, la recherche d'une garantie de sécurité aux frontières ougando-congolaise et rwando-congolaise, puis le retrait des soldats d'Angola, du Zimbabwe, de Namibie et du Tchad, et enfin un engagement du président Kabila à restaurer la *« démocratie »* et organiser la *« réconciliation nationale »*.

Le mince succès de la réunion de Paris est que Laurent-Désiré Kabila n'exige plus un départ des troupes ougandaises et rwandaises de RDC comme préalable à toute discussion. Les conditions de ce retrait devront être intégrées à l'accord de cessez-le-feu. Or, pour que l'Ouganda et le Rwanda acceptent de quitter la République démocratique du Congo, où les rebelles ougandais et rwandais ont des bases arrière, il leur faudra plus qu'une vague promesse. Pour eux – pour Kigali surtout –, l'occupation de la province du Kivu (est de la RDC) est considérée comme une question vitale. La crainte est que, si l'armée rwandaise (tutsie) quitte la région, les rebelles hutus en profitent pour reconstituer leurs bataillons et attaquent le Rwanda. Le président ougandais Yoweri Museveni a rappelé samedi qu'un cessez-le-feu était suspendu à la conclusion d'*« arrangements de sécurité »* entre Kampala, Kigali et Kinshasa.

MM. Chirac et Annan ont évoqué l'envoi d'une force militaire africaine d'interposition, qui serait mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU. L'idée n'est pas nouvelle. Or l'Ouganda et le Rwanda se sont toujours fermement opposés à l'envoi de « casques bleus », estimant que la présence d'une force de l'ONU ne résout en rien les problèmes de sécurité. Ces deux pays veulent installer par les armes à Kinshasa, comme ils l'avaient fait en 1997 avec Laurent-Désiré Kabila avant de se fâcher avec lui, un régime ami et fort qui les aiderait à neutraliser les combattants qui menacent leurs territoires.

Quelle serait la raison qui aurait fait changer d'avis Ougandais et Rwandais à Paris ? Les récents bombardements aériens de l'aviation zimbabwéenne n'ont pas mis leurs unités en déroute, et la rébellion congolaise consolide ses positions au nord, à l'ouest et au sud du Kivu, sans être inquiétée par l'armée de M. Kabila, aussi inexistante au front que l'était celle du maréchal Mobutu.

La rébellion, incarnée à Goma par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), a d'ailleurs réagi en rejetant l'« accord » de Paris. *« Nous espérons que la France aura permis un nouveau départ, mais pour l'instant nous continuons le combat,* a déclaré Ernest Wamba Dia Wamba, le président du RCD. *Kabila a toujours refusé des négociations, nous restons donc méfiants. »*

Les opposants armés à Laurent-Désiré Kabila exigent d'autre part d'être directement associés aux négociations. *« On ne peut pas arriver à un accord sur la crise en RDC sans nous impliquer »*, a ajouté M. Wamba Dia Wamba. L'un des chefs du RCD, Arthur Z'Ahidi Ngoma, qui était présent à Paris sans être convié à la conférence, a également précisé que *« la cessation du combat présuppose un accord entre les belligérants, c'est-à-dire entre Kabila et la rébellion »*.

Rien n'indique que les rebelles seront invités à participer aux réunions de Lusaka et de Ouagadougou. M. Kabila a de nouveau déclaré à Paris qu'il ne rencontrerait pas ceux qu'ils appellent les *« marionnettes »* de l'Ouganda et du Rwanda. Le président congolais a toujours nié l'ampleur de la mutinerie au sein des Forces armées congolaises (FAC) et paraît se désintéresser de la forte opposition politique à son régime. Or, s'il est évident que la rébellion est aux mains de Kampala et Kigali et qu'elle est détestée par la population pour cette raison, il y a indéniablement à Goma un front militaro-politique anti-Kabila qui ne semble pas prêt à renoncer à renverser le dictateur de Kinshasa.

Le seul mérite de la médiation Chirac-Annan est d'avoir permis aux belligérants de dialoguer, sans présager de l'avenir. Pour l'hôte français, ce XXe sommet fut d'ailleurs l'occasion de démontrer que la France reste une puissance occidentale qui compte sur la scène africaine. Il est piquant de remarquer que Paris sert aujourd'hui de médiateur entre Ougandais, Rwandais et M. Kabila, tous hostiles à la France, et alliés d'Américains aujourd'hui fort embarrassés face au chaos congolais.

Rémy Ourdan

Sanctions : « La France soutiendra le Togo », affirme l'Élysée

Le président Jacques Chirac a déclaré, samedi 28 novembre, que *« la France soutiendra le Togo »* après la récente proposition de la Commission européenne de ne pas reprendre la coopération interrompue avec ce pays en 1992 en raison de son manque de démocratie. *« L'Europe,* a-t-il dit, *n'a pas condamné le Togo »*, lors de la conférence de presse concluant le XXe sommet Afrique-France. Il a rappelé que la Commission européenne allait seulement soumettre à d'autres instances communautaires une proposition tendant à prolonger les sanctions. *« Cela ne préjuge pas du tout de la position que prendra l'Europe. La France, dans cette affaire, soutiendra le Togo »*, a-t-il conclu. De son côté, le ministre français de la coopération, Charles Josselin, a demandé le même jour au président togolais Gnassingbè Eyadéma de donner des gages de démocratie pour obtenir une reprise de la coopération de l'Union européenne, a indiqué la délégation togolaise. – *(AFP.)*

Scène de vie kinoise autour de « Papa Kabila » dans les salons d'un palace parisien

REPORTAGE

« C'est magnifique, on sait enfin la vérité sur ce qui se passe au pays »

VÉRITÉ en deçà de la rue de Rivoli, erreur au-delà ! Quelques centaines de mètres séparent le Carrousel du Louvre de la rue de Castiglione. Discret ou ostentatoire, le luxe rôde des Tuileries à la place Vendôme. A l'ouest de la pyramide inversée, enterré sous les statues de Maillol, le XXe sommet franco-africain touche à sa fin. Jacques Chirac, sans emphase mais ravi, annonce la paix prochaine au Congo-Kinshasa. Tous ceux qui sont impliqués dans la guerre atypique qui mine l'ex-Zaïre depuis le 2 août viennent de s'engager à bientôt se mettre d'accord pour cesser les hostilités. *« Je ne pense pas qu'il y ait lieu de mettre en doute leur parole »*, précise M. Chirac.

Laurent-Désiré Kabila, président autoproclamé de la République du Congo (RDC), tombeur de feu le maréchal Mobutu Sese Seko, a le sentiment de s'être fait forcer la main. Avait-il le choix ? Le « libérateur » est en mauvaise posture. Des plaintes ont été déposées contre lui en Belgique et en France et c'est en dictateur peu fréquentable qu'il paraît. Ceux-là mêmes qui l'encensaient il y a deux ans l'exècrent au point de le trouver pire que son prédécesseur. Ses pairs africains l'évitent, les officiels français affectent l'indifférence. Tous s'évertuent à ne pas paraître publiquement en sa compagnie.

Le personnage est sulfureux. Il est aussi chef d'Etat et se doit à ses compatriotes. Par centaines, ceux-ci se bousculent aux portes de l'hôtel Intercontinental. Des malins se faufilent par la porte du bar, bousculent quelques vieilles dames environnées et foncent vers le salon où, bientôt, le maître de Kinshasa paraît, entouré de quelques ministres, du président de la communauté congolaise de France et du chargé d'affaires de l'ambassade.

« Papa Kabila !, Papa Kabila ! », crie la salle, alors que résonnent les tam-tams. Un homme et une femme déclament des poèmes à la gloire du *« sauveur »*. Le diplomate et le représentant des Congolais de France cristallisent les mécontentements : *« Vous ne faites rien pour nous ! »* Bravant les huées, le plus courageux des deux tente de retourner l'opinion : *« N'êtes-vous pas contents de rencontrer votre libérateur ? »* La réponse fuse : *« Si, mais pas vous ! »* Laurent-Désiré Kabila se lance alors dans de longues explications. *« A notre arrivée au pouvoir, nous avons saisi trente-six mille armes à Kinshasa, chez les militaires et chez les miliciens des partis politiques. Combien avions-nous de partis politiques ?,* interroge M. Kabila.

– *Trois cent vingt !*, répond l'assistance.

– *C'est pour ça que nous avons dit aux partis de ne pas avoir d'activités pendant vingt-quatre mois. Il fallait mettre tous ces messieurs en congés. »*

« TIENS BON ! »

Le grand salon est comble. Les mezzanines sont bondées. Un jeune homme, plus militant que les autres, tient à bout de bras un carton au message ésotérique : *« Tiens bon ! Lynchage médiatique = zéro. On ne lapide qu'un fruit mûr ! »* Un zélote croit le moment venu de hurler son message : *« Notre peuple souffre à cause de la France ! »* Mauvaise idée. L'assemblée désapprouve bruyamment.

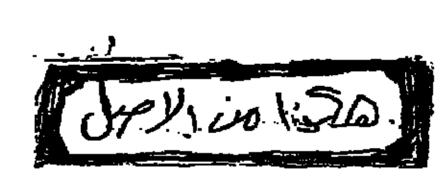
Le président Kabila continue ses explications, demandant à ses concitoyens de ne pas soutenir l'idée d'un gouvernement de large union nationale. A mots couverts, il sous-entend que ceux qui le poussent à négocier veulent obtenir qu'il désigne Etienne Tshisekedi – le chef de l'opposition radicale –, comme premier ministre, lui promettant cinq années supplémentaires pour organiser des élections. Prenant à témoin l'assistance, il se pose en champion des libertés : *« Ils veulent nous mobutiser... Ça ferait sept ans. Nous avons dit non, car la légitimation doit venir des urnes ! »*

Le temps presse, M. Kabila est attendu à l'Elysée. Mais il doit parler de la guerre et de ses anciens amis ougandais et rwandais, devenus depuis quatre mois ses pires ennemis. *« Nous sommes humiliés ! Nous sommes occupés par deux petits pays »*, dit-il. *« Ces messieurs sont traditionnellement sanguinaires. Ils assassinent froidement. A Kin, ils tuaient pour occuper les villas qu'ils n'ont pas construites. Ils tuaient pour arracher les voitures. Beaucoup d'hommes sont morts à cause de la beauté de leurs femmes et de leurs filles*, explique-t-il, parlant des trois mille Rwandais qui étaient à Kinshasa. *Nous ne savions pas qu'ils étaient si immondes. »* A propos du président Yoweri Museveni, l'homme qui l'avait présenté à Jacques Chirac comme *« le De Gaulle de l'Afrique »*, en janvier 1997, M. Kabila est intraitable : *« C'est le plus hypocrite de ceux que vous connaissez. Il vous sourit, mais, en même temps, il complote contre vous. »*

Dix-huit heures sont passées de dix minutes quand le hululement d'une sirène surprend M. Kabila au milieu d'une diatribe. *« Pour des raisons de sécurité, dirigez-vous vers la sortie la plus proche. »* La voix féminine est posée, mais ferme. *« Kabila, Kabila ! »*, crie de nouveau la foule, alors qu'à la tribune un officiel congolais plus perspicace que les autres réagit : *« C'est une fausse alerte, restez assis ! »* Dans le doute, et plutôt disciplinés, les Congolais venus en famille quittent la salle. *« C'est magnifique,* ose une élégante en se dirigeant vers la sortie, *on sait enfin la vérité sur ce qui se passe au pays. »*

Laurent-Désiré Kabila est vite entraîné : Jacques Chirac l'attend à l'Elysée, où il vient de recevoir les autres chefs d'Etat impliqués dans la guerre au Congo. Les invités d'une réception donnée en l'honneur d'une *bar mitzva* arrivent et croisent le flux massif des Congolais sur le départ. Dans le salon où se tenait la réunion, un sous-ministre consciencieux – comme l'étaient les prédateurs mobutistes – s'époumonne : *« Les personnes qui ont des dossiers à déposer auprès du ministère des finances sont appelées à rester dans la salle. »*

Frédéric Fritscher



Les nationalistes hindous subissent une débâcle électorale

Le retour en force du Parti du Congrès menace la survie du gouvernement et provoque une nouvelle incertitude politique

NEW DELHI
de notre correspondante

Huit mois après les deuxièmes élections générales en deux ans et l'investiture de cinq gouvernements pendant la même période, l'Inde est de nouveau entrée dans une période d'incertitude politique : la débâcle des nationalistes hindous du BJP (Bharatiya Janata Party-Parti du peuple indien), formation principale de la coalition au pouvoir, lors d'élections provinciales, menace la survie de l'actuel gouvernement.

Au pouvoir dans le territoire de Delhi depuis dix ans, le BJP a été balayé par le Parti du Congrès, qui remporte 51 des 69 sièges en jeu, les nationalistes hindous n'en conservant que 13. Au Rajasthan, où avaient eu lieu, en mai, les cinq essais nucléaires indiens, le Congrès va contrôler les trois quarts de l'Assemblée locale, ne laissant que 33 sièges au BJP qui gouvernait cet Etat depuis huit ans. Au Madhya-Pradesh, le parti de Sonia Gandhi se maintient au pouvoir, remportant 173 des 320 sièges et enlève donc au BJP l'argument selon lequel ces élections constitueraient un vote-sanction contre les gouvernements en place. Enfin, dans le lointain Etat du Mizoram, au nord-est de l'Inde, le Congrès perd mais au profit d'une coalition de partis régionaux.

RÈGLEMENTS DE COMPTES

Le premier ministre, Atal Behari Vajpayee, a admis que ces résultats *« allaient contre les attentes de son parti »*, mais il a contesté qu'ils puissent avoir un impact sur sa majorité parlementaire, affirmant qu'*« il n'est pas correct de dire que ceci entraînera un changement de gouvernement »*. Un tel changement n'est sans doute pas pour demain, mais le gouvernement pourrait très vite se voir malmené au Parlement, qui entame, lundi 30 novembre, sa session d'hiver. Outre les règlements de comptes internes au sein du BJP, qui ont déjà commencé, certains des alliés du gouvernement pourraient très vite reconsidérer leur soutien.

La défaite du BJP s'explique avant tout par le mécontentement des électeurs devant la montée des prix survenue ces derniers mois, et en particulier celui des oignons, denrée de première nécessité en Inde. Le BJP, qui avait été porté au pouvoir lors des dernières élections générales principalement par défaut, n'a pas convaincu, et nombre d'Indiens qui voulaient alors lui donner sa chance sont cette fois revenus vers le Congrès, le plus vieux parti indien.

Le retour en force du Congrès est une victoire personnelle pour Mme Sonia Gandhi, veuve d'origine italienne de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi, assassiné en 1991. Pour son premier test électoral depuis qu'elle a pris la présidence du parti en avril dernier, l'héritière de la dynastie Nehru-Gandhi a quasiment fait un sans-faute.

NOUVELLE COALITION

La remobilisation du Congrès, comme le choix de candidats plus jeunes et nouveaux, est son œuvre et va faciliter le renouveau d'un parti qui doit encore offrir un véritable programme de gouvernement. Visiblement réjouie de ce succès, Mme Gandhi s'est cependant gardée de tout triomphalisme. Interrogée sur la possibilité pour le Congrès de censurer le gouvernement en place et de tenter de former une nouvelle coalition, Mme Gandhi a affirmé : *« C'est trop tôt. Notre politique est de ne pas renverser le gouvernement central mais d'attendre qu'il tombe de lui-même. Ces élections nous ont renforcés mais nous devons encore travailler. »*

Depuis huit mois qu'il dirige le gouvernement central, le BJP a incontestablement souffert des demandes contradictoires de ses alliés et de leurs menaces incessantes de retirer leur soutien. Cette nouvelle expérience d'une coalition formée de partis, dont le seul intérêt est le pouvoir, n'a pas plus convaincu que les précédentes tentatives. Cette expérience, dans laquelle il a perdu son aura de « parti différent », pourrait forcer le BJP, dans les prochaines semaines, à prendre des mesures drastiques de réorganisation pour être prêt dans la perspective d'une prochaine élection générale. Le puissant ministre de l'intérieur, L. K. Advani, pourrait ainsi démissionner pour reprendre en main le parti.

Françoise Chipaux

Londres et Santiago démentent l'existence d'un accord pour renvoyer Pinochet au Chili

Le ministre chilien des affaires étrangères plaide pour que l'ancien dictateur soit jugé dans son pays

Les autorités chiliennes, comme les principaux partis politiques, ne contestent plus que le général Pinochet puisse être jugé, à condition que ce soit au Chili. L'ancien dictateur fait l'objet, à Santiago, d'une instruction en cours à la suite de quatorze plaintes qui ont été récemment déposées. L'existence d'un accord secret pour renvoyer l'ancien dictateur a d'autre part été démentie, à Santiago comme à Londres.

LONDRES
de notre correspondant

Privé d'immunité aussi bien à Londres et à Madrid que dans les autres capitales européennes respectueuses, en l'espèce, des conventions internationales des droits de l'homme, Augusto Pinochet doit-il et peut-il être jugé avec toutes les garanties d'équité nécessaires dans son propre pays ? Tandis qu'au plus haut niveau le Chili, l'Espagne et la Grande-Bretagne – *« discrètement pressée par Washington »*, affirme le *Guardian* – recherchent une solution diplomatique à l'imbroglio, telle est la question posée en termes clairs et parfois troublants par un gouvernement chilien qui pratique la démocratie depuis huit années.

Accusé par les partisans de l'ancien dictateur de ne pas avoir fait suffisamment pour obtenir l'élargissement du général, le gouvernement chilien a dépêché à Londres – et à Madrid depuis lundi – un diplomate efficace en la personne de son ministre des affaires étrangères, José Miguel Insulza.

Peu suspect de sympathie pour l'ancien tyran, qu'il a d'ailleurs refusé de rencontrer à Londres et à cause de qui il a lui-même dû s'exiler quatorze années de son pays, M. Insulza a développé, ces derniers jours, auprès du gouvernement et des médias britanniques une série d'arguments susceptibles d'ébranler l'opinion.

OFFENSIVE DIPLOMATIQUE

En substance, rompant avec son attitude précédente, le gouvernement de Santiago ne discute plus le principe selon lequel *« un homme qui commet des crimes contre les droits de l'homme doit être jugé, qu'il soit président ou qui que ce soit »*, mais si, en l'occurrence, le général Pinochet doit l'être, *« c'est à nous, Chiliens, de le faire »*.

Evoquant le procès *« symbolique »* qui aurait lieu à Madrid – où l'on n'emprisonne pas les gens au-delà de soixante-dix ans – et niant énergiquement l'idée reçue selon laquelle le sénateur à vie de Santiago est immunisé contre toute tentative de le déférer devant la justice chilienne, le ministre, rappelant que quatorze procédures privées ont été engagées au mois de mars dans son pays contre l'octogénaire, a solennellement affirmé que les charges, *« toutes les charges »*, portées contre Pinochet seraient *« examinées en profondeur »* et l'ancien dictateur jugé, *« selon les lois de notre Etat de droit »*.

Apparemment incité par le verdict des Lords de justice anglais et par la vigoureuse campagne internationale des organisations de droits de l'homme à se montrer moins tolérant à l'endroit de l'ancien tyran, le gouvernement chilien, a promis M. Insulza, *« va faire encore plus pour que ces investigations parviennent à leur terme »*. Le ministre s'est évidemment refusé à garantir par avance la condamnation de l'ancien dictateur, mais l'apparente efficacité de son offensive diplomatique a déclenché dans la presse dominicale londonienne une avalanche de spéculations sur *« l'imminence »* d'un accord secret anglo-chilien aux termes duquel le général Pinochet serait renvoyé à Santiago en échange de la garantie d'un procès équitable sur place.

Les deux gouvernements ont dû démentir, dimanche 29 novembre, être parvenus à un quelconque compromis de ce type. Dans l'entourage de Jack Straw, le ministre de l'intérieur, qui doit statuer le 11 décembre sur le cas de l'octogénaire, on se contentait samedi d'indiquer que la démarche du ministre chilien, comme *« toutes les autres représentations »* qui ont été faites sur cette affaire par diverses parties, serait *« prise en considération »*.

Outre l'inévitable allusion au *« délicat processus de transition »* démocratique engagé au Chili – *« un processus qui fonctionne bien et que nous ne voulons pas disloquer »*, a précisé M. Insulza –, le ministre, au fil des multiples interviews accordées aux médias télévisés britanniques pendant trois jours, a, à plusieurs reprises, subtilement appuyé sur le bouton idéologique Nord-Sud. Il y aurait ainsi, selon lui, quelque chose d'un peu *« choquant »* à voir les riches pays du Nord s'arroger systématiquement le droit *« d'intervenir dans les affaires »* de ceux du Sud, quand l'inverse est évidemment impensable.

Se référant, sans la citer, à l'Espagne, où la transition démocratique après Franco s'est déroulée avec succès mais avec l'impunité des franquistes les moins innocents, M. Insulza s'est demandé pourquoi son pays ferait exception, pourquoi il deviendrait *« le cobaye »* de la planète en matière de droit international. *« La seule chance d'obtenir une sorte de justice et une sorte de vérité sur ce qui s'est passé au Chili*, a insisté le ministre, *est au Chili, là où les événements se sont produits. »*

Patrice Claude

Les partis chiliens et le retour du général

« La réalité interne du Chili rend nécessaire le retour du général Pinochet et aucun parti politique n'y est actuellement opposé »*, a estimé le ministre chilien de l'intérieur, Raul Troncoso, dans une interview publiée dimanche par le quotidien *El Mercurio*. Samedi, le dirigeant communiste Jorge Insunza a souhaité que le général Pinochet soit jugé au Chili. Dimanche, le président du PS chilien, Ricardo Munez, a déclaré au quotidien barcelonais *La Vanguardia* : *« Au Chili, les conditions pour un véritable procès, juste et rigoureux, du général Pinochet ne sont pas encore réunies. »

Le ministre chilien des affaires étrangères, José Miguel Insulza, a demandé, dimanche à Londres, la libération du général Pinochet afin qu'il soit traduit devant la justice de son pays. Il a rappelé qu'une instruction était en cours à Santiago, à la suite de 14 plaintes déposées récemment contre l'ancien dictateur. Le juge Juan Guzman, qui en a la charge, est considéré, selon *El Pais*, comme un homme timide mais déterminé.

La fille de Salvador Allende a été menacée de mort

Isabel Allende, la fille de l'ancien président chilien Salvador Allende, renversé par le coup d'Etat du général Augusto Pinochet, a affirmé avoir reçu des menaces de mort à son retour à Santiago après s'être rendue à Londres et Madrid.

Députée socialiste, Isabel Allende a expliqué qu'elle a été menacée au téléphone de *« mort lente »*, ajoutant qu'on l'a aussi insultée, la traitant notamment de *« cochonne communiste »*. A Londres, elle avait souligné qu'elle préférerait que l'ancien dictateur soit jugé au Chili, à condition que la justice puisse s'exercer, ce qui ne lui paraît pas être le cas : *« Il existe une loi d'amnistie, Pinochet est un parlementaire, la justice militaire dispose de compétences excessives et les juges civils sont inhibés »*, a-t-elle souligné.

Le président Milosevic renforce son pouvoir par des purges

EN QUELQUES semaines, Slobodan Milosevic a fait le vide autour de lui, à sa manière, sans trop de fioritures et tous azimuts. L'armée, les services secrets et la sécurité intérieure ont été décapités. La presse a été muselée et les universités purgées. *« Le moins que l'on puisse dire est que cela ne va pas dans le sens de la démocratisation du pays »*, remarque un diplomate occidental qui ne s'interroge pas moins sur les réelles intentions de « l'homme fort » de Belgrade.

Le « grand ménage d'automne » a commencé dans les amphithéâtres et les rédactions au plus fort du bras de fer que Slobodan Milosevic livrait à la communauté internationale sur le Kosovo. Il s'est poursuivi dans les casernes immédiatement après que le président yougoslave eut signé, le 13 octobre, avec l'émissaire américain Richard Holbrooke un préaccord de règlement sur le Kosovo, mal perçu dans l'armée.

Sur le fond, la plupart des commentateurs à Belgrade sont d'accord. *« Milosevic se construit un mur de fidèles autour de lui »*, estime Ljubodrag Stoiadinovic, chroniqueur militaire. *« Dorénavant, tout est sous son contrôle politique. Les modérés et les contestataires ont été neutralisés »*, ajoute Batsko Diklic, directeur de l'agence de presse indépendante Beta.

Simultanément, les journaux d'opposition ont été frappés par une loi draconienne – et largement arbitraire compte tenu de la servilité des juges – sur le *« défaitisme »* et l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Les menaces de bombardements par les avions de l'OTAN avaient servi de prétexte à cette loi qui expose la presse à des amendes de plusieurs centaines de milliers de francs, synonymes d'arrêt de mort pour des entreprises vivotant dans un pays en plein marasme économique. Les universités avaient été les premières cibles du pouvoir. En vertu d'une loi, adoptée en mai, le gouvernement a nommé des recteurs tout-puissants, affiliés au pouvoir. Les professeurs qui ont refusé de signer un nouveau contrat avec leur université, perçu comme un serment d'allégeance politique, ont été mutés ou renvoyés.

« Il y a un basculement vers le totalitarisme, où toute pensée indépendante est supprimée », s'insurge Vojin Dimitrijevic, exclu de la faculté de droit de Belgrade. Sous les yeux d'une population amorphe, la presse d'opposition et les étudiants, fers de lance de la contestation anti-Milosevic au cours des dernières années, sont ramenés dans le rang. *« Il n'existe plus personne pour s'opposer aux idées aventureuses de Milosevic »*, résume Zoran Djindjic, le chef du parti démocrate, principale formation d'une opposition laminée.

Le raidissement du pouvoir était dans l'air depuis la formation, en mars 1998, d'une coalition dite *« d'unité nationale »* associant les ultranationalistes du Parti radical de Vojislav Seselj, le Parti socialiste de Slobodan Milosevic et celui de sa femme, Mira Markovic, la Gauche unie (JUL). Les Radicaux ont été chargés des basses œuvres contre la presse et les universités. Les militaires nouvellement promus sont plutôt proches de JUL. *« C'est le parti qui a actuellement le vent en poupe »*, selon un observateur.

« YOUGO-NOSTALGIQUES »

Mais les intentions du président yougoslave demeurent obscures, autant que sa façon de gouverner est opaque. Les contradictions ne manquent pas. Les Radicaux sont partisans d'une grande Serbie alors que l'on retrouve dans les rangs de JUL des *« yougo-nostalgiques »*. Milosevic est coutumier de ces balancements entre les membres de sa coalition. *« Le mode de gouvernement de la Serbie ressemble de plus en plus au sultanisme, un système dans lequel les partis servent seulement à maintenir les apparences d'un pluralisme politique »*, affirmait récemment un commentateur politique. JUL est d'ailleurs moins un parti politique qu'un lobby regroupant les « profiteurs » du système, depuis les privatisations jusqu'au contournement des sanctions économiques.

On s'interroge maintenant sur la suite des événements. *« Nous espérons que le limogeage des militaires ne signifie pas la mort de l'accord sur le Kosovo, où règne un calme précaire »*, confesse un diplomate occidental. *« Ou peut-être fallait-il sacrifier quelqu'un pour justifier la perte du Kosovo ? »*, se demande-t-il. Au Monténégro, aussi, on se pose des questions. La seconde république de la RFY est entrée en dissidence depuis l'élection, en octobre 1997, d'un président réformateur, Milo Djukanovic. Mercredi, au conseil suprême de défense, Milo Djukanovic a voté contre le limogeage du chef d'état-major, Monténégrin d'origine. Les tensions politiques au Monténégro perdurant, si, comme, en janvier de cette année, les partisans d'un rapprochement avec Belgrade venaient à tenter un nouveau coup de force, personne ne présume de la réaction de l'armée fédérale. Les étudiants serbes se posent les mêmes questions, eux qui, en 1997, ébranlèrent le pouvoir de Milosevic.

Christophe Châtelot

Epuration au sommet de l'armée yougoslave

UN *« OUKAZE »* du président Slobodan Milosevic a mis fin, mardi 24 novembre, à des mois de rumeurs annonçant le remplacement du chef d'état-major de l'armée fédérale, Momcilo Perisic. Son départ forcé intervient après le limogeage, au cours du mois précédent, de deux autres personnages-clés : le chef des services secrets de Serbie, Jovica Stanisic, ainsi que le commandant de l'aviation fédérale, le général Ljubisa Velickovic. Le général Perisic a vivement réagi, jeudi, à un limogeage qu'il qualifie *« d'illégal »*, précisant qu'il *« n'accepte pas la fonction inventée »* de conseiller militaire auprès du premier ministre yougoslave qui lui a été offerte.

« Les péchés de Perisic ne datent pas d'hier », selon un commentateur belgradois. Entre autres, il a souvent dénoncé la paupérisation de l'armée au profit, selon lui, des forces de police fidèles à Milosevic et, tout comme le général Velickovic, il avait critiqué la position de son président sur le Kosovo. *« Nous sommes en guerre depuis 1991 et nous n'avons toujours aucun allié »*, avait-il lâché peu avant son limogeage. Il y aurait pire. *« Il a refusé d'impliquer l'armée politiquement »*, commente un diplomate. Le renvoi, le 27 octobre, du chef des services secrets serbes et conseiller de Milosevic pour les questions de sécurité nationale est plus mystérieux. Jovica Stanisic, présenté comme un *« pragmatique »* est considéré comme l'homme le mieux informé de Yougoslavie et donc l'un des plus puissants. Il n'aurait pas apprécié l'entrée du Parti radical (extrême droite) de Vojislav Seselj dans la coalition gouvernementale en mars de cette année.

Les remplaçants de Stanisic et de Perisic apporteraient plus de « garanties », Radomir Markovic (ex-chef de la police de Belgrade) et surtout Dragoljub Ojdanic sont proches du Parti de la gauche unie (JUL) dirigé par l'influente épouse du chef de la fédération. La nomination d'Ojdanic, en 1996, comme adjoint au chef de l'état-major avait déjà été traduite, à l'époque, comme une volonté du pouvoir politique de mieux contrôler la hiérarchie militaire.

C. Ct

La journée mondiale contre le sida met les jeunes au cœur de la lutte contre l'épidémie

NEW YORK. En choisissant comme thème pour sa 11e journée mondiale contre le sida, le 1er décembre, « Soyez une force de changement, parlez du sida avec les jeunes », les Nations unies ont décidé de mettre les jeunes au centre de la campagne de lutte contre la maladie. Début 1998, sur les quelque 30 millions de personnes vivant avec le virus, une proportion importante concerne les adolescents et les jeunes adultes.

Aux Etats-Unis, 3 % des personnes souffrant de la maladie et 14 % de séropositifs sont âgés de treize à vingt-quatre ans, selon des études réalisées entre janvier 1994 et juin 1997. Selon Médecins du monde, il y a en moyenne 16 000 nouvelles infections par jour dont 1 600 concernent des enfants. Plus de 90 % des personnes touchées par la maladie vivent dans des pays pauvres ou appartiennent à des groupes de population en situation de précarité et d'exclusion. – *(AFP.)*

Les Suisses disent « non » à la drogue et « oui » à la modernisation du rail

BERNE. Suivant les recommandations du gouvernement sur les principales questions soumises dimanche 29 novembre à référendum, les Suisses ont d'abord rejeté, par 73,9 % des votants, une initiative populaire visant à libéraliser l'usage des stupéfiants et leur acquisition pour les besoins personnels. Soutenus par les Verts et une partie de la gauche, les promoteurs de ce projet y voyaient un moyen de casser le marché noir et de mieux protéger la santé des toxicomanes. Le refus de légaliser la drogue ne devrait cependant pas remettre en cause les programmes de distribution d'héroïne sous contrôle médical, ni empêcher le gouvernement d'envisager de dépénaliser la consommation de cannabis.

Les autorités helvétiques se sont par ailleurs félicitées du feu vert donné par 63,6 % des électeurs au financement d'un vaste projet de modernisation ferroviaire d'un coût de 30,5 milliards de francs suisses (124 milliards de francs). Enfin, les électeurs ont approuvé par 63,4 % de « oui » une révision de la loi sur le travail, levant l'interdiction du travail nocturne pour les femmes dans l'industrie afin de répondre aux exigences de l'économie. La participation au scrutin a atteint à peine 37,5 % des inscrits. – *(Corresp.)*

Les séparatistes tamouls sri-lankais proposent d'engager des négociations

NEW DELHI. Le chef des séparatistes tamouls des Tigres de libération (LTTE), Vellupillai Prabakharam, vient de se déclarer prêt à engager avec le gouvernement sri-lankais des *« négociations politiques sous l'égide d'une tierce partie, après la restauration d'un climat de paix et de bonne volonté »*, ce qui signifie l'instauration d'un cessez-le-feu, un retrait de l'armée des zones de combat et la levée de l'embargo sur les régions contrôlées par le LTTE. Le gouvernement de Colombo, qui, dans le passé, avait accusé la guérilla d'utiliser les cessez-le-feu pour se renforcer avant de rompre les négociations, n'a pas fait connaître sa réponse à une offre qui le met dans une position délicate. Les précédentes négociations de paix avaient échoué en avril 1995 après 100 jours de trêve rompue par les séparatistes tamouls. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **CAMBODGE : l'Assemblée nationale** a accordé à une large majorité, lundi 30 novembre, son soutien au nouveau gouvernement de coalition du premier ministre Hun Sen, qui est assisté de deux vice-premiers ministres : Tol Lah (secrétaire général du Funcinpec, le parti du prince Ranariddh, également ministre de l'éducation nationale) et Sar Kheng (PPC, qui est aussi coministre de l'intérieur). Le poste-clé de ministre auprès du conseil des ministres (secrétaire général du gouvernement) revient à Sok An, du Parti du peuple cambodgien (PPC), la formation du premier ministre. – *(Corresp.)*

■ **ÉGYPTE : l'Organisation égyptienne des droits de l'homme** (OEDH) a décidé de rendre à la Chambre des communes britannique une somme de 25 703 dollars, après avoir été accusée de *« trahison »* par l'hebdomadaire égyptien *El Ousbouh*, a affirmé samedi 28 novembre un responsable de l'OEDH, Me Mahmoud Kandil, selon lequel l'OEDH refusera désormais toute aide financière de gouvernements étrangers. Le procureur général égyptien, Ragaa El Arabi, a ordonné l'ouverture d'une enquête. – *(AFP.)*

■ **IRAN : l'ancien ministre de l'intérieur Abdollah Nouri**, un proche du président Mohamad Khatami, a annoncé, dimanche 29 novembre, le lancement d'un quotidien modéré, *Khordad* [du nom du mois du calendrier iranien qui a vu la victoire de Khatami à l'élection présidentielle en mai 1997]. Le premier numéro sera publié jeudi et aura un tirage initial modeste de 100 000 exemplaires. – *(Reuters.)*

■ **SYRIE : sept mille trois cent soixante-quatre candidats** se disputent, lundi 30 novembre, les 250 sièges du Parlement, lors d'un scrutin législatif organisé lundi 30 novembre. Cent vingt-sept sièges sont dévolus aux *« travailleurs et aux ouvriers »* et 123 aux *« autres catégories du peuple »*, conformément à un décret présidentiel. Aucune suprise n'est à attendre de ce scrutin, l'opposition n'existant pas en Syrie.

■ **BOSNIE : les travaux d'exhumation** qui avaient démarré, jeudi 26 novembre, dans un site situé à Sarajevo ont démenti l'existence d'un charnier à cet endroit, a déclaré samedi à Sarajevo un porte-parole du haut représentant civil en Bosnie. Vingt-huit corps qui étaient enterrés séparément ont été déterrés. Le chef de la commission serbe bosniaque pour les échanges de prisonniers et pour les personnes disparues, Jovo Rosic, avait déclaré jeudi à la presse que les corps de 200 civils serbes seraient enterrés dans ce cimetière. – *(AFP.)*

L'ancien président mauritanien dénonce le régime des militaires

PARIS. L'ancien président Moktar Ould Daddah a lancé, vendredi 27 novembre à Paris, un appel pour un changement de régime dans son pays. Premier président de la Mauritanie indépendante, M. Ould Daddah, qui était resté silencieux depuis son renversement par les militaires en 1978, a estimé qu'il était temps d'*« œuvrer à la mise en place d'un exécutif de transition »* pour mettre un terme au *« pillage »* dont se rendrait coupable, selon lui, le *« clan corrompu »* aujourd'hui au pouvoir. *« La banalisation des crimes et des délits économiques s'accompagne du détournement de l'aide étrangère »*, ajoute l'ancien chef de l'Etat. *« La situation est de plus en plus alarmante. Le tribalisme renaît. La Mauritanie risque d'éclater »*, a-t-il ajouté.

Exilé en France depuis son éviction, M. Ould Daddah, dont le texte de l'appel devait être diffusé en Mauritanie par l'opposition, n'exclut pas de retourner dans son pays *« si le peuple le souhaite »* mais sans y jouer un rôle actif. – *(AFP.)*

Le harcèlement de son armée au Liban plonge Israël dans le doute

Le gouvernement Nétanyahou apparaît divisé sur la marche à suivre

La milice islamique chiite Amal a bombardé, dimanche 29 novembre, des positions de l'armée israélienne au Liban-sud, au moment où le gouvernement israélien était plongé dans des abîmes de perplexité quant au meilleur moyen de mettre fin au harcèlement dont ses soldats sont la cible dans la zone qu'ils occupent dans cette région, avec l'appui d'une milice libanaise. Le cabinet israélien n'a annoncé aucune décision.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Plusieurs heures de réunion n'ont pas permis au gouvernement israélien, dimanche 29 novembre, de définir une démarche claire à propos de l'épineux dossier libanais. Vendredi, Benyamin Nétanyahou était rentré prématurémment d'un voyage en Europe après avoir appris que deux nouveaux soldats – soit sept en deux semaines – étaient morts dans le sud du Liban, victimes d'une attaque lancée par les combattants islamistes du Hezbollah dans la zone dite « de sécurité » qu'occupe Israël.

Depuis le début de l'année, l'armée israélienne a perdu au Liban 22 soldats, dont 16 dans l'explosion de mines déclenchées à distance. Samedi, un haut responsable militaire a reconnu que Tsahal n'avait pas de solution toute faite pour combattre les mines déposées le long des routes empruntées par ses convois. C'était reconnaître qu'en dépit des moyens sophistiqués qu'utilise Israël pour surveiller la région, et malgré la présence à ses côtés d'une force mercenaire, l'Armée du Liban-sud, les combattants du Hezbollah continuent d'agir avec une relative facilité dans la « zone de sécurité ». Dimanche, malgré plusieurs attaques aériennes israéliennes, des combattants de la milice chiite Amal ont réussi à bombarder au mortier plusieurs positions adverses.

Officiellement déployés dans la région pour interdire d'éventuelles attaques du Hezbollah contre les localités du nord du pays, les soldats d'Israël sont entraînés dans une guérilla à laquelle ils sont mal préparés.

1 100 INCIDENTS EN 1998

En 1998, selon les statistiques du ministère de la défense, l'armée a fait face au Liban à 1 100 incidents de toute nature, contre 651 en 1997. Une augmentation qui témoigne du soutien dont bénéficie le Hezbollah au sein de la population libanaise de la « zone de sécurité ».

La diversité des opinions exprimées ces derniers jours par les responsables civils et militaires israéliens illustre les doutes qui accompagnent l'évaluation de la situation. Dimanche, le général Shaoul Mofaz, chef d'état-major, a vigoureusement réaffirmé qu'il était opposé à tout retrait unilatéral du Liban. Cette déclaration solennelle, censée exprimer la position sans faille de l'armée, faisait suite à une longue réunion tenue dans la nuit de samedi à dimanche dans le bureau du ministre de la défense, Itzhak Mordehaï.

Selon le journal *Haaretz*, les plus hauts responsables militaires israéliens auraient fermement soutenu la position de M. Mordehaï, pour qui *« un retrait unilatéral du Liban ne constitue pas une option »*. Des responsables de la sécurité, écrit *Haaretz*, estiment qu'une telle décision *« encouragerait »* les *« terroristes du Hamas »* palestinien à *« relancer une vague de terreur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza »*. Pour l'armée, seule une négociation avec la Syrie, considérée comme le véritable patron du Hezbollah, peut régler l'affaire libanaise.

Alors que plusieurs ministres ont suggéré des représailles contre la Syrie ou le Liban, le ministre des affaires étrangères, Ariel Sharon, a insisté sur la nécessité de déconnecter le dossier syrien du dossier libanais. Selon lui, une attitude ferme à l'égard du Liban, qu'il rend comptable du maintien de l'ordre dans la « zone de sécurité » qu'Israël pourrait évacuer par étapes, ne serait pas contradictoire avec la reprise des négociations avec la Syrie, interrompues depuis 1996. Damas a toujours affirmé qu'une normalisation de ses relations avec son voisin passe par le retrait israélien du plateau du Golan occupé en 1967 et annexé depuis.

Georges Marion

■ **Le premier ministre libanais sortant, Rafic Hariri**, a décliné l'offre du nouveau président, Emile Lahoud, de former le nouveau gouvernement, a indiqué, dimanche 29 novembre, un proche de M. Hariri. Ce dernier juge *« anticonstitutionnel le fait que 31 des 128 députés n'aient pas nommément désigné le premier ministre qui a leur préférence* [lors des consultations engagées par M. Lahoud], *laissant leur choix à la disposition du chef de l'Etat »*. – *(AFP.)*

PARLEMENT L'examen de la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS) doit se poursuivre, à l'Assemblée nationale, mardi 1er et mercredi 2 décembre. L'adoption de ce texte par scrutin public est prévue mercredi 9 décembre. Mais chacun se garde, dans la majorité, de faire un pronostic sur le rythme d'un débat entamé le 9 octobre et freiné, depuis, par l'opposition. ● LA LENTEUR de la discussion au Palais-Bourbon, due notamment aux cafouillages de la majorité sur ce texte controversé, a cependant permis au débat sur le PACS de s'installer dans le pays et de se généraliser, notamment en province. Cette banalisation a commencé à lever le tabou de l'homosexualité. ● LES RÉSISTANCES restent toutefois fortes, comme en témoigne la campagne contre Roselyne Bachelot, la seule députée RPR à s'être prononcée en faveur du PACS.

PACS : les députés traînent, les mentalités évoluent

L'Assemblée nationale reprend, mardi 1er décembre, la discussion sur le pacte civil de solidarité que le gouvernement espère pouvoir faire adopter le 9 décembre. Embarrassant pour la majorité, ce débat à rallonge a permis de lever certains tabous sur l'homosexualité

LA QUESTION revient comme un refrain dès que se profile un nouvel épisode du débat sur le pacte civil de solidarité (PACS) : la droite va-t-elle encore mettre toute son énergie à ralentir la discussion sur la proposition de loi socialiste, qui reprend à l'Assemblée nationale, mardi 1er et mercredi 2 décembre ? Si oui, l'examen de cette réforme qui vise à renforcer les droits des couples, homosexuels et hétérosexuels, qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se marier, sera-t-il achevé mercredi soir ? La majorité se garde bien de faire le moindre pronostic sur le rythme du débat à venir.

De son côté, le gouvernement affiche la plus grande prudence. Lors du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI, dimanche 29 novembre, Elisabeth Guigou a déclaré que « *le gouvernement ne lâchera pas prise, voilà* ». « *Il y aura certainement des manœuvres d'obstruction de l'opposition, mais le gouvernement et la majorité tiendront bon. Par conséquent, cela prendra le temps que cela prendra, il y aura probablement pas mal de navettes, mais ce texte sera voté* », a assuré la ministre de la justice.

La majorité nourrit, en outre, l'espoir que la droite pourrait braquer ses projecteurs sur un autre texte, le projet de loi controversé sur l'audiovisuel public. Avec ce nouveau « plat de résistance », l'opposition pourrait se contenter d'une discussion plus sereine sur le PACS. Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne), porte-parole de l'UDF sur ce texte, reconnaît qu'il travaille déjà sur le texte de Catherine Trautmann, qui doit être discuté en séance publique le 18 décembre, avant de préciser aussitôt : « *Le camp des pro-PACS et des anti-PACS se radicalise. Entre les deux, les gens se posent des questions sur un certain nombre de dispositions du texte. Cela nous encourage à décortiquer le texte..., y compris à l'Assemblée.* »

Autre élément susceptible d'agir sur le comportement de la droite, le débat sur le PACS reprend le 1er décembre, date de la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Fervent défenseur du PACS, Jean-Luc Roméro (RPR), président des élus locaux contre le sida, ne se réjouit pas à l'idée que ses collègues puissent freiner la discussion d'un texte dont l'histoire est en partie liée aux drames provoqués par l'épidémie de sida dans la communauté homosexuelle. Pour Jean-François Mattéi (DL, Bouches-du-Rhône), l'affaire est entendue : « *La gauche veut faire passer au forceps l'adoption en première lecture du PACS avant les fêtes de Noël ; et la droite rêve de mettre à nouveau en échec le texte.* »



Depuis le 9 octobre, le débat s'est poursuivi par tranches successives, dans un agenda parlementaire surchargé. La discussion sur le PACS a repris au point de départ le 3 novembre, avec un nouveau texte dont la principale nouveauté consiste à ouvrir certains avantages du dispositif aux fratries. La motion de procédure de Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) a été rejetée au terme d'une séance houleuse (*Le Monde* du 5 novembre). Le troisième épisode a eu lieu le week-end des 7 et 8 novembre au terme duquel l'Assemblée devait achever l'examen du texte en première lecture. En fait, l'examen de l'article premier du texte, qui en compte douze, n'a pu être achevé. Quatre amendements seulement ont été adoptés : l'un précise que le PACS peut être signé entre des couples « *de sexe différent ou de même sexe* ». Deux amendements identiques de l'opposition indiquent que le PACS est signé entre deux « *personnes majeures* ». Enfin, le député radical de gauche Alain Tourret (RCV, Calavados) a fait modifier le lieu d'enregistrement du PACS, qui n'est désormais plus la préfecture mais le tribunal d'instance. Les autres points de contestation sur lesquels la droite est susceptible de s'attarder visent les conditions de rupture du PACS, jugées insuffisamment protectrices, ainsi que les mesures sur l'entrée et le séjour des étrangers.

Au sein de la majorité, les Verts et les communistes continuent de réclamer la signature du PACS en mairie et s'opposent toujours à l'extension du texte aux fratries. Sur ce dernier point, les choses semblent évoluer. Catherine Tasca (PS, Yvelines), présidente de la commission des lois, favorable à un PACS ciblé sur le couple, et Jean Le Garrec (PS, Nord), son homologue aux affaires sociales, ne parient pas sur le maintien de cette mesure dans la version définitive du texte. Comme Mme Guigou, ils estiment que cette mesure peut poser des problèmes constitutionnels que la droite ne manquera pas d'exploiter.

Enfin, en se déclarant – à titre personnel – favorable à l'adoption d'un enfant par les couples homosexuels, Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), rapporteur de la commission des lois, a ouvert un dossier brûlant. M. Le Garrec pense que la question du droit à l'enfant et du droit des enfants, ébauchée par M. Mattéi le 9 octobre, sera le « *débat de demain* ».

Clarisse Fabre

Félicitations et insultes pour Roselyne Bachelot

PASSIONNÉMENT, pas du tout... L'attitude de Roselyne Bachelot dans l'affaire du PACS ne suscite pas la demi-mesure. Le vibrant plaidoyer pour le pacte civil de solidarité que la députée gaulliste a lu à la tribune de l'Assemblée, le 7 novembre, a été reproduit à des milliers d'exemplaires par le Collectif pour le CUS (contrat d'union sociale) et le PACS. Sa distribution par des militants, à travers la France, ne laisse pas indifférent. Jeudi 26 novembre, au métro Gambetta à Paris, le document a été accueilli par « *deux insultes, mais quinze bravos !* », se félicite Jan-Paul Pouliquen, président du Collectif. « *En revanche, à Périgueux, personne ne veut prendre le risque de le distribuer, de peur des réactions* ».

Dans sa circonscription du Maine-et-Loire, nombreux sont ceux qui tentent de lui savonner la planche. Les relations d'Avenir de la culture et de Mme Bachelot sont à couteaux tirés. L'association, proche de l'extrême droite et liée à une secte d'origine brésilienne, Traditions, Famille, Propriété, s'était déjà distinguée, à la rentrée, par l'envoi de sacs entiers de cartes anti-PACS à Matignon. Elle a tenté, depuis, d'adresser une « *lettre ouverte aux angevins* » que Mme Bachelot juge « *injurieuse et diffamante* ». Dans un courrier adressé à certains députés, l'association s'est plainte des pressions de leur collègue pour empêcher l'envoi de ces lettres.

Lors de la réunion des jeunes RPR, à Charenton (Val-de-Marne), le 8 novembre, le responsable départemental du Maine-et-Loire, qui est opposé au PACS, a souligné les « *effets dévastateurs* », dans les circonscriptions, de son militantisme. Mais là, d'autres voix se sont élevées. Contester le PACS, c'est « *contester les évolutions de la société* », ont reconnu les jeunes militants, divisés « *à 50/50 sur la réforme* ». Une loi, observent-ils toutefois, a « *trop de lourdeur et de symbolique politique* ». « *Mais les Boutin et les Myard, c'est le degré zéro de la politique* », ont-ils conclu. Prise dans ce tourbillon, Mme Bachelot s'accroche aux lettres de soutien qu'elle a reçues « *par milliers* ». Un admirateur lui a même écrit : « *Je vous aime.* ». Le 7 novembre, après son discours, quand elle a regagné sa place dans l'hémicycle, Jean-Louis Debré, lui a fait transmettre ce mot : « *C'est bien ! Il faut toujours se battre pour ses idées...* »

Cl. F.

Les vertus pédagogiques d'un débat qui s'éternise au Palais-Bourbon

« *DITES-MOI, il en est où ce PACS ?* » Ce monsieur de soixante-dix ans, lecteur du *Monde*, s'interroge. Il a suivi la saga du pacte civil de solidarité jusqu'au 9 octobre, date à laquelle la proposition de loi PS a été rejetée à l'Assemblée nationale. Depuis, il a un peu perdu le fil. Il a juste entendu dire que le texte pourrait n'être définitivement adopté que fin 1999. « *Les bras m'en sont tombés !* », dit-il. Non pas qu'il se sente « *concerné* » par cette réforme, lui qui vit « *depuis trente ans avec la même femme* ». Mais il connaît « *deux couples homosexuels* » qui ont eu des « *problèmes* » avec la belle-famille après le décès de l'un des partenaires. Alors... « *Alors, je suis comme Roselyne Bachelot !* », résume-t-il. Comme la députée RPR de Maine-et-Loire, il est « *gaulliste* » et « *pour le PACS* », et plusieurs de ses « *amis de droite* » aussi. Il a « *juste un petit problème* » avec le texte, qui n'est pas assez clair, selon lui, sur l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel : « *Deux femmes, ça ne me gêne pas, mais deux hommes...* »

C'est simple : plus la discussion sur le PACS traîne au Parlement, plus les députés s'affrontent et plus les gens se demandent : qu'est-ce que le PACS ? Pour en savoir plus, ils se rendent aux réunions publiques oragnisées par les élus locaux, ils écrivent aux députés. Le courrier des élus ne reflète d'ailleurs pas toujours la bipolarisation de l'Hémicycle : ainsi, une « *militante du PCF* », « *simplement ouvrière* », est contre le PACS, dont beaucoup de dispositions la « *font frémir pour l'avenir de la famille* ». Tel électeur socialiste, à Paris, sermonne son député : « *Je ne vous ai pas mandaté pour que vous alliez voter le PACS.* » D'autres appellent les élus à voter selon leurs « *convictions* », sans se soucier de la ligne du parti.

PRISE DE CONSCIENCE TARDIVE

Le débat n'aurait certainement pas pris cette envergure sans la mise en échec du texte, le 9 octobre. « *Finalement, le fait que la discussion dure a fait prendre conscience du problème de société* », observe, philosophe, Catherine Tasca (PS), présidente de la commission des lois. Le 4 décembre, la députée des Yvelines débattra du PACS avec... l'évêque de Versailles, Jean-Charles Thomas, à Aubergenville. Après le « *vendredi noir* », Yvette Benayoun-Nakache (PS, Haute-Garonne) s'est fait interpeller dans sa circonscription : « *C'était la vraie démocratie directe. Des gens m'ont dit : "On vous a élu pour ça, alors qu'attendez-vous ?"* »

Parti de Paris, le débat sur le PACS se diffuse en province et se banalise. Patrick Bloche (PS, Paris), qui anime des réunions d'information à travers la France, remarque que le public, à Paris, est « *souvent plus spécialisé, plus revendicatif. Les gens viennent se tenir au courant des dernières avancées du texte. En province, ils voient davantage la réforme comme un moyen de renforcer la solidarité dans les nouveaux modes de vie* ». Depuis le 9 octobre, Dominique Gillot (PS, Val-d'Oise) aborde la question du PACS lors de ses réunions publiques.... sur la famille, en tant chargée de mission sur la politique familiale du gouvernement. Le 12 octobre, à Valence, « *après trois quarts d'heure de débat avec des pro-PACS, la représentante d'une association familiale a reconnu qu'elle avait conscience des problèmes* », affirme Mme Gillot.

Certes, le PACS suscite un intérêt inégal dans le pays. Guy Hascoët (Verts) reconnaît que le terrain n'est « *pas très favorable* » dans sa circonscription du Nord, où coexistent une culture démocrate-chrétienne et une forte communauté musulmane, et où le taux de chômage atteint 30 % de la population active. Le PACS suscite « *une certaine indifférence* » dans la circonscription voisine de Monique Denise (PS, Nord), « *plutôt traditionnelle et rurale* ». Deux semaines après le couac du PACS, Odile Saugues (PS, Puy-de-Dôme) a fait l'amer constat que le militantisme du PS ne s'était pas réveillé : elle a été la seule élue PS, avec un conseiller régional, à participer à la réunion publique du 23 octobre à Clermont-Ferrand.

Paris et les grandes villes restent toutefois les locomotives du débat. Jean-François Mattéi (DL, Bouches-du-Rhône) en a fait l'expérience à Marseille. En septembre, M. Mattéi a réalisé avec les moyens du bord un sondage qui correspond, selon lui, à l'« *équilibre socio-économique* » de sa circonscription : sur 5 000 questionnaires envoyés à la population, M. Mattéi a reçu... 1 200 réponses ! Il ressortait notamment de cette enquête que 72 % des personnes sondées ne sont pas favorables à « *l'élargissement du PACS aux fratries* ». « *Très surpris* » par ce résultat, M. Mattéi en déduit que « *le PACS est bien vécu quand il est à connotation sexuelle* » ; il ajoute, à propos des fratries : « *il y a le tabou de l'inceste* ». Souvent, les opposants au PACS tiennent à préciser qu'ils n'ont « *rien contre* » les homosexuels. « *Adaptez les lois existantes pour répondre à leurs spécificités* », implore cet internaute. Certains voient dans ce genre de déclarations la « *résurgence de l'homophobie* » masquée derrière un discours « *politiquement correct* ».

« CONSERVATISME CULTUREL »

A l'inverse, tel autre s'insurge ouvertement contre le « *pacte civil de sodomie* », dans la veine de certains propos tenus par la droite sur les « *pédés* » et les « *enculés* », les 7 et 8 novembre à l'Assemblée nationale. Bernard Roman (PS, Nord) veut pourtant croire que « *l'homosexualité n'est plus autant un tabou qu'on le croyait* ». « *La mort de Jean Marais a mis en positif la relation homosexuelle* », renchérit Mme Gillot, tandis que, le 22 novembre, le sénateur Bertrand Delanoë (PS, Paris) a déclaré publiquement son homosexualité sur M 6, lors de l'émission « Zone interdite ».

Selon Stéphane Rozès, directeur de CSA-Opinion, qui a réalisé en juin un sondage sur « les Français et l'homosexualité », c'est avant tout la législation antidiscriminatoire du début des années 80, puis le sida, qui ont fait avancer la cause des homosexuels. « *Le PACS se situe dans ce prolongement. Comme cette réforme vise tous les couples, homosexuels et hétérosexuels, une majorité de l'opinion dit oui, car l'opinion est égalitaire et républicaine* ». Plutôt que la « *ringardisation* », c'est le « *conservatisme culturel* » qui guette la droite, selon M. Rozès : « *La droite apparaît trop libérale sur le plan économique et pas suffisamment sur le terrain des valeurs. Elle risque de perdre sur les deux tableaux. Si la valeur famille est actuellement forte, cela ne signifie pas le retour de l'ordre moral ; il faut plutôt y voir le désir de l'individu de reconstruire des liens de proximité et de solidarité... librement consentis.* »

Cl. F.

Les défenseurs de « la famille » manifestent sur les terres de M. Jospin

TOULOUSE
de notre correspondant régional

« *Non, monsieur, je ne replierai pas ce drapeau, c'est le drapeau de la France. Il a été de tous les combats, pour l'école libre, contre l'avortement. Aujourd'hui, je suis là pour défendre le mariage et la famille. Au nom de la France !* » La soixantaine courbée, ce militant anti-PACS venu manifester, samedi 28 novembre, à Cintegabelle, en Haute-Garonne, dans le canton dont Lionel Jospin est le conseiller général, n'en démord pas : il veut garder le drapeau tricolore que les organisateurs de la manifestation lui demandent de ranger en lui expliquant que « *les journalistes vont encore dire que le Front national récupère notre mouvement* ».

REPORTAGE
Ni imprécation ni bible : les participants veulent se donner une image moderne

Du Front national, on ne voit, en effet, aucune trace. Il faut dire qu'il n'y a pas grand monde sur le parking où la manifestation a été reléguée, juste derrière le cimetière du village : environ 400 personnes, poussettes et landeaux compris, venus de Toulouse et des départements du Sud-Ouest. Six maires seulement sont présents dans une circonscription où un tiers d'entre eux ont signé la pétition contre le PACS. Le Collectif pour le mariage et contre le PACS, fort d'une vingtaine d'associations, principalement familiales et catholiques, en attendait dix fois plus. La pluie fine et froide qui noie la vallée de l'Ariège et les collines du Lauragais en a découragé plus d'un, explique-t-on. Mi-figue mi-raisin, les militants s'en prennent au ciel.

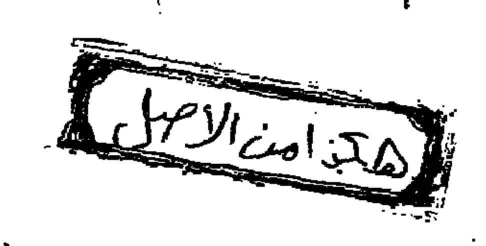
L'ambiance pourtant se veut à la fête. Tout a été fait pour que l'image que les opposants au PACS veulent donner de leur mouvement soit jeune, dynamique, positive, à l'opposé du conservatisme compassé qu'on leur prête. Les jeunes de la coordination étudiante contre le PACS ont donc pris les choses en main. Symbole contre symbole, il faut montrer que le combat n'est pas d'arrière-garde et que le mariage – « *un papa, une maman, deux enfants* » – reste une idée moderne. A l'entrée du parking, on distribue casquettes et tee-shirts de toutes les couleurs. Lodens et jupes plissées disparaissent sous une cascade de couleurs jaune, bleue, rouge ou verte.

« ON T'AIME, ON PRIE POUR TOI »

A fond de décibels, un DJ diffuse de la *dance music*. Quelques adolescents agitent les bras, les familles sautillent sur place. On scande, sur les rythmes des manifestations de gauche, « *Aucu, aucu, aucune hésitation* ». Pas de bible brandie ni d'imprécations, seulement la démonstration d'une détermination qui se veut sereine. « *Grâce à vous, le PACS ne passera pas* » : on n'est pas loin du *no pasaran* républicain de l'Espagne toute proche. Un spectacle met en scène un premier ministre en proie aux déclarations contradictoires de sa majorité. On applaudit, on crie, on siffle à ce « *Concerto PACS en désaccord majeur* ».

Après un dernier « *Jospin, on t'aime, on prie pour toi* », les manifestants remontent la rue jusqu'à la permanence du plus connu des conseillers généraux de France, fermée comme tous les samedis. Quelques habitants de Cintegabelle mettent le nez à la fenêtre, détachant un instant l'œil du téléviseur. C'est qu'à ce moment l'équipe de rugby du Stade toulousain affronte Brive en direct.

Jean-Paul Besset



L'UDF centriste « unifiée » entend faire valoir son « droit de créance » sur le débat européen

François Bayrou n'exclut pas de présenter une liste aux élections de juin 1999

Le conseil national de l'UDF, réuni à Lille le 29 novembre, a avalisé la transformation de l'ancienne confédération centriste et libérale en un parti unifié. Cette unité s'est manifestée principalement dans les propos des dirigeants centristes et giscardiens hostiles à une liste unique de l'opposition aux élections européennes, qui serait conduite par Philippe Séguin, chef de file du « non » au référendum sur le traité de Maastricht en 1992.

LILLE
de notre envoyée spéciale

À l'aune de l'anti-séguinisme, l'UDF est effectivement devenue un parti unifié. De Lionel Jospin, de Jacques Chirac, d'Alain Madelin, il ne fut pas, ou à peine, question. De Philippe Séguin, en revanche, les congressistes de Force démocrate, puis les conseillers nationaux de l'UDF, réunis samedi 28 et dimanche 29 novembre, à Lille, pour faire passer l'UDF du stade de confédération à celui de parti intégré (*Le Monde* daté 29-30 novembre), avaient beaucoup à dire. Et d'abord ceci : le président du RPR ne saurait être leur chef de file aux élections européennes.

Il ne faisait pas bon, ce week-end, soutenir le contraire aux rescapés de la tourmente politique qui a suivi les élections régionales du mois de mars et qui a provoqué l'éclatement de l'ancienne UDF. Aussi, son président, François Bayrou, n'a-t-il pas tenté de le faire et s'est-il contenté de prendre la mesure de l'imperméabilité de ses ouailles à la séduction de M. Séguin. Celui-ci n'agrée décidément pas à des cadres pour qui il sera impossible de demander aux « *militants européens* » de faire campagne pour le principal chef de file des opposants au traité de Maastricht en 1992. « *Un nouveau converti peut participer à la procession, mais il n'est pas nécessaire qu'il porte la bannière* », a résumé le sénateur du Nord, ancien maire de Roubaix, André Diligent.

La « bronca » de la base a largement trouvé écho au sommet. Pierre Méhaignerie, ancien président du CDS, n'a pas été le moins déterminé : si l'UDF acceptait M. Séguin, « *beaucoup de nos électeurs diraient : "Et notre dignité, alors ?"* », a-t-il averti. Les membres de l'UDF n'ont pas apprécié que, pendant qu'ils étaient eux-mêmes absorbés par le règlement laborieux de leurs problèmes internes, le RPR impose si vite, et sans consultation aucune de ses partenaires, son candidat. « *Le RPR nous fait la grâce de nous demander de lui accorder notre accord au choix qu'il fera d'une tête de liste RPR, tout en laissant entendre que son choix se portera sur celui qui est* [en matière européenne] *le plus loin de nous* », a grincé Alain Lamassoure.

Entre récuser la personnalité de M. Séguin et être prêt à constituer une liste séparée, il y a un pas que beaucoup, à l'UDF, ne franchissent pas. Le souvenir des 8,42 % obtenus en 1989 par la liste centriste conduite par Simone Veil est encore dans toutes les mémoires, et tempère les ardeurs de certains. « *Je ne suis pas près de l'oublier !* », s'exclame ainsi Jacques Barrot, en conjurant ses amis de « *positiver* » les relations avec le RPR. Pourtant, la perspective d'une liste centriste a des partisans. Bernard Bosson, Hervé de Charette et M. Méhaignerie n'excluent pas cette hypothèse, non plus que Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes. Tout en évitant de compromettre si peu que ce soit son auteur, le message « subliminal » du discours de Philippe Douste-Blazy allait également dans ce sens.

Cette atmosphère frondeuse a posé quelques problèmes à M. Bayrou. L'ancien ministre de l'éducation nationale, qui a mesuré à quel point Jacques Chirac trouve intérêt à une opposition réunie sur une même liste derrière M. Séguin, ne veut pas isoler son parti davantage qu'il ne l'est au sein de L'Alliance ni compromettre ses relations avec M. Séguin. Les élections européennes sont donc une épreuve dont il se serait bien passé. Pour tenter de désamorcer une fronde trop violente ce week-end, il avait annoncé par avance que la question de la liste et de la tête de liste serait tranchée par le conseil national le 5 février.

TEMPORISER

Samedi, M. Bayrou a dû accepter, cependant, un amendement à la « *motion de synthèse* » du congrès de Force démocrate, au terme duquel l'UDF ne se rangera que derrière une tête de liste « *qui aura soutenu la ratification du traité de Maastricht* ». Le débat sur l'Europe et le « *rapport d'étape* » qui devait y être discuté, dimanche, ont été réduits à leur plus simple expression. Concluant la première réunion du conseil national de la « *nouvelle UDF* », M. Bayrou a temporisé, tout en « *exigeant* » le « *respect* » au sein de L'Alliance.

Si le RPR et Démocratie libérale acceptent la « *vision* » européenne de l'UDF, « *je suis sûr que la majorité de nos militants seront non seulement ouverts, mais volontaires pour que la liste soit la plus large possible, et unie si possible* », a affirmé M. Bayrou, en ajoutant qu'« *une tête de liste pour une liste d'union, ça se choisit ensemble* ». En revanche, « *si la délibération de nos militants* » en disposait ainsi, « *quel manquement y aurait-il à ce que nous ayons, devant les Français, la confrontation complémentaire de ces deux listes ?* », a-t-il interrogé. M. Bayrou a deux mois pour trouver comment user du « *droit de créance sur le débat européen* » dont, selon François Léotard, dispose l'UDF.

Cécile Chambraud

Les représentants de M. Soisson au bureau politique

En même temps qu'il a modifié les statuts de l'UDF, le conseil national, réuni à Lille samedi 28 et dimanche 29 novembre, a adopté à 92,25 % la liste unique des soixante-quinze titulaires et des trente-huit suppléants qui composeront, avec une vingtaine de membres de droit, le nouveau bureau politique. Aprement négociée depuis des semaines, cette liste comprend notamment le libéral Gilles de Robien, le président du Parti radical, Thierry Cornillet, le chef de file des Adhérents directs, Pierre-André Wiltzer, le centriste Dominique Baudis et Pierre Albertini (PPDF).

Cette liste comprend Jean-Marc Nesme, secrétaire général du PPDF et vice-président du conseil régional de Bourgogne, dont le président, Jean-Pierre Soisson (ex apparenté UDF), a été réélu grâce au Front national. Y figure aussi Serge Franchis, ancien suppléant de M. Soisson, secrétaire général du Mouvement des réformateurs – que préside M. Soisson – et aujourd'hui sénateur de l'Yonne.

Philippe Séguin s'élève contre son « excommunication »

INVITÉ à répondre, dimanche 29 novembre, dans le cadre de l'émission « Public » sur TF 1, aux critiques exprimées à son encontre dans les rangs de l'UDF, Philippe Séguin a usé, d'abord, d'ironie, en considérant ses interlocuteurs centristes comme des « *cabris* », par référence à un mot fameux du général de Gaulle sur les partisans de l'Europe. Plaidant pour lui-même, ensuite, le président du RPR a rappelé quelle avait été son argumentation d'opposant lors de la ratification, en 1992, du traité de Maastricht. « *Amsterdam, ce n'est pas la revanche de Maastricht* », a-t-il ajouté, à destination, cette fois, de Charles Pasqua.

M. Séguin, qui a précisé qu'il est aussi, actuellement, le président de L'Alliance pour la France, s'est employé à vanter les mérites de l'union de l'opposition, en affirmant : « *Il faut que l'opposition s'accorde sur un projet commun pour l'Europe, c'est la meilleure chance de gagner et de battre les socialistes.* » Tout en rappelant qu'il n'avait pas fait acte de candidature pour conduire une éventuelle liste de l'opposition aux élections européennes, M. Séguin a confirmé indirectement ses intentions.

« *Celui qui conduira la liste européenne devra évidemment siéger à Strasbourg* », a indiqué le président du RPR, avant d'ajouter que le Parlement européen ne fait pas partie de ses rêves d'enfance... Pour autant, a-t-il martelé, « *il doit être bien clair qu'il n'est pas question d'exclusive à l'égard de quiconque, d'ostracisme, d'excommunication* ». « *Il ne faut pas faire de la politique en regardant en permanence dans le rétroviseur* », a encore affirmé le député des Vosges, rappelant que l'ancienne UDF avait éclaté en deux mouvements distincts. « *Il y a forcément un effet d'optique qui fait que le RPR paraît plus fort, mais nous n'y sommes pour rien* », a affirmé M. Séguin.

« RISQUES IMPORTANTS DE DIVISION »

De son côté, le porte-parole de Démocratie libérale, Claude Goasguen, exprime le même souci que le RPR quand il affirme, dans un communiqué publié dimanche, qu'« *à force de vouloir se distinguer à tout prix aux élections européennes, les centristes de l'UDF font courir à l'opposition des risques importants de division* ». « *Les centristes se considèrent-ils encore comme membres de L'Alliance ou bien envisagent-ils, à terme, de se tourner vers l'actuel gouvernement ?* », s'est interrogé le député de Paris.

Jean-Louis Saux

La droite conserve les sièges des députés passés au Sénat

Trois scrutins partiels remportés par L'Alliance

LA DROITE a facilement conservé, dimanche 29 novembre, les trois sièges de députés laissés vacants par Jacques Peyrat (RPR, Alpes-Maritimes), Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) et Ladislas Poniatowski (UDF, Eure), élus au Sénat le 27 septembre. Les candidats investis par L'Alliance affrontaient, au second tour, des candidats du Parti socialiste. Eliminé dès le 22 novembre, le Front national n'avait pas donné de consigne de vote, faute d'avoir reçu une demande de soutien « *expresse* » des candidats de droite. Dans un contexte de faible participation, les candidats de l'opposition semblent avoir bénéficié d'un bon report des voix du FN.

Dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes, Jacqueline Mathieu-Obadia (RPR) est loin d'obtenir un aussi bon score que M. Peyrat en juin 1997 ; le maire affrontait alors un candidat du Front national. Le scrutin montre une progression de la gauche dans cette circonscription du centre-ville.

Dans la deuxième circonscription de Côte-d'Or, le candidat gaulliste, Jean-Marc Nudant (RPR), a largement puisé dans l'électorat du FN, qui avait appelé les électeurs, entre les deux tours, à « *ne donner aucune voix à la candidate de gauche* ».

La droite enregistre son meilleur résultat dans la troisième circonscription de l'Eure, où Hervé Morin (UDF-AD) a amélioré de près de quatre points le score réalisé en juin 1997 par M. Poniatowski tandis que son adversaire socialiste, Jean-Louis Destans, ne réunissait à peine plus que le total des voix de gauche du premier tour.

Le RPR s'est réjoui de ces succès, dans lesquels il voit « *la marque de la déception grandissante suscitée par la politique du gouvernement* ». Interrogé sur RTL, lundi 30 novembre, François Hollande (PS) a affirmé que ce résultat « *totalement attendu* » n'est pas un « *signe politique* ». « *Ces circonscriptions étaient de droite, elles restent de droite* », a-t-il dit.

Etienne Banzet à Rouen, Jean-Pierre Laborde à Nice, et Chris Maislat à Dijon

ALPES-MARITIMES
2e circonscription-Nice (second tour).
I., 67 659 ; V., 19 860 ; A., 70,64 % ; E., 18 758.
Jacqueline Mathieu-Obadia, RPR, c. m., 10 578 (56,39 %)... *ÉLUE*
Patrick Mottard, PS, c. g., 8 180 (43,60 %).

[22 novembre 1998 : I., 67 659 ; V., 16 404 ; A., 75,75 % ; E., 15 895 ; Jacqueline Mathieu-Obadia, RPR, c. m., 5 661 (35,61 %) ; Patrick Mottard, PS, c. g., 5 179 (32,58 %) ; Gérard de Gubernatis, FN, c. r., 4 056 (25,51 %) ; Patrice Miran, MEI, c. r., 404 (2,54 %) ; Michel Cotta, CNI, 399 (2,51 %) ; Jean-Marie Bernard, rég., 196 (1,23 %).

1er juin 1997 : I., 68 177 ; V., 37 691 ; A., 44,71 % ; E., 31 645 ; Jacques Peyrat, RPR, m20., 22 352 (70,63 %) ; Christian Desvignes, FN, 9 293 (29,36 %).]

CÔTE-D-OR
2e circonscription (second tour).
I., 57 312 ; V., 20 128 ; A., 64,88 % ; E., 19 042.
Jean-Marc Nudant, RPR, 10 599 (55,66 %)... *ÉLU*
Colette Popard, PS, c. m., 8 443 (44,33 %).

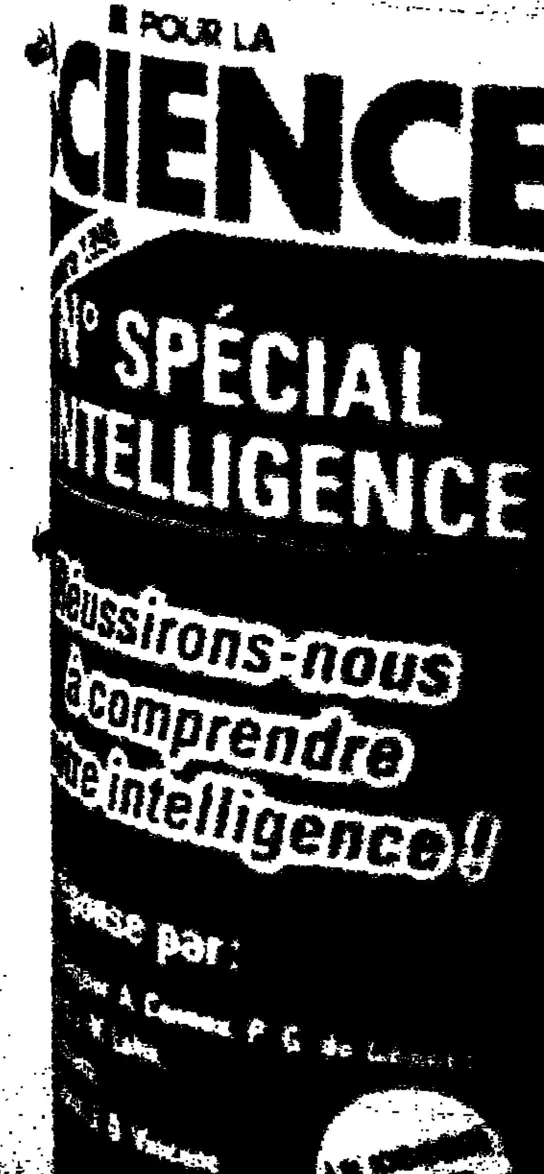
[22 novembre 1998 : I., 57 312 ; V., 18 178 ; A., 68,28 % ; E., 17 505 ; Jean-Marc Nudant, RPR, 7 140 (40,78 %) ; Colette Popard, PS, c. m., 5 207 (29,74 %) ; Liliane Floiras, FN, 2 659 (15,19 %) ; Alain Bardot, PC, m., 988 (5,64 %) ; Jean-Jacques Bernard, Verts, c. m., 691 (3,94 %) ; Jacqueline Lambert, LO, 356 (2,03 %) ; Alexandre Jurado, MEI, 308 (1,75 %) ; Jean-Louis Enet, LCR, 156 (0,89 %).

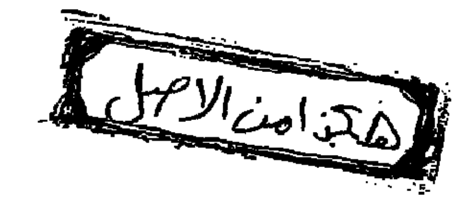
1er juin 1997 : I., 56 588 ; V., 41 295 ; A., 27,02 % ; E., 40 138 ; Louis de Broissia, RPR, adj. m., 18 002 (44,85 %) ; Colette Popard, PS, c. m., 16 862 (42,01 %) ; Liliane Floiras, FN, 5 274 (13,14 %).]

EURE
3e circonscription (second tour).
I., 70 760 ; V., 34 381 ; A., 51,41 % ; E., 32 964.
Hervé Morin, UDF, m., 19 522 (59,22 %)... *ÉLU*
Jean-Louis Destans, PS, m., 13 442 (40,77 %).

[22 novembre 1998 : I., 70 880 ; V., 30 267 ; A., 57,29 % ; E., 29 115 ; Hervé Morin, UDF, m., 13 664 (46,93 %) ; Jean-Louis Destans, PS, m., 10 144 (34,84 %) ; Marc Froidefont, FN, 2 932 (10,07 %) ; Fernand Ernult, PC, adj. m., 1 223 (4,20 %) ; Pascal Didtsch, LCR, 1 152 (3,95 %).

1er juin 1997 : I., 69 449 ; V., 51 603 ; A., 25,69 % ; E., 48 932 ; Ladislas Poniatowski, UDF-PR, m., 27 206 (55,60 %) ; Jean-Louis Destans, PS, m., 21 726 (44,40 %).]





Lionel Jospin veut accélérer les réparations des victimes des spoliations de la guerre

Une instance chargée d'examiner les demandes individuelles va être mise en place

Devant le Conseil représentatif des institutions juives de France, samedi 28 novembre, M. Jospin a admis la nécessité d'accélérer les travaux de la commission Mattéoli sur les spoliations commises en France entre 1939 et 1945. *« Une nation gagne toujours à regarder avec lucidité son passé »*, a-t-il plaidé. Il a annoncé son accord pour la création d'une instance chargée d'examiner les demandes individuelles.

LA COMMUNAUTÉ juive française s'impatiente. Alors que débute, à Washington, une conférence chargée d'établir un bilan exhaustif des spoliations dont furent victimes les juifs durant la seconde guerre mondiale de la part du régime nazi et de ses alliés (*Le Monde* daté 29-30 novembre), la France peine encore à établir l'inventaire des exactions commises sur son territoire entre 1939 et 1945. Henri Hajdenberg, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), l'a déploré, samedi 28 novembre, lors du dîner annuel du CRIF, auquel participaient Lionel Jospin ainsi que de nombreuses personnalités politiques, dont le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR). Certes, a concédé M. Hajdenberg, la commission chargée d'établir la liste des spoliations commises dans l'Hexagone, créée en octobre 1997 et présidée par Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social, *« continue d'avancer ses travaux »*. *« Mais, faute de moyens suffisants en hommes, et faute de bonne volonté de certains ministères et administrations, nous craignons que son rapport ne soit pas déposé avant l'an 2000, comme vous l'avez pourtant exigé »*, a jugé le président du CRIF, avant d'ajouter : *« Nous savons que votre gouvernement vient d'accorder à cette commission* (...) *10 millions de francs. Mais, à notre sens, il faudrait néanmoins que vous interveniez pour donner les impulsions nécessaires. »* Plus explicites en privé, les responsables du CRIF jugent, en effet, que le ministère des finances, où sont entreposés des dizaines de milliers de dossiers retraçant les actes de spoliations, ne témoigne pas d'un zèle particulier dans l'établissement de la vérité.

Dans sa réponse, le premier ministre a souligné la nécessité de *« combattre sans faiblesse les idées et les méthodes de l'extrême droite dans notre pays »*. Lionel Jospin a assuré que, *« parce qu'elle regarde sa propre histoire en face, la France en explore aussi les zones d'ombre. Une nation gagne toujours à regarder avec lucidité son passé, y compris ses pages sombres »*. *« C'est pourquoi, après avoir approuvé sans réserves les déclarations du président de la République sur les crimes antisémites du régime de Vichy, je me suis moi-même exprimé en ce sens »*, a-t-il ajouté.

Mais le chef du gouvernement a réfuté les critiques du CRIF. *« La discrétion, voulue et assumée, de ses travaux ne doit pas masquer l'importance et la qualité des résultats déjà obtenus »* par la commission Mattéoli, a-t-il assuré. Selon lui, ceux-ci seraient liés *« au concours actif des administrations concernées »*. *« M. Dominique Strauss-Kahn* [ministre de l'économie et des finances, présent au dîner] *y a veillé »*, a-t-il précisé. Dès lors, il n'a pas jugé nécessaire de donner suite à la demande du CRIF, qui souhaite que, sans attendre davantage, les 1 950 œuvres d'art classées sous un statut provisoire, du fait de leur passage dans les entrepôts nazis, soient confiées à la communauté juive pour *« faire œuvre de mémoire de la Shoah »*.

« Une nation gagne toujours à regarder avec lucidité son passé »

Prudent, le premier ministre *« souhaite que toutes les recherches possibles soient faites. Il nous appartiendra, au terme de ce travail très largement engagé, de décider du sort de celles de ces œuvres d'art dont l'origine sera restée incertaine »*.

Malgré ces désaccords, M. Jospin a convenu de la nécessité d'*« accélérer les choses »*. *« Il s'agit pour la France de tirer des leçons de sa propre histoire et de réparer ce qui doit l'être*, a-t-il expliqué. *Il faut donc agir vite. »* Confiant dans le respect de l'échéance de fin 1999 pour les conclusions de la commission Mattéoli, le premier ministre a donné son accord pour la création d'*« une instance chargée d'examiner les demandes individuelles formulées par les victimes des lois antisémites ou par leurs ayants droit »*. Réclamée par le CRIF, cette procédure devrait, selon M. Jospin, permettre de *« répondre aux demandes individuelles qui sont adressées soit à la puissance publique, soit aux entreprises (banques, assurances...) qui ont participé, à un titre ou à un autre, aux spoliations de la guerre »*. Enfin, conformément à un souhait exprimé par la communauté juive, le chef du gouvernement a décidé que *« l'Etat* [consacrerait] *50 millions de francs au projet d'agrandissement du Mémorial du martyr juif inconnu »* pour favoriser, notamment, la *« création d'un Musée de la Shoah »*.

Jean-Michel Aphatie

Danielle Mitterrand critique le premier ministre

Danielle Mitterrand, présidente de la Fondation France Libertés, juge que *« les arguments de Lionel Jospin* [sur les sans-papiers] *ne sont pas convaincants »*, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 29 novembre. *« Je crois que les quotas, les critères sont devenus une maladie des partis politiques »*, explique-t-elle, en soulignant que les sans-papiers qui sont sortis de leur clandestinité *« ont fait confiance »*. Mme Mitterrand réfute l'argument du premier ministre selon lequel une régularisation créerait *« un appel d'air »*. *« Donner des papiers à tous ceux qui sont là, ce n'est pas multiplier les demandes »*, affirme-t-elle. Interrogée également sur les propos de Michel Rocard, selon lesquels François Mitterrand n'était pas *« un honnête homme »*, Mme Mitterrand assure qu'elle *« n'écoute ni ne li[t] rien de ce qui est dit ou écrit »* sur l'ancien président. *« Je ne veux pas perdre mon temps à m'insurger (...). Je sais que l'Histoire lui rendra hommage »*, conclut-elle.

Jacques Chirac a inauguré le Musée d'histoire du judaïsme

JACQUES CHIRAC a inauguré, lundi 30 novembre en fin de matinée, le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, installé dans l'hôtel de Saint-Aignan, rue du Temple, à Paris (3e). Ce projet, a-t-il rappelé, est le résultat d'un chantier lancé en 1986 lorsqu'il était maire de la capitale pour accueillir, notamment, la donation faite à l'Etat, en 1980, par la baronne Nathaniel de Rothschild et déposée au Musée de Cluny. Rendant hommage à une communauté qui, *« partout où elle s'est établie, a irrigué la culture et l'esprit »*, le chef de l'Etat a rappelé la place des juifs de France dans le *« combat pour la République »*, parce que, a-t-il souligné, *« en vertu d'un passé douloureux, ils ont plus que d'autres le sens de la liberté, de la fraternité, de la laïcité »*.

M. Chirac a ensuite longuement évoqué les *« heures sombres »* des persécutions, des ghettos et des expulsions, celles, aussi, de l'affaire Dreyfus, qui, a-t-il observé, a marqué *« un moment de la conscience du monde »*, puis les *« heures noires de la Shoah »*. *« Parmi les œuvres exposées dans ce musée, il en est qui furent volées à des familles qui ne sont jamais revenues de leur long chemin de souffrance »*, a dit M. Chirac.

« C'est bien cela que les fondateurs du Musée d'art et d'histoire du judaïsme avaient au cœur. Survivants de l'Holocauste, ils ont voulu témoigner pour les familles et les communautés dévastées et parfois éteintes. Ils ont voulu rappeler l'extraordinaire richesse intellectuelle, spirituelle, artistique du judaïsme, son apport inestimable aux sociétés qui l'ont accueilli. Ils ont voulu que tant de trésors sauvés de l'anéantissement vivent à jamais », a déclaré le chef de l'Etat. *« Nous rêvions d'un lieu où s'enseignent la tolérance, le dialogue, la diversité, la grandeur et la richesse des sociétés qui reconnaissent le meilleur de chacun. Un lieu d'une telle puissance évocatrice qu'il fasse tout naturellement reculer les démons du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie. Un lieu où s'impose l'acceptation de l'autre, où sa différence ne serait pas perçue comme une menace, mais comme une chance »*, a conclu M. Chirac.

La gauche se divise toujours sur Daniel Cohn-Bendit et sur les sans-papiers

Robert Hue réclame une régularisation générale

« DANY » et les sans-papiers. Depuis que la tête de liste des Verts aux élections européennes de juin 1999, à peine adoubé, a demandé *« un geste rassembleur »* au premier ministre, la polémique ne faiblit pas. Elle provoque même de vifs débats internes : mardi 24 novembre, au bureau national du PCF, Robert Hue a dû rappeler que la *« ligne »* du parti était bien de régulariser tous les sans-papiers qui en ont fait la demande, et non une régularisation au cas pas cas, comme il l'avait brusquement explique après le « sermon » de Lionel Jospin aux Verts, à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 19 novembre).

Soucieux de rectifier ce propos, M. Hue a ajusté son discours, devant les jeunesses communistes, réunies en congrès, à Gennevilliers, du 27 au 29 novembre, puis, dimanche soir, sur France 3. *« Je vois bien que, du côté de Lionel Jospin il y a une certaine résistance. Honnêtement, j'ai du mal à comprendre. On va fêter le cinquantième anniversaire des droits de l'homme : on ne va pas recevoir des leçons tous les deux ou trois jours de Philippe Séguin ou de Charles Pasqua. »* Le dirigeant du PCF a ensuite louvoyé, expliquant à la fois qu'il y avait *« la possibilité de régulariser la quasi-totalité »* des soixante-dix mille personnes ayant déposé des dossiers dans des préfectures, mais que sa démarche ne *« visait pas à bousculer Lionel Jospin »*. *« J'hésite sur le mot "geste", qui implique l'idée d'une contrainte (...). Je ne veux pas faire la démonstration par l'absurde que Lionel Jospin serait buté »*, a-t-il lancé à l'adresse de M. Cohn-Bendit.

Dans un message lu au conseil national du Mouvement des citoyens, le 29 novembre, Jean-Pierre Chevènement s'est, pour la première fois depuis son accident, exprimé sur sa politique d'immigration. Comme M. Jospin, le ministre de l'intérieur a opposé une fin de non-recevoir aux demandes de ses partenaires de la gauche « plurielle » et a souhaité que, à la veille des elections européennes, *« le débat à l'intérieur de la majorité conserve dignité et bonne foi (...)*, regrettant que le *« bon sens »* et *« un débat honnête »* soient *« occultés par la perspective de bénéfices, supposés moraux, ou plus prosaïquement électoraux »*. Et M. Chevènement de dénoncer l'*« idéologie libéralo-libertaire »* de M. Cohn-Bendit, tout à la fois *« alouette d'esprit libertaire »* et *« cheval de libéralisme »*. *« C'est un radis, rouge a l'extérieur, blanc à l'intérieur »*, a lancé Georges Sarre.

Après avoir elle-même mis en garde M. Cohn-Bendit, le 25 novembre, contre les dangers de *« partir trop tôt en campagne »*, Dominique Voynet a poursuivi l'analyse de ses relations avec son acolyte Vert, dimanche, dans « Arrêt sur images », sur la Cinquième. *« Je le trouve fascinant, je le trouve émouvant, et d'autant plus dangereux quand même, parce qu'on se fait tous avoir par un tel talent »*, a-t-elle déclaré. *« J'ai envie de continuer cette histoire-là, mais avec beaucoup de prudence »*. Et de résumer, en citant le *Livre de la jungle* : *« On est tous* [devant lui] *dans la situation de Mowgli devant Kaa le pithon... »*

Ariane Chemin

Les propositions de M. Balladur pour faire reculer le chômage

DANS UN RAPPORT sur les causes du chômage français, où il livre ses propositions pour y remédier, l'ancien premier ministre Edouard Balladur dénonce les *« rigidités »* affectant l'économie française, citant le *« salaire minimum »*, les *« prestations chômage »*, les *« prélèvements obligatoires »* ou le *« revenu minimum des inactifs »*.

Contestant la politique de Lionel Jospin, il indique que *« les politiques de création d'emplois publics sont un leurre »* et juge *« risquée »* la réduction de la durée du travail *« si ses effets sur le coût du travail ne sont pas maîtrisés »*. Il suggère de *« poursuivre la réduction des cotisations des employeurs sur les bas salaires, avec pour objectif de les supprimer au niveau du SMIC »*. Selon lui, cette piste *« offre un potentiel de six cent mille créations d'emplois au moins »*. Il propose aussi d'alléger le poids de l'impôt quand un chômeur recommence à travailler.

DÉPÊCHES

■ **35 HEURES : Georges Jollès, président de la commission sociale du Medef (ex-CNPF), et Maryse Dumas, membre du bureau confédéral de la CGT, débattent,** lundi 30 novembre, sur les 35 heures dans *L'Humanité*. Pour M. Jollès, la deuxième loi prévue pour fin 1999 devra être le *« reflet du contenu des accords signés »*, notamment dans les branches. Mme Dumas ne veut pas que l'accord textile signé par sa centrale *« serve de base à la deuxième loi »*, car *« ce n'est pas son objet »*. Le 1er mai, M. Jollès et Mme Dumas avaient entamé un dialogue dans l'*Hebdo-VO*, l'hebdomadaire de la CGT.

■ **AGRICULTURE : des manifestations devaient être organisées,** lundi 30 novembre, dans les départements, devant chaque préfecture, par l'Union professionnelle artisanale (UPA). Elle proteste contre certaines dispositions de la loi d'orientation agricole, votée en première lecture par l'Assemblée nationale, qui, selon elle, favorise l'exercice de certains métiers par les agriculteurs en leur accordant *« un régime dérogatoire qui menace l'avenir des artisans et commerçants en milieu rural »*.

■ **CANTONALES : Mireille Lacombe (PS) a été élue,** dimanche 29 novembre, conseillère générale du canton de Clermont-Est, avec 60 % des voix, à l'issue du second tour de scrutin. Elle succède à Serge Godard, sénateur et maire (PS) de Clermont-Ferrand, démissionnaire pour cause de cumul de mandats. Jacqueline Gourault (UDF-FD) a été élue très facilement conseillère générale du canton de Blois-1.

■ **PRÉRETRAITES : les négociations entre syndicats et patronat pour la reconduction et l'élargissement du dispositif ARPE (préretraite contre embauche) se tiendront** les 16 et 22 décembre au siège du Medef (ex-CNPF). Le dispositif actuel arrive à échéance au 31 décembre (*Le Monde* du 18 novembre).



SOLIDARITÉ **Le revenu minimum d'insertion (RMI), présenté le 1er décembre 1988 par le gouvernement de Michel Rocard et adopté à une écrasante majorité par l'Assemblée nationale, est âgé de dix ans. ● PLUS d'un million de personnes en bénéficiaient au 30 juin. Si le sentiment d'utilité sociale du RMI est largement partagé, une série d'images négatives et souvent fausses lui collent à la peau. ● POUR Jean-Michel Belorgey, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale en 1988, *« il n'y a pas matière à supprimer le RMI parce que l'insertion ne marche pas »* ; Bertrand Fragonard, ancien délégué interministériel au RMI, estime que *« l'image de l'allocation a été trop assimilée au quart-monde »*. ● L'OUVERTURE du RMI aux moins de vingt-cinq ans plonge les responsables politiques et associatifs dans le doute.** ***(Lire aussi pages 14 et 15 et notre éditorial page 18.)***

En dix ans, plus de trois millions de personnes sont passées par le RMI

Si le revenu minimum d'insertion est entré dans les mœurs, il est toujours l'objet de diverses controverses. Il semble encore fragile et à la merci de la moindre remise en cause. Les responsables politiques et associatifs s'interrogent sur l'opportunité d'abaisser l'âge d'accès à cette allocation

RMISTE : il n'aura pas fallu dix ans à ce néologisme pour entrer dans les dictionnaires. Et bien moins pour devenir l'une de ces étiquettes pratiques du langage courant, que l'on colle pour trier les gens. Il *n'aura pas fallu une décennie* au revenu minimum d'insertion (RMI) pour s'imposer comme la mesure symbole de l'aide sociale. A tel point qu'au moment de marquer l'anniversaire de la loi du 1er décembre 1988, présentée par le gouvernement de Michel Rocard et adoptée à *la quasi-unanimité* par l'Assemblée nationale, l'on a du mal à imaginer ce qui existait « avant » pour prendre en charge les plus démunis.

Pas grand-chose à vrai dire : quelques dispositifs catégoriels, des initiatives locales. Et l'action des associations qui, comme les Restaurants du cœur de Coluche, se trouvaient bien seules face à la montée de la « nouvelle pauvreté ». Les besoins semblaient alors tels que l'on ne peut pas s'empêcher d'être encore surpris par le retard avec lequel la France a *inventé son ultime filet* de protection sociale, alors qu'il existait déjà depuis longtemps chez plusieurs de ses voisins européens.

IDÉES PRÉCONÇUES

Le RMI est entré dans les mœurs, mais il semble pourtant encore fragile, à *la merci de la moindre remise en cause. Ces menaces sont en partie* dues à sa mauvaise réputation, nullement incompatibles avec sa popularité. Comme si le sentiment d'utilité sociale du RMI, largement partagé, n'avait cessé de cohabiter avec une collection d'images négatives, en grande partie fausses. Car, aussi sûrement que le nombre de ses allocataires a augmenté au fil des ans, le RMI a vu se stratifier autour de lui plusieurs couches d'idées préconçues, qui recouvrent souvent *une réalité inverse*. La fraude ? *Jamais prestation n'aura* été autant surveillée par de multiples procédures de contrôle. En 1997, selon le ministère de l'emploi et de la solidarité, celles-ci n'ont fait apparaître qu'un nombre de tricheries *« extrêmement marginal, de l'ordre de 0,6 % »*. Une prestation pour sans-abri ? Moins de 10 % des *bénéficiaires ne disposent pas d'un* logement décent, les personnes sans domicile fixe ne représentant pas plus que 2 à 4 % des effectifs. Bien davantage qu'un clochard, le RMiste est un chômeur de longue durée.

Une allocation figée, repliée sur la misère de ses *bénéficiaires* ? Le RMI est au contraire extrêmement mouvant. Depuis sa création, 3,4 millions de personnes y sont entrées, 2,3 millions en sont sorties. Certes, à côté *de ceux qui rebondissent* plus ou moins haut, près de 100 000 allocataires sont restés pris dans le filet depuis sa première année d'existence. Ceux-là sont aujourd'hui, pour la plupart, très éloignés de la société.

LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Mais la grande majorité des *allocataires* du RMI *ne souffrent* pas d'une telle désocialisation. Ils demeurent proches de l'emploi, qu'ils ne parviennent souvent pas à obtenir autrement que sous ses formes les plus dégradées. Ainsi le RMI ne peut-il être réduit à la grande exclusion, même si le revenu qu'il garantit ne permet pas, dans la grande majorité des cas, de dépasser le seuil de pauvreté.

Ces approximations ont compliqué la tâche des promoteurs de l'allocation, obsédés par sa crédibilité politique, et complexé les bénéficiaires, assimilés soit à des sans-abri, soit à des paresseux. Elles ont aussi contribué à nourrir de multiples remises en cause et tentatives de réforme, notamment durant les quatre années où la droite a été au pouvoir – des attaques d'Eric Raoult contre la *« culture du RMI, culture de l'inactivité »*, à la volonté du gouvernement Juppé d'imposer l'obligation alimentaire aux familles des bénéficiaires, en passant par les velléités d'Edouard Balladur de transférer une partie des dépenses de l'Etat vers les départements.

La plupart de ces offensives se sont cristallisées sur le point faible de l'allocation : l'insertion. Comme *si, sur cette question, dix années* n'avaient pas permis de venir à bout des oppositions idéologiques apparues lors du débat parlementaire de 1988. La droite souhaitait alors une « contrepartie d'activité » à l'allocation, pour ne pas enfermer les bénéficiaires dans l'assistance. La gauche concevait le RMI comme un droit inconditionnel garanti par *la société à ceux à qui elle n'avait pu assurer des conditions décentes* d'existence. Le contrat d'insertion, élaboré durant les débats, était le fruit d'un compromis entre ces thèses opposées. Dans le cadre d'une loi assurant un double droit, à l'allocation et à l'insertion, il a été conçu comme un engagement réciproque : la société doit donner au RMiste les moyens de se rapprocher d'elle, celui-ci *doit s'efforcer de participer aux actions nécessaires* à son insertion.

Dix ans plus tard, le bilan chiffré de l'insertion n'est pas des plus glorieux. Le taux des contrats en cours, certes en progression – 700 000 sont conclus chaque année – était, en 1997, de 52,3 % de l'ensemble des allocataires. Est-ce pour autant le signe d'un échec de l'insertion *qui justifierait une réforme en profondeur de la loi* ? Sans doute pas, mais bien davantage d'un aveu d'impuissance de l'Etat et des collectivités locales qui ne peuvent inventer l'offre dont ils ne disposent pas. *« Le RMI aurait parfaitement fonctionné dans une période de prospérité, avec des services sociaux pas trop débordés, et une large offre d'insertion*, plaisante à moitié Bertrand Fragonard, l'un de ses concepteurs. *Mais, dans un tel contexte, on ne l'aurait pas créé. La crise économique est à la fois sa raison d'être et sa principale limite. »*

Ainsi la forte hausse du nombre d'allocataires s'explique-t-elle en grande partie par le fait que le RMI a absorbé les conséquences de toutes les mesures d'économie qui ont conduit à durcir les conditions d'entrée des dispositifs voisins. Le premier d'entre eux étant le système d'indemnisation du chômage : l'évolution du nombre de ses déboutés semble ainsi étroitement liée aux entrées dans le RMI. Les contrats d'insertion n'y peuvent rien : le marché est ainsi fait qu'il oblige de plus en plus aux aller et retour entre des CDD ou des temps partiels contraints et l'allocation.

LA FICTION DES CONTRATS

A côté de ce RMI de précarité, l'autre évolution forte des dix années est ainsi l'augmentation du nombre de jeunes, de plus en plus diplomés, qui entrent dans le dispositif. Ceux-là, alors que la période des *études se prolonge* au-delà de l'âge de vingt-cinq ans, ne peuvent plus éviter de passer par ce sas avant de pénétrer dans la vie active.

Tirant les leçons de l'impasse dans laquelle la situation économique enferme l'insertion, certains préconisent désormais l'abandon de la fiction des contrats. Au risque de livrer à eux-mêmes des allocataires *pour qui le retour vers la société* passe d'abord par d'autres mesures que l'activité professionnelle. Au revenu minimum d'activité (RMA), principalement proposé par des hommes politiques de droite, ceux-là, plutôt à gauche et nourris par la pensée de nombreux chercheurs sur le sujet, opposent le revenu minimum d'existence (RME), sans condition d'entrée. Les *vieux débats de 1988 sont ainsi* pérpétués par ce nouvel *affrontement* qui prouve que le RMI, à son corps défendant, est encore loin de cesser de constituer un enjeu politique.

J. Fe.

Bertrand Fragonard, ancien délégué interministériel au RMI

« L'image de l'allocation, trop assimilée au quart-monde, a été faussée »

MAGISTRAT à la Cour des comptes, Bertrand Fragonard a dirigé la délégation interministérielle au RMI de 1988 à 1996, après avoir été commissaire au plan. Il fut l'un des principaux *rédacteurs de la loi du 1er décembre 1988.*

« Comment expliquez-vous le fait que le RMI soit, dès sa création, la mesure sociale qui ait monopolisé à ce point l'attention des médias ?

– Il est vrai, par exemple, que l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), qui ne compte pas moins de la moitié d'allocataires que le RMI, a dû susciter à peine un dizième des analyses qui ont été développées depuis la loi de 1988. Cet intérêt s'explique *surtout par l'ambition du dispositif : un système quasi universel lié au souci de dépasser le simple octroi de l'allocation pour* la coupler avec des politiques d'insertion. Comme c'était une grande première, on a mis en route un dispositif assez complet d'évaluation, qui a permis de disposer assez rapidement d'un matériel d'analyse d'une qualité inhabituelle.

– Quels effets cet intérêt a-t-il eus ?

– Certains sont positifs : le RMI a contribué à révéler les contradictions de notre société, *la* diffusion de la pauvreté, *les forces* et *les faiblesses des services publics qui la prennent en charge*. Mais il *me* semble que l'information a, en revanche, pêché sur deux plans. L'intérêt des grands médias, centré sur le plus visible et sur l'émotion, a faussé l'image de l'allocation, trop assimilée au quart-monde et aux populations errantes ou totalement désocialisées. Alors que, en fait, les allocataires sont le plus souvent de « simples » chômeurs de longue durée. Très *vite, l'idée s'est également répandue que si le* « R » du RMI – l'argent – marchait (trop ?) bien, le « I », l'insertion, patinait ou échouait. Cela me semble globalement faux, mais peut-être est-ce lié à une trop grande attente et à une perception erronée de nos marges d'action.

– Le thème de la fraude s'est aussi développé. Vous semble-t-il justifié ?

– Dans tout système de prestations, on ne peut éviter la fraude ; *a fortiori lorsque l'allocation est différentielle et varie selon le statut familial*. Il a donc fallu des contrôles qui me semblent assez performants. Il existe un fichier national nominatif pour détecter les doubles affiliations. Les fichiers des caisses d'allocations familiales, qui le distribuent, sont croisés avec d'autres fichiers, notamment celui de l'Assedic, pour vérifier que l'allocataire a bien déclaré ses revenus annexes. Les contrôles personnalisés sont denses : 15 % des entrants du mois et 1 % du stock *par mois, ce qui représente environ cent quatre-vingt mille procédures mensuelles.*

» D'ailleurs, les bilans et les analyses récentes sont convergents. La fraude n'a en rien l'intensité ou la gravité que l'on décrit parfois. Surtout si l'on met de côté les « petits accommodements », les tout petits revenus occasionnels et très temporaires. La crédibilité de l'ensemble du système n'est donc pas atteinte.

– Une autre opinion répandue est que le RMI découragerait le travail à bas salaire.

– *Ces craintes s'appuient sur l'idée que* le RMI serait trop proche du revenu des « petits actifs » : pourquoi prendre un petit boulot si l'amélioration qu'il procure est dérisoire ? En fait, le RMI est dans un rapport très réaliste avec le SMIC. Dans les cas les plus fréquents, celui des célibataires sans enfant, le niveau de vie au SMIC est supérieur de près de 70 % à celui du RMI, même en tenant compte des avantages annexes. En revanche, *dans certaines situations, très minoritaires, les niveaux de vie sont proches*. Est-ce à dire que le RMI est trop haut ? Bien sûr que non : ce qui est en cause, c'est la diffusion de tout petits salaires pour du travail précaire ou à temps partiel. C'est le côté inachevé de notre système redistributif qui fait que le ménage du « petit actif » se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Aucune analyse sérieuse n'a d'ailleurs mis en lumière des comportements de refus d'emploi, pour autant que les travaux offerts le soient à des conditions au moins décentes. *Toute perspective d'amélioration, en termes de revenu et de socialisation*, est saisie par les allocataires qui ne demandent que ça. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio

Plus de deux millions de personnes concernées

● **Nature.** *Le RMI est une allocation différentielle, c'est-à-dire que la loi fixe un barème* définissant le minimum de revenu garanti pour chaque type de foyer. L'allocation effectivement versée est la différence entre ce minimum et les ressources de toutes natures dont dispose déjà la famille ou la personne. Le RMI est soumis à deux autres *conditions : résider en* France et *être* âgé de plus de vingt-cinq ans, sauf dans le cas de jeunes avec enfant.

● **Montants.** Au 1er janvier, 2 429,42 francs par mois pour une personne seule, soit, après abattement du forfait logement, 2 137,89 francs. Pour les couples *comme pour une personne avec un enfant*, le montant est de 3 644,13 francs mensuels. La revalorisation de l'allocation par enfant à charge supplémentaire est de 728,82 francs, puis de 971,76 francs à partir du troisième *enfant. Etant donné la nature* différentielle de l'allocation, son montant moyen versé est de 1 950 francs par mois. Moins de 9 % des bénéficiaires touchent un RMI complet.

● **Budget.** La loi de finances pour 1999 prévoit une dépense de 26,4 milliards de francs, soit une augmentation de 4,2 % par rapport au budget de 1998. En 1990, la dotation budgétaire prévue pour le *RMI* n'était que de 8,6 milliards de francs.

● **Effectifs.** Le nombre d'allocataires s'élevait à 1 089 648 personnes au 30 juin 1998, dont 957 457 *en métropole* et 114 191 dans les DOM. En tenant compte des enfants à charge et des conjoints, le RMI concerne plus de deux millions de personnes en France. Durant le premier semestre 1998, la progression des effectifs a été de 2 %, soit la plus faible jamais enregistrée sur cette période en dix ans. Entre *juin 1997 et juin 1998*, la *progression est de 3,8 %, ce qui* représente également l'évolution la moins forte depuis 1989. Le nombre d'allocataires a crû en moyenne de 15 % par an jusqu'en 1994, puis moins fortement les années suivantes, jusqu'à une nette décélération depuis un an.

● ***Publics.*** *Les personnes isolées* représentent 60 % de l'effectif, dont deux tiers d'hommes seuls. Les familles monoparentales – pour l'essentiel des mères seules avec enfant – et les personnes vivant en couple représentent chacune 20 % *de l'effectif. Trois allocataires sur* dix ont moins de trente ans, cette proportion restant à peu près stable depuis 1989.

● **Flux.** Trois allocataires sur dix sont au RMI depuis moins d'un an, 50 % depuis moins de deux ans. A *l'inverse, environ 65 000 personnes* (soit moins de 7 %) sont dans le dispositif depuis sa création. Le nombre de sorties du dispositif a fortement augmenté : 365 000 personnes en 1997, contre 180 000 en 1993. *Sur la même période*, le nombre d'entrées a, lui, moins fortement augmenté, d'environ 100 000 personnes, pour atteindre 422 000 en 1997.

Jean-Michel Belorgey, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale en 1988

« Je ne suis pas persuadé que la mise à l'écart des jeunes reste fondée »

AUJOURD'HUI conseiller d'Etat, Jean-Michel Belorgey, député (PS) de l'Allier de 1981 à 1993, a présidé la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et fut le rapporteur du projet de loi sur le *RMI en 1988. Il fut notamment* à l'origine de la notion de contrat d'insertion adoptée dans le texte. Il dirige depuis deux mois, au Commissariat général du plan, un groupe de travail sur les minima sociaux, les revenus d'activité et la précarité, qui doit rendre ses conclusions en septembre 1999.

« Pensez-vous que la place du RMI dans la société soit totalement reconnue par l'opinion et les responsables politiques ?

– La population française dans son ensemble est plutôt favorable au RMI. On observe même, dans *certaines couches sociales*, l'émergence de l'idée, légitime, que le niveau de l'allocation n'est pas assez élevé. Mais les mêmes personnes auront aussi tendance à reprendre à leur compte, à partir de quelques exemples pourtant très marginaux, l'espèce de peur ancestrale qui incite à penser que, dès qu'on *donne* de l'argent à des gens qui ne travaillent pas, cela les encourage à la paresse. La société est ainsi parcourue de visions assez contradictoires du RMI.

» *Dans les milieux de gouvernement*, je ne suis pas persuadé que l'on aime beaucoup le RMI. On trouve que ça coûte cher, que ce n'est pas moderniste. On aimerait bien trouver quelque chose qui s'inspire soit de formules un peu utopistes comme le revenu d'existence, soit de l'impôt négatif à l'américaine.

– Certains bénéficiaires semblent conserver une mauvaise image de leur allocation...

– Oui, on voit même des gens qui ont droit au RMI ne pas le réclamer parce qu'il ont peur de cette stigmatisation. Comme si retirer un avantage très faible sur les ressources collectives, alors que l'on n'y contribue pas, n'était pas bien. Cela *ne me semble pas justifié. Les droits économiques* que l'on tire de l'appartenance à la collectivité ne sont pas moins honorables que ceux que l'on a tirés de son travail.

> « Il n'y a pas matière à supprimer le RMI parce que l'insertion ne marche pas »

– Ce thème de la contrepartie revient fréquemment à propos de la fonction d'insertion du RMI.

– Personnellement, *je* considère que deux *attitudes peuvent être attentatoires* à la dignité des allocataires du RMI. La première revient à dire : si vous ne bossez pas, c'est de votre faute, il faut que vous vous y mettiez, sinon on vous supprimera l'allocation. C'est le thème de la contrepartie.

» L'autre approche, passablement choquante, revient à dire : c'est trop dur de vous insérer, vous *n'êtes pas bon, le marché ne s'y* prête pas, par conséquent, prenez l'allocation et contentez-vous en. Laisser ainsi tomber l'insertion reviendrait à s'acheminer vers l'idée d'un revenu minimum inconditionnel. Or, la logique d'un double droit à l'allocation et à l'insertion est *la seule qui soit honorable à la fois en termes humanistes et* de logique sociale.

– Les attaques ne viennent-elles pas surtout de ceux qui exigent une contrepartie ?

– Elles viennent de ceux qui sont obsédés par la perte de la valeur travail. *On ne peut pas aujourd'hui totalement congédier cette valeur*, mais on ne peut pas non plus la réaffirmer d'une façon qui méconnaisse les difficultés d'équilibre du marché de l'emploi. La mesure intermédiaire qu'est le RMI a ses vertus à condition que l'on prenne *conscience* d'un certain nombre de faits. D'abord, qu'il y a *des cas* où l'insertion n'a pas de sens. Il n'y a pas de raison de demander de s'insérer à une personne entre soixante et soixante-cinq ans, qui touche *le RMI* à défaut de minimum vieillesse. Ni professionnellement, parce qu'elle n'a plus l'âge, ni socialement, parce que ce n'est pas parce qu'elle est pauvre qu'elle est dépourvue de lien social.

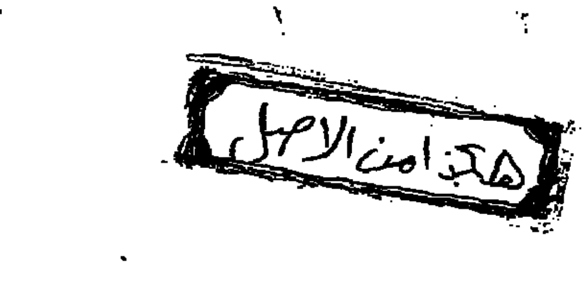
» L'insertion, si elle n'est pas conçue comme une contrepartie mais, ainsi que la loi le prévoit, comme un deuxième droit, doit être gérée sur un mode promotionnel : il ne s'agit pas d'injecter les gens sur le marché du travail, après un stage ou une formation courte, dans des conditions de précarité telles qu'ils retomberont au non-emploi très rapidement. Il faut une promotion plus longue pour permettre d'éviter les risques d'enfermement sur un segment inférieur du marché du travail, et d'allers-retours entre emploi précaire et allocation. Il n'y a pas matière à supprimer le RMI parce que l'insertion ne marche pas. Il faut trouver une insertion qui marche.

– Pensez-vous que la fermeture du RMI aux moins de vingt-cinq ans demeure justifiée ?

– Nous avions considéré à l'époque qu'il existait des dispositifs d'insertion qui leur étaient propres. Le problème, c'est qu'il y a un nombre croissant de jeunes qui vivent dans des conditions très difficiles. Je ne suis donc pas persuadé aujourd'hui que la mise à l'écart des jeunes du RMI reste aussi fondée qu'on le croyait au début, parce que l'expérience a prouvé que les dispositifs substitutifs ne sont pas adéquats. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio





Revendication d'une revalorisation des minima sociaux et de leur indexation sur le SMIC

PERCEVOIR le RMI ne protège pas de la misère. Dans la plupart des cas, l'allocation situe ses bénéficiaires sous le seuil de pauvreté situé à 3 316 francs par personne et par mois. Ce constat a été fait depuis longtemps dans plusieurs études statistiques. Il a poussé les associations de lutte contre l'exclusion et les collectifs de chômeurs à prendre position pour une revalorisation conséquente des minima sociaux.

Ces derniers n'ont pas varié dans leurs revendications depuis le mouvement d'occupation des antennes Assedic de l'hiver 1997-1998. Ils demandent une revalorisation de 1 500 francs de tous les minima, ce qui reviendrait à une dépense budgétaire d'environ 70 milliards de francs. Les associations du réseau Alerte réclament, elles, après un coup de pouce substantiel, l'indexation du niveau du RMI sur le SMIC. La loi n'a en effet indexé le RMI que sur le coût de la vie. Or une étude du CERC-association avait pointé, en 1997, le décrochage très net qui a eu lieu, au début des années 80, entre les minima sociaux, qui ont stagné, et le niveau de vie moyen des ménages français, qui a augmenté de 15 % entre 1982 et 1995.

Dans son rapport du mois de février, Marie-Thérèse Join-Lambert ouvrait la porte à cette revalorisation du RMI. « *Le gouvernement ne devrait pas s'interdire, sans que la loi l'y contraigne et dès lors que la possibilité s'en présente, d'aller plus loin que l'indexation sur les prix afin de relever le niveau de l'allocation.* » « *Si la possibilité existe,* ajoutait le rapport, *un rattrapage aujourd'hui de tout ou partie de l'écart entre l'évolution du salaire moyen et celle du RMI, ou entre l'évolution du SMIC et du RMI, permettrait d'accroître le niveau de vie assuré par la prestation sans pour autant venir percuter le SMIC.* »

Ce souci de maintenir l'écart entre le SMIC et le RMI, pour éviter les phénomènes de désincitation du travail, a justifié durant des années les revalorisations très mesurées de l'allocation. Or il paraît aujourd'hui loin d'être justifié dans la plupart des cas. Une étude de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS) avait montré, en mars 1997, que l'écart entre RMI et SMIC à temps plein était largement suffisant dans 80 % des cas.

Avec les SMIC à temp partiel, les comparaisons ne sont « *guère sérieuses* », a ajouté depuis Annie Ratouis, chargée de mission au commissariat général du plan, dans une étude publiée dans *La Revue du Mauss* du deuxième semestre 1998 (n° 12). « *En effet, le seul cas de figure où un salarié rémunéré à hauteur d'un demi-SMIC disposerait d'un pouvoir d'achat inférieur à celui d'un bénéficiaire du RMI est celui du célibataire vivant seul ou élevant seul son enfant, autonome budgétairement, locataire de son logement et se trouvant de façon stable dans cette situation (phénomène sociologique rarissime !).* » « *Les arguments relatifs aux trappes à pauvreté* », ajoute Annie Ratouis, qui désinciteraient de reprendre un emploi, « *ne tiennent pas la route devant le nombre de contrats emploi-solidarité qui ont trouvé preneur* » alors que ces contrats correspondent à « *des salaires faibles, des statuts précaires, des travaux de qualification incertaine* ».

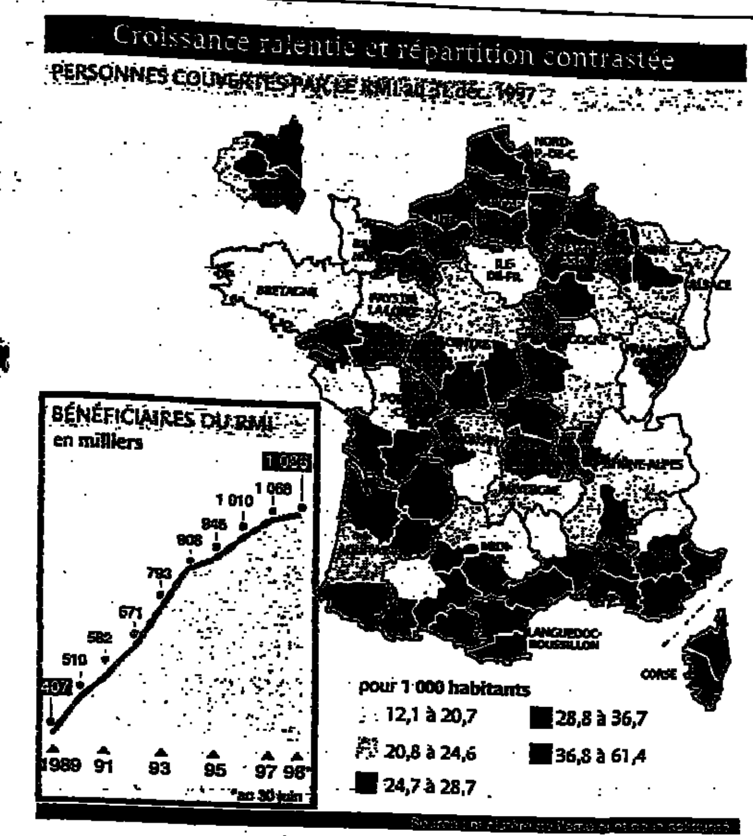
L'argument de la désincitation ainsi levé, il n'en demeure pas moins que le relèvement des ressources devrait concerner aussi bien le smicard à mi-temps que le RMIste, qui ont tous les deux autant de mal à vivre. Or, dans la loi contre les exclusions, Martine Aubry s'est surtout attachée, en assouplissant les règles de l'intéressement, à faciliter le passage des minima aux emplois à temps partiels ou à durée déterminée. En laissant du même coup entier le problème de leur niveau trop bas.

J. Fe.

Les dispositions qui permettent le cumul à des revenus liés à l'emploi sont assouplies

Un décret d'application assouplissant les modalités en vigueur de cumul de quatre minima sociaux, dont le RMI, avec des revenus tirés d'une activité professionnelle est paru, samedi 28 novembre au *Journal officiel*. Ce cumul dégressif de quatre minima sociaux – RMI, allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de parent isolé (API), allocation d'insertion (AI) – avec une reprise d'emploi figurait dans la loi contre les exclusions promulguée le 29 juillet.

Le texte, destiné à faciliter le retour vers l'emploi, prévoit que pendant trois mois les bénéficiaires pourront cumuler leur salaire avec l'intégralité de leur allocation. Puis, les neuf mois suivants, le montant de l'allocation sera réduit de 50 % du montant du salaire. Ce mécanisme d'intéressement était auparavant limité à 750 heures, soit moins de quatre mois à plein temps.



Les associations plutôt favorables à l'ouverture du RMI aux moins de vingt-cinq ans

CEUX qui ont pris position contre n'en sont pas très fiers. Ceux qui s'y déclarent favorables n'en sont pas très sûrs. La question de l'ouverture du RMI aux jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans plonge les responsables politiques et associatifs, mais aussi les travailleurs sociaux, dans le doute. Au sein des organisations caritatives, des collectifs de chômeurs ou des formations politiques, elle trace des limites qui ne correspondent pas forcément aux clivages traditionnels. La perplexité générale coïncide pourtant avec un constat unanime : l'aggravation de la situation de nombreux jeunes conduit forcément à s'interroger sur une remise en cause de l'architecture du système mis en place lors du vote de la loi sur le RMI en 1988.

A l'époque, les moins de vingt-cinq ans avaient été exclus du dispositif parce qu'il semblait beaucoup plus logique de les solvabiliser par l'accès aux multiples mesures d'insertion professionnelle qui leur étaient dédiées. Au sortir du système scolaire, les jeunes pouvaient y gagner un petit pécule, en acquérant une formation, et en évitant de succomber aux tentations de l'assistance.

D'autres raison techniques, et moins avouables, avaient dicté ce choix. La « fluidité » de cette population aurait compliqué les contrôles contre les fraudes. La relation de dépendance à l'égard des parents aurait rendu obligatoire l'instauration d'une obligation alimentaire : l'Etat n'aurait accepté de se substituer aux familles que dans les cas où celles-ci étaient véritablement défaillantes. Il aurait été en effet malvenu pour la crédibilité du RMI que l'allocation serve d'argent de poche à certains jeunes toujours à la charge de leurs parents. Or les rédacteurs de la loi redoutaient que l'obligation alimentaire, une fois introduite dans le texte pour les plus jeunes, ne finisse, par contagion, par s'appliquer aux adultes.

Les raisonnements de l'époque n'avaient pu toutefois prévoir plusieurs évolutions qui les rendent aujourd'hui en partie caducs. Ainsi l'allongement de la durée des études a-t-il brouillé la limite des vingt-cinq ans. Surtout, les jeunes ont fait partie des premières victimes de la crise de la première moitié des années 90. La réforme de l'indemnisation du chômage, la précarisation des emplois qui leur sont proposés, les ont empêchés de pouvoir obtenir une assurance-chômage. Certains d'entre eux se sont retrouvés dans des situations d'autant plus délicates que l'allocation d'insertion (AI), qui était versée à quatre-vingt mille jeunes en 1990, a été supprimée deux ans plus tard.

Aujourd'hui, de nombreuses associations se disent confrontées à une recrudescence des jeunes en errance, de plus en plus nombreux dans les centres d'accueil d'urgence. Tout en soulignant la gravité de cette situation, Marie-Thérèse Join-Lambert, dans son rapport consécutif au mouvement des chômeurs du début de l'année, a, malgré tout, écarté la solution d'un RMI pour les jeunes. Pour elle, il vaudrait mieux commencer par améliorer le système d'indemnisation du chômage, qui pénalise trop les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Martine Aubry, qui a toujours déclaré que l'instauration d'un minimum social pour les moins de vingt-cinq ans reviendrait à un « *constat d'échec* » pour la société, l'a suivie.

Pour leur part, les associations, de chômeurs ou caritatives, ont été amenées à préciser récemment leur position sur le sujet. Celles qui ont sauté le pas, et ne s'opposent plus au RMI pour les jeunes, l'ont cependant fait avec des formules dont la prudence reflète l'embarras, et parfois les oppositions internes. Chez les chômeurs, AC ! s'est lancé le premier. Le collectif est « *opposé à l'interdiction du RMI aux moins de vingt-cinq ans* », explique l'une de ses responsables, Claire Villiers : « *Nous ne disons pas que c'est la bonne solution, nous ne voulons pas cantonner les jeunes au RMI, mais il est scandaleux de leur refuser l'allocation parce que la société est infoutue de leur proposer autre chose.* » L'Apeis, en revanche, y demeure résolument hostile. « *Je considère que ce serait une erreur psychologique et morale d'associer cette population en grande difficulté aux publics traditionnels du RMI* », dit son président, Richard Dethyre.

Des jeunes en errance sont de plus en plus nombreux dans les centres d'accueil d'urgence

Les associations de lutte contre l'exclusion sont parcourues par les mêmes divisions. La Fnars, après de longues délibérations au printemps, a fini par faire évoluer sa position en faveur d'un revenu minimum pour ceux qui n'ont pas d'autre solution. Mais la position reste suffisamment prudente pour que le mot de RMI ne soit jamais prononcé. Dans un communiqué, l'association évoque « *l'obligation pour la société* » de proposer aux jeunes « *une formation, un emploi (...) et, dans tous les cas, de leur garantir un revenu* ».

Le Secours catholique campe, lui, sur la position inverse. « *Nous continuons de penser qu'il faut généraliser les dispositifs d'insertion avec rémunération à la clé,* dit Jacques Bourgeois, responsable du secteur emploi-insertion. *Les jeunes isolés et non pris en charge ne sont pas si nombreux que ça : pour les autres, la solidarité familiale joue encore.* »

Le dossier est effectivement sous-tendu par les positions diverses qu'ont adoptées les associations sur une politique familiale, mais aussi sur l'instauration éventuelle d'un revenu minimum inconditionnel. « *C'est un peu comme en mai 68,* résume Annie Pourre, de Droits Devant ! !, *on sait ce dont on ne veut plus, en l'occurrence la misère des jeunes, mais on ne sait pas de quelle manière l'éviter.* »

J. Fe.

Claude Allègre précise les contours de la réforme des cursus universitaires

Elle vise à l'harmonisation européenne de la formation des étudiants

Le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a présenté, *lundi 30 novembre*, lors d'une conférence de presse, les orientations principales de sa réforme, dite du *« système 3, 5 ou 8 »*, visant à harmoniser, au plan européen, les systèmes de formation et les diplômes universitaires. Deux nouveaux cursus sont créés, la « pré-licence » et la « post-licence ».

EST-CE pour prévenir tout risque d'*extension des grèves* et des manifestations d'étudiants qui persistent à Montpellier et à Toulouse, comme dans plusieurs sections de sciences et techniques d'activités physiques et sportives (Staps) ? S'agit-il de calmer les inquiétudes et les impatiences des syndicats d'étudiants et d'enseignants ? Après avoir temporisé afin d'éviter d'ouvrir un nouveau front de grogne dans la suite du mouvement lycéen, Claude Allègre a pris les devants.

Lors d'une conférence de presse, *lundi 30 novembre*, le *ministre* de l'éducation nationale a précisé les orientations de sa politique sur trois dossiers en suspens dans l'enseignement supérieur : l'*harmonisation* européenne des formations, autrement dit le nouveau *« système 3, 5 ou 8 »* des formations et des diplômes, le plan social étudiant et le schéma des universités du troisième millénaire (U3M).

AVANT ET APRÈS LA LICENCE

Si, sur les deux derniers thèmes, M. Allègre avait déjà exposé les grandes lignes de sa réflexion (*Le Monde* des 11 juillet et 17 septembre), sans toutefois en définir les modalités d'application, les discussions sur *le « 3, 5 ou 8 »* étaient, *en revanche*, engagées sur des bases imprécises. En se mobilisant contre *« la logique de privatisation du rapport Attali et du plan U3M »*, *les étudiants radicaux* de Toulouse et de Montpellier ont montré à quel point l'absence de texte de référence pouvait susciter les rumeurs et les interprétations les plus diverses.

Six mois après le colloque de la Sorbonne engageant l'université et *les grandes écoles françaises dans* le processus d'harmonisation européenne (*Le Monde* daté 24-25 mai), Claude Allègre a tranché *en faveur d'une réforme en* trompe-l'œil. A priori, rien ne *change fondamentalement* : les diplômes nationaux existants, du DEUG au DEA, sont maintenus, sans sélection préalable à *l'entrée des principales filières*. Aucune des modifications introduites ne devrait nécessiter de réforme législative ni de renégociation des qualifications dans les conventions collectives.

La principale modification réside en fait dans l'insertion et l'adaptation des formations à l'intérieur de *deux nouveaux cursus* d'études : la « pré-licence » jusqu'à bac + 3 et la « post-licence » avec une voie courte, le « mastaire » (bac + 5) à *vocation professionnelle, et une* voie longue pour la recherche, à bac + 8.

En « pré-licence », la forme actuelle des DEUG, des DEUST (scientifiques et techniques) et de la licence est conservée en l'état, sans modification de contenu. *Avec une organisation en* semestres, ce diplôme sera obtenu par unités capitalisables, sans barrage au niveau du DEUG. Pour les IUT et les BTS, *une troisième* année de stage professionnel sera *proposée, dont la validation sera* fixée, par convention, avec l'université de rattachement. L'hypothèse de création d'une *« licence technologique »* ayant été tranchée, les négocations devraient se poursuivre entre les directeurs d'IUT et les *présidents d'université* pour en définir les modalités. De la même façon, les étudiants en première année des grandes écoles littéraires, *scientifiques* ou commerciales pourront obtenir la *reconnaissance universitaire de leur* parcours. Inversement, les passerelles seront favorisées entre les titulaires d'une licence d'université et la *deuxième année en* grande école.

En « post-licence », le processus se révèle plus complexe pour intégrer les *parcours actuels* dans le « mastaire » professionnalisant à bac + 5 et la thèse à bac + 8. A priori, toutes les maîtrises actuelles *s'achevant actuellement* à bac + 4 pourront être prolongées d'un an, avec un stage de longue durée, un séjour à l'étranger ou un diplôme d'études spécialisées (DESS) jusqu'à bac + 5. A ce niveau, les diplômés des *grandes écoles*, s'ils le souhaitent, bénéficieront également d'une validation de diplôme universitaire. Les décisions, en revanche, ne sont pas encore arrêtées sur le devenir des Instituts universitaires professionnalisés (IUP), qui recrutent à bac + 1, jusqu'à bac + 4.

Avec le maintien des diplômes d'études approfondies (DEA), la voie longue menant à la thèse, à bac + 8, sera réorganisée à l'intérieur d'écoles doctorales réformées, incluant un stage d'initiation à la recherche, *une ouverture* internationale et une sensibilisation aux débouchés des chercheurs notamment dans les entreprises.

Selon M. Allègre, *le schéma* du *« 3, 5 ou 8 »* sert toujours de référence aux discussions engagées avec une quinzaine de pays européens, *qui ont manifesté* leur souci de rejoindre le « groupe des quatre » issu du colloque de la Sorbonne (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie).

En attendant l'adoption définitive des textes prévue en janvier ou février 1999, pour une mise en œuvre dès la *rentrée de* septembre, le ministre de l'éducation a, par ailleurs, annoncé l'ouverture de discussions avec les présidents d'universités, les directeurs de grandes écoles et les syndicats, afin notamment de régler différentes questions restées en suspens. Selon M. Allègre, les universités *« entreront progressivement et librement dans le processus d'ouverture européenne de leurs formations »*. Une façon de ne pas précipiter le cours des événements pour éviter les réactions de mécontentement engendrées par cette nouvelle *réforme* universitaire, une de plus au cours des dix dernières années.

Michel Delberghe

Ouverture de discussions sur le statut social

Malgré l'annonce de mesures budgétaires immédiates en faveur des boursiers, le retard apporté à la mise en œuvre des autres mesures du plan social étudiant a provoqué des mouvements d'impatience *du côté des syndicats, et notamment de l'UNEF-ID*. Au cours de sa conférence de presse du 30 novembre, le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a donc annoncé la relance des discussions avec une première réunion du comité de suivi de la réforme, *mercredi 2 décembre*. Outre la *modification des critères* d'attribution des bourses et l'étude du principe d'autonomie, ce groupe devrait se pencher sur l'amélioration des conditions de vie et de participation des étudiants sur les campus.

***Par ailleurs, les orientations du plan des universités du troisième* millénaire (U3M) et le bilan du schéma « Université 2000 » devraient être présentés lors d'un colloque national, jeudi 3 et vendredi 4 décembre à la Sorbonne, qui sera ouvert par le premier ministre, Lionel Jospin.**

Bavure à Fontainebleau : reconstitution sous surveillance

UNE RECONSTITUTION des circonstances de la mort, il y a un an, d'Abdelkader Bouziane, tué à Fontainebleau (Seine-et-Marne), devait être organisée, lundi 30 novembre, sous la direction d'Isabelle Goanvic, juge d'instruction de Fontainebleau. *L'opération sera placée* sous haute surveillance policière, d'autant que des tracts, appelant à une manifestation pendant son déroulement, ont été apposés dans Melun et dans Dammarie-les-Lys. La mort d'Abdelkader Bouziane, âgé de *seize ans, tué par la police* le 17 décembre 1997, *alors qu'il tentait de* forcer un barrage routier après avoir roulé à très vive allure pendant une vingtaine de kilomètres, avait provoqué plusieurs nuits d'émeutes dans son quartier d'origine, la *Plaine du Lys*, à Dammarie-les-Lys.

Depuis le début de l'instruction, trois policiers ont été mis en examen : deux agents de la brigade anticriminalité (BAC) de Fontainebleau qui avaient tiré à quatre reprises sur *la voiture, et dont l'une* des balles avait atteint le conducteur à la nuque, pour homicide involontaire, et un policier du commissariat de Dammarie qui poursuivait les fuyards, pour violences illégitimes. Ce dernier est soupçonné d'avoir *frappé le passager d'Abdelkader Bouziane, Djamel Bouchareb, après* que la voiture eut été arrêtée.

Nouvelle enquête sur la mort accidentelle d'une fillette à l'école

LA COUR D'APPEL DE PARIS a jugé recevable, mercredi 25 novembre, la requête du père d'une fillette, décédée en 1996 après être tombée d'une fenêtre d'une école d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), *qui réclamait une nouvelle instruction*. Une *première* information, ouverte en décembre 1996 par le parquet de Bobigny pour *« homicide involontaire »*, s'était soldée par une ordonnance de non-lieu.

Le 21 mars 1996, Sarah Brunelle, âgée de dix ans, passait par la fenêtre d'une salle de classe au *deuxième étage* d'un bâtiment de l'école Victor-Hugo d'Epinay-sur-Seine, lors d'une petite fête de fin de trimestre. Assise sur le rebord, Sarah avait basculé dans le vide. Considérant que l'ouverture d'une fenêtre *« dont le rebord était parfaitement accessible à des enfants de dix ans »* était en relation directe avec la mort de la fillette, la cour d'appel a estimé nécessaire de rechercher par voie d'expertise *« si la conception d'une telle fenêtre (...) ne constituait pas une imprudence »*. Les magistrats ont également *considéré qu'il y avait lieu de s'interroger sur la négligence de l'instituteur « qui n'aurait pas refermé la fenêtre à l'issue de la récréation et n'aurait pas surveillé visuellement les enfants »*.

DÉPÊCHES

■ **« VACHES FOLLES » : un cas de « vache folle » a été découvert,** dimanche 29 novembre, dans une exploitation de Fontaine-l'Etalon (Pas-de-Calais). Le troupeau de 180 bovins, pris en charge immédiatement *par les services vétérinaires*, a été abattu. Une enquête est en cours pour déterminer les origines de ce cas de « vache folle », le quarante-sixième détecté en France.

■ **DROGUE : l'opération « Hazeldonk » de lutte contre le narcotourisme** entre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, menée, pour la neuvième fois, du 25 au 27 novembre par 1 500 policiers, gendarmes et douaniers, a permis l'interpellation de 192 personnes et la saisie de 8 kg de drogues. Cette opération a a débuté par le *« ciblage »* de 52 voitures immatriculées en France et repérées dans les quartiers hollandais connus pour être des lieux de vente de drogues.

■ **ÉTUDIANTS : Corentin Kerrest a été élu président** de la Fédération des associations *générales étudiantes* (FAGE) lors du colloque national annuel, organisé du 26 au 29 novembre à Metz. Agé de 22 ans, étudiant en licence de sciences économiques à Brest, Corentin Kerrest succède à Michaël Pinault, à la tête de l'organisation depuis 1996.

■ **SANS-PAPIERS : la vingtaine de personnes, des sans-papiers et des membres de comités de soutien,** qui occupaient depuis dimanche matin 29 novembre la crypte de l'église Saint-André, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), ont été évacués par la police en début d'après-midi. Une seule personne, un des membres du comité de soutien, a été interpellée.

Cannes débloque les travaux d'extension du Palais des festivals

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CANNES (Alpes-Maritimes) s'est réuni dimanche 29 novembre pour trouver une solution à l'arrêt des travaux de l'*extension du Palais des festivals le 24 novembre. Le tribunal* administratif de Nice avait annulé le permis de construire, constatant le défaut de parkings (*Le Monde* du 18 novembre). Le conseil municipal a voté une délibération demandant à la Semec, société d'économie mixte *gérant* le palais et les travaux, de *réserver* une *somme de* 9,150 millions de francs pour la construction, dans un délai de cinq ans, de 147 places de stationnement. Cette délibération permet à la mairie de signer un nouveau permis de construire. – *(Corresp.)*

Philippe Séguin estime « inutile » le débat sur la démission de Roland Dumas

LE PRÉSIDENT DU RPR, Philippe Séguin, a publiquement pris la défense de Roland Dumas, dimanche 29 novembre. Invité du magazine « Public », sur TF 1, M. Séguin a précisé qu'il n'éprouvait *« aucune sympathie spontanée, particulière, pour Roland Dumas* [ni] *pour ce qu'il représente »*, mais a estimé *« un peu inutile »* la controverse actuelle sur la démission éventuelle du président du Conseil constitutionnel, *« dans la mesure où il est le seul à pouvoir prendre la décision que certains attendent »*. *« C'est un problème entre Roland Dumas et sa conscience, il ne sert à rien de s'immiscer »*, a-t-il déclaré, reprenant les termes utilisés par le président de la République lors de son allocution du 14 juillet (*Le Monde* du 16 juillet).

Suivant la ligne présidentielle, le chef du RPR a, une nouvelle fois, mis en avant le principe de *« présomption d'innocence »* et déploré que certaines personnalités soient mises *« au banc d'infamie »* par la justice et la presse, se fondant notamment sur l'exemple de Gérard Longuet.

L'ancien ministre, démissionnaire du gouvernement Balladur en 1994, a été relaxé, le 27 novembre, par la cour d'appel de Paris, dans l'affaire de sa villa tropézienne (*Le Monde* daté 29-30 novembre). Il reste néanmoins visé par une série d'enquêtes consacrées à ses investissements personnels et au financement de l'ex-Parti républicain (PR). M. Séguin a salué *« son sens de l'honneur, la façon dont il s'est comporté, qui a été tout à fait remarquable »*; mais en ajoutant que *« la collectivité n'est pas quitte à son égard »*. *« Ce n'est pas équitable : il y a des gens qui se sont trompés : il ne leur arrivera rien »*, a indiqué M. Séguin, considérant que le débat sur la responsabilité des magistrats était *« une piste à explorer »*.

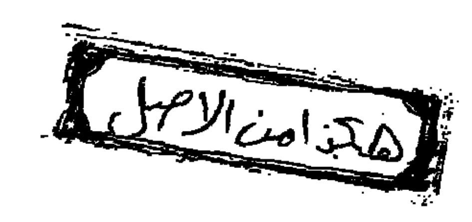
S'inspirant de l'expression de François Mitterrand, prononcée au lendemain du suicide de Pierre Bérégovoy, en 1993, le président du RPR a en outre souhaité que la mise en examen soit entourée *« d'un certain nombre de garanties, de manière à ce qu'on ne puisse pas lâcher quelqu'un aux chiens comme ça, sans avoir un dossier étayé »*.











Dans le Var, le préfet lance le permis de détruire

Garages transformés en appartements, cabanons tout-confort, villas qui gagnent en hauteur : le département détient le record des infractions au code de l'urbanisme. Pour mettre fin à la construction sauvage, le représentant de l'Etat a décidé d'envoyer les bulldozers

TOULON
de notre correspondant

« Le Var est un magnifique département. Il a un patrimoine naturel exceptionnel qu'il est important de préserver en veillant à ce que des constructions réalisées sans permis de construire ne viennent pas l'abîmer. Et nous irons si nécessaire jusqu'à leur destruction, car l'intérêt général doit prévaloir et la loi être respectée. » À peine Hubert Fournier, préfet du Var, avait-il lancé ce coup de semonce solennel lors d'une conférence de presse donnée le 23 novembre en préfecture qu'il le concrétisait : dès le lendemain, les bulldozers détruisaient un cabanon de 80 mètres carrés construit illégalement sur la commune de Mons et qui faisait l'objet d'une procédure de destruction depuis une quinzaine d'années.

Un peu plus tard, à Flayosc, une villa en cours de construction depuis 1986 et également frappée d'un arrêt de démolition était rasée. Ces actions menées sous la protection d'une douzaine de gendarmes et largement médiatisées ont eu le mérite d'éveiller l'attention. Pour preuve, les nombreux coups de fil parvenus sans retard dans les services préfectoraux ou de la direction départementale de l'équipement (DDE). Largement commentée à travers le département, cette opération de protection de l'urbanisme va se poursuivre : *une dizaine d'autres démolitions* devraient intervenir avant la fin de l'année, et leur nombre atteindra la cinquantaine en décembre 1999...

Le Var détient le record des constructions réalisées sans permis de construire : *« 600 par an en moyenne, avec une constance qui ne se dément pas depuis une dizaine d'années, ce qui est assez conséquent au regard des 30 à 50 infractions du même genre constatées dans d'autres départements français de même importance, mais beaucoup moins soumis à la pression foncière »*, commente Daniel Lesage, responsable des affaires juridiques à la direction départementale de l'équipement (DDE) du Var. *« Depuis les lois de décentralisation, les maires sont seuls habilités à délivrer les permis de construire, mais,* précise-t-il, *la quasi-totalité d'entre eux font appel à la DDE, qui, de ce fait, instruit en moyenne 10 000 permis par an. »* Six infractions pour cent autorisations... Voilà qui a retenu l'attention du préfet, qui, plus que ces prédécesseurs, a eu le souci d'engager une action d'envergure exemplaire dans la durée et la rigueur.

Une dizaine de démolitions devraient intervenir avant la fin de l'année et leur nombre atteindra la cinquantaine en décembre 1999...

« La construction sans permis, c'est l'un des sports favoris des Varois », ironise Guy Janin, directeur de la DDE. Ce constat a irrité Hubert Falco, sénateur (DL), maire de Pignans et président du conseil général, qui a renvoyé l'Etat à ses responsabilités : *« Il appartient certes à chacun de faire son autocritique, y compris à ceux qui, chargés de faire respecter les règles, n'ont pas fait leur travail pendant des années »*, a-t-il déclaré.

Les statistiques sont claires : 80 % des plaintes pour infraction résultent de constats de gendarmerie ou de DDE, 20 % seulement émanent des communes. *« Il est vrai que si elles sont les plus touchées par ces constructions illégales, les petites communes manquent souvent de personnel pour constater ces irrégularités*, commente un ingénieur de la DDE. *Mais un permis refusé, c'est au moins deux voix perdues, et ça compte pour le maire d'un petit village. »*

Dans le Var, la sociologie de la construction sauvage varie selon les zones géographiques. Sur la côte, on assiste généralement à la transformation ou à l'élargissement de l'existant : le garage devient appartement avec kitchenette ; le pavillon initialement édifié avec un permis en bonne et due forme s'enrichit d'une ou plusieurs pièces. Une autre subtilité consiste à utiliser les déclivités pour construire un studio en mezzanine ou en soubassement...

Dans le moyen et le haut Var, ce sont les cabanons – dont la surface peut dépasser les 100 mètres carrés – qui fleurissent dans les zones naturelles ou boisées. *« Ces petites et moyennes constructions métastasent littéralement le paysage »*, résume M. Lesage, pour qui *« chaque opération de destruction est un véritable drame humain difficile à vivre »*. Mais il rappelle que, *« dans tous les cas, les contrevenants ont eu largement le temps de prendre leurs dispositions au terme de plusieurs années de procédure et de nombreuses mises en demeure »*. Et, dans la logique juridique, ce sera au contrevenant d'assumer les frais de la démolition et ceux inhérents au déménagement du mobilier et au garde-meuble : soit de 100 000 à 150 000 francs, que la justice récupère rarement, même si, dans le Var, deux substituts du procureur de la République sont chargés de ces affaires tellement elles sont nombreuses, longues et complexes.

Tous ces problèmes matériels et humains n'échappent pas au préfet du Var : *« Je ne suis pas un démolisseur par tempérament, mais je poursuivrai dans la durée, parce que le message doit être très clair : il ne faut pas, il ne faut plus construire sans autorisation. Si certaines infractions se poursuivaient, l'action que nous avons entreprise se poursuivrait également. Je m'y emploierai avec vigilance. »*

L'initiative préfectorale a embarrassé certains élus. *« S'il y a une distorsion sérieuse dans l'application de la loi, il faut essayer de régler le problème »*, a ainsi admis Alfred Gautier, maire (divers droite) de Val et président de l'Association des maires du Var. Pour rajouter que *« ce problème n'est sans doute pas nouveau »*. Le président du conseil général juge, quant à lui, *« préférable de beaucoup que l'action publique concentre son énergie et ses moyens sur la prévention plutôt que sur ce type de "reality show" qui porte un lourd préjudice à* [notre] *image »*.

La plupart des élus font le dos rond, car il leur semble qu'à travers cette opération c'est encore leur département qui est stigmatisé comme *« une zone de non-droit »*. Même si chacun en appelle ici au renouveau du Var, personne ne paraît tout à fait prêt à en payer le prix juridique.

José Lenzini

PROFIL

LA « MORALE RÉPUBLICAINE »

A la « *morale chrétienne* » défendue par son prédécesseur, Jean-Charles Marchiani, Hubert Fournier, préfet du Var depuis août 1997, préfère la « *morale républicaine* ». Deux mois après sa prise de fonctions, il précisait aux futurs candidats aux élections à la Chambre de commerce et d'industrie combien il était « *impératif que l'action comme les méthodes soient irréprochables* », moyennant quoi « *il serait temps d'oublier le passé et de parler de l'avenir* ». Une époque était révolue. Le nouveau préfet sera « *vigilant* », un mot qu'il érige en principe, quant au bon fonctionnement des institutions.

Défenseur des libertés et pourfendeur de l'exclusion, cet énarque élégant de cinquante ans, qui fut notamment préfet de région à la Réunion (1992-1994), a le sourire de l'homme en quête de contacts, d'échanges, dans le souci évident de toujours mieux connaître « *un département complexe mais passionnant* ».

Sociable, il l'est avec la distance courtoise qui sied à sa fonction. Cultivé sans ostentation, cet amateur de grande musique, de Le Clézio et de Tournier, a fait sien le combat pour la culture et la réouverture du centre de Châteauvallon. Cet homme en mouvement constant reconnaît avec malice « *plaider ardemment pour les trente-cinq heures sans jamais parvenir à les faire siennes* ».

Conseiller technique, de 1981 à 1982, auprès de Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, on le dit proche de Jean-Pierre Chevènement. Il réfute « *toute appartenance à un parti, à une tendance* », se définissant comme « *représentant de l'Etat et de lui seul* ».

J. L.

Réglementer la pression foncière

● **Code.** « *Le territoire français est le patrimoine de la nation* », souligne le code de l'urbanisme, fondement de la législation. Les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols (POS) permettent d'encadrer et de réglementer la pression foncière. Le POS n'est pourtant pas obligatoire, y compris, depuis 1983, pour les communes de plus de 10 000 habitants. En son absence, les « *règles générales d'urbanisme* » sont appliquées et la délivrance des permis de construire dépend des services de l'Etat.

● **Permis de construire.** Seuls échappent à toute autorisation les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 mètres carrés et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 mètre. Le permis de construire, délivré par le maire, est obligatoire pour toute construction nouvelle ou additive.

● **Sanctions.** Seul le juge pénal peut ordonner la destruction d'une construction édifiée sans autorisation.

Le « Who's who » des illégalités

TOULON
de notre correspondant

Depuis août, Luc Besson est dans le bleu... Celui *des papiers en forme de sommation qui émanent de* la DDE. La superficie de sa résidence construite sur un éperon rocheux du cap Benat, tout près du fort de Brégançon, dépasse de 35 % la surface de 565 mètres carrés autorisée initialement. Le metteur en scène risque une forte amende et n'est pas à l'abri d'une décision de justice lui enjoignant la des*truction des 198 mètres carrés excédentaires.*

Pendant les « tropéziennes » années 70, quelques vedettes eurent quelques soucis avec le code d'urbanisme. Brigitte Bardot dut faire démolir une bonne partie du mur sur la mer qu'elle avait fait construire pour se protéger du regard des curieux et des paparazzis. Herbert von Karajan avait dû se soumettre de mauvaise grâce à la destruction d'une partie de sa demeure empiétant sur le domaine public maritime, et la riche héritière Christina von Opel fit dynamiter son garage à bateaux pour les mêmes raisons. Il faudra attendre longtemps pour qu'une nouvelle série de contrôles débouchent sur des destructions.

En mai 1992, Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, veut faire un exemple : elle se rend sur l'île de Porquerolles pour présider à la destruction de 300 mètres carrés d'une habitation, construits en toute illégalité. Le propriétaire de cet *ambitieux cabanon est un lieutenant de Jean-Louis* Fargette, le boss du milieu toulonnais de l'époque. La même année, à Saint-Tropez, c'est Olivier Mitterrand, le neveu du président, qui se voit contraint à la démolition des 400 mètres carrés construits hors *permis pour donner plus de panache à sa villa florentine* de 900 mètres carrés. Le bulldozer de la Justice efface le trop-construit...

En 1995, l'engin repasse par la cité tropézienne pour amputer de 3 000 mètres carrés le somptueux château de la Messardière, hôtel de la haute société, où Johnny Hallyday a célébré son dernier mariage. *Faute de permis de construire, le centre de thalasso*thérapie programmé a été abandonné.

Actuellement, les responsables de la DDE suivent avec grand intérêt le dossier Santa Monica, du nom d'une résidence de luxe édifiée sur les hauteurs de Ramatuelle, tout près de la villa d'Eddy Barclay. Le permis de construire, délivré pour 490 mètres carrés en 1977, ne sera matérialisé que douze ans plus tard. Mais, entre-temps, le plan d'occupation des sols a été modifié et la zone de construction placée en espace protégé. Cela ne gênera pas les nouveaux propriétaires – abrités derrière une SCI – qui construiront une immense résidence de 1 375 mètres carrés avec, en sus, plusieurs garages, un dancing, une piscine, un gymnase-sauna et une salle de jeux. Cette résidence de rêve est vouée à la démolition, conformément à une décision prise en juillet 1995 par le tribunal correctionnel de Draguignan.

J. L.

La Cour des comptes épingle les « insuffisances » des conseils généraux en matière de voirie routière

DANS UN RAPPORT sur « *l'action des départements dans le domaine de la voirie routière* », la Cour des comptes, s'appuyant sur les enquêtes réalisées dans vingt-huit départements par onze chambres régionales, constate « *des insuffisances ou des carences dans la passation, l'exécution et le suivi des marchés publics de travaux* » qui peuvent, dans plusieurs cas, aboutir à des « *irrégularités coûteuses* » mais difficilement chiffrables.

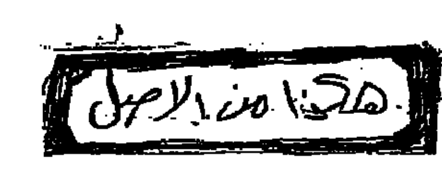
« *Les départements n'ont pas encore donné à leurs commandes toute la transparence et tous les effets de concurrence nécessaires* », notent les rapporteurs qui observent que certains conseils généraux ont eu recours ces dernières années, « *sans véritables justifications* », à la procédure de l'appel d'offres restreint. Dans d'autres, tels que l'Isère, le Rhône, la Loire-Atlantique, l'Indre, la Drôme ou la Dordogne, « *la reconduction des marchés aux mêmes entreprises peut laisser supposer l'existence d'une entente, qui porte d'autant plus atteinte aux règles de la concurrence que ces marchés sont le plus souvent renouvelables* ».

« *Certains départements semblent parfois encourager, soit de manière délibérée, soit par manque de vigilance, les comportements anticoncurrentiels des entreprises* », constate la Cour des comptes. En relevant, en outre, la « *tendance* » des conseils généraux « *à faire jouer la préférence locale au détriment des critères objectifs d'attribution des marchés* », les rapporteurs se contentent de souligner sobrement que ces pratiques « *favorisent la fixation de prix plus élevés, au détriment des finances départementales* ». En 1995, les crédits consacrés par les départements à la réalisation et l'entretien du réseau routier s'élevaient à plus de 21 milliards de francs.

Enfin, les rapporteurs regrettent que les départements appliquent de façon « *hétérogène et généralement insuffisante* » les dispositions de la loi d'orientation des transports (LOTI) du 30 décembre 1982. Il en résulte, selon eux, une « *programmation encore insuffisamment coordonnée* » et des « *arbitrages difficiles* » dans la définition des priorités : « *sécurité, aménagement du territoire, désenclavement ou service public de desserte* ».

Malgré ces réserves importantes, la Cour des comptes délivre une sorte de satisfecit à « *la plupart* » des départements qui, à ses yeux, « *maîtrisent de façon satisfaisante leurs actions et exercent correctement leur compétence* » en matière de voirie routière.

R. B.



HORIZONS

PORTRAITS

Ils « vivent » avec le RMI

Ils ont obtenu un diplôme universitaire ou une formation professionnelle, ils ont eu des emplois stables et parfois dirigé des entreprises, ils ont cru à la vie d'artiste ou à la vie tout court. Puis ils ont connu la chute, la perte d'emploi, la galère des petits boulots, des allées et venues entre les petits jobs mal payés et le néant de jours sans espoir. Tous vivent avec le RMI, 2 138 francs par mois

Pierre, qui se dit encore antiquaire

DANS sa vie, ce qui a « *un peu foutu le bordel* », c'est mai 68 et le fisc. Pierre, à dix-huit ans, était séminariste protestant. Son rêve le plus fou ? Aller traduire la Bible en Mongolie. Puis vient le printemps étudiant : Pierre prend le volant de sa 2 CV et monte à Paris.

Révolution faite, il travaille à la Fnac, puis comme éditeur de musique traditionnelle, avant de s'installer à son compte comme brocanteur. « *Je vivais sur un pied intéressant* », note-t-il dans un demi-sourire. En quelques mots, il expédie ces années de confort. Deux boutiques. Un employé. Une grosse cylindrée. La vice-présidence de l'association des antiquaires de la région.

Et un contrôle fiscal, qui le déleste d'un million de francs. « *La ruine. Il faut dire que j'avais un peu confondu recettes et bénéfices...* » Pierre devient représentant chez un fabricant de cuisines renommé. « *J'ai appris les méthodes pour escroquer les gens.* » Au bout de six mois, il craque. « *Trop dur de faire l'article à des gens qui n'avaient pas le sou.* » C'est la dépression. Du chômage, en 1994, il glisse au RMI à la fin 1995. « *Le cafard. On se dit qu'on a essayé de bâtir, et qu'on se retrouve là...* » A 2 147 francs mensuels. Quelques petits boulots, plus ou moins déclarés, mettent parfois un peu de beurre dans les épinards. « *Si j'arrive à arrondir avec 1 500 francs par mois, je m'en tire dignement.* »

Avec ce dernier mot, la parole s'éteint. L'index et le majeur, roussis par la nicotine, tremblent, renoncent à se saisir d'une énième Gauloise. Le plat commandé refroidit dans l'assiette. « *Je fais tout pour qu'on ne sache pas. J'évite les endroits où je pourrais rencontrer d'autres RMIstes. Je n'ai pas envie qu'on me renvoie cette image. La société tient un tel discours vis-à-vis de ces gens-là ! Le RMI créerait un état de dépendance, encouragerait à la paresse.* » En société, Pierre « *fait l'acteur* » : « *Je dis que je suis antiquaire. Si on me demande où, je dis que je travaille à l'étranger.* » Ses amis, qui sont tout de même pour la plupart au courant de sa situation, ne l'ont pas abandonné.

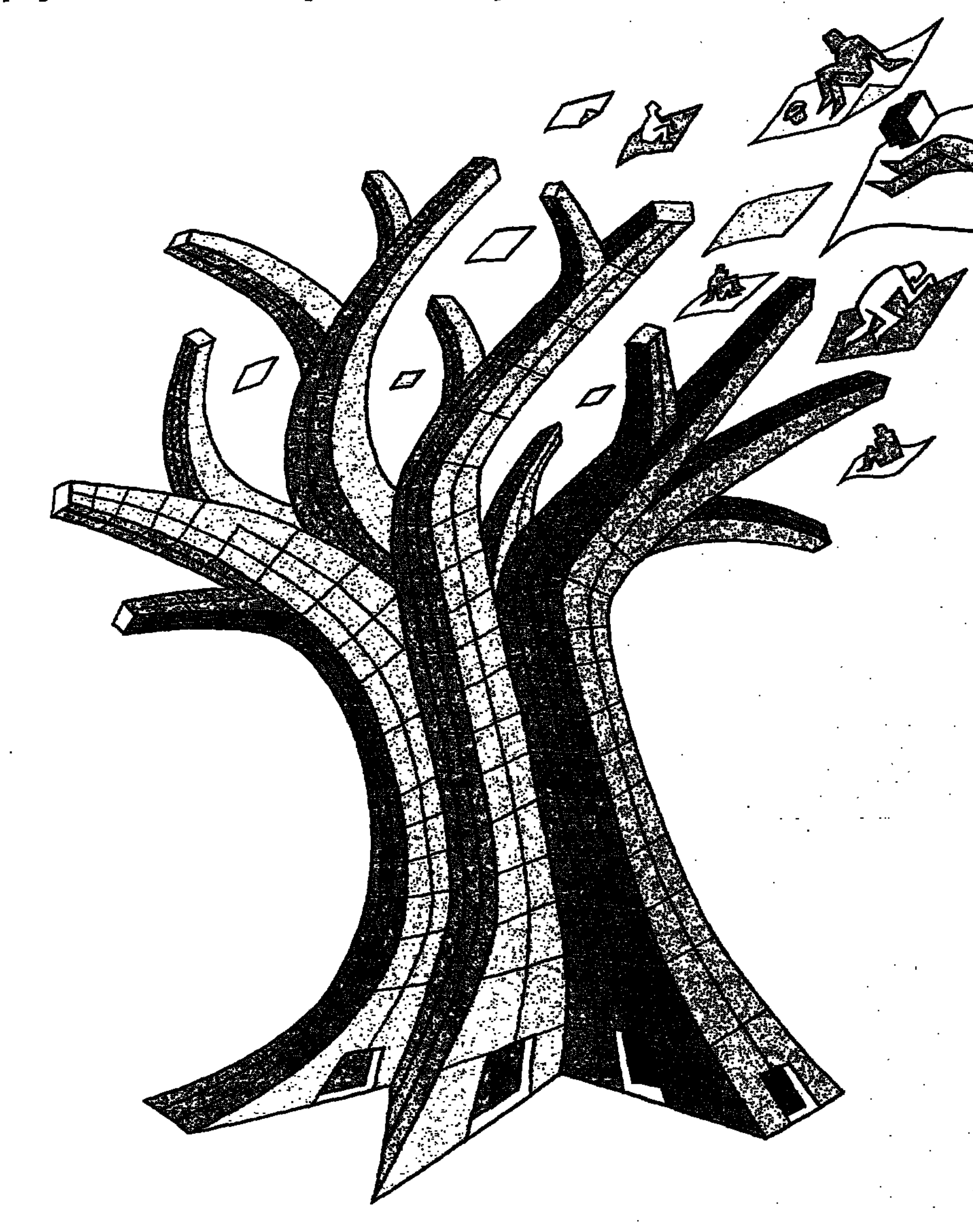
« *Le sentiment d'exclusion ne vient pas d'eux, mais de moi. Je me sens différent. Quand on a entendu parler de ces problèmes de chômage et d'exclusion pendant des années, c'est difficile de s'apercevoir qu'on en fait partie.* » Il caresse sa grosse moustache rousse, esquisse un sourire entendu. « *Quand ça se passe bien à table, je vais pas leur faire digérer le foie gras de travers ! Je préfère le déguster !* » Avec ses copains médecins, avocats, pharmaciens, il parle de problèmes d'argent, compare les mérites de champagnes qu'il ne boit plus, glose sur la valeur de telle ou telle antiquité. « *J'ai encore mes connaissances.* »

Mais plus de voiture. Ni de télévision. Un abonnement téléphonique réduit. Et un « *petit trésor de guerre d'objets de valeur* » qui fond. « *Je les vends les uns après les autres. Il n'y a pas longtemps, j'ai cédé un gros stylo Montblanc pour 1 000 balles. Ça m'a permis de m'acheter un pull.* » Pierre vit dans un 80 mètres carrés que le propriétaire ne lui loue que 2 000 francs, à charge pour lui de le rénover entièrement. Dans le petit jardin attenant, il cultive quelques légumes. Avec quatre côtes de porc, il fait six repas. « *Je suis dans une période asiatique. J'achète un grand sac de riz chez un épicier chinois, c'est mois cher au kilo. Du porc, de l'huile, de la sauce soja, quelques herbes, et voilà.* »

Comme on se calfeutre pour laisser passer la tempête, Pierre a adopté une « *organisation de survie* ». « *Je vais avoir cinquante ans. Je commence à me sentir un peu vieux, et j'en ai pris plein la gueule. Alors, je me mets en marge, je devance un peu l'appel de la préretraite. On ne me donnera pas de boulot, c'est un leurre. On va me faire suivre une formation, me fourguer de l'"occupationnel". Je vais me retrouver à tenir le manche d'une bêche avec cinq ou six autres mecs pour planter les fleurs de la mairie...* » Le ton s'apaise : « *Je n'ai plus que moi. Ce n'est pas le moment que je me raconte des histoires, si je veux tenir le coup.* »

Pierre fréquente la bibliothèque, le musée, lit la presse dans les salles d'attente de ses copains. Ses seuls regrets, avoués du moins : les cigares et le cinéma, « *dont je me sèvre depuis six ans parce que, si j'y retourne, j'y reprendrai goût* ». Sur France-Inter l'autre soir, il a écouté une émission sur le RMI. Le voilà qui sort des notes d'un calepin. « *Il était prévu pour 500 000 personnes, il y a dix ans. Aujourd'hui, on est un million. Il faudrait commencer à nous considérer comme des Français à part entière.* » Pierre, en se cultivant, a le sentiment qu'il « *avance* ». « *Et, dans cette guerre des tranchées, avancer un peu c'est toujours ne pas s'asseoir.* »

Pascale Krémer



Béatrice, une mère qui jongle avec son budget

LE jour anniversaire de la création du RMI, Béatrice fêtera ses quarante ans. Cette coïncidence la fait bien rire, peut-être un peu pleurer aussi. Surtout lorsqu'elle regarde en arrière. « *Tout allait bien, avant. Je travaillais, j'avais des vacances, un beau chez moi, une vie plaisante, quoi. Et puis mes patrons ont déménagé.* » Jusqu'au 13 octobre 1993, Béatrice était employée de maison. Cette date, citée sans la moindre hésitation, est gravée dans sa mémoire : le lendemain de son licenciement, Béatrice apprenait qu'elle était enceinte. « *Heureusement. C'est ce qui m'a fait m'accrocher !* » Indemnités chômage, congé parental d'éducation. Et le RMI en bout de course. Depuis septembre 1997. « *Le choc.* »

Dans l'allure, comme dans le propos, Béatrice refuse l'amalgame avec « *ceux que ça dérange pas d'être à la charge de la société* ». « *Moi, je peux pas. J'ai commencé à travailler à seize ans, dans la confection, et en même temps, j'ai réussi à passer mon CAP de coiffeuse...* » Elle a verni ses ongles, passé à son cou un fin collier en or, agrémenté sa veste de tailleur d'un châle fleuri, avant de pouvoir parler du RMI, « *ce constat d'échec, cette descente aux enfers, cette peur affreuse de la grande misère* ». « *On passe pour des gens qui ne savent pas s'en sortir, pour des cas sociaux, des illettrés. Vous dites que vous êtes au RMI et que vous habitez Etouvie* [une cité d'Amiens, dans la Somme], *et les gens changent de vocabulaire en vous parlant.* »

Pour vivre avec ses deux enfants, âgés de quatre et quatorze ans, Béatrice reçoit chaque mois trois mille six cent quarante-deux francs et soixante-dix-neuf centimes, dit-elle en appuyant sur chaque chiffre. « *On jongle, on survit, on devient des champions de maths. Si on me proposait une place de comptable, j'aurais pas de problème ! On a pas le droit à l'erreur et pas le droit de craquer pour une robe dans un magasin. Les robes, tout ça, ça n'existe plus.* » Jamais, s'enorgueillit-elle, le loyer (780 francs), l'électricité (234 francs mensuels), le téléphone (500 francs tous les deux mois), l'assurance de l'appartement (880 francs annuels) ou la redevance (770 francs) n'ont été payés avec retard. « *La dernière chose qui me reste, c'est un toit sur ma tête. Et je leur dois au moins ça, à mes enfants ! Si je perds ce toit, c'est la rue.* »

Une fois ces frais fixes déduits, c'est la « *bagarre quotidienne* », ne serait-ce que pour manger et se vêtir. Les mois passant, Béatrice a appris. A cuisiner le plus possible, parce qu'un bourguignon fait plus d'usage que du tout-prêt. A faire ses courses avec une liste, sans les enfants, et jamais chez Continent ou Mammouth, « *trop tentants* », seulement dans les maxidiscomptes. A acheter des lots de viande pour 200 francs, dont elle congèle une partie. A profiter des « prix chocs » sur les produits arrivés à la date limite de consommation. A « *tricher* » en cuisinant des abats ou en faisant des soirées crêpes ou beignets. « *Dans le budget alimentation, ce qui fait mal, c'est la viande et le fromage. Ça fait trois ans que j'ai pas mangé de rosbif ou de gigot.* »

La « *grande* » déjeune gratuitement à la cantine du collège, grâce au fonds de solidarité scolaire. Elle peut dîner léger. Le « *petit* » a son steak le midi, à la maison. « *Je veux pas que ce soit un adulte bancal.* » Ses chaussures sont « *achetées neuves dans les magasins* », comme celle de sa fille qui, à la rentrée, a eu droit à « *ses chaussures de drag-queen* ». « *Je veux pas qu'elle se sente différente à l'école,* dit Béatrice. *Surtout qu'elle va au centre-ville, où les gens ont des situations... Ma fille ne dit pas que sa mère est au RMI.* » Pour elle-même, Béatrice est moins exigeante. Elle se fournit dans les « réderies » (braderies de rue), coud, « *reprend* » les jupes que les copines ou les voisines lui donnent, se décolore les cheveux grâce à des produits de grossistes. Non, le vrai problème, c'est le maquillage et les « *crèmes de peau* ». « *Vous en mettez bien, vous aussi. Vous avez vu ce que c'est cher ?* »

« *On voit souvent des gens en difficulté qui se laissent aller,* tient-elle à expliquer, comme pour s'excuser. *Je l'ai fait aussi. Quand je suis tombée au RMI, je suis restée en pyjama chez moi sans sortir pendant un trimestre. Puis je me suis dit que ma fille de treize ans serait bientôt une petite bonne femme, que je devais lui apprendre à se battre.* »

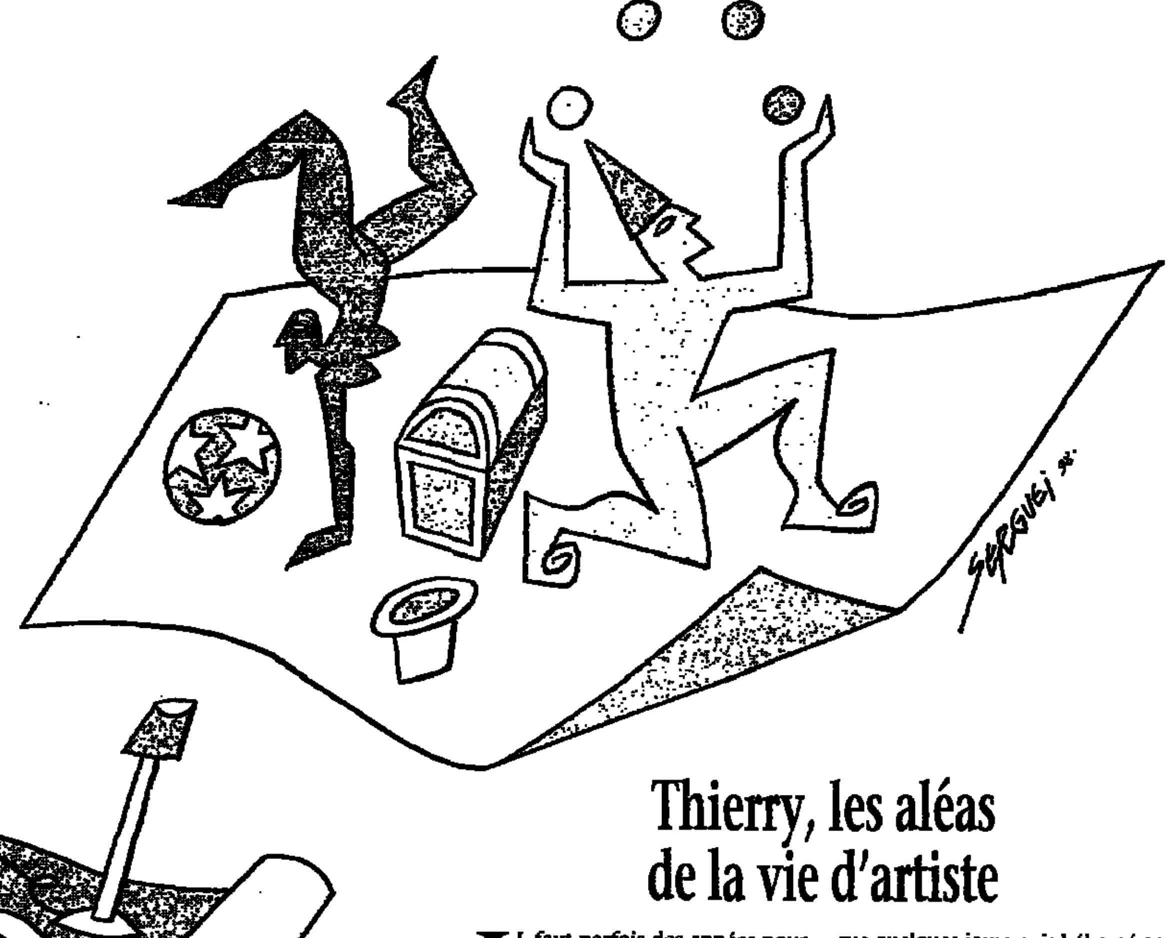
Alors Béatrice est entrée en lutte. La gorge serrée, elle a franchi le seuil d'une épicerie sociale, où, depuis, elle achète des produits à 20 % de leur valeur et participe à des réunions sur l'alimentation et la gestion du budget. A l'école maternelle, elle s'est mise à encadrer des sorties « *pour ne pas rester sans rien faire* ». Là, elle a choisi de « *faire tomber le masque* ». « *Quand on dit franchement ce que c'est, le RMI, les gens comprennent. J'avais pas de gants pour le petit, au moment où il s'est mis à faire froid. Un jour, j'ai demandé si des mamans n'en avaient pas en trop, et le lendemain, j'en avais deux paires. Entre mères, un clin d'œil, un sourire, on se comprend.* »

Elle s'est même concocté un emploi du temps qui l'oblige à sortir de chez elle et entretient l'espoir (mardi matin et jeudi après-midi, visites de rigueur à l'ANPE), tout en laissant un peu de temps pour les « *tracasseries de la caisse d'allocations familiales* ». « *On est sans arrêt convoqués pour des papiers. Ils pensent que, comme on est au RMI, on a rien d'autre à faire. Depuis un an, ils sont déjà venus quatre fois chez moi vérifier que j'étais bien célibataire.* » L'ANPE lui a fait suivre un bilan d'orientation avec cours de mathématiques, français et psychologie, ce qui l'a « *revalorisée moralement* ». Puis en a ruiné le bénéfice en l'envoyant suivre un stage de quinze jours non rémunéré en atelier de confection.

« *Je n'ai absolument rien appris. On travaillait dans un hangar où il faisait une chaleur épouvantable. Les toilettes, c'était un trou dans le sol, sans chasse d'eau. Il n'y avait pas de lavabo. Les filles mangeaient les mains salies par le tissu, sur leur machine à coudre.* » En deux semaines, personne ne lui a adressé la parole. « *Elles ont tellement peur qu'on leur pique leur place...* » Depuis, Béatrice ne s'est vu proposer qu'un contrat emploi-solidarité à 2 800 francs, somme insuffisante pour lui permettre de vivre et faire garder ses enfants. « *Je ne voudrais pas donner peur aux gosses, pour l'avenir,* avoue-t-elle. *J'ai un fils aîné dégoûté de la société qui fait le punk à Lille. J'ai l'impression que ma fille de quatorze ans n'a plus vraiment d'espoir non plus. Elle a attrapé un peu d'agressivité. Elle serait même prête à arrêter l'école. Elle me dit :* "T'as toujours bossé, et regarde où t'en es !" *En tout cas, dites bien qu'il faut pas mépriser les gens au RMI. Si vous avez cinquante ans, que vous ne trouvez pas de boulot, au bout de vingt-quatre mois d'Assedic, c'est vous le dossier RMI.* »

P. Kr.





Thierry, les aléas de la vie d'artiste

IL faut parfois des années pour rencontrer son propre talent. Et bien plus pour parvenir à en vivre. Thierry a croisé le sien à près de trente ans, s'en est éloigné et, dix années plus tard, commence seulement à l'envisager comme un épanouissement. Entre-temps, il y a eu les doutes et des périodes de néant. Il y eu le RMI aussi, qui l'a soutenu et lui permet aujourd'hui d'espérer que la précarité ne sera pas le seul prix de ses envies d'artiste.

L'existence de Thierry a basculé au milieu des années 80 lorsqu'il a découvert, à côté de chez lui, une petite boutique où l'on fabriquait des objets publicitaires en polystyrène. En s'y essayant, Thierry s'est immédiatement trouvé *« un don de sculpture »*. Pour ce fils d'ouvriers de Nanterre, tenté par les filières artistiques, mais contraint au bac B par la prudence paternelle, ce fut *« presque une profession de foi »*, la révélation d'un *« rapport privilégié avec la matière »*. Pour l'employé du service courrier d'une banque internationale, à quelques jours d'une promotion, ce fut, sans hésitation, le signal d'un changement de carrière. Thierry se fit embaucher par l'atelier et laissa libre cours à ses capacités brimées. Dix mois seulement avant la faillite de l'entreprise et l'inscription au chômage.

Il aurait alors voulu persévérer dans le milieu artistique, s'orienter vers la construction de décors de théâtre. Mais les déplacements incessants étaient incompatibles avec sa nouvelle vie de famille. Une femme, un enfant, l'ont convaincu de se relancer dans les boulots alimentaires, entrecoupés de périodes au RMI. Jusqu'au trou noir de 1994, où tout a été englouti en quelques semaines. *« On m'a viré d'un travail pour délit de sale gueule. Je venais de perdre ma femme. On a pris mon enfant, qu'on a placé dans une famille d'accueil. On m'a expulsé de mon logement. »* De ce condensé d'adversité, de cette chute accélérée, Thierry, à la rue quelques jours puis hébergé en échange de son aide pour retaper une maison, dit avoir passé trois ans à se remettre. Son intérêt pour le bouddhisme a aidé l'homme aux longs cheveux à *« évacuer sa colère et à* [se] *reconstituer »*. Le RMI lui a permis d'assurer sa subsistance.

Mais ce n'est qu'il y a un an, à la faveur d'un déménagement à Courbevoie (Hauts-de-Seine), chez un ami prêt à l'héberger, que Thierry a découvert les ressources de l'allocation. *« C'est comme si j'avais changé de pays. L'assistante sociale s'est occupée de moi, m'a fait signer mes premiers contrats d'insertion, alors que j'y avais droit depuis des années. Le premier m'a servi à me faire refaire les dents. Le deuxième porte sur mon orientation professionnelle. »* Thierry est mis en contact avec l'association Orolep, à Montreuil, qui accompagne vers l'activité professionnelle des artistes au RMI – ils sont environ 8 000, soit plus de 10 % des allocataires, dans Paris intra-muros.

Là, le hasard a orienté dans une nouvelle direction le don enfoui par les années de doute. *« J'ai montré à un formateur une flûte en bois que j'avais taillée. Il m'a dit qu'en dix ans il n'était jamais parvenu à obtenir un instrument de cette qualité. »* Une semaine d'essai sur un tour à bois achève de le convaincre de se lancer dans la facture instrumentale. Son projet professionnel vise, à terme, la création d'un atelier indépendant qui produirait des pièces d'instruments anciens. *« Au fond*, dit-il, *j'ai toujours voulu travailler dans le milieu de la création, pour des artistes. Pas forcément sur le devant de la scène, mais autour. »*

En attendant d'arriver à ses fins, Thierry sait gré au RMI de lui avoir ouvert cette possibilité. Il s'accommode des 2 400 francs mensuels : *« Je ne refuse pas la société, mais je ne veux pas rentrer dans le système de consommation effrénée. J'arrive à me passer de pas mal de choses. »* Contraint sous peu de renoncer à son hébergement gratuit, il regrette en revanche les innombrables difficultés qu'un allocataire peut rencontrer pour s'établir dans un logement stable.

A quarante ans, Thierry apprécie surtout que le RMI lui ait permis de préserver son décalage par rapport à la société, non réductible, selon lui, à la précarité de ses moyens d'existence. Il ne se considère pas comme une charge pour la collectivité. *« Les artistes au RMI ne sont pas des parasites. Ils ont leur utilité dans la société. Je ne suis pas un fainéant. Depuis que j'ai trouvé ma voie, je suis capable de bosser seize heures d'affilée. J'ai fait toutes sortes de métier dans ma vie, en travaillant dur : je ne suis jamais resté à la même place parce que j'ai senti que je ne m'y épanouirais pas. J'ai préféré vivre avec peu plutôt que de finir aigri par une activité qui ne m'aurait pas convenu. »*

A ceux qui seraient tentés de dénigrer ce choix, Thierry oppose sa *« fierté d'habiter en France »*, dans un pays qui a mis en place une allocation qui permet de préserver du plus extrême dénuement. Et qui donne aussi la possibilité à certains de persévérer dans leur talent avant d'avoir pu en obtenir la reconnaissance *« parce que l'art ne vient pas tout seul »*.

Jérôme Fenoglio
Dessin : Serguei

Amina, la précarité infinie d'une petite main

AMINA n'avait pas envie de parler. *« Le RMI, c'est la honte ! »* La vivre est difficile, surtout quand on est sénégalaise, noire et mère célibataire. *« On se sent assistée »*, et partout on vous le fait sentir. A la mairie, à la « Sécu », à l'école, l'humiliation est permanente. Même la famille, qui aide, est parfois pesante. Alors se raconter à un inconnu !

Elle a accepté pour faire plaisir à *« Madame Catherine »*, son assistante sociale. Mais, au bout d'un quart d'heure, la grande fille solide craque et s'effondre en larmes. Le RMI, *« un an, deux ans, ça suffit ! »*. Elle n'en peut plus de faire semblant. Semblant de se battre, semblant d'y croire.

Elle n'en peut plus de brinquebaler de temps partiels en contrats précaires, de tests en formations, pour finalement retomber dans l'assistanat avec l'espoir, toujours repoussé, de trouver un jour un vrai travail. *« Avoir un métier, ne dépendre de personne ! »* Elle ne survit que pour ça.

Mais, plus le temps passe, plus c'est difficile. Elle aura bientôt trente-neuf ans. *« Le RMI est un bon filet contre l'exclusion. Mais on n'imagine pas les efforts à fournir pour s'en extirper »*, explique Catherine, l'assistante sociale qui, depuis deux ans, se démène pour aider Amina à devenir, enfin, « employable ».

Arrivée en France en 1986, Amina a survécu dix ans en faisant des ménages au noir, hébergée par sa soeur. En 1993, après la naissance de son fils, elle a obtenu une carte de travail et un boulot déclaré : serveuse dans un hôtel. Elle a cru pouvoir sortir de la précarité. Hélas, l'hôtel a fermé. Elle est revenue aux ménages. Mais *« le ménage*, dit-elle, *c'est pas regroupé »* : quelques heures très tôt le matin, quelques heures jusqu'à minuit le soir, impossible avec un enfant. *« On assiste à un émiettement du travail pour les plus pauvres*, explique Catherine. *Aujourd'hui, vous avez de la chance si vous arrivez à un mi-temps ! »*

En 1996, après *« trois ans de carte* [de séjour] *»*, Amina accède au RMI. *« Au début*, soupire-t-elle, *c'est un piège, on se laisse aller. »* Heureusement, Catherine la contacte pour aborder le volet insertion. Travailler, elle ne demande que ça. Son rêve : faire de la couture. Va pour la couture. Mais elle n'est qu'adroite, pas « performante ». Elle échoue à un test pour entamer une formation couture. En réussit un autre, mais c'est encore pour le ménage ! *« Oui, dans le ménage, maintenant on passe des tests... »*

A l'automne 1997, Amina déniche, par elle-même, une formation à la couture artisanale. Les cours sont payants. Elle sacrifie toutes ses économies, dépose ses bijoux au Crédit municipal et paye une première inscription : 2 200 francs. Catherine pousse des hauts cris, mais se résoud à l'aider. Elle réunit une commission de partenaires financiers qui, après des mois de tergiversations, acceptent de régler, chacun par petits bouts, la moitié de la formation, soit 7 000 francs. Amina paye le reste par mensualités de 800 francs – sur un RMI de 3 000 francs.

Les cours se terminent en mai 1998. Reste à passer de la formation à l'emploi. Bernard, son correspondant à l'ANPE, propose une *« évaluation en milieu de travail »*, c'est-à-dire un nouveau test dans un petit atelier de la Goutte-d'Or. Encore négatif : Amina est loin du rendement exigé par la profession. Bernard et Catherine se remettent en campagne pour réunir les fonds d'une nouvelle formation.

Pendant ce temps, Amina reprend les ménages : deux semaines à la gare de Lyon, puis deux mois à Roissy, à nettoyer les avions. Un travail épuisant mais correctement payé. Hélas, il ne suffit pas à s'inscrire au chômage. Amina revient au RMI, à un taux réduit, puisqu'elle a travaillé. *« Le RMI est un différentiel, toutes les ressources sont prises en compte*, explique Catherine. *S'ils bossent, les gens ne savent jamais combien ils vont toucher. C'est très déstabilisant pour de très petits revenus. Un RMI plein pot est plus sécurisant que des miettes de travail. »* En octobre, bonne nouvelle : Bernard et Catherine ont réussi. Amina fera un « SIFE individuel », entendez un stage d'insertion et de formation à l'emploi : pendant cinq mois, elle enchaînera deux semaines de cours et une semaine de stage en entreprise.

Après ? *« J'espère que l'entreprise me gardera »*, dit Amina, le regard plus assuré. Elle attend d'avoir *« un métier, un peu de sous »*, puis de revenir au pays pour ouvrir une petite échoppe. Veau, vache, cochon, couvée... Catherine est moins optimiste. *« Pour elle, rien n'est gagné ni perdu. Si tout va bien, elle passera du RMI/ménage à un RMI/ménage/couture, puis à un RMI/couture, et peut-être, dans quelques années, à la couture seule. Pourtant, tout le monde s'y est mis, elle compris, et elle tient bon. On est dans le meilleur cas de figure possible, mais on reste au milieu du gué. »*

Véronique Maurus

Véronique et Sylvain, en attendant que le marché du travail valide leur diplôme

UNE plaque d'avocat apposée sur la porte de l'appartement, une ambiance feutrée, des meubles de style, un café servi dans de la porcelaine... Rien, dans son cadre de vie, ne laisse supposer le désarroi de Véronique. Rien, après son enfance heureuse, ses cinq années d'études supérieures, ne devait l'amener là où elle est aujourd'hui. Qui, dans son entourage, aurait pu imaginer qu'un jour elle se réjouirait de recevoir de la mairie, pour Noël, un bon d'achat alimentaire de 250 francs chez Auchan ?

A vingt-sept ans, Véronique vit près de Tours, chez ses parents. S'ils n'étaient pas là, *« ce serait le drame »*. Elle serait *« à la rue, ou dans un foyer »*. *« Ils sont paniqués »*, dit-elle. Et pourtant, elle ne regrette rien : si *c'était à refaire*, elle referait ses études de psychologie. *« Naturellement tournée vers les autres »*, rien d'autre ne l'intéressait.

Munie de son DESS, et donc du titre de psychologue, cette blonde avenante postule aujourd'hui à tout ce qui se présente, y compris des postes d'emploi-jeune. *« Vous vous rendez compte, j'ai fait un bac plus cinq pour être embauchée à 5 200 balles ! Je ne sais pas comment je vais m'en sortir ! »* Encore cet emploi-jeune reste-t-il hypothétique. Ses études terminées, il y a un peu plus de deux ans, Véronique est restée un an et demi sans passer le cap de l'entretien d'embauche. Ces derniers mois, elle en a vécu trois : un collectif, et deux pour des postes de médiateur social, en emploi-jeune.

A la suite du dernier entretien, elle a reçu un courrier lui annonçant qu'elle était *« classée troisième sur la liste d'attente »*. *« Ce n'est pas un concours que je passe*, s'insurge-t-elle, *c'est un emploi que je cherche ! »* Mais les annonces ne proposent *« que des quart-temps, des seize heures par semaine, des vacations à Brest ou je ne sais où »*. *« A quoi bon postuler, puisque je ne pourrai pas vivre avec ça ? »* Pas question, pour autant, de rester inactive : la jeune femme assure bénévolement une permanence dans un centre de soins gratuits, se présente spontanément dans des associations susceptibles d'avoir besoin d'elle, cherche à se former davantage. Bien qu'attachée à sa famille et à la France, elle s'est même renseignée sur les conditions d'immigration au Québec, avant de se rendre compte que ça lui reviendrait trop cher.

« Je n'ai honte de rien », dit-elle en évoquant son statut de RMiste. Des 2 138 francs qu'elle touche chaque mois, elle donne une partie à ses parents. Car les apparences sont trompeuses, le cadre cossu cache des déboires. *« Pour l'instant, le RMI, ça me sauve, mais tel qu'il est, il vous freine dans vos initiatives. »* A son entourage qui lui reproche de délaisser les petits boulots en attendant un jour meilleur, elle reproche *« de ne pas comprendre »* : *« Si je trouve un boulot de caissière pour quelques mois, on me sucre mon RMI ; après il faudra que je refasse une demande et pendant ce temps-là je n'aurai plus rien. »*

C'est à l'administration tout entière qu'elle en veut. A l'ANPE, qui lui refuse une convention de stage. Au fisc, qui impose des charges si lourdes que l'avenir du cabinet de son père est compromis et qu'elle-même n'en ouvrira jamais. Aux employeurs, aussi, qui ne donnent pas leurs chances aux jeunes. A son entourage, parce qu'*« au bout de deux ans vous vous heurtez à l'incompréhension »*.

Sylvain, tourangeau lui aussi, n'imagine pas rester au RMI pendant deux ans. Il savait bien, quand il était à la fac, que *« le RMI, c'est l'interface entre le monde universitaire et le monde du travail, surtout quand on est géographe »*. Mais la situation n'est que *« transitoire »*. Depuis qu'il a terminé ses études, une maîtrise en poche, il a effectué son service militaire comme policier auxiliaire à l'aéroport d'Orly. Si jamais ça tourne mal, il passera le concours des douanes. En tout cas, il fera *« tout »* pour quitter ce statut.

Depuis l'âge de dix ans, il rêvait de devenir technicien d'aquariophilie. Son premier aquarium lui avait insufflé une passion. Mais il aurait fallu qu'il obtienne un bac scientifique pour l'assouvir dans un métier. Faute de quoi, il s'est orienté vers la géographie, en espérant devenir écoconseiller, *« un relais entre des scientifiques et la population, au service d'une collectivité locale »*.

Pour l'instant, Sylvain, vingt-cinq ans, n'a reçu l'allocation du RMI que deux fois. La première, il était content : en ajoutant 2 138 francs à ses économies, il a pu acheter un ordinateur. La deuxième, il était *« moins fier »*, il s'est dit que, *« maintenant,* [il] *aimerait montrer de quoi* [il est] *capable »*. *« J'ai la chance d'être chez mes parents*, explique-t-il. *Le problème financier me gêne moins que le problème moral. »*

A la fac, il avait deux bons copains. L'un est aussi au RMI, l'autre pas, parce qu'il a moins de vingt-cinq ans. Situation injuste, pense-t-il. *« Le copain qui a vingt-quatre ans, il a exactement les mêmes besoins que moi, les mêmes envies ; je ne comprends pas qu'un jeune sorti du système scolaire ne touche pas le RMI à partir du moment où il fait tout pour chercher du travail. »* En tout cas, à l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ), où il apprend à se placer sur le marché du travail, on lui a conseillé de ne jamais dire à un employeur qu'il est bénéficiaire du RMI. Sage conseil, estime-t-il : *« C'est un sigle tellement fort, ça a une connotation d'échec. »*

Marie-Pierre Subtil



L'OTAN ne doit pas devenir une « Sainte Alliance »

par Paul Quilès

Du 23 au 25 avril 1999, les pays membres de l'Alliance atlantique se réuniront à Washington pour célébrer le 50e anniversaire de l'Organisation dont le traité fondateur fut signé dans la capitale américaine le 25 avril 1949. La perspective de cette commémoration nous invite à réfléchir sur le rôle de l'OTAN dans le monde d'aujourd'hui.

Le moindre des paradoxes de l'OTAN n'est pas qu'elle ait survécu à la disparition de son objectif fondateur : la défense collective des démocraties occidentales contre la menace militaire soviétique. On constate même que l'OTAN n'a jamais été aussi active que depuis la dissolution de l'empire soviétique et du pacte de Varsovie, son bras armé. Elle est restée la clé de voûte du système de sécurité transatlantique. Loin de se rétracter, elle s'étend, à la fois sur le plan géographique – avec l'adhésion de trois nouveaux membres – et sur le plan opérationnel – par ses interventions en Bosnie et au Kosovo – hors de la zone prévue par le traité, pour des missions de maintien de la paix ayant peu de rapport avec son objet initial.

Il est vrai que l'OTAN a démontré une réelle capacité d'adaptation aux mutations du contexte international et fait face, avec des résultats mitigés, à des situations d'urgence qu'aucune autre institution n'avait les moyens de prendre en charge. On ne doit pas moins s'interroger sur des évolutions qui semblent dictées par la pression des événements, plus que par une stratégie réfléchie et concertée entre pays alliés.

Plus inquiétant, le système semble se développer essentiellement sous l'impulsion et au bénéfice des Américains, dans un vide de réflexion prospective préoccupant du côté européen. Le sommet de Washington ne saurait donc se réduire à un exercice d'autocongratulation ou à la consécration de l'hégémonie des Etats-Unis sur l'Alliance. Il ne sera utile que si nous travaillons à définir les objets stratégiques, les règles juridiques et les moyens militaires de l'OTAN de demain. Concernant le *« concept stratégique »* qui sera adopté lors de ce sommet, il appartiendra aux représentants français d'être attentifs à ses répercussions dans trois domaines : sur le système de sécurité international, sur la défense européenne et sur l'avenir de la politique de défense française.

En premier lieu, l'Alliance atlantique ne doit pas, selon la formule de François Mitterrand au sommet de Rome en 1991, devenir une *« Sainte Alliance »*. Elle n'a pas vocation à s'occuper de tout, partout, en s'arrogeant des compétences dans des domaines non militaires (lutte contre le terrorisme ou le trafic de stupéfiants) relevant d'autres institutions. La défense collective, adaptée aux conditions de l'après-guerre froide, constitue, aujourd'hui comme hier, sa raison d'être première.

Le sommet de Washington ne saurait se réduire à un exercice d'autocongratulation ou à la consécration de l'hégémonie des Etats-Unis sur l'Alliance

Si l'OTAN est appelée à intervenir dans le domaine du maintien de la paix, que ce soit en parfaite conformité avec les règles internationales. L'ONU doit rester la source et le garant de l'ordre juridique mondial. Toute opération de maintien de la paix impliquant le recours à la force doit continuer d'être autorisée par un mandat du Conseil de sécurité. Contrairement aux allégations de M. Holbrooke, l'action envisagée par l'OTAN au Kosovo ne constitue pas un *« précédent »*.

En deuxième lieu, la rénovation de l'OTAN ne doit pas avoir pour conséquence d'hypothéquer les possibilités pour l'Europe de se doter, le moment venu, d'une politique et de capacités de défense propres. Ce que l'on appelle *l'identité européenne de défense* se construira dans l'OTAN et hors de l'OTAN, mais ni sans l'OTAN ni a fortiori sans l'Europe. Sur ce chapitre, la balle est dans notre camp, à nous, Européens. A nous de dire ce que nous voulons et ce que nous refusons. Nous ne pouvons accepter une architecture institutionnelle qui confine l'Europe dans des tâches marchandes et laisse à l'OTAN l'exclusivité de la sécurité. Nous ne voulons pas d'une répartition des rôles qui confie aux états-majors américains la direction stratégique des opérations et aux effectifs européens la tâche (et le risque) de l'exécution sur le terrain. Les principes arrêtés à Berlin en juin 1996 permettant à l'UEO d'utiliser des moyens de l'Alliance pour mener des opérations européennes sous sa responsabilité doivent être mis en œuvre.

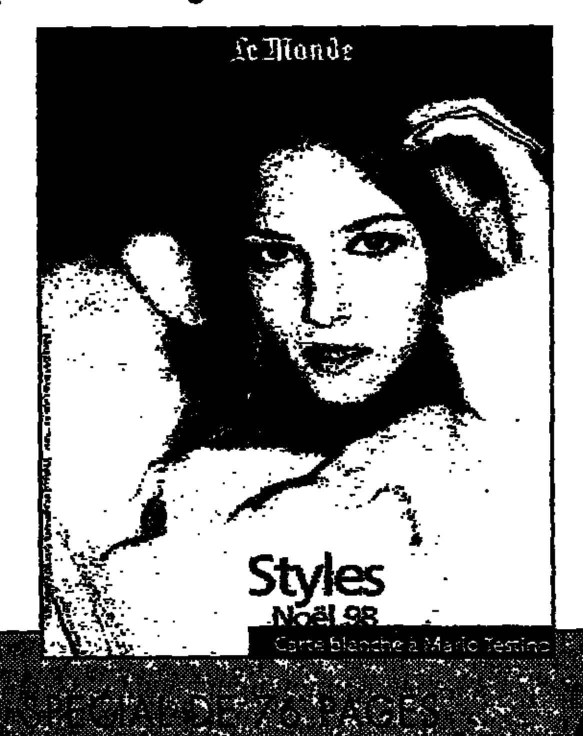
Enfin, nous devons nous assurer de la compatibilité des décisions qui seront prises avec la modernisation en cours de notre propre système de défense. Nous *ne sommes pas gênés par le fait* que la structure des forces et les méthodes de planification de l'OTAN doivent mieux prendre en compte les missions de maintien de la paix ou qu'une place plus importante soit faite aux critères de mobilité, de flexibilité, de capacité de soutien : c'est dans cette direction que s'orientent les efforts de restructuration de notre appareil militaire. Pour autant, nous ne saurions accepter que, sous couvert de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'Alliance, on en vienne à une planification centralisée de toutes ses missions ou à une standardisation des politiques d'équipement des Alliés qui écorneraient notre autonomie de décision ou celle de l'Europe.

Au moment où se multiplient les signes d'une volonté de relancer l'Europe politique, nous ne pouvons pas laisser à notre allié américain le soin de décider seul ce que doit être l'OTAN de demain. Il ne saurait y avoir de stabilité et de sécurité durables sur notre continent sans une volonté européenne d'exister aussi dans le domaine de la défense. Tel est l'objectif. Est-il plus irréaliste que ne l'était, il y a quinze ans, la monnaie unique ?

Il reste cinq mois d'ici au rendez-vous de Washington. Ce délai doit être mis à profit pour relancer la discussion avec nos partenaires européens et bâtir une approche commune. Les changements intervenus à Bonn et à Rome, tout comme l'amorce d'un dégel britannique sur l'Europe de la défense nous invitent à agir vite et à faire preuve d'imagination.

La commission de la défense de l'Assemblée nationale en est consciente. Elle prépare des propositions qu'elle soumettra au gouvernement et rendra publiques dans les prochains mois, en vue de faire du sommet de Washington une étape nouvelle et déterminante dans le rééquilibrage des responsabilités entre Europe et Amérique au sein d'une Alliance fidèle à sa vocation et adaptée aux nouvelles conditions de la sécurité.

***Paul Quilès** est président de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, député (PS) du Tarn.*



Informatique et libertés ou vingt ans après

Suite de la première page

Ce *« tout-savoir, tout-conserver » pourrait, si l'on n'y prend garde*, devenir un véritable *« livret social virtuel »* et, pour les plus démunis, un passeport pour l'exclusion.

Voilà pourquoi toutes les lois « informatique et libertés » *du monde* limitent la durée de conservation des données informatisées, encadrent strictement les interconnexions de fichiers, imposent que les personnes fichées soient informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données personnelles et leur reconnaissent le droit de refuser, dans certaines circonstances, qu'elles soient transmises à des tiers.

Faut-il croire, aujourd'hui plus qu'hier, que la technologie est en *cause ? Nullement. Cependant*, à l'heure de la convergence entre l'informatique, les télécommunications et l'audiovisuel, les mutations techniques appellent à une responsabilité particulière, *aujourd'hui plus que* jamais, et pour quatre raisons.

La première tient à ce que l'on s'inquiète moins de ce qui nous est familier. Il y a vingt ans, l'informatique était entre les mains de l'Etat ; nous pensions en être l'objet. Devenue domestique, conviviale, interactive, elle est désormais à notre service. L'informatique, c'était il y a vingt ans un fichier de police. Aujourd'hui, c'est aussi un micro-ordinateur, connecté sur le monde. Jamais les technologies n'ont pourtant généré autant d'informations sur nos goûts, nos curiosités, notre vie privée. *L'utilisation d'une carte bancaire* permet de suivre nos achats à la trace ; un simple numéro de téléphone révèle, grâce aux annuaires inversés, notre adresse et notre identité ; l'ordinateur de bureau peut devenir un véritable *« contremaître électronique »*, bien plus loquace pour l'employeur qu'une pointeuse ; la navigation sur l'Internet peut être épiée et révéler l'heure à laquelle les internautes se connectent, les sites qu'ils visitent, les documents qu'ils consultent. En France, l'heure de pointe des connexions à Internet est 22 h 50, *heure intime, s'il en est. On se croit* protégé des regards indiscrets, on ne l'est pas. Qui peut avoir accès à ces traces, à quelles fins, pendant combien de temps ?

La deuxième raison tient à ce que le *« droit à l'oubli »* est une valeur en baisse. Les crises qui affectent nos *sociétés développées en cette fin de* siècle justifient, sans doute, une lutte plus systématique contre les fraudes et créent, en tout cas, un besoin accru de sécurité. Ces tendances désormais dominantes auraient vite fait de discréditer scrupules ou inquiétudes. *Ainsi, le souci – légitime –* que l'utilisation des téléphones portables ne laisse pas la police démunie face à la délinquance conduit désormais à exiger de tout acheteur d'une carte prépayée permettant d'utiliser un portable sans abonnement qu'il présente au buraliste une pièce d'identité dont les références sont conservées. Tout acheteur devient ainsi un suspect !

La troisième raison est la valeur marchande qu'ont acquise nos données personnelles et la convoitise qu'elles suscitent. Un véritable marché s'est constitué avec ses *« méga-bases »*, comme l'on dit, fichiers de millions de données exploitées pour *définir* avec de plus en plus de précision notre profil de consommateur et le vendre au mieux-offrant. Les techniques de *« segmentation comportementale »* ou le *« scoring »* se développent et nous réduisent à ce que la statistique et les calculs de probabilités disent et décident de nous.

La dernière raison tient à la dimension internationale du phénomène Internet. Le caractère national de nos lois rendrait vaine toute protection. La *« globalisation technologique »* devrait conduire à s'en remettre à la bonne volonté du marché. La plupart des réflexions menées en France sur l'Internet ou *le commerce électronique ne se dégagent* qu'avec peine des solutions d'autorégulation, qui reposent sur des engagements librement consentis par les professionnels, à portée tout aussi limitée que celle de la loi mais, à la différence d'elle, dépourvus de réelles sanctions.

Le « droit à l'oubli » peut disparaître du fait de la puissance des microprocesseurs

Pendant ce temps, alors même que les Etats-Unis font figure de champions de l'autorégulation, l'Etat de Washington punit d'une amende de 1 000 dollars l'envoi non sollicité d'un message publicitaire dans une boîte aux lettres électronique. Voilà qui devrait rendre perplexes les tenants européens d'une autorégulation à l'américaine... Internet n'est pas une zone de non-droit, mais, en matière de protection des données, il reste encore bien des points à préciser afin que les acteurs de l'Internet (internautes, fournisseurs d'accès, hébergeurs, responsables de sites, police, etc.) sachent à quoi s'en tenir. Une règle du jeu doit, pour être respectée, être au préalable définie.

Ces enjeux ont conduit tous les Etats européens à adopter une directive, le 24 octobre 1995, qui constitue, depuis le 25 octobre 1998, *la charte « Informatique et libertés »* de l'Union européenne, applicable à l'Internet comme aux fichiers informatiques les plus traditionnels.

Cette directive est importante non seulement parce qu'elle consacre, en les adaptant aux progrès technologiques récents, les principes dégagés *il y a vingt ans* par le législateur français, mais aussi parce qu'elle affiche aux yeux du monde un « label Europe ». C'est là son *supplément* de force, surtout à l'heure des transferts internationaux de données. La directive européenne s'inspire d'un principe général, déjà présent dans la loi *française du 6 janvier 1978 :* les droits qui s'attachent à nos données personnelles suivent ces données lorsqu'elles traversent les frontières. C'est souligner la différence entre des informations qui concernent une personne, permettent de connaître ses goûts, son comportement ou son *« profil »* et... *une marchandise*.

Ce « label Europe », c'est aussi la volonté réaffirmée de confier à une autorité de contrôle indépendante – en France, la CNIL – *le soin d'éclairer* les arbitrages à rendre, afin qu'ils fassent toute sa place au citoyen face à l'Etat, au salarié face à l'employeur, au consommateur face à *l'entreprise, bref qu'ils assurent un* équilibre des pouvoirs afin d'éviter que les détenteurs de l'outil informatique ne soient tout à la fois juge et partie de son utilisation.

Cette *directive doit* être *prochainement* transposée en France, ce qui conduira à actualiser la loi informatique et libertés. On aurait souhaité que l'importante question du NIR et de *l'interconnexion* de certains fichiers publics fût abordée à cette occasion, comme la partie d'un tout qui touche à nos libertés.

Jacques Fauvet

AU COURIER DU « MONDE »

A propos de TF 1

Vous affirmez, dans *Le Monde* du 24 novembre, sur la foi d'une prétendue *« étude »* du SJTI [Service juridique et technique de l'information, qui dépend de Matignon] que le projet de loi portant réforme de la télévision du secteur public *« aboutira à une hausse de 1 milliard à 1,2 milliard de francs du chiffre d'affaires de TF 1 »*. Certes, le SJTI a pour mission d'envisager toutes les hypothèses. Ce n'est pas pour autant qu'un chiffre circulant dans une de ses notes confidentielles doive être considéré comme faisant foi. S'agissant d'une entreprise privée cotée en Bourse, n'aurait-il pas été judicieux de confronter ce chiffre à des sources mieux informées des réalités de notre marché ?

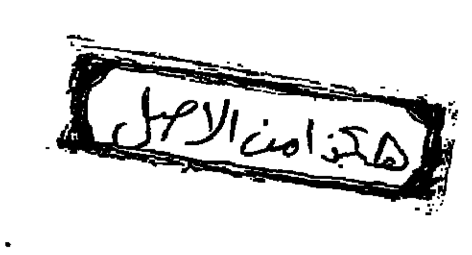
On lit dans le même article consacré à TF 1 : *« La chaîne a proposé à ses annonceurs des conditions de vente à long terme, ce qui lui permettra de se forger une part de marché publicitaire de l'ordre de 60 % dès l'an 2000, date d'application de la réforme. »* Cette affirmation est non seulement fausse, mais de nature à nuire gravement aux relations de TF 1 avec ses annonceurs. En effet, nous n'avons signé aucun contrat pluriannuel avec qui que ce soit. Les conditions générales de vente de TF 1 Publicité pour 1999 ne comportent d'ailleurs aucune disposition de ce genre, et je ne peux laisser dire que certains de nos clients seraient privilégiés par rapport à d'autres, au mépris des *règles et de nos engagements*.

Il est aussi fait mention du nouveau cahier des charges de TF 1, à la faveur duquel le CSA [Conseil supérieur de l'audiovisuel] aurait octroyé à la Une *« deux minutes supplémentaires par heure dans ses coupures publicitaires »*, ce qui représenterait *« un cadeau d'environ 400 millions de francs par an »*. Je ne pensais pas devoir rappeler une nouvelle fois que la décision du CSA, consistant à *aligner* le régime des interruptions publicitaires de TF 1 sur le régime commun des chaînes privées, a permis d'ajouter 2 minutes dans l'unique coupure publicitaire des œuvres cinématographiques et des œuvres audiovisuelles de longue durée, et seulement dans ces coupures-là. Cette mesure ne revenait donc pas à ajouter 2 minutes de publicité de plus par heure sur TF 1, puisque les temps totaux de publicité par heure et par jour n'ont pas augmenté. Cette mesure ne concerne guère plus de 7 des 300 écrans publicitaires diffusés par TF 1 chaque semaine.

Je me demande du reste quelle méthode de calcul a pu vous conduire à un tel chiffrage, s'agissant d'années pour lesquelles les comptes de TF 1 sont disponibles. Une telle manne serait nécessairement apparue au niveau de notre chiffre d'affaires 1997 (qui a augmenté de 264 millions de francs) et au niveau de notre part de marché publicitaire (qui est passée de 51,6 % à 50,2 % et qui, si le chiffre de 400 millions était véridique, aurait bondi à 53 % environ). Ces augmentations, loin d'être exceptionnelles, sont en ligne avec la progression, plus ou moins prononcée suivant la conjoncture, des performances de TF 1 depuis sa privatisation en 1987.

Il est question dans le même article de *« l'audience de TF 1 »*, qui *« tendrait à baisser »*. L'audience se mesure en durée d'écoute moyenne par individu et par jour. Pour TF 1, elle était de 63 minutes en 1997, soit la même qu'en 1996. En 1998, elle est, jusqu'à présent, en augmentation sensible, à 65 minutes.

Patrick Le Lay,
PDG de TF 1



Martin Malia, historien

« L'aide à la Russie a servi à ajourner le moment de vérité »

Pour ce spécialiste de l'histoire russe et soviétique, les crédits ont permis aux dirigeants de Moscou d'ajourner les réformes indispensables à l'économie de marché. Le chaos actuel menace de durer longtemps

« On reparle en Occident des risques de famine en Russie. Les dirigeants de Moscou aussi évoquent ce thème. Pensez-vous que la situation soit dramatique à ce point ?

– Famine, le mot est bien trop fort. Il y a des risques cet hiver. On a déjà fait des stocks de choux dans tous les appartements à Moscou. Ils ont des pommes de terre. Ce ne sera pas une Russie fastueuse, mais il y aura, je crois, sauf peut-être dans le Nord, suffisamment à manger pendant tout l'hiver. La vraie disette frappe plutôt les médicaments.

– Parce que les Russes n'ont plus de devises ?

– Oui et parce qu'ils n'en fabriquent pas chez eux.

– Faut-il alors continuer à leur donner ces devises qui leur manquent comme on l'a fait depuis maintenant un peu plus de dix ans ?

– *Il y a l'aide* humanitaire, et j'y suis favorable, et il y a l'aide financière pour renflouer le système bancaire, le gouvernement, etc. Là je suis très sceptique. Il ne faut pas les encourager à *persister dans* leurs pratiques actuelles, en gardant les institutions qu'ils ont maintenant.

– Que faut-il faire ? La Russie est un grand pays, dont la faillite serait grave pour tout le monde.

– Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Le cœur du problème, c'est qu'ils ont hérité du système soviétique un énorme complexe militaro-industriel. Environ 80 % de l'industrie russe est complètement obsolète, non rentable, incapable d'affronter la concurrence internationale. A plus ou moins long terme, il va falloir liquider cet héritage de la planification soviétique. On ne peut pas aller trop vite parce que environ 80 % de la population en vit, en*core maintenant. La persistance de* cet énorme secteur archaïque explique les subsides que le gouvernement donne à l'industrie, le non-paiement des salaires, le retard des impôts. La plupart des maux du système actuel proviennent de cet héritage-là, et non des fautes de politique, actuelles ou des toutes dernières années, bien qu'il y ait eu des erreurs, mais ce n'est pas la cause fondamentale.

– L'Ouest a prêté au bas mot 40 milliards de dollars. Ont-ils servi à quelque chose ?

– L'aide a servi à ajourner le moment de vérité, pour ce qui est des réformes fondamentales. En même temps, ça a permis un début de transition au marché. Cela n'a pas été entièrement de l'argent perdu. Cela a permis une reconversion d'une partie de cet énorme ensemble industriel hérité de l'époque soviétique, un apprentissage du marché mondial, de la finance moderne...

– La crise actuelle ne risque-t-elle pas d'interrompre cet apprentissage ?

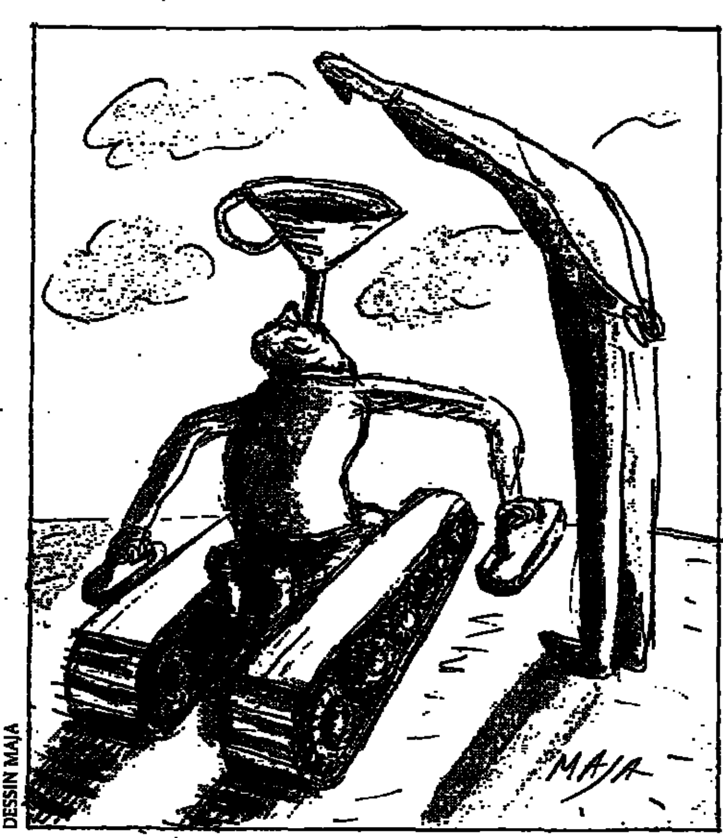
– Il va y avoir un choc en retour. Les deux candidats principaux à la présidence – parce que l'ère Eltsine est terminée –, Lebed et Loujkov, auraient recours à certaines nationalisations, à la planche à billets, aux subsides à l'industrie, à des pratiques soviétiques pour sortir de l'impasse ce secteur militaro-in*dustriel.*

– Pour le sortir de l'impasse ou pour le perpétuer ?

– Pour sortir de la crise actuelle. Mais ils ne pourraient pas aller jusqu'au bout d'une restauration du système soviétique, parce que le pays fait tout de même partie du marché international, et la Russie est trop faible pour s'en tirer toute seule. Ils auront constamment besoin d'aides financières de l'Occident, d'investissements étrangers et, parfois peut-être, d'aides humanitaires. Ils ne peuvent pas couper les ponts avec le marché mondial.

– Si 80 % de la population vit de ce système, qui a intérêt à le réformer ?

– Peu de monde. Il faut que les *Russes soient mis au pied du mur.* Il faut qu'ils soient obligés de réorganiser le complexe militaro-industriel. C'est pourquoi je crois que le Fonds monétaire international (FMI) ferait bien d'hésiter très longuement avant de dépanner Evgueni Primakov et son équipe plus ou moins incohérente. Il faut les obliger à regarder la réalité en face.



DESSIN MAJA

– Ils n'en prennent pas tellement le chemin. On voit, au contraire, qu'ils reviennent aux bonnes habitudes de l'ère soviétique...

– Il faut remarquer deux choses : les communistes étaient en position très forte lorsque Sergueï Kirienko a été limogé, pourtant ils n'ont pas cherché à avoir une grosse part du pouvoir parce qu'ils en ont peur. Pas plus que Primakov ou que les jeunes grands réformateurs, ils ne savent quoi faire. Le *gouvernement n'a pas de politique* cohérente et il peut se le permettre parce qu'il vit dans l'attente de la deuxième tranche du crédit du FMI promis en juillet. Il vaut mieux les faire attendre très longtemps.

– C'est-à-dire ? Des mois, des années ?

– Jusqu'au printemps.

– *Les jeunes réformateurs qui* sont arrivés au pouvoir en 1991-1992 ont-ils mené une politique allant dans le sens des réformes ou bien ont-ils créé cette bulle financière, cette corruption, les activités mafieuses qu'on a vu prospérer depuis ?

– Leur politique a été, je crois, la seule possible. Quand on veut sortir d'une économie administrée, il n'y a qu'une voie : le marché et la privatisation.

– Cela peut-il se faire d'un seul coup ?

– Ils sont arrivés au pouvoir *grâce à Eltsine, qui les a choisis,* mais ils n'ont jamais pu mettre en œuvre cette expérience de façon cohérente, suivie et logique. Dès les premiers mois de 1992, ils ont rencontré la résistance farouche de l'ancien système qui a obligé Gaïdar à revenir sur certaines de ses décisions. La tension est devenue tellement forte qu'en décembre 1992 Eltsine a été obligé de renvoyer Gaïdar et de prendre un type *de l'ancien système, Tchernomyr*dine.

» Le gouvernement a toujours été mélangé. la politique n'a donc pas été une politique libérale cohérente. Tchoubaïs a compris que, dans une telle situation, la seule solution était de passer des compromis. Dans les privatisations, à partir de 1993, il a plus ou moins abandonné l'industrie étatisée à la nomenklatura. Il n'y avait pas d'autre acheteur. D'ailleurs, les apparatchiks étaient déjà en place, ils étaient les maîtres de ces usines archaïques : les ouvriers dépendaient d'un système paternaliste, donc les nomenklaturistes avaient le soutien des ouvriers.

» La politique de Tchoubaïs a donc été d'accorder ce qu'il ne pouvait pas refuser, dans l'espoir que la privatisation donnerait une impulsion forte à la création d'une véritable économie de marché. Cela a fonctionné jusqu'à un certain point. Un des signes en a été l'apparition de la fameuse oligarchie qui a profité de cette nouvelle économie de marché pour s'enrichir, enfin, à l'échelle russe, qui est très petite en comparaison des for*tunes occidentales ; il ne faut pas* exagérer le pactole de l'oligarchie.

– Va-t-on vers un régime autoritaire ?

– Les présidents possibles, comme Alexandre Lebed ou Iouri Loujkov, voudraient un Etat plus autoritaire et ils essaieront d'introduire des procédés quasi soviétiques dans l'économie. Mais la situation ne se prête pas à la création d'un vrai Etat autoritaire ; ils ne pourraient pas commander à cette machine étatique en décomposition avec l'espoir d'être entendus. Il n'y a pas de force mili*taire nationale cohérente capable* de soutenir un Etat autoritaire.

» Ce qui me paraît plus probable, c'est une tentative d'instaurer un régime plus dirigiste et cependant constamment en symbiose avec le marché mondial environnant, parce qu'il aura toujours besoin d'un soutien extérieur. Donc, je ne prévois pas de désastre comme au temps de Weimar, ou encore moins une Russie fasciste. Plus nationaliste – dans la rhétorique –, plus autoritaire, plus dirigiste, surtout assez incohérente dans son fonctionnement pour un *temps très long.*

– Vous décrivez un pays très affaibli...

– Que peut faire la Russie en politique étrangère ? Elle ne peut pas envahir l'Ukraine ou la Pologne. Même l'Estonie ose aspirer à entrer dans l'Union européenne et elle est pratiquement dans les faubourgs de Saint-Pétersbourg. Les Russes ne réagissent pas. La Russie est un pays très pauvre, désorganisé, très éprouvé par les événements des sept dernières années et encore plus par l'époque soviétique : une population relativement passive qui ne pense qu'à la survie, à se débrouiller encore six mois, un an.

» *L'aspect le plus inquiétant de* la situation actuelle, ce sont les armements nucléaires dont dispose la Russie. Elle les utilise parfois un peu comme un chantage (« *Il faut nous dépanner, autrement les choses risquent de tourner mal* »). Mais c'est un problème réel.

– Cette situation peut durer combien de temps ?

– Très longtemps... Jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle génération. Elle est là : quelqu'un qui a maintenant vingt ans n'a pratiquement pas connu le système soviétique. Elle est à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Ekaterinbourg. Elle commence à former une petite classe moyenne, très occidentale dans ses attitudes, ses mœurs, ses goûts, et je dirais même par son attachement à la liberté. Dans cette jeune génération, il y aura certainement des personnages qui surgiront au milieu d'une semi-restauration, avec Loujkov ou Lebed, qui menace en ce moment.

» Le tableau est assez sombre. Il y aura encore vingt ans de pagaille. Le temps qu'une nouvelle génération trouve les moyens de liquider le secteur industriel archaïque et *de construire, à côté, de nouvelles* activités, plus modernes, rentables, liées au marché mondial, à la consommation des Russes. Mais ce n'est pas Primakov et compagnie qui vont le faire. Et ce n'est même pas Loujkov ou Lebed, bien qu'ils soient nettement plus énergiques.

– On en revient à la question : peut-on aider la modernisation, les forces favorables au marché, la démocratie ?

– Il faut les soutenir d'une façon ou d'une autre. Mais plus à distance que jusqu'à maintenant. Nous avons été naïfs, et les jeunes *réformateurs russes également*, en pensant que le marché provoque une transformation sociale qui apporte la démocratie. Donc, on introduit le marché, et tout va s'arranger. On aurait pu être un peu moins généreux avec l'assistance financière et surtout moins naïfs quand les Russes nous disaient : « *On va faire ceci et cela. Ça, c'est une grande réforme. On va faire rentrer les impôts, etc.* » Il faut être plus sceptique, mais être là quand même en cas de grosse crise et, pour l'avenir, quand une génération plus jeune commencera à arriver au pouvoir.

» Le monde est trop petit ; on ne peut pas les laisser mariner dans leur jus comme s'ils étaient sur la lune. Dans le passé, on croyait que chaque crise était sinon la dernière, du moins presque la dernière. Il fallait accourir au plus vite pour sauver notre mise. Maintenant, on sait que ce n'est pas vrai et que le jeu va durer très longtemps. »

Propos recueillis par Natalie Nougayrède et Daniel Vernet

L'auteur d'un article prophétique sur la perestroïka



MARTIN MALIA

HISTORIEN, spécialiste de la Russie et de l'URSS, dont il a souligné le caractère totalitaire dans un livre remarqué, *La Tragédie soviétique* (1995, Seuil), Martin Malia est professeur émérite à l'université de Berkeley. Il avait notamment fait parler de lui en 1990, en signant « *Z* » *un article prophétique* paru dans le *New York Times*, à une époque où l'Occident n'avait d'yeux que pour Mikhaïl Gorbatchev. Il y expliquait que le communisme n'était pas réformable et que la perestroïka avait pour conséquence de « *retarder le moment de vérité* ». Un brouhaha s'ensuivit. « *A Washington*, relate-t-il, *tout le monde croyait qu'un haut responsable voulait ainsi dénoncer anonymement la politique de soutien* » au Kremlin. Il y avait un précédent : en 1947, le diplomate George Kennan avait signé « *X* » un article appelant à une politique de *containment* contre le *régime soviétique.*

Mais le choix du « *Z* » avait une autre raison, souligne Martin Malia : « *Protéger mes sources en URSS.* » Il y avait voyagé en 1962, au moment du dégel khrouchtchévien et de la publication du livre d'Alexandre Soljénitsyne, *Une journée dans la vie d'Ivan Denissovitch.* Il y avait notamment rencontré la poétesse Anna Akhmatova. C'est, d'ailleurs, attiré par la littérature russe que cet Américain d'origine irlandaise s'était, dans sa jeunesse, intéressé à la langue de Dostoïevski, ainsi qu'au poids grandissant de Moscou sur la scène internationale. Pendant la seconde guerre mondiale, il travailla en Alaska comme interprète dans la marine de guerre américaine, assistant les navires soviétiques qui, en provenance de Vladivostok, chargeaient du matériel dans les ports de la Côte ouest des Etats-Unis. A soixante-quatorze ans, il continue de se rendre régulièrement en Russie et s'apprête à publier aux Etats-Unis puis en France, au printemps, un ouvrage intitulé *La Russie aux yeux de l'Occident* (Seuil), balayant trois cents ans d'histoire.

N. No.

Elisabeth Guigou, ministre de la justice, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI »

« Le président de la République veut-il retarder la réforme de la justice ? »

« Comment expliquez-vous que l'immunité diplomatique ne soit pas reconnue par la Grande-Bretagne au général Pinochet, mais qu'elle le soit à M. Kabila par les différents pays, y compris la France, où il s'est rendu ces jours-ci ?

– Il faut se référer à ce que ce qui a été décidé en juillet, à Rome, sur un traité qui va créer la Cour pénale internationale. Ce texte dit que pourront être justiciables de la Cour pénale internationale les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de génocide. Pourquoi ? Parce que ce sont des crimes qui, à travers les personnes outragées, font offense à l'humanité tout entière. Ce ne sont pas tous les actes de tous les dictateurs qui seraient justiciables de cette justice internationale, mais certains crimes.

» Tout le monde condamne, sur le plan politique, non seulement les dictatures, mais encore plus les crimes qui peuvent être commis par les dictateurs ; mais je ne pense pas que l'on puisse judiciariser l'ensemble de ces questions-là au plan international. M. Kabila, chef d'Etat en exercice, bénéficie d'une immunité, d'ailleurs coutumière et qui n'est garantie par aucun texte international.

» On estime qu'il peut être utile d'avoir des discussions, quel que soit le jugement moral ou politique que l'on puisse porter sur quelqu'un – en l'occurrence, je ne crois pas que le gouvernement ait la moindre indulgence pour M. Kabila –, afin de laisser leurs chances à des règlements politiques. Dans la région des Grands *Lacs, l'urgence*, c'est la paix. Cela ne veut pas dire que jamais M. Kabila n'aura à répondre des crimes dont il pourrait être convaincu.

– Quand la France va-t-elle engager la procédure de ratification de l'accord de Rome ?

– Cinquante-huit pays seulement l'ont signé. Les Etats-Unis, la Chine, notamment, ont décidé de ne pas le signer, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaissent pas, pour leurs propres ressortissants, la compétence de la Cour pénale internationale. La France a joué un rôle très important dans la dernière phase des négociations. Je souhaite que la Cour pénale internationale puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Nous devons, pour ce qui nous concerne, vérifier d'abord s'il faut changer des lois internes. Lorsque nous aurons fait ce travail juridique, nous proposerons la ratification. Le gouvernement souhaite que cette Cour entre en vigueur, ce qui nécessite que soixante pays ratifient l'accord ; j'espère que nous pourrons être parmi les tout premiers.

– L'examen du projet de loi sur la présomption d'innocence par l'Assemblée nationale a été retardé de trois mois et renvoyé à mars. La réforme de la justice est-elle en panne ?

– J'ai cinq textes déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale et sur celui du Sénat. Deux d'entre eux ont déjà fait l'objet de "navettes" : l'accès au droit, essentiel *pour la justice au quotidien*, de même que la simplification des procédures pénales, qui avance en même temps que le décret sur la simplification des procédures civiles. J'ai, en outre, pour la deuxième fois, un budget absolument exceptionnel. Ne me dites pas que la réforme est en panne !

» Le texte sur la présomption d'innocence est le dernier à avoir été discuté au conseil des ministres et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, il y a deux mois. Ce n'est quand même pas *un drame si on retarde le premier* examen de ce texte de quelques semaines !

– Le président de la République et les parlementaires de l'opposition semblent considérer que la réforme est un tout et que le retard sur la présomption d'innocence l'affecte dans son ensemble...

– Il faut savoir qui aurait intérêt à retarder cette réforme. Le gouvernement ? Certainement pas : ce n'est pas parce qu'on aménage un calendrier parlementaire, de surcroît sur un seul des textes, *qu'on peut dire que le gouvernement souhaite retarder* l'ensemble de la réforme. La majorité plurielle ? Si certains protestent, c'est pour dire qu'on ne va pas assez vite et, quelquefois, qu'on ne va pas assez loin. L'opposition ? Evidemment, je ne cesse de rencontrer, à chaque étape de ma réforme, les partisans du *statu quo*, ceux qui veulent rien changer, en particulier ceux qui ne veulent pas qu'on garantisse leur indépendance aux procureurs.

» Alors, le président de la République *veut-il retarder la réforme* de la justice ? Ce que je constate, c'est que le président a toujours déclaré qu'il était partisan de cette réforme. Il l'a même revendiquée, puisqu'il a rappelé, lorsque j'ai présenté cette réforme, que c'était lui qui avait installé la commission Truche, en janvier 1997, qu'il avait approuvé le rapport de cette commission en juillet 1997 et que, ensuite, il a constamment approuvé les textes que nous lui avons soumis.

» S'agissant du Conseil supérieur de la magistrature, je suis al*lée avec le premier ministre*, à l'Elysée, en mars, voir le président de la République avec ce projet de loi constitutionnelle – puisque, là, évidemment, il y a prérogative du président – et avec le projet de loi organique qui précise la composition du CSM. Il y a eu un accord sur la rédaction de ces textes.

» Ensuite, c'est le gouvernement qui détermine l'ordre du jour des Assemblées, et non les partis politiques, ni le président de la République... Pour ce qui est du CSM, rien ne s'oppose plus à la réunion du Congrès à Versailles, puisque le texte a été voté dans les mêmes termes par les deux Assemblées. Pourquoi est-ce que le Congrès ne serait pas réuni par le président de la République ?

» Le premier ministre en a parlé au président de la République, deux fois. Il ne m'appartient pas de révéler le contenu des conversations entre le premier ministre et le président de la République, mais je crois qu'il devient utile que le président de la République fasse connaître sa réponse. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

RMI et ISF, le divorce

LES anniversaires invitent aux souvenirs. Et puisque l'on célèbre, ce 1er décembre, celui du revenu minimum d'insertion (RMI), créé voici exactement dix ans, on en vient à penser que c'est, en réalité, deux anniversaires qu'il faudrait célébrer en même temps, celui de cette allocation, mais aussi celui de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui a vu le jour un mois plus tard, le 1er janvier 1989.

Dans l'esprit du gouvernement de l'époque, dirigé par Michel Rocard, ces deux réformes, en effet, étaient intimement liées. Il s'agissait, dans le même mouvement, d'assurer une sorte de minimum vital à ceux qui n'ont rien et de prendre un peu plus à ceux qui ont tout. Si l'impôt sur les grandes fortunes, version 1982, fut débaptisé pour s'appeler impôt de « solidarité » sur la fortune, c'était à dessein : le gouvernement voulait donner le gage au *« peuple de gauche »* que ce que l'on prendrait aux plus riches, on le redistribuerait aux plus pauvres. Même si les règles françaises ne permettent pas qu'une recette fiscale soit par avance affectée, le choix fut d'ailleurs fait que les enveloppes des deux réformes soient, symboliquement, du même montant : 5 milliards de francs de crédits étaient prévus en 1989 pour le RMI, tandis que l'impôt sur les plus riches devait également rapporter 5 milliards de francs.

Or, en ce dixième anniversaire des deux réformes, force est de constater que la symétrie est depuis longtemps rompue. Sous les effets conjugués de l'appréciation de l'immobilier, de l'envolée des cours de Bourse et de quelques mesures de rendement, l'ISF a, certes, progressé, pour atteindre, bon an mal an, une dizaine de milliards de francs. Mais l'onde de choc de la progression du chômage a été autrement plus violente, puisque le RMI coûte désormais 25 milliards de francs. Dans ce divorce entre le RMI et l'ISF, on perçoit donc l'un des traits saillants des évolutions que la société française a connues, dans l'intervalle. Si, comme le corroborent toutes les études, les inégalités moyennes dans les couches intermédiaires du pays ont cessé de progresser au cours des années 90, elles se sont terriblement creusées aux deux extrêmes de la population : les très riches le sont devenus encore un peu plus, tandis que l'envolée de l'exclusion a été encore plus spectaculaire.

Or les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, se sont montrés incapables de sauvegarder l'esprit redistributif du double dispositif conçu en 1988. Une preuve récente a été offerte par le récent débat budgétaire au Parlement : après avoir longtemps plaidé en faveur d'un véritable impôt sur le capital, en lieu et place de cet ISF-croupion qui ne pèse, pour l'essentiel, que sur l'immobilier, les socialistes ont finalement renoncé à leur projet. Dans le même temps, on commence à s'interroger, dans certains milieux de droite, sur le coût, jugé exorbitant, du RMI.

Deux démarches qui ne sont pas identiques, mais qui nourrissent la même inquiétude : l'avenir du RMI ne sera-t-il pas un jour menacé si son financement n'est pas clairement assuré ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Une baisse des taux pour baptiser l'euro

« La BUNDESBANK, c'est comme la crème fouettée. Plus on la bat, plus elle devient dure. » La célèbre formule, qui résume la faculté historique de la banque centrale allemande à résister à toutes les pressions, sera-t-elle démentie au cours des prochaines semaines ? Le scénario d'une baisse des taux en Allemagne et en France avant la fin de l'année est devenu, depuis quelques jours, hautement probable.

Tour à tour, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, et le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, ont préparé le terrain à un assouplissement. M. Tietmeyer a souligné que la politique monétaire allemande n'est pas *« paralysée »*. *« Nous verrons*, a expliqué M. Trichet, *s'il existe des éléments justifiant de possibles modifications »* des taux après le conseil de la Banque centrale européenne (BCE) du 1er décembre. Quelques jours plus tôt, le gouverneur avait expliqué que *« ce n'est pas parce que l'on nous demande de baisser encore des taux d'intérêt déjà très bas que nous le ferons ! Et ce n'est pas non plus parce qu'on nous le suggère, un peu trop bruyamment, que nous ne le ferions pas »*.

Si le propos est nuancé, comme toujours dans le langage des banquiers centraux, le signal n'en est pas moins clair : il est raisonnable d'envisager une baisse des taux en Allemagne et en France avant le lancement de l'euro. Certains ne manqueront pas de voir dans cette décision une victoire du pouvoir politique sur le pouvoir monétaire. Sans doute à tort.

CONVERSIONS

Certes, en octobre, plusieurs dirigeants politiques, au premier rang desquels le ministre des finances allemand, Oskar Lafontaine, et le premier ministre français, Lionel Jospin, ont réclamé une baisse des taux. Ils l'ont fait avec force et éclat, autrement dit avec maladresse. Car ces sommations n'ont réussi qu'à braquer des banquiers centraux jaloux de leur indépendance. Ce n'est que tout récemment, lorsque Allemands et Italiens ont mis en sourdine leurs demandes de baisse des taux, que celle-ci est redevenue envisageable.

Une telle mesure n'apparaîtra plus comme une capitulation des banquiers centraux. D'autant que la fin des injonctions politiques s'est accompagnée d'un retour à l'orthodoxie économique, notamment en Allemagne. M. Lafontaine, décidé à en découdre sur tous les fronts avec la Bundesbank, a été contraint d'opérer une retraite spectaculaire et de tempérer ses ardeurs néo-keynésiennes : il vient d'estimer que la politique monétaire européenne est *« sur la bonne voie »*, il a rangé son projet de refonte du système monétaire mondial, fermement combattu par M. Tietmeyer, et il a réaffirmé son attachement au pacte de stabilité.

En Italie, M. D'Alema, lui aussi tenté de prendre quelques libertés avec ce fameux pacte, est vite revenu à un discours économique plus classique, en faisant adopter un budget placé sous le signe de la rigueur. A Paris, qui est apparu dans la période récente comme le gardien de l'orthodoxie budgétaire – *« personne n'a jamais réussi à démontrer que redistribuer les richesses par l'augmentation de la dette publique permet de se rapprocher de l'objectif de la justice sociale »*, affirme le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn –, les conversions allemande et italienne ont été un motif de soulagement : Bercy craignait que les thèses keynésiennes ne rencontrent un écho au sein de la majorité plurielle. M. Strauss-Kahn est aujourd'hui rassuré, tout comme le sont les banquiers centraux. Les volte-face allemande et italienne constituent aussi, pour M. Tietmeyer et M. Trichet, d'éclatantes victoires idéologiques.

RALENTISSEMENT

Les gouvernements auraient également tort de trop se réjouir d'une baisse des taux dans la mesure où celle-ci sera la traduction, sur le plan monétaire, de la nette détérioration de la situation économique en Europe. Comme de nombreux experts le redoutaient, le Vieux Continent n'est pas à l'abri de la crise. En France, les statistiques de croissance au troisième trimestre, les récentes enquêtes sur l'investissement des entreprises et le moral des industriels, enfin le recul de la consommation des ménages en octobre ont confirmé le ralentissement – M. Strauss-Kahn, toujours aussi volontariste et optimiste, préférant parler d'un simple *« trou d'air »*. En Allemagne, le gouvernement a révisé à la baisse son objectif de croissance pour 1999 à 2 %, tandis qu'en Italie le produit intérieur brut (PIB) croîtra d'à peine 1,5 %, contre 3 % prévus.

Les banquiers centraux européens ont aussi tactiquement tout à gagner à réduire leurs taux : d'abord, ils resteront fidèles à leur mission de défense de la stabilité des prix, nul ne pouvant prétendre qu'une baisse du loyer de l'argent expose aujourd'hui l'Europe à des risques inflationnistes. Au contraire, ils renforceront leur crédibilité auprès des opinions publiques et des gouvernements, en démontrant qu'ils ne sont pas aussi dogmatiques qu'on le prétend. Un assouplissement monétaire renforcera la confiance de la communauté financière internationale dans l'euro, les investisseurs américains et asiatiques ayant le sentiment que pouvoirs politique et monétaire sont parvenus à établir, en Europe, comme aux Etats-Unis, des relations franches mais harmonieuses. Enfin, une baisse des taux avant la fin de l'année permettra d'installer plus confortablement la Banque centrale européennes (BCE), en lui évitant d'avoir à prendre rapidement des décisions monétaires.

UN CADEAU EMPOISONNÉ

Mais une réduction du loyer de l'argent s'apparentera, de la part des banquiers centraux, à un cadeau empoisonné fait aux gouvernements. Elle ne privera pas seulement ces derniers de leur bouc émissaire favori, mais les placera au pied du mur. Ce sera, cette fois, au tour des dirigeants politiques d'agir pour stimuler la croissance, d'entreprendre les réformes de structures de leurs économies – dans les domaines de l'organisation du marché du travail, de la protection sociale, des retraites, de la fiscalité, de la réorganisation de l'Etat –, réformes que la plupart des économistes, libéraux ou pas, estiment indispensables pour que l'Europe parvienne à vaincre le chômage.

Une baisse des taux démontrera que les banquiers centraux savent se montrer aussi pragmatiques que le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, cité en exemple par M. Lafontaine. Elle obligera, du même coup, celui-ci et M. Strauss-Kahn – qui, avec son déficit public de 2,3 % du PIB, est le plus mauvais élève de la classe européenne – à démontrer qu'ils sont aussi orthodoxes dans les faits que dans les mots. Elle les forcera à prouver qu'ils sont capables de mener une politique aussi efficace que celle conduite depuis plusieurs années à Washington.

Pierre-Antoine Delhommais et Arnaud Leparmentier

Les gens *par Kerleroux*



La fin du « modèle suédois » ?

IL N'EST PAS RARE d'entendre encore parler du « modèle suédois » hors des frontières du pays scandinave. L'expression a la vie dure, bien qu'elle n'ait plus grand-chose à voir avec le système original qui fit la notoriété du royaume à partir des années 50 : un mariage fructueux entre égalité sociale et réussite économique. De cette recette, il ne reste plus que des ingrédients épars que seuls quelques experts nostalgiques et porte-parole zélés du gouvernement suédois tentent encore de resservir à l'étranger sous cette appellation.

D'où sans doute le malentendu persistant autour dudit modèle, qui fut l'un des thèmes abordés lors d'une récente réunion à Stockholm de la branche européenne de la Commission trilatérale (qui regroupe aussi des décideurs économiques et politiques d'Amérique du Nord et du Japon). Comment le définir, ce fameux « modèle suédois » ? S'il peut être interprété de différentes façons, Janine Goetschy, chargée de recherche au CNRS, en résume ainsi les caractéristiques dans *Les Modèles sociaux nordiques à l'épreuve de l'Europe* (La Documentation française, 1994) : *« Coexistence d'une économie de marché dynamique et d'un Etat-providence développé ; existence d'une économie développée dominée par les entreprises privées au sein d'un Etat dirigé (...) par le Parti social-démocrate ; (...) une étroite collaboration entre travail et capital ; des organisations patronales et syndicales puissantes et centralisées ; le maintien du plein-emploi ; (...) un secteur public très important. »* Or cette construction propre à la Suède, pays de moins de neuf millions d'habitants, connut ses premières fissures dès les années 70.

Après le premier choc pétrolier, le plein-emploi ne put être maintenu que grâce à la subvention massive des secteurs industriels en difficulté. Passait ainsi à la trappe l'un des objectifs de la politique de solidarité salariale : fondée sur le principe *« à travail de valeur égale, salaire égal »*, elle avait notamment pour but d'éliminer les entreprises les moins rentables, tout en reclassant ailleurs leurs employés grâce à une politique active de l'emploi.

D'ATERMOIEMENTS EN INDÉCISION

Lors des années 80, les salaires dérivèrent pour cause de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs compétitifs, alors qu'enflaient les services publics. *« Les dépenses publiques, qui ne représentaient qu'un tiers du produit intérieur brut à la fin des années 60, atteignirent les deux tiers une vingtaine d'années plus tard »*, observe l'économiste suédois Assar Lindbeck.

Nouvelle donne aussi du côté des partenaires sociaux : le monopole de la puissante Confédération générale du travail (LO) fut battu en brèche par l'apparition de nouveaux syndicats défendant les salariés du secteur tertiaire. Parallèlement, les conflits du travail se multiplièrent, sans jamais vraiment déraper. Les négociations collectives furent soit remplacées par la loi, soit décentralisées au niveau des branches, et le principe de solidarité des salaires peu à peu abandonné, explique Dominique Anxo, chercheur à l'université de Göteborg. Le coup de grâce fut porté au « modèle » par la disparition du plein-emploi à partir du début des années 90. Le taux de chômage grimpa à plus de 12 % de la population active, alors qu'il ne dépassait pas les 2 % au cours de la décennie précédente. *« La tendance est à une généralisation de l'opinion selon laquelle le modèle suédois est bel et bien mort et enterré »*, reconnut l'un de ses « pères », l'économiste Rudolf Meidner, en 1994 (*La Fin du modèle suédois*, éditions Syros).

Les dérives observées à partir des années 70 eurent des effets sur la richesse nationale, souligne M. Lindbeck. Parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Suède rétrograda de la troisième place, en termes de revenu par habitant, à la quinzième aujourd'hui. La compétitivité des entreprises s'émoussa en dépit d'une série de dévaluations. Quant au généreux Etat-providence, financé par les impôts les plus élevés au monde, il subit les contrecoups de la grave crise traversée par le pays au début des années 90.

Plan d'austérité oblige, les dépenses sociales furent sévèrement réduites et le secteur public un peu allégé, au profit d'un retour à l'équilibre budgétaire. L'attachement de la population au *welfare* ne s'en trouva que renforcé. Aux élections législatives de septembre 1998, *« 67 % des électeurs recevaient la majeure partie de leurs revenus des fonds publics »*, qu'il s'agisse des retraités, des employés du secteur public, des chômeurs ou des étudiants vivant grâce à des emprunts, note Hans Bergström, rédacteur en chef de l'influent quotidien *Dagens Nyheter* (libéral).

Selon lui, cette *« stratégie très consciente »* suivie par les sociaux-démocrates dans le but de se maintenir au pouvoir a pour effet pervers de les empêcher de réformer le secteur public *« sans perdre le soutien populaire »*. On s'en est aperçu lors des dernières législatives : les sociaux-démocrates furent pénalisés pour avoir osé toucher à l'Etat-providence. Avec 36,6 % des voix, ils réalisèrent leur plus mauvais score depuis 1921, alors qu'ils flirtaient avec les 50 % à l'âge d'or du « modèle suédois ». Résultat : le cabinet minoritaire de Göran Persson doit désormais s'appuyer sur les anciens communistes et les Verts au Parlement.

Flanqué de ces alliés *« anti-croissance et anti-Union européenne »*, le gouvernement *« a tendance à être paralysé et à repousser les décisions importantes mais politiquement dangereuses »*, constate M. Bergström. A commencer par l'adhésion à l'euro, au sujet de laquelle, dit-il, *« la direction social-démocrate n'a pas été capable de décider quoi que ce soit »*, tant le sujet est controversé. Sans doute est-ce là le revers de l'un des derniers piliers du « modèle suédois » à tenir encore bien debout, ce que le politologue Olof Petersson appelle *« la culture du consensus »*.

Antoine Jacob

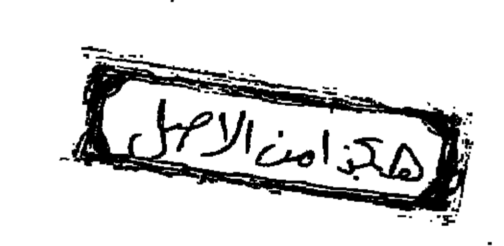
IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le naturel et l'entrain de Jean Marais

AUX YEUX DU SOUVENIR est un excellent film. Venant après *L'Eternel Retour*, *La Symphonie pastorale* ou *Les jeux sont faits*, on ne peut dire que la maîtrise dont y fait preuve Jean Delannoy surprenne, mais, aucune des fées scintillantes de la publicité ne s'étant penchée sur son berceau, nous sortons doublement ravis du spectacle. Sans en vouloir conter l'intrigue ingénieuse et bien menée, notons qu'elle présente un caractère d'actualité très agréable et s'insère avec beaucoup de vraisemblance dans le cadre de la vie moderne, enrichissant la simple anecdote (éternel triangle) d'un arrière-plan d'intérêt social qui lui sert admirablement de toile de fond.

Un peu comme lors du *Falbalas* de Becker, à cela près que pilotes de ligne et hôtesses de l'air remplacent cette fois grands couturiers et mannequins. La réalisation technique ne comporte pas de défauts malgré les difficultés communes aux prises de vues aériennes, et les Américains, disposant d'un matériel mieux adapté à ce genre d'exercices, n'auraient vraisemblablement pas fait mieux. L'extrême facilité d'Henri Jeanson s'accommode fort bien pour le scénario et les dialogues, à la fois brillants et profonds, de la collaboration de ce délicat écrivain-poète qu'est Georges Neveux. Je suis enfin bien heureux de pouvoir écrire que Jean Marais se montre ici tout bonnement charmant de naturel et d'entrain dans un rôle de grand gosse inconscient, et que nous avons retrouvé Michèle Morgan égale à son grand talent, en tout point étranger à ses pénibles exhibitions d'outre-Atlantique.

Henri Magnan
(1er décembre 1948.)



FUSION La Deutsche Bank entre en force sur le marché américain en achetant la huitième banque de Wall Street, Bankers Trust. Les conseils des deux établissements ont donné leur feu vert à cette acquisition de 10,1 milliards de dollars, dimanche 29 novembre. ● LA BANQUE présidée par Rolf Ernst Breuer va procéder à une augmentation de capital de 13,4 milliards de francs pour financer l'opération, qui lui permettra d'élargir son portefeuille d'activités et de se renforcer dans la gestion d'actifs et la conservation de titres. ● L'INTÉGRATION des deux banques sera d'autant plus délicate à gérer que 5 500 postes devront être supprimés, surtout à Londres et à New York. ● L'ACQUISITION entrera en vigueur en avril 1999 si les deux tiers des actionnaires de Bankers Trust donnent leur aval et si les deux groupes reçoivent le feu vert des autorités des pays concernés par la transaction.

En achetant Bankers Trust, Deutsche Bank devient la première banque mondiale

Le nouveau groupe pèsera près de 5 000 milliards de francs de total de bilan et comptera 96 442 employés. L'acquisition coûtera 58 milliards de francs à l'établissement allemand qui espère, à terme, réaliser des économies

LA DEUTSCHE BANK payera 10,1 milliards de dollars (58 milliards de francs) pour acheter tous les titres Bankers Trust en circulation, au prix de 93 dollars l'action. Le conseil de surveillance de la première banque allemande et le conseil d'administration de la huitième banque américaine ont donné leur feu vert à cette opération dimanche 29 novembre. Elle doit donner naissance au premier groupe bancaire mondial, avec 850 milliards de dollars de total de bilan.

La fusion, qui devra recevoir le feu vert des autorités et l'aval de deux tiers des actionnaires de Bankers Trust, sera effective en avril 1999. Pour la financer, la Deutsche Bank fera une augmentation de capital de 4 milliards de marks (13,4 milliards de francs), puisera dans ses fonds propres et pourrait émettre d'autres titres, comme des obligations convertibles. L'objectif de l'opération est d'augmenter le bénéfice par action du nouveau groupe de 10 % à 15 % à partir de 2001 en réalisant des économies (*infrastructures, personnel et investissements*) de 1,7 milliard de marks. 5 500 postes seraient supprimés, surtout à Londres et New York.

Deutsche Bankers Trust – ce serait le nom choisi pour le nouvel ensemble – détrône la banque suisse UBS, née cette année de la fusion de l'Union de banques suisses et de la Société de banque suisse, *de la tête du classement*. Elle prend sur ses consœurs européennes une longueur d'avance sur le marché américain, le plus gros du monde pour les activités de banque d'affaires et de marchés de capitaux. Jusqu'à présent, seul le Crédit suisse, qui a acquis la banque américaine First Boston, peut se targuer d'être bien placé à Wall Street, sur les marchés les plus fermés aux étrangers que sont les marchés primaires (introductions en Bourse ou émissions obligataires). Deutsche Bankers Trust, toujours présidé par Rolf Ernst Breuer, sera le quatrième gestion*naire d'actifs financiers du monde*. Bankers Trust s'est beaucoup développée dans ce métier, qui a l'avantage d'assurer des revenus réguliers et de faire contrepoids aux activités de marchés, volatiles par définition, de la banque américaine. Celle-ci fait également partie des acteurs de tout premier plan de la conservation de titres, une activité qui consiste à garder pour les autres banques leurs actions et obligations et à assurer l'administration lourde de ses titres (paiement des dividendes ou des coupons, etc.).

Pour exercer de telles activités, il faut afficher une structure financière très solide. Celle de Bankers Trust a été affaiblie par une perte de 488 millions de dollars au troisième trimestre de 1998. A fin 1997, ses fonds propres s'élevaient à 6,4 milliards de dollars. Les capitaux propres de la Deutsche Bank, eux, s'élèvent à 17,4 milliards de francs. La banque est notée Aa1 par Moody's, tandis que Bankers Trust est notée A2. Première conséquence positive du rapprochement des deux banques, la note de Bankers est en cours de révision par Moody's qui envisage de la relever.

Des cours pénalisés par la crise financière

ACTION BANKERS TRUST cotée en dollars à New York	ACTION DE LA DEUTSCHE BANK cotée en marks à Francfort
85 9/16 (27 nov. 98)	106,1 (27 nov. 98)

(Graphiques : J M M J S N)

La Deutsche Bank offre 93 dollars par action de Bankers Trust pour prendre le contrôle de la banque américaine.

Celle de Deutsche Bank est, en revanche, sous surveillance, avec une perspective négative.

Pressés par leurs actionnaires et convaincus par la force financière de la Deutsche Bank, les équipes de Bankers Trust se sont laissé conduire à une fusion qu'elles n'auraient sans doute pas choisie si la crise financière qui a démarré en août ne les avaient affaiblies. La Deutsche Bank doit maintenant les convaincre qu'elles auront une place de choix dans le nouveau groupe, afin qu'elles adhèrent à sa stratégie et ne soient pas tentées de rallier un autre groupe. La banque allemande a un avantage : pour les activités de banques d'investissement, le marché du travail n'est porteur ni à Wall Street ni à Londres. Elle a néanmoins prévu de *mettre en place un plan incitatif de* rémunération de plusieurs millions de dollars pour s'attacher les meilleurs éléments de Bankers Trust, indique le *Wall Street Journal* du 30 novembre.

Pour réussir cette intégration, un groupe de travail sera co-présidé par Josef Ackermann, cinquante ans, ancien dirigeant du Crédit suisse, et responsable de la banque d'investissement chez Bankers Trust, et par Franck Newman, le PDG de Bankers Trust, lequel sera le premier Américain à entrer au directoire de la Deutsche Bank.

Pour M. Ackermann, le défi est de taille. Il a été l'artisan de l'acquisition de Bankers Trust. Lorsqu'il était au Crédit suisse, il avait attiré plusieurs stars de la banque américaine pour développer les activités sur produits dérivés notamment. Il connaît bien ses métiers, ses forces et ses faiblesses. Avec M. Newman, il devra réussir ce qui ressemble *moins à une fusion à deux qu'à une* fusion à six : côté Deutsche Bank, les équipes de la banque allemande et celles de la banque britannique Morgan Grenfell, achetée en 1989, recherchent toujours une culture commune. De son côté, Bankers Trust tente de construire un groupe avec ses équipes dominées par des salles de marché très fortes et celles de banques d'affaires et courtier acquises récemment, comme la banque Wolfensohn, la maison de titres Alex. Brown, et les activités de banque d'affaires européennes de l'établissement britannique National Westminster.

Dès que ces équipes auront fusionné, elles devront repartir dans une course au développement à Wall Street, pour acquérir la puissance qui leur manque sur les marchés d'actions et le conseil en fusions et acquisitions afin de rivaliser avec Goldman Sachs et Morgan Stanley Dean Witter, les *deux banques conseils de l'opération*, ou encore avec Merrill Lynch.

Sophie Fay

COMMENTAIRE

LA DERNIÈRE CIBLE

Rolf Breuer, le président du directoire, en rêvait. Josef Ackermann, son responsable de la banque d'investissement, l'a fait. Deutsche Bank achète une banque de Wall Street, prend fermement pied sur le marché américain et se couronne numéro un de son secteur.

Bankers Trust est un choix par défaut. La Deutsche Bank aurait *préféré jeter son dévolu sur* JP Morgan, dont la culture est plus proche de la sienne. Elle se serait aussi intéressée à Lehman Brothers, affaiblie par *des rumeurs* dévastatrices au plus fort de la crise financière. La banque Lehman, toujours marquée par l'origine juive de ses fondateurs, aurait toutefois poliment décliné les avances.

Restait Bankers Trust. La banque a perdu une partie de ses fonds propres dans la crise récente et ses actionnaires ont été *sensibles à l'offre* de la Deutsche Bank. Une offre que les analystes jugent élevée. Bankers, spécialiste des marchés et des produits dérivés, ne permet pas au groupe allemand de faire le saut qualitatif qu'il recherche dans le conseil en fusions et acquisitions. Dans ce domaine, il s'est fait distancer par ses concurrentes américaines même en Allemagne. Fondre les équipes américaines, allemandes et britanniques qui vont former le nouveau groupe dans un seul creuset promet d'être difficile. La banque allemande en a déjà fait l'expérience : elle tente toujours de créer une culture commune avec les Anglais de Morgan Grenfell, rachetée en 1989.

Les concurrents de la Deutsche Bank font mine de ne pas être impressionnés par la future première banque mondiale. La puissance financière de la Deutsche Bank reste cependant inégalée. Elle ne lui a pas permis de s'acheter un succès immédiat, mais lui donne *le temps de le construire*. En achetant Bankers Trust en cash – et non en actions –, la Deutsche Bank n'a pas à faire de promesse à courte échéance aux actionnaires américains, les plus exigeants. Elle mise sur la patience des investisseurs européens. Celle-ci n'est pas acquise d'avance.

Sophie Fay

En tête des quinze premières banques de la planète

Les quinze premières banques après la fusion (en total de bilan, en milliards de dollars, selon des chiffres à fin 1997).

1.– Deutsche Bank-Bankers Trust : 850.
2.– UBS (Suisse) : 742,6.
3.– Bank of Tokyo Mitsubishi (Japon) : 665 ,6.
4.– NationsBank-BankAmerica (Etats-Unis, fusion annoncée en avril) : 570
5.– Industrial & Commercial Bank of China (Chine) : 489,1.
6.– SBC Holdings (Grande-Bretagne) : 473,4.
7.– Sumitomo Bank (Japon) : 471,7.
8.– *Crédit Suisse* (Suisse) : 471,4.
9.– Dai-Ichi Kangyo Bank (Japon) : 423,8.
10.– Sanwa Bank (Japon) : 420,6.
11.– Crédit agricole (France) : 418.
12.– ABN-Amro (Pays-Bas) : 412,8.
13.– Société générale (France) : 409,2.
14.– Fuji Bank (Japon) : 404,3.
15.– Norinchukin Bank (Japon) : 394,8.
(Source : Dow Jones Indexes)

Pour 13 milliards de francs, EDF s'adjuge deux millions d'abonnés londoniens

L'opérateur public français l'emporte sur un candidat britannique

Son statut d'entreprise publique n'empêche pas EDF d'entrer sur le marché britannique, le plus ouvert à la concurrence en Europe. Il a remporté, lundi 30 novembre, l'appel d'offres lancé par Entergy, actuel propriétaire américain de London Electricity. EDF déboursera 13 milliards de francs pour prendre le contrôle de ce distributeur d'électricité qui compte deux millions de clients dans la capitale britannique.

CE SERA la plus grosse opération jamais réalisée par EDF à l'étranger : l'opérateur public français a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il déboursera 1,39 milliard de livres (près de 13 milliards de francs) pour prendre le contrôle de London Electricity, société qui fournit le courant à deux millions d'abonnés dans la capitale britannique. EDF a en effet remporté l'appel d'offres lancé par l'actuel propriétaire américain de cette société, Entergy, face à un autre finaliste, British Energy. London Electricity, qui emploie 3 600 personnes, est spécialisé dans la distribution d'électricité et contrôle 7,3 % du marché britannique. Pour l'exercice 1997-1998, il a affiché un bénéfice de 160 millions de livres sterling, pour un chiffre d'affaires de 1,25 milliard.

Les autorités européennes et le ministre de l'industrie du Royaume-Uni doivent encore examiner ce projet au regard de la concurrence et ont la possibilité d'ouvrir une enquête. Mais EDF, en rendant son offre « inconditionnelle », a promis qu'une telle action ne le ferait pas renoncer à l'opération. En entrant sur le marché britannique, EDF espère expérimenter *in vivo* les réalités de la déréglementation du marché de l'électricité, alors que ses précédentes expériences l'avaient plutôt frotté à des marchés lointains, comme le Brésil, l'Argentine ou, plus récemment, le Mexique.

UNE OCCASION EN OR

A l'heure où l'Europe tout entière ouvre ce secteur à la concurrence, il s'agit pour EDF d'une occasion en or. La date arrêtée par la directive de Bruxelles est fixée au 19 février 1999, mais la France n'a pas encore transposé les nouvelles règles dans sa propre législation : c'est le 9 décembre que le conseil des ministres doit examiner le projet de loi préparé par les services du secrétariat d'État à l'industrie, avant qu'il ne soit transmis au Parlement. La France devrait ainsi se mettre en conformité avec les règles européennes au tout dernier moment, avec un texte plutôt timide.

Le Royaume-Uni, au contraire, a déréglementé et privatisé son marché national par étapes, selon un processus lancé en 1989. Dans un premier temps, le système britannique a été découpé en trois groupes de producteurs, PowerGen, National Power et British Energy, ce dernier étant exclusivement responsable du parc nucléaire.

Les activités de distribution d'électricité, de leur côté, ont été confiées à douze sociétés régionales disposant, chacune, d'un monopole local. Nombre d'entre elles, dont London Electricity, ont été acquises par des sociétés américaines après les privatisations de 1990. L'expérience n'a pas toujours été concluante. Ainsi Entergy a-t-il finalement décidé de se replier sur son propre marché national, aux Etats-Unis.

Du côté de la clientèle, seules les entreprises ont bénéficié, jusqu'à présent, du démantèlement de l'ancien service public britannique et des baisses de prix qui ont pu en résulter. Ce sera désormais le tour du grand public, a décidé le gouvernement britannique au mois d'avril. Deux décisions vont une fois de plus entraîner des transformations profondes dans le paysage : les sociétés de distribution ne seront plus protégées par leur monopole local, et elles pourront se rapprocher des sociétés de production, ce qui leur était interdit jusqu'à présent. A terme, les foyers britanniques pourront ainsi choisir leur fournisseur, comme ils le font aujourd'hui pour le téléphone.

Alors qu'EDF fournit déjà de l'électricité au Royaume-Uni, les autorités françaises ont-elles promis la réciprocité aux firmes britanniques pour ne pas susciter une levée de boucliers outre-Manche ? C'est très vraisemblable, même s'il n'y a pas de confirmation officielle. L'expansion internationale de l'opérateur public mérite bien quelques concessions. EDF, qui compte 30 millions d'abonnés en France, en aura désormais 15 millions à l'étranger.

Anne-Marie Rocco

En Alsace, de l'électricité au téléphone régional et transfrontalier

STRASBOURG
de notre correspondant

Electricité de Strasbourg, filiale d'EDF, s'est associée à Swisscom, le principal opérateur téléphonique suisse, récemment privatisé, pour monter une entreprise régionale de télécommunications en Alsace. Elle propose ses services dès maintenant aux entreprises et, à partir de mars, aux particuliers. La société Estel, dont le capital de 40 millions de francs est partagé à parts égales entre les deux sociétés mères, vise 10 % du marché régional des télécommunications, a assuré à Strasbourg Philippe Keller, président du directoire.

Estel met en avant son ancrage régional. Elle promet, par exemple, trois zones de tarification, l'Alsace, les régions européennes proches et le reste du monde. Son effort commercial portera surtout sur les deux premières : elle promet des tarifs inférieurs d'au moins 30 % à ceux de France Télécom à l'intérieur même de la région et des appels vers le Bade-Wurtemberg ou la Suisse au tarif de communications franco-françaises.

La compagnie bénéficie en fait de l'expérience déjà ancienne d'Electricité de Strasbourg dans le câblage, *via* son autre filiale Est-Vidéocommunication. Elle disposera en effet d'un véritable réseau régional de fibres optiques, le seul, selon Philippe Keller, « alternatif de France Télécom ».

Estel, créée au printemps, tout récemment autorisée à intervenir dans le téléphone, prévoit 100 millions de francs français de chiffre d'affaires en 2000 et quelque 50 collaborateurs. Elle espère atteindre l'équilibre en 2003 et gagner de l'argent à partir de 2005. Pour sa part, Swisscom, déjà présente en Bade-Wurtemberg, en Italie du Nord et en Autriche, élargit un marché suisse trop à l'étroit à l'intérieur de ses frontières.

Electricité de Strasbourg, créée en 1899 pendant la période allemande de l'Alsace, est aujourd'hui une société anonyme filiale d'EDF à 74 %, de la société suisse Electricité de Laufenbourg à 14 %, le solde étant réparti entre 3 500 autres actionnaires, dont 600 de ses salariés. Elle distribue l'énergie électrique à 415 000 abonnés dans le Bas-Rhin, le reste de l'Alsace étant couvert par EDF.

Jacques Fortier

Nouveau succès boursier pour France Télécom

EN DÉPIT de la tourmente de l'été, les Français continuent à placer leurs économies en Bourse. Près de trois millions de particuliers ont souscrit à la nouvelle ouverture au marché du capital de France Télécom. Ce n'est que samedi 28 novembre, en fin d'après-midi, que le gouvernement a indiqué le cours d'achat des actions de l'opérateur public : il s'élève à 390 francs pour les particuliers et à 400 francs pour les investisseurs institutionnels. Des prix inférieurs au cours de l'action France Télécom observé vendredi 27 novembre en clôture (410 francs) mais largement supérieurs à celui fixé le 19 novembre par la commission des participations et transferts, qui estimait que la valeur de France Télécom ne pouvait être inférieure à 320 milliards de francs, soit 320 francs par action.

Compte tenu du succès de l'opération auprès des épargnants, le ministère de l'économie a décidé, en prenant sur la part attribuée aux institutionnels, d'augmenter de 3,3 millions le nombre d'actions cédées aux particuliers. Ces derniers se partageront 50,3 millions de titres. Toutefois, la demande ayant été près de deux fois supérieure à l'offre, tout le monde ne sera pas servi selon ses désirs. Pour ceux qui ont pris la précaution de réserver leurs titres, la demande sera satisfaite intégralement jusqu'à 20 actions, et le reste de leur ordre sera exécuté à hauteur de 25 %. Les autres seront certains d'obtenir 7 titres. Au-delà, la demande sera servie à hauteur de 11,5 %.

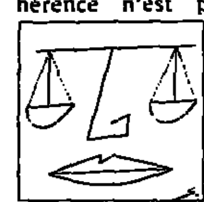
Les investisseurs professionnels, de leur côté, ne se partageront que 37,2 millions d'actions, quatre fois moins que la demande. Quant à l'offre réservée aux personnels de France Télécom, elle a été souscrite par près de 85 000 personnes, pour un montant d'environ 2,2 milliards de francs. L'émission d'obligations convertibles France Télécom a remporté un succès encore plus important, la demande de titres étant dix fois supérieure à l'offre.

Au terme de cette deuxième opération de mise sur le marché, l'État va empocher quelque 36 milliards de francs. Quant à France Télécom, qui procédait à cette occasion à une augmentation de capital, il disposera de 23 milliards de francs. Près de 33 % du capital de France Télécom seront désormais sur le marché : environ 3 % seront détenus par le personnel et 2 % par Deutsche Telekom, les deux sociétés scellant ainsi leur alliance. Les 2 % de France Télécom cédés par l'État à Deutsche Telekom l'ont été à 390 francs l'action, soit 8 milliards de francs. Et France Télécom déboursera 8,2 milliards de francs pour acquérir 2 % du capital de Deutsche Telekom.

Joël Morio

La Cour de cassation tente de définir le « bonus managerius »

LES 7 000 ARRÊTS rendus chaque année par la chambre sociale de la Cour de cassation constituent une jurisprudence dont la cohérence n'est pas toujours perceptible par les acteurs sociaux. Un colloque organisé le 27 novembre pour célébrer le soixantième anniversaire de cette chambre a permis d'analyser les fondements de sa jurisprudence. Cette tâche fut confiée à un universitaire, Gérard Lyon-Caen, professeur émérite à l'université Paris-I. Selon lui, deux tendances se dégagent des arrêts rendus depuis le début de la décennie : la Cour de cassation façonne le modèle d'un « bon gouvernement des hommes dans l'entreprise » et veille, nonobstant la subordination du salarié, au respect des droits fondamentaux de celui-ci, en tant qu'être humain.


EXPERTISE

M. Lyon-Caen estime qu'en dix ans la chambre sociale a défini, par petites touches, ce qu'il a appelé « la figure d'un bonus managerius ». Dans l'intérêt même de l'entreprise – qui ne se confond pas avec celui de l'équipe de direction –, le « bon manager » a une obligation de « prévoir » : il ne peut pas mettre le salarié devant le fait accompli. C'est au nom de ce principe que la jurisprudence oblige l'employeur à engager une procédure de licenciements économiques dès qu'il se propose de modifier des contrats de travail, sans attendre que plus de dix salariés refusent cette modification et qu'un plan social soit effectivement nécessaire. Deuxième obligation : celle de motiver ses décisions. « C'est un principe général du droit : tout acte juridique doit être motivé pour être valable. » Troisième obligation : « informer et consulter même sur des décisions de principe ». Comme l'a rappelé la jurisprudence à propos de Renault-Vilvorde, cela implique de « procéder à un échange de vues, susciter des objections et être ouvert à une modification de la décision initiale ». Enfin, dernière obligation : « objectiver les choix ». Un licenciement individuel doit être expliqué, tout comme doit l'être le choix des salariés dans un licenciement collectif.

Bien que la réorganisation de l'entreprise puisse justifier des licenciements si ceux-ci sont nécessaires à « la sauvegarde de la compétitivité » de l'entreprise (arrêt Thomson), le coût salarial excessif ou l'augmentation des profits ne sont pas considérés comme des causes économiques justifiant un licenciement. De même, un licenciement n'est pas considéré comme légitime s'il est le fruit d'une erreur de gestion. Si la modification de l'organisation du travail reste de la responsabilité de l'employeur, celle du contrat de travail ne saurait être unilatérale.

JURISPRUDENCE EUROPÉENNE

Dans les années à venir, nul doute que la Cour de cassation devra rendre des arrêts sur les contrats précaires. Sur quelles bases ? Au moment où le gouvernement cherche à limiter le recours à ce type de contrats, M. Lyon-Caen a suggéré d'accorder davantage d'importance aux articles qui précisent le recours aux contrats à durée déterminée (L. 122-1 du code du travail) et à l'intérim (L. 124-2). Ces textes précisent que ces contrats ne peuvent être « conclus que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire ». Pour M. Lyon-Caen, les juges devraient mieux opposer l'emploi, activité permanente, à la tâche, simple « bouche-trou ». Pour lui, « il n'y a pas d'emplois précaires. Seulement des tâches ». Rien ne dit que la Cour de cassation le suivra, mais l'autorité morale de M. Lyon-Caen est telle qu'elle sera de toute façon attentive à cette remarque.

Autre évolution prévisible : l'influence de la jurisprudence européenne. Philippe Waquet, conseiller-doyen à la chambre sociale, a mis en évidence l'influence croissante de la convention européenne des droits de l'homme. Certes, celle-ci n'a pour but que la protection des droits civils et politiques. Mais nulle cloison étanche ne sépare la sphère économique et sociale des autres sphères, estime la Cour européenne. Qu'il s'agisse de la liberté d'expression dans ou hors de l'entreprise ou du respect de la vie privée du salarié, plusieurs articles de cette convention concernent directement le droit du travail. Pour M. Waquet, « la sphère du droit civil dans le droit social ne fait que se développer ».

Frédéric Lemaître

Les accords salariaux favorisent les cadres en 1998

Les 35 heures pèsent sur les négociations

LA BAISSE du chômage depuis le début de l'année 1998 n'a pas eu d'effet sur les augmentations salariales accordées jusqu'à présent. Un bilan des négociations salariales dans les branches et les entreprises durant le premier semestre montre que la négociation a été faible, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, révèle une étude du ministère de l'emploi (*Premières synthèses* 98-11, n° 48-1).

Alors que les branches font preuve d'un dynamisme dont on ne les soupçonnait pas sur le temps de travail – une vingtaine de branches aconclu des accords sur la loi Aubry –, les négociations salariales sont en retrait par rapport à 1997. Sur 214 branches de plus de 10 000 salariés, 42 branches seulement (soit 20 % du total) ont signé un avenant, soit près de trois fois moins qu'en 1997 (115 branches). Par ailleurs, 14 branches seulement ont relevé leurs minima garantis, contre 75 il y a un an. Quand accord il y a, l'augmentation est plus faible qu'en 1997 : dans les branches qui ont des salaires minima garantis annuels, les augmentations accordées s'élèvent à 1,9 %, contre 2,4 % en 1997.

Dans les entreprises, la tendance est identique. Généralement, 70 % des accords salariaux le sont au premier semestre. Le ministère de l'emploi ne donne pas le nombre d'accords signés dans les entreprises au premier semestre, mais estime qu'« en l'absence d'une forte reprise de la négociation salariale au deuxième semestre, l'année 1998 devrait se solder par une diminution de 15 % à 20 % du nombre des acords conclus en matière de salaires ». Comme dans les branches, lorsque négociation il y a eu, les augmentations sont plus faibles qu'en 1997. Au premier trimestre, l'augmentation moyenne par accord se situe à 1,9 %, contre 2,2 % auparavant. Cette moyenne tombe à 1,5 % pour les accords ne prévoyant que des augmentations générales uniformes, soit 0,4 % de moins qu'au premier trimestre 1997.

Ce bilan est à relativiser en fonction de l'inflation. Selon le ministère du travail, les gains de pouvoir d'achat se sont légèrement accrus : ils passent de 0,3 % au premier trimestre 1997 à 0,4 % au premier semestre 1998 pour les augmentations uniformes seules, de 0,5 % à 0,7 % pour les augmentations individualisées seules. L'individualisation croissante des salaires favorise les cadres. Ceux-ci voient leur salaire s'accroître nettement plus vite au premier semestre 1998 (1,1 %) qu'au cours du premier semestre 1997 (0,7 %).

ATTENTISME

Conséquence de la loi Robien : les accords de salaires n'entérinent pas toujours des augmentations. Les gels de salaires représentaient 4 % des accords de salaires signés au premier trimestre 1997. Au premier semestre 1998, cette proportion est passée à 17 %. En incluant ces accords, la moyenne des augmentations totales accordées dans les accords d'entreprise s'établit à 1,5 % seulement contre 2,1 % en 1997. Le ministère de l'emploi ne fait pas de lien entre la faiblesse des négociations et la loi Aubry sur les 35 heures. L'attentisme des directions pour lancer des négociations salariales en 1998 s'explique vraisemblablement par l'incertitude qui régnait au début de l'année sur les conditions dans lesquelles s'effectuerait la réduction du temps de travail.

Jusqu'à présent, la grande majorité des accords d'entreprise sur les 35 heures prévoient soit un gel des salaires, soit une modération salariale sur au moins deux ans. Ainsi, chez Legrand, une des rares grandes entreprises de la métallurgie à avoir conclu un accord, il est prévu pour 1998 et 1999 une enveloppe de 0,5 % pour les augmentations individuelles et le versement d'une prime exceptionnelle égale à 1 % du salaire brut, avec un minimum de 1 000 francs. En revanche, chez Eurodisney, un accord signé dans le cadre de la négociation sur les 35 heures par six syndicats sur sept prévoit une augmentaiton générale de 1,5 % et une augmentation individuelle de 1 % pour les salariés gagnant moins de 8 500 francs par mois.

F. Le.

La grève des contrôleurs de la SNCF est de moins en moins suivie

LES CONTRÔLEURS de la SNCF avaient reconduit, dimanche 29 novembre, leur mouvement de grève jusqu'au lundi 30 novembre à 10 heures dans seize des vingt-trois directions régionales que compte la compagnie. La circulation des trains était donc toujours perturbée lundi matin, avec de très fortes disparités selon les régions. En Ile-de-France, où la présence des contrôleurs n'est pas indispensable dans les trains de banlieue, le service était pratiquement normal, à l'exception de la ligne B du RER (Nord-Sud), où les conducteurs du dépôt de Mitry se sont mis en grève, « pour des raisons locales de roulement, du fait du passage au service d'hiver », précise la direction.

Les TGV Eurostar, Thalys, Nord-Europe et Bretagne ont été épargnés par la grève, les contrôleurs de ces régions ayant voté la reprise du travail dès samedi. Sur les lignes Atlantique et Sud-Est, deux TGV sur trois circulaient lundi matin, sauf sur Chambéry, où un train sur deux était en service, du fait, là-encore, d'une situation locale de grève des conducteurs. Quant aux TGV « transversaux » (province-province), ils étaient les plus touchés, avec un train sur trois en circulation. La SNCF a envoyé plusieurs centaines de cadres remplacer des contrôleurs en grève, la réglementation exigeant la présence d'un « agent de train » sur les grandes lignes.

Dans les seize régions concernées, les contrôleurs devaient se réunir en assemblées générales dans le courant de la matinée de lundi pour déterminer la suite à donner à leur mouvement. Les syndicats, divisés, avancent sur des œufs, semblant hésiter sur la stratégie à suivre. La direction, elle, mise – pour l'instant avec un relatif succès – sur un essoufflement, sinon un pourrissement, du conflit, et son cantonnement à la seule catégorie des contrôleurs.

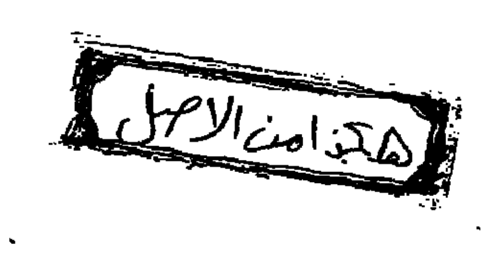
CONCESSIONS

De fait, dimanche, le taux de grévistes chez les « ACT » (agents commerciaux de train) se situait aux alentours de 40 %, contre 47 % la veille et 57 % vendredi. La direction a reconnu ce week-end « une reprise plus lente que prévu », mais elle rappelle les concessions faites aux contrôleurs – 540 nouveaux postes, 400 francs de prime par mois, un téléphone portable pour chacun des 9 400 agents, dont 40 % ont eu une promotion cette année – et estime qu'elle ne peut pas aller plus loin avec cette catégorie de cheminots sans mettre en cause les dix autres filières professionnelles de la SNCF.

Parallèlement, la direction refuse toujours d'ouvrir des négociations globales sur l'emploi, que réclame l'ensemble des syndicats, avant et en dehors du cadre des discussions sur les 35 heures, dont l'ouverture est prévue à partir du 16 décembre. Jeudi 3 décembre doit se tenir un comité central d'entreprise (CCE), mais il n'examinera pas le sujet principal : le budget 1999 de l'entreprise, qui sera discuté lors du CCE du 14 décembre.

Pascal Galinier

★ Pour toute information, contacter le 08-36-67-68-69.



Les mauvais résultats obligent Groupe AB à changer de stratégie

Contraint de supprimer une centaine d'emplois après la perte de son contrat avec TF 1, le groupe de Claude Berda va enregistrer un nouveau déficit en 1998. Il tente un redressement en privilégiant son activité de diffuseur avec AB Sat et la chaîne RTL 9 aux dépens de la production

« ON NE PEUT PLUS être un producteur en France. Nous avons été les seuls à tabler sur des emplois stables. Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence : ce n'est plus possible. » Par ce constat désabusé, Claude Berda, patron du Groupe B, annonce la préparation du premier plan social de ses sociétés. Cette réduction d'effectifs devrait entraîner le départ de plus d'une centaine de collaborateurs. L'objectif de la direction est de ramener les effectifs de 486 à 373 salariés. Toutes les activités du Groupe B seront touchées. Par son ampleur, cette vague de licenciements prend acte des nouvelles réalités du Groupe B.

Depuis la sévère révision à la baisse du contrat avec TF 1, à l'été 1997, la principale source de revenus d'AB s'est tarie. *Club Dorothée, Hélène et les garçons* et les autres sit-coms ont disparu de l'antenne de la Une. Manière de reliquat, seule subsiste encore la série *Les Vacances de l'amour*. Evincées de TF 1, les sit-coms d'AB Productions n'ont curieusement pas trouvé de place sur les autres chaînes. Cette vacance de l'antenne étonne Claude Berda : *« Avec les audiences qu'elles enregistraient, la question se pose de savoir pourquoi elles n'ont pas intéressé les autres télévisions. »*

Le choc de la rupture avec TF 1 s'est rapidement inscrit dans les comptes du groupe. A la fin de 1997, Groupe AB affichait une perte de 110,2 millions de francs contre un résultat net de 120,1 millions de francs un an plus tôt. Dans son rapport financier, le Groupe AB signalait une baisse de 13,6 % des revenus liés à la production : 389,1 millions de francs en 1997 contre 450,4 millions de francs en 1996. Un déclin attribué au moindre volume de programmes « jeunesse » et de sit-coms d'access prime-time, vendus notamment à TF 1.

ÉVOLUTION NÉGATIVE

1998 ne devrait pas amener que de bonnes nouvelles pour Groupe AB. L'arrêt du *Club Dorothée* a affecté 90 % des programmes jeunesse fournis par AB Productions. *« Nous avons essayé de développer un modèle de production audiovisuelle calqué sur l'exemple américain. Mais dans l'état de non-concurrence du marché français, cette tentative s'est révélée impossible »*, regrette le patron de Groupe AB. Aujourd'hui, il mise sur une production moins intensive mais de qualité (*Navarro, L'Instit, Quai numéro un*, etc.) Pour les six premiers mois de l'année, le groupe de Claude Berda a affiché une perte de 160,1 millions de francs contre 106,3 millions de francs lors de la même période, il y a un an. *Au final, le trou se creuse.* Groupe AB affiche, au premier semestre, un résultat négatif de 151,3 millions de francs contre un débours de 62,7 millions de francs pour les premiers six mois de 1997, soit une évolution négative de 141 %.

Toutefois, avant même de perdre le contrat avec TF 1, Claude Berda avait commencé de réagir. Outre le lancement de Berda-Françoise-Castro (BFC), filiale spécialisée dans le documentaire, et le rachat de la société de production Hamster, le bouquet AB Sat avait été mis sur orbite. Dans un premier temps, faute d'exclusivités, la plate-forme, concurrencée par CanalSatellite, puis TPS, n'a pas rencontré un franc succès. Pourtant les choses avaient démarré sous les meilleurs auspices. En décembre 1996,

Groupe AB

Cours de l'action en dollars

21 dollars

3 3/16 dollars

J M M J S N J M M J S N

1997 1998

Groupe AB levait, à la surprise générale, plus de 1,2 milliard de francs à la Bourse de New York. Après l'annonce de la perte du contrat avec TF 1 et la communication des premiers résultats d'AB Sat, le titre a plongé. Introduit fin 1996 à 21 dollars, il est coté aujourd'hui 3 dollars. La lente montée en puissance d'AB Sat pèse lourdement sur les comptes du groupe. L'an passé, les pertes opérationnelles du bouquet se sont élevées à 273,7 millions de francs contre 109,7 en 1996. A la mi-1998, le trou s'est un peu réduit : 108,3 millions de francs contre 124 pour les premiers six mois de 1997. Pour Claude Berda, AB Sat est un enjeu stratégique : *« Il doit assurer le virage du groupe de producteur à 100 % au rang de diffuseur. »* Grâce au bouquet, ajoute-t-il, *« nous étions prestataires de services ; maintenant, nous sommes en train de gagner notre indépendance »*.

Pour l'assurer, Groupe AB a acquis, en mai, la majorité du capital de RTL 9, première chaîne en audience du câble et du satellite. Fort de la nationalité luxembourgeoise de la chaîne, reconnue d'abord par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et, depuis jeudi 26 novembre, par le Conseil d'Etat, M. Berda prévoit d'asseoir la rentabilité de RTL 9 dès cette année grâce à la publicité pour des secteurs interdits aux télévisions françaises (édition, grande distribution, etc). La chaîne pourrait revendiquer une diffusion hertzienne nationale. *« J'attends l'appel d'offres du CSA*, annonce-t-il, *car je pense qu'il y a beaucoup de place pour des chaînes hertziennes en France. »*

Dans le sillage de RTL 9, AB Sat pourrait toutefois réduire la voilure. Les principales chaînes du bouquet ont rejoint deux options, Passion et Découverte, désormais commercialisées par TPS et CanalSatellite. Même si Claude Berda assure vouloir *« continuer la commercialisation »* autonome de sa plate-forme, il aurait tenté, il y a quelques semaines, de céder les deux répéteurs satellite assurant la diffusion du bouquet pour économiser 60 millions de francs par an. Les quatre chaînes cinéma du bouquet pourraient être reformatées et réduites en nombre. *« Le projet est à l'étude »*, précise le patron de Groupe AB. Après la cession de la majorité du capital d'AB Sports à Pathé, *« un partenaire puissant et international »* (*Le Monde* du 7 novembre), Claude Berda *« n'envisage pas d'autres ventes de chaînes »*.

Guy Dutheil

Les radios jouent les bouquets satellitaires

FIP, Skyrock et Radio Nova jouent les pionnières sur CanalSatellite. A partir du mardi 20 décembre, le téléspectateur-auditeur pourra, en même temps qu'il écoute une chanson, obtenir, sur son téléviseur, le titre, le nom de l'interprète et le lieu de son prochain concert. Il pourra même demander les caractéristiques du disque et se l'offrir en passant par le ForumBoutique.

En quête d'innovations et de clients, CanalSatellite se lance dans les services associés pour quelques-unes des 55 radios qu'il diffuse déjà, parmi lesquelles celles du groupe Radio-France qu'il a en exclusivité. Selon les responsables de CanalSatellite, 70 % de leur million de foyers abonnés affirment écouter la radio sur le satellite. Un sondage BVA réalisé pour TPS indique que 45 % des abonnés de ce bouquet se branchent sur les stations de radio. *« Cette technique donne accès à une discothèque d'un million de morceaux alors que, actuellement, les vingt radios les plus écoutées diffusent moins de 5 % du patrimoine musical »*, explique Pierre Bellanger, président de Skyrock et de Multiradios.

Ces techniques contraignent les radios à un important travail d'élaboration et de préparation des données qu'elles souhaitent associer à leur musique. Généralement entrepris pour Internet, ce travail prend du temps et il est onéreux. Or, pour l'instant, la présence sur CanalSatellite ne leur rapporte rien.

En revanche, outre sa modernité et les multiples applications qu'il permet, l'intérêt de la diffusion par satellite est d'offrir une couverture nationale et internationale aux radios mal servies en fréquences hertziennes. C'est notamment le cas pour Le Mouv', la radio du service public destinée aux jeunes, dont la diffusion est pour l'instant limitée à 17 villes.

CanalSatellite ne gardera sans doute pas longtemps cette avance commerciale. Son concurrent, TPS, qui diffuse 17 radios, prépare, pour 1999, une offre de données associées pour les radios thématiques que l'on trouve dans son option à péage, Music Choice.

Par ailleurs, le bouquet Le SAT, diffusé dans 19 pays d'Afrique, vient d'annoncer que son bouquet de chaînes francophones en Afrique s'enrichit de quatre radios : Africa n 1, RFI 1, Sport O'FM et Media Tropical.

Françoise Chirot

Rupert Murdoch place l'Europe au centre de son développement

« JE PENSE qu'il est devenu essentiel pour une compagnie internationale de suivre le mouvement de globalisation », a déclaré Rupert Murdoch, patron de News Corp, dans une interview, vendredi 27 novembre, au quotidien britannique *The Times*. Selon lui, *« le développement de ses activités en Europe est « essentiel ». « Il faut aller là où est l'argent, et, sentiments mis à part, l'Europe représente 40 % du marché des médias, les États-Unis 40 % et le reste du monde 20 % ».* Pour s'implanter sur le Vieux Continent après maints échecs, Rupert Murdoch table sur News Corp Europe (NCE), nouvelle société présidée par Letzia Moratti, ex-présidente de la RAI. *« Une société européenne avec un visage européen et des partenaires européens est le seul moyen d'avancer »*, a-t-il ajouté. A terme, NCE pourrait ouvrir son capital à des investisseurs tels l'allemand Springer ou l'italien Rizzoli.

■ **PRESSE :** *Science et Vie Découvertes* est un nouveau mensuel d'éveil pour les 7-11 ans lancé par le groupe Excelsior. Enfant de *Science et Vie*, le magazine leader en Europe de la presse scientifique, et petit frère de *Science et Vie Junior*, destiné aux 12-15 ans, il s'adresse aux enfants du primaire afin de leur faire découvrir, de façon ludique, l'esprit scientifique. Abondamment illustré sur 52 pages, le premier numéro est sorti, vendredi 27 novembre, mais les suivants paraîtront tous les premiers mercredis de chaque mois (25 francs).

■ Le premier numéro de *Premier emploi* vient de paraître. Ce mensuel de la société Jeunes Editions, vendu 18 francs, propose 24 pages de rédactionnel et 36 pages d'annonces, consacrées au premier emploi.

■ Le mensuel *Gagner* fait son apparition dans les kiosques. Lancé par l'éditeur Patrick Levillair et la société TEC, spécialisée dans l'échange marchandises, le magazine propose de nombreux cadeaux. Vendu 15 francs, il vise une diffusion de 200 000 exemplaires.

AGENDA

MARDI 1er DÉCEMBRE

■ **ETATS-UNIS** : indicateur avancé (octobre), indicateur des directeurs d'achats (novembre).
■ **FRANCE** : l'Association française des économistes d'entreprise présente ses prévisions de croissance pour 1999.

JEUDI 3 DÉCEMBRE

■ ***ALLEMAGNE*** : croissance du PIB (troisième trimestre)
■ ***FRANCE - GRANDE-BRETAGNE*** : sommet franco-britannique à Saint-Malo.
■ **BANQUES** : à l'appel des syndicats FO, CGT et CFDT, journée nationale de grève sur le temps de travail.

VENDREDI 4 DÉCEMBRE

■ **ITALIE** : indice des prix (novembre).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BOUYGUES : Artemis, la holding personnelle de la famille Pinault**, rachète, lundi 30 novembre, la participation de Vincent Bolloré dans Bouygues *(lire p. 36)*.

● **VOLVO : le constructeur automobile suédois** a annoncé, lundi, son intention de supprimer *5 300 emplois et de rayer du* budget 700 postes de consultants *afin de renforcer la compétitivité* de l'entreprise.

● **PETROFINA : la multinationale pétrochimique belge** s'apprête à intégrer un grand groupe pétrolier. Son premier actionnaire, le financier belge Albert Frère, a mis au point ce week-end les termes d'une cession de sa participation dans Petrofina, annonce lundi *La Libre Belgique. Le quotidien* belge évoque comme repreneur *possible les noms d'Elf et de Total.*

● **VICKERS : le groupe britannique d'ingénierie** a annoncé, lundi, la conclusion d'un accord pour le rachat du groupe norvégien Ulstein – hors sa division chantiers navals – pour 304 millions de livres (2,9 milliards de francs).

● ***VOLKSWAGEN*** **: le *géant* automobile allemand** prévoit d'investir 61,5 milliards de deutschemarks (210 milliards de francs) de 1999 à 2003 pour accroître ses capacités de production.

● **AKZO : Le chimiste néerlandais** (72,3 milliards de francs de chiffre d'affaires) a annoncé vendredi qu'il *regrouperait son secteur fibres* dans un pôle indépendant pour se *concentrer sur la santé et la* chimie.

SERVICES

● **EDF : l'opérateur public français** va prendre le contrôle de London Electricity *(lire p. 20)*.

● **ALCATEL : le groupe** français a démenti lundi l'étude d'une fusion de 30 milliards de livres (300 milliards de francs) avec le britannique GEC dont le journal *britannique Sunday Times* avait fait état dimanche. Celui-ci évoquait le rapprochement de Marconi, la branche électronique de défense de GEC, avec Thomson CSF, dont Alcatel détient 16 % de participation.

FINANCE

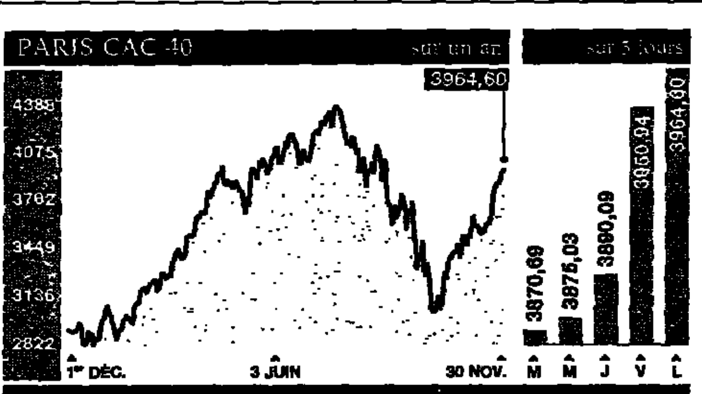
● **DEUTSCHE BANK : la première banque allemande** rachète Bankers Trust *(lire p. 19)*.

● **GE CAPITAL : GE Capital** envisage de prendre le contrôle de Japan Leasing, filiale de la Long-Term Credit Bank (LTCB) en liquidation, pour un peu plus de 41 milliards de francs, selon le *Nihon Keizai Shimbun* de dimanche.

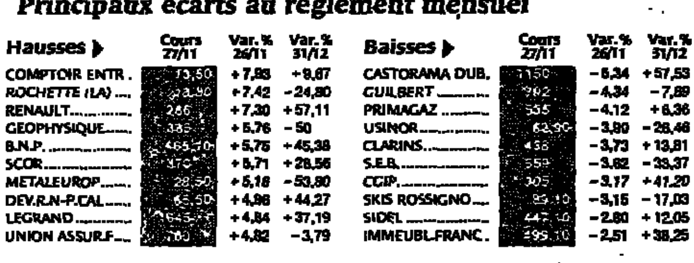
● **GUARDIAN ROYAL EXCHANGE : Les *rumeurs* autour d'une OPA sur l'assureur *britannique*** *n'en finissent pas.* Après Axa, AIG et Royal & Sun Alliance, *c'est l'assureur* outre-Manche Independent qui *aurait cette fois manifesté son* intérêt.

★ **Cotations, graphiques et indices *en temps réel* sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**

PARIS CAC 40



Principaux écarts au règlement mensuel



Hausses	Cours 27/11	Var.% 26/11	Var.% 31/12
COMPTOIR ENTR.	[illegible]	+7,83	+9,67
ROCHETTE (LA)	[illegible]	+7,42	−24,80
RENAULT	286	+7,30	+57,11
GEOPHYSIQUE	335	+5,76	−50
B.N.P.	[illegible]	+5,75	+45,38
SCOR	[illegible]	+5,71	+28,56
METALEUROP	[illegible]	+5,18	−53,80
DEV.R.N-P.CAL	[illegible]	+4,98	+44,27
LEGRAND	[illegible]	+4,84	+37,19
UNION ASSUR.F	[illegible]	+4,82	−3,79

Baisses	Cours 27/11	Var.% 26/11	Var.% 31/12
CASTORAMA DUB.	1150	−6,34	+57,53
GUILBERT	992	−4,34	−7,89
PRIMAGAZ	555	−4,12	+6,36
USINOR	[illegible]	−3,90	−26,46
CLARINS	436	−3,73	+13,81
S.E.B.	559	−3,62	−33,37
CGIP	305	−3,17	+41,20
SKIS ROSSIGNO	[illegible]	−3,15	−17,03
SIDEL	[illegible]	−2,80	+12,05
IMMEUBL.FRANC.	[illegible]	−2,51	+38,25

Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 30/11	Var.% 27/11	Var.% 31/12
PARIS CAC 40	3964,60	0,35	32,20
- SBF 120	[illegible]	0,32	30,04
- SBF 250	2492,32	−0,42	28,15
- SECOND MAR.	[illegible]	0,20	11,25
- MIDCAC	[illegible]	0,39	7,23
LONDRES FT100	5824,30	−0,34	13,41
AMSTERDAM AEX	[illegible]	−0,16	24,07
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,05	37,07
FRANCFORT D30	5150,78	0,57	21,20
MADRID IBEX35	[illegible]	0,46	38,76
MILAN MIB30	[illegible]	0,84	36,86
SUISSE SMI	[illegible]	0,77	16,06
STOXX 666	[illegible]	−0,01	—
EURO STOXX 326	[illegible]	0,01	—
STOXX 50	[illegible]	−0,20	—
EURO STOXX 50	[illegible]	−0,16	—

Monde	Cours 27/11	Var.% veille	Var.% 31/12
NEW YORK DJ	9335,65	0,23	18,05
- SP 500	[illegible]	0,41	22,80
- NASDAQ	[illegible]	1,28	28,02
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,88	−23,72
JOHANNESBURG	[illegible]	−1,27	−14,48
MEXICO BOLSA	[illegible]	−0,42	−30,17
SANTIAGO IPSA	[illegible]	0,83	−28,96
SAO PAULO BOU.	[illegible]	1,20	−11,14
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,60	−2,58
ASIE 10h15	**30/11**	**27/11**	**31/12**
BANGKOK SET	[illegible]	−2,96	4,62
HONGKONG H.	[illegible]	−0,34	0,18
SÉOUL	[illegible]	0,06	22,08
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,29	−7,48
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−0,08	5,82
TOKYO NIKKEI	15069,39	−0,91	−1,24

PARIS SBF 250 3 mois — 2492,32 — 1er SEPT. 14 OCT. 30 NOV.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9335,65 — 2 SEPT. 14 OCT. 27 NOV.

LONDRES FT100 3 mois — 5824,30 — 3 SEPT. 15 OCT. 30 NOV.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5150,78 — 3 SEPT. 15 OCT. 30 NOV.

TOKYO Nikkei 3 mois — 15069,39 — 2 SEPT. 14 OCT. 30 NOV.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LUNDI 30 NOVEMBRE, après une ouverture en repli de 0,65 %, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris s'est redressé dans la matinée et était en progression à la mi-journée, gagnant 0,56 %, à 3 975,75 points, lundi 30 novembre. Les rumeurs portant sur la vente de 30 % du capital du belge Petrofina détenus par Albert Frère ont suscité l'intérêt des opérateurs pour les titres Total *(+ 3,8 %) et Elf Aquitaine (+ 2 %).* L'annonce de la vente par Vincent *Bolloré de sa participation dans le* capital de Bouygues au groupe Artémis, *et de la plus-value conséquente* réalisée au passage, a permis au titre Bolloré technologie de gagner 4,43 %, tandis que l'action Bouygues cédait 4,5 %. Rhône-Poulenc, dont les détails de la fusion avec Hoechst doivent être précisés lors d'une conférence de presse mardi, perdait 2,8 %. France Telecom était en repli de 2,3 % après la *fixation* du *prix* de mise sur le marché.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort était en repli de 0,73 %, à 5 121,53 points, *quelques minutes* après l'ouverture, lundi 30 novembre. Victime de prises de bénéfices après ses gains réalisés en fin de semaine passée, l'action Deutsche Telekom cédait 2,5 %. Après l'annonce officielle du rachat de Bankers Trust pour 10,1 milliards de dollars, le titre Deutsche Bank gagnait 0,3 %.

LONDRES

STIMULÉ par l'ouverture en hausse de Wall Street, l'indice FT 100 de la Bourse de Londres a terminé en progression de 0,2 % à la clôture, vendredi 27 novembre, à 5 844,2 points. L'annonce de la démission inattendue du directeur général de Barclays Bank et la perspective d'un résultat annuel *décevant provoquaient* une baisse de 9 % de la valeur du titre.

TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé en baisse de 1,23 %, à *14 883,7 points, lundi 30 novembre.* Les opérateurs ont fait montre de scepticisme sur l'issue des discussions entre le Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir et le Parti libéral, parti d'opposition, en vue d'une réduction des taxes sur la consommation.

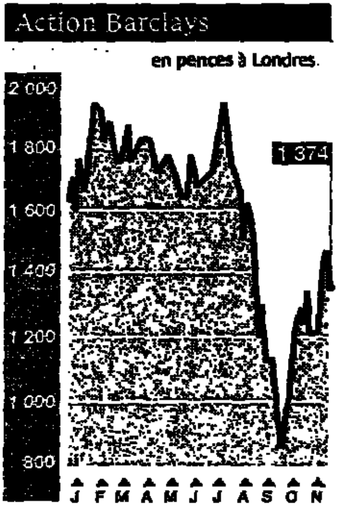
NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de *New York a terminé en légère hausse* de 0,21 % à 9 333,08 points, vendredi 27 novembre. La confirmation d'un rapprochement possible entre Exxon et Mobil a permis aux deux titres de gagner respectivement 2,4 % et 9,1 %, et d'entraîner dans leur sillage les actions Chevron (+ 6,5 %), Texaco (+ 6 %) et Amoco (+ 3,4 %). La bonne tenue des valeurs technologiques permettait à l'indice Nasdaq de battre *son record historique*, à 2 016,44 points.

Valeur du jour : Barclays paie une démission surprise

MARTIN TAYLOR était considéré jusque-là comme l'une des étoiles de la finance londonienne. Sa démission du poste de directeur général de Barclays, deuxième *groupe bancaire britannique* et cinquième européen (en termes de capitalisation boursière), a créé la surprise à la City. La nouvelle a fait plonger de 7,7 % le cours de l'action Barclays, vendredi 27 novembre, à la Bourse de Londres.

La banque a, par ailleurs, indiqué, vendredi, s'attendre à un résultat imposable annuel d'au moins 1,9 milliard de livres (18 milliards *de francs) pour l'exercice* 1998, soit un chiffre inférieur aux *prévisions* des analystes, *qui* tablaient sur quelque 2,2 milliards de *livres. L'établissement avait révélé,* il y a deux mois, sa forte exposition à la crise russe, entraînant des pertes de 2,5 milliards de francs.



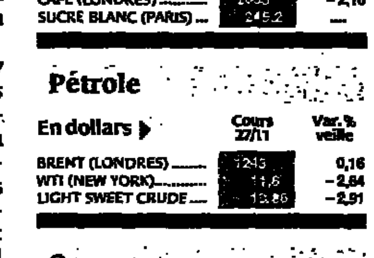
Barclays a également dû payer son engagement dans le fonds spéculatif Long Term Capital Management (LTCM) à hauteur de 1,7 milliard de francs. Le départ de M. Taylor est le dernier d'une longue série chez les dirigeants de banques depuis plusieurs mois, liés le plus souvent aux pertes enregistrées durant l'été sur les marchés financiers.

Agé de quarante-six ans, M. Taylor avait rejoint la banque en 1994, après avoir notamment été journa*liste au Financial Times. Dans un communiqué,* Andrew Buxton, président de Barclays, a remercié M. Taylor pour *« le travail formidable qu'il a fait ».* Parallèlement, Sir Peter Middleton, nommé vice-président du *groupe, assurera l'intérim jusqu'à* la nomination d'un nouveau directeur général, et il a été décidé qu'il succéderait à M. Buxton à la tête du groupe après l'arrivée d'un nouveau directeur général. Le directeur financier Oliver Stocken, qui avait annoncé son intention de démissionner, a donné son accord pour rester à son poste jusqu'en avril 1999.

M. Middleton a assuré qu'il n'y avait *« aucun trou noir »* dans les comptes *et a également nié l'exis*tence de querelles au sein du conseil sur les stratégies de rapprochement de Barclays. Depuis quelques mois, les rumeurs marient tour à tour la banque avec Halifax, National Westminster, Standard Chartered ou l'assureur Prudential. L'établissement était partiellement sorti de l'activité banque d'investissement en démantelant sa banque d'affaires BZW pour n'en conserver que quelques activités au sein de Barclays Capital Group. *Mais la question d'un recentrage sur* ses activités de banque de détail reste posée. *Le départ de Martin Taylor fragilise un peu plus le groupe.*

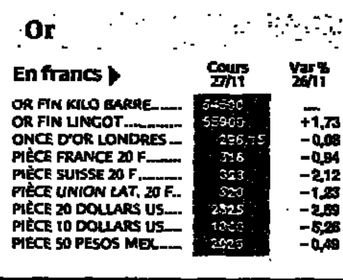
Pascale Santi

Matières premières



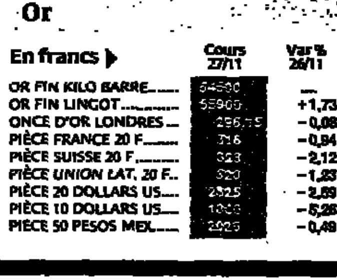
En dollars	Cours 27/11	Var.% veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1592	−0,06
ALUMINIUM 3 MOIS	1304,5	0,04
PLOMB 3 MOIS	497,5	1,12
ETAIN 3 MOIS	5350	0,15
ZINC 3 MOIS	1014	1,15
NICKEL 3 MOIS	4185	1,28
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,91	−0,20
PLATINE A TERME	[illegible]	—
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	280	0,72
MAÏS (CHICAGO)	216,5	1,27
SOJA GRAINE (CHG.)	532,25	1,98
SOJA TOURTEAU (CHG.)	145,5	1,27
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1456	—
CAFÉ (LONDRES)	2055	−2,10
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole



En dollars	Cours 27/11	Var.% veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	0,16
WTI (NEW YORK)	11,6	−2,84
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−2,91

Or



En francs	Cours 27/11	Var% 26/11
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	[illegible]	+1,73
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	−0,08
PIÈCE FRANCE 20 F	316	−0,94
PIÈCE SUISSE 20 F	323	−2,12
PIÈCE UNION LAT. 20 F	320	−1,23
PIÈCE 20 DOLLARS US	2325	−2,89
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	−5,26
PIÈCE 50 PESOS MEX	2025	−0,49

ÉCONOMIE

George Soros craint une récession mondiale en 1999

LE FINANCIER américain George Soros pense que l'économie mondiale pourrait connaître une récession en 1999 ou en l'an 2000, a rapporté, dimanche 29 novembre, la dernière édition du magazine *Newsweek*.
« L'économie mondiale risque de connaître une récession l'an prochain ou l'année d'après », selon M. Soros. Le financier a estimé que les marchés, grâce à l'intervention de la Réserve fédérale américaine, avaient échappé cette année à une implosion. Mais, malgré la reprise boursière, la crise n'est pas entièrement écartée, a-t-il ajouté. M. Soros a affirmé s'attendre non pas à une *« panique »* financière mais à une *« érosion graduelle et puis à une récession ».*

■ **ASIE : les prêts internationaux à l'Asie ont baissé de 51,7** milliards de dollars, soit 14 %, au cours du premier semestre, le plus important déclin de la décennie, selon les chiffres publiés, lundi 30 novembre, par la Banque des règlements internationaux.

■ **CHINE : la Chine doit viser une croissance minimum de** 7 % de son produit intérieur brut (PIB) en 1999, alors qu'elle se *prépare à manquer de peu son* objectif de 8 % pour 1998, suggèrent des *économistes cités*, samedi 28 novembre, par un quotidien économique officiel.
■ **La Chine redoute que le passage à l'euro ne rende** l'Union européenne plus protectionniste vis-à-vis des produits chinois, écrit, samedi, le quotidien *China Daily*, citant des banquiers et des économistes.

■ ***MALAISIE : le produit intérieur brut de la Malaisie*** a enregistré un repli de 8,6 % au trimestre terminé en septembre par rapport à la même période de l'année précédente, contre une baisse de 6,8 % au trimestre terminé en juin, a indiqué, samedi, la banque centrale.

■ **JAPON : le gouverneur de la *Banque du Japon (BoJ)*, Masaru Hayami**, a souligné, lundi 30 novembre, que l'économie japonaise continuait à se dégrader. Il a indiqué que les créances douteuses supportées par les banques nipponnes restaient encore importantes et que la restructuration du secteur n'était pas achevée.
■ **Les mises en chantier de logements au Japon** *se sont inscrites* en retrait de 12,9 % en octobre, par rapport à leur niveau du même mois de 1997. Cette nouvelle baisse mensuelle, la 22e consécutive.
■ **Les pouvoirs publics japonais ne réclameront pas le** remboursement des fonds injectés dans les banques avant vingt, voire trente ans, afin d'inciter celles-ci *à faire une large utilisa*tion de cette possibilité, affirme, lundi, le *quotidien économique Nihon Keizai Shimbun.*

■ **CORÉE DU SUD : la Corée du Sud a enregistré un excédent** des comptes courants de 34,1 milliards de dollars sur les dix premiers mois de l'année contre un déficit de 12,6 milliards de dollars sur la période correspondante de l'an dernier, a annoncé, dimanche, la banque centrale.

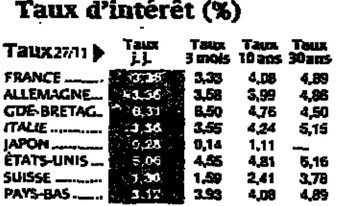
■ **ALLEMAGNE : le budget fédéral élaboré *par le ministre* allemand des finances**, Oskar *Lafontaine, pour l'année pro*chaine présentera un trou de *20 milliards* de marks environ, affirme l'hebdomadaire *Der Spiegel* dans son édition de lundi.
■ **La croissance de la production industrielle allemande** va ralentir, passant de 5,5 % en 1998 à 2 % en 1999, selon une estimation de l'IFO, l'un des six grands instituts allemands de conjoncture, basé à Munich.

■ **GRÈCE : le président de la Commission européenne, Jacques Santer**, a estimé, dimanche, *« réalisable »* le projet du gouvernement grec d'adhérer à l'euro à partir du 1er janvier 2001.

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert se repliait légèrement, lundi matin 30 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7105 mark, 5,7360 francs et 123,70 yens.
Vendredi 27 novembre après-midi, la monnaie américaine s'était vivement appréciée, les opérateurs étant de plus en plus nombreux à parier sur une baisse des taux directeurs de la Banque de France et de la Bundesbank avant la fin de l'année, en dépit des déclarations *du président de la Banque centrale* européenne (BCE) Wim Duisenberg.
Même si la croissance doit ralentir en 1999, *elle sera suffisante pour* continuer à créer des emplois, a *affirmé M. Duisenberg*, et *« si l'environnement international se reprend comme prévu, nous devrions voir un rebond de la croissance en l'an 2000 »*, a-t-il ajouté. Il a exclu un risque de déflation dans la zone *euro pour le moment.*

Cours de change



30/11 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,71	6,59	9,46	4,06	2,97	4,66	0,34	3,35	....
DM	1,71	1,97	2,82	1,21	0,89	0,14	0,98	....	0,30
LIRE (100)	1688,35	1945,68	2790,01	1201,28	878,28	1371,68	....	990,03	295,23
YEN (100)	123,10	141,88	203,58	87,60	64,03	....	7,29	72,20	21,53
FLORIN	1,92	2,22	3,18	1,37	....	1,56	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,41	1,62	2,32	....	0,73	1,14	0,08	0,82	0,25
LIVRE	0,61	0,70	....	0,43	0,31	0,49	0,04	0,35	0,11
ECU	0,87	....	1,43	0,62	0,45	0,70	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,15	1,65	0,71	0,52	0,61	0,06	0,69	0,17

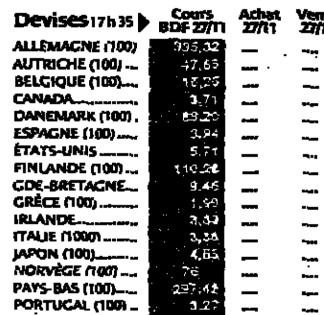
Taux d'intérêt (%)

Taux 27/11	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,38	4,08	4,89
ALLEMAGNE	[illegible]	3,58	3,99	4,86
GDE-BRETAG.	6,31	6,50	4,76	4,50
ITALIE	[illegible]	3,55	4,24	5,15
JAPON	0,28	0,14	1,11	—
ÉTATS-UNIS	5,06	4,55	4,81	5,16
SUISSE	1,30	1,59	2,41	3,78
PAYS-BAS	[illegible]	3,93	4,08	4,89

Matif

Cours 12h30	Volume 30/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	110,56	110,62
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,47	96,50

Marché des changes



Devises 17h35	Cours BDF 27/11	Achat 27/11	Vente 27/11
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	—	—
AUTRICHE (100)	47,65	—	—
BELGIQUE (100)	[illegible]	—	—
CANADA	3,71	—	—
DANEMARK (100)	[illegible]	—	—
ESPAGNE (100)	3,94	—	—
ÉTATS-UNIS	5,71	—	—
FINLANDE (100)	[illegible]	—	—
GDE-BRETAGNE	9,46	—	—
GRÈCE (100)	[illegible]	—	—
IRLANDE	[illegible]	—	—
ITALIE (1000)	[illegible]	—	—
JAPON (100)	4,65	—	—
NORVÈGE (100)	[illegible]	—	—
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	—	—
SUÈDE (100)	[illegible]	—	—
SUISSE (100)	[illegible]	—	—

TAUX

● **France** : le marché obligataire était bien orienté à l'ouverture, lundi 30 novembre. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans était en légère baisse, à 4,12 %. Le ministre français de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a *affirmé*, dimanche, dans un entretien *accordé au journal italien Il Sole 24 Ore*, sa confiance en la Banque *centrale européenne* (BCE) pour mettre la croissance et l'emploi en *tête de ses priorités, ce que les in*vestisseurs n'ont pas manqué d'interpréter comme un appel voilé à la baisse des taux.
De son côté, le président de la BCE, Wim Duisenberg, cité par le quotidien britannique *The Times*, semble considérer que la prioité actuelle réside dans la convergence des taux des onze économies appelées a constituer l'euro aux plus bas niveaux actuels, même s'il n'exclut pas totalement un geste dans des *« circonstances spécifiques ».*

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 30 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre

Taux de report : 3,63

Cours relevés à 12h30

CAC 40 PARIS +0,48 %

CAC 40 : 3969,75

VALEURS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | % variation 31/12 (1)

VALEURS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | % variation 31/12 (1)

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12

Mardi daté mercredi : montant du coupon

Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon

Jeudi daté vendredi : compensation

Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

LUNDI 30 NOVEMBRE

OBLIGATIONS | % du nom. | % du coupon

ACTIONS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

LUNDI 30 NOVEMBRE

VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30

LUNDI 30 NOVEMBRE

VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12h30

LUNDI 30 NOVEMBRE

VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ● cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection

Cours de clôture le 27 novembre

VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net

CDC Asset Management

BNP

CAISSE D'EPARGNE

CRÉDIT AGRICOLE

CIC

CIC PARIS

CIC BANQUES

CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT

Crédit Mutuel

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

LEGAL & GENERAL BANK

LA POSTE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

SYMBOLES

○ cours du jour; ● cours précédent.

SPORTS Après la loi sur le dopage, l'autre grand projet de la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, la loi sur le sport, tarde à voir le jour en raison d'un calendrier parlementaire chargé. ● DANS UN ENTRETIEN accordé au *Monde*, la ministre dévoile les grandes lignes de son projet dont elle espère qu'il sera adopté avant l'été 1999. ● INQUIÈTE de l'influence grandissante de l'argent dans le mouvement sportif, investi principalement par les grands médias audiovisuels internationaux, Mme Buffet veut en réguler l'usage et en faire profiter l'ensemble de la communauté sportive. Elle est fermement opposée à l'entrée en Bourse des clubs. ● LA FISCALITÉ des clubs et joueurs professionnels devrait faire l'objet d'aménagements afin de faire face à la concurrence des clubs étrangers, et d'éviter l'exil des meilleurs représentants.

Marie-George Buffet refuse l'entrée en Bourse des clubs sportifs

Dans un entretien au « Monde », la ministre de la jeunesse et des sports révèle les grandes lignes de son projet de loi sur le sport. Trois objectifs : réguler l'afflux de l'argent, maintenir le secteur professionnel dans le mouvement sportif, encadrer face à une pratique de plus en plus populaire et diversifiée

« Pourquoi une nouvelle loi sur le sport ?

– La dernière loi, celle d'Edwige Avice, date de 1984. Elle reste très juste dans ses fondements, mais le sport a connu une mutation telle qu'elle ne nous permet plus de faire face aux réalités d'aujourd'hui. Les pratiques sportives se sont transformées. On fait du sport à tout âge, des bébés nageurs aux activités physiques dans les maisons de retraite. Des sports nouveaux apparaissent spontanément, comme le roller ou le foot en salle. La première question est donc : comment le mouvement sportif peut-il répondre à une telle diversité ?

Deuxième changement fondamental : l'arrivée massive – et qui s'accélère – de l'argent. Il faut se donner les moyens de réguler cet afflux, éviter que la seule loi du profit dicte ses règles, et faire en sorte que l'argent irrigue l'ensemble du mouvement sportif. Enfin, troisième question : le sport professionnel doit-il rester au sein du mouvement sportif – c'est ma conviction – ou bien doit-on le laisser dériver vers l'entreprise de spectacle ? Voilà les enjeux qui justifient la définition d'un nouveau cadre législatif.

– Actuellement, les formes juridiques des clubs sportifs interdisent aux éventuels investisseurs de percevoir des bénéfices. Votre projet de loi envisage-t-il la possibilité pour les clubs de se constituer en sociétés anonymes ?

– Nous avons décidé de donner un rôle moteur à l'association sportive. C'est à partir d'elle que nous prendrons en compte les situations qui se présentent. Le petit club qui, de temps en temps pendant l'année, exerce une activité lucrative parce qu'il a besoin de faire rentrer de l'argent, celui-là, il faut le laisser tranquille dans les structures existantes. Il y a d'autres associations qui ont une activité économique lucrative permanente. Il faut qu'elles puissent se donner les moyens de gestion appropriés, donc de créer une filiale. Celle-ci pourra prendre la forme d'une société anonyme, qui redistribuera des dividendes. Mais mon intention n'est pas de les pousser systématiquement vers cette solution. Toutes, d'ailleurs, ne le souhaitent pas. Nous conserverons la solution SEM (société d'économie mixte) pour ceux qui le souhaitent. Nous cherchons encore à définir une autre solution, intermédiaire, permettant la création d'une filiale qui ne redistribue pas de dividendes. Le projet de loi laissera le choix ouvert.

– La SA pourra-t-elle entrer en Bourse ?

– Je ne le souhaite pas. Les risques d'OPA plus ou moins sauvages sont trop importants. Il est à craindre aussi que les jeux boursiers influent sur les résultats sportifs, ce qui n'est souhaitable pour personne. L'éthique doit prévaloir. C'est pour cela que nous souhaitons imposer un autre garde-fou : interdire à un même entrepreneur de posséder plus d'un club dans une même discipline.



MARIE-GEORGE BUFFET

– Le refus d'entrée en Bourse est-il irrévocable ?

– Pour moi, il l'est. Quand on regarde à l'étranger les résultats des clubs qui ont franchi le pas, on peut s'interroger. En Grande-Bretagne, les clubs qui s'en sont bien tirés se comptent sur les doigts d'une main.

– Pourtant, certains clubs français estiment ne pas avoir les moyens de lutter à armes égales au niveau européen ?

– Quand on regarde les résultats de la Ligue des champions ces dernières années, on ne peut pas dire que nos clubs soient pénalisés. Mais il est vrai que les questions du statut des clubs et de la maîtrise de l'argent dans le statut professionnel ne pourront se satisfaire d'une réponse franco-française. Quand on voit certaines dérives dans d'autres pays, on peut effectivement parler de concurrence déloyale. Là, il y a des réponses à trouver au niveau européen, et même au-delà.

– Certains patrons de club reprochent déjà au projet de loi d'instiller trop d'Etat dans le sport...

– C'est tout le contraire. Je veux donner au mouvement sportif les moyens de répondre aux attentes contemporaines de la pratique sportive. Bien sûr, certains clubs souhaiteraient un virage vers le tout-libéral. Ils aimeraient, à la limite, sortir du mouvement sportif. C'est l'idée de la Superligue de football, qui regrouperait les clubs les plus riches. Mais ils ne constituent qu'une infime minorité. Il faut être lucide. Combien de clubs français intéresseraient des actionnaires en Bourse ? Quatre ou cinq au maximum, et encore. La plupart des autres n'auraient plus les moyens de vivre. Il faut conserver la relation entre les collectivités publiques et un mouvement sportif indépendant, sinon, on dit oui tout de suite à la Superligue...

– Pensez-vous que la Superligue soit encore d'actualité ?

– Sous une forme ou sous une autre, oui. Regardez ce qu'est en train de construire l'UEFA... Voyez les accords qui se nouent dans les médias. Le sport est un enjeu majeur dans la construction de ce nouveau paysage médiatique.

– La loi Pasqua prévoyait la disparition progressive des subventions aux clubs. Allez-vous les autoriser à nouveau ?

– Oui, nous allons faire en sorte que, dès l'année prochaine, il y ait maintien des subventions publiques. Au-dessous de 2,5 millions de francs de masse salariale, il n'y aura pas de limitation. Ensuite, nous allons prévoir trois tranches, avec un plafonnement échelonné de la subvention des collectivités territoriales. Il sera prévu un conventionnement précis afin que l'argent public ne serve pas, par exemple, à acheter des joueurs. Il doit être utilisé pour le développement de la vie associative des clubs et pour la formation.

– Le précédent gouvernement envisageait des mesures fiscales pour inciter les sportifs de haut niveau à rester en France. Poursuivez-vous cette idée ?

– Nous réfléchissons à un aménagement fiscal permettant aux sportifs de se constituer un pécule pour l'avenir. Nous soumettrons une série de propositions en ce sens en conseil interministériel. La situation, c'est vrai, est inquiétante dans certains sports. En tennis, parmi les quinze premiers Français sur la liste ATP, très peu résident encore en France. Il faut imaginer des mesures fiscales qui ne soient pas des cadeaux, mais qui tiennent compte de la durée réduite d'une carrière sportive. On pourrait se rapprocher du statut des artistes.

– La France est connue pour la qualité de ses centres de formation. Que faire pour éviter qu'ils ne soient pillés ?

– Pour l'instant, nous travaillons sur la bonne formule. J'ai deux soucis. D'abord ceux qu'on appelle les « intermédiaires » et qui vivent du transfert des joueurs. Peut-on trouver au niveau de la loi le moyen d'imposer à ces personnes un code de conduite ? Là aussi, la loi française n'aura un sens que s'il y a réflexion au niveau international. Moi, j'ouvre le débat. Deuxième point sensible : les transactions commerciales sur les mineurs. Il convient, et le commissaire européen Oreja en est d'accord, que les sportifs et sportives ne fassent pas l'objet d'achats et de ventes. C'est une question qui relève d'une manière générale de la protection de l'enfance.

– N'êtes-vous pas tentée de favoriser la pratique sportive populaire au détriment de la compétition de haut niveau ?

– Pas du tout ! Je récuse les discours « basistes » où il n'y aurait que le sport dans le petit club local qui serait sain, noble. Certes, il faut augmenter le nombre de pratiquants et développer l'accès au sport dans certaines zones sous-équipées. La pratique féminine ou celle de personnes handicapées est également bridée dans certaines disciplines. Le haut niveau aura toujours besoin de la pratique amateur : des joueurs comme Zidane et autres ont tous débuté dans de petits clubs gérés par des bénévoles. Mais la pratique amateur a aussi besoin de l'exemple du sport de haut niveau : lorsque des milliers de gamines et de gamins veulent s'inscrire dans un club de foot, c'est parce qu'il y a eu l'exemple de la Coupe du monde. Je ne vois pas vraiment au nom de quoi il faudrait considérer l'esprit de compétition comme quelque chose de honteux...

– Et l'éternelle question du sport à l'école ?

– On l'a bien perçu dans les revendications du mouvement lycéen : il y a une demande de pratique sportive à l'école. Avec le ministère de l'éducation nationale, nous travaillons sur ce dossier. Je crois qu'il y a une volonté commune. De notre côté, à la jeunesse et aux sports, nous devons aussi reconsidérer nos formations. Nous avons besoin de formations très qualifiées et, en même temps – les clubs, les communes le réclament –, plus transversales, qui permettent de répondre à des problèmes nouveaux. Les dérives de la société pénètrent dans le sport : il faut pouvoir y faire face.

– Le calendrier législatif du Parlement est actuellement surchargé. L'examen du projet de loi, déjà plusieurs fois reporté, est impatiemment attendu par le monde sportif. *Quand espérez-vous aboutir ?*

– Je souhaiterais faire une première communication en conseil des ministres en décembre et qu'on puisse commencer le débat parlementaire en 1999. Nous avons encore du travail et beaucoup de concertation à mener. Mais nous avons bien avancé. »

Propos recueillis par Jacques Buob et Benoît Hopquin

Un long chantier

● **1984** : loi Avice, instaurant la possibilité pour les clubs de se transformer en SAOS, société anonyme à objet sportif.
● **1996** : Guy Drut lance un chantier pour réformer les structures sportives.
● **1997** : Marie-George Buffet initie sa propre loi sur le sport.
● **Novembre 1997** : lors des assises du football, la ministre annonce que les clubs pourront se constituer en SA, comme le demandait la Ligue nationale de football (LNF).
● **1998** : prévu d'abord pour aboutir en mai, le projet de loi sera retardé, achoppant notamment sur la possibilité ou non de laisser les clubs entrer en Bourse. Puis sa présentation sera repoussée plusieurs fois, à l'automne, en raison de la surcharge des calendriers, tant du conseil des ministres que du Parlement.

A la City, les clubs anglais ont moins la cote

LE FOOTBALL ANGLAIS est le plus riche du monde. Mais est-il le plus solide ? Le « Bilan annuel sur les finances du football », publié par le cabinet Deloitte and Touche, s'interroge. Ce cabinet d'audit indépendant publie chaque saison un très attendu état du foot en Angleterre. Initiée au milieu des années 80, l'entrée en Bourse des clubs dans le royaume a au moins eu cet avantage d'obliger à une transparence des comptes qui fait encore largement défaut de ce côté-ci de la Manche.

« Vivre au-dessus de ses moyens est devenu la règle plutôt que l'exception pour la plupart des clubs anglais, note Gerry Boon, le responsable du rapport. *Cette situation ne peut durer éternellement.* » Deloitte and Touche constate l'écart grandissant entre les clubs riches et les autres. Les cinq premiers clubs de la « Premier League » (division 1 anglaise) ont enregistré un chiffre d'affaires conjoint supérieur à celui des 72 autres clubs de la ligue professionnelle (qui compte quatre divisions en Angleterre).

La croissance de ce sport est pourtant phénoménale. Depuis cinq ans, elle se situe aux environs de 20 % par an. En 1996-1997, dernière saison considérée, elle était de 31 %. Le chiffre d'affaires du football anglais atteint près de 6,5 milliards de francs, ce qui en fait le plus important du monde. Les recettes de la division 1 anglaise sont ainsi deux fois plus élevées que celles de son homologue française.

PERTES D'EXPLOITATION

Mais les pertes avant imposition, si elles sont en diminution, frisent cependant les 400 millions de francs. Les salaires, en augmentation moyenne de 27 %, et le coût des transferts – près de 1 milliard de francs sont dépensés pour acheter des joueurs étrangers – engloutissent l'essentiel des revenus.

Jusqu'à présent, les droits de retransmission payés par BSkyB, la chaîne à péage de Rupert Murdoch, les sommes investies par quelques milliardaires et l'argent retiré de l'introduction en Bourse ont permis de maintenir globalement le navire à flot. *« Les ressources traditionnelles de financement des pertes d'exploitation des clubs se tarissent »*, note pourtant Gerry Boon. *« Dans l'ensemble, la City a montré une baisse d'intérêt à l'égard de l'investissement dans le football »*, poursuit le rapport. Au 30 juin 1998, seules les actions de Manchester United, Sunderland et Charlton Athletic étaient plus élevées qu'un an auparavant. Encore certains cours se retrouvent-ils dopés par les rumeurs d'OPA.

Deloitte and Touche s'inquiète surtout d'une dangereuse surenchère. Seule la division 1 s'avérant rentable – encore que plusieurs clubs y soient déficitaires –, les équipes des divisions inférieures déboursent sans compter pour accéder au plus vite à cet échelon vital économiquement. *« Des stratégies de survie, des mesures de partage de frais généraux, des fusions de clubs et d'autres dispositions similaires doivent aujourd'hui être le mot d'ordre pour de nombreux clubs de la Ligue de football anglaise »*, estime Gerry Boon.

B. H.

Le Paris-Saint-Germain met à mal la belle assurance de l'Olympique de Marseille

Les Parisiens obtiennent au Stade-Vélodrome le match nul (0-0) qu'ils étaient venus chercher

Des Marseillais tenus en échec à domicile (0-0) par le Paris-Saint-Germain, des Bordelais vainqueurs (1-0), chez eux, de Lens, et voilà le championnat de France de première division qui change à nouveau de leader. Les Girondins de Bordeaux ont repris le commandement de la compétition avant la dix-septième journée, qui les verra se déplacer à Lyon, jeudi 3 décembre, tandis que l'OM, deuxième, se rendra à Auxerre.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Rolland Courbis a l'ouïe fine. Trop fine en ce dimanche 29 novembre, où les clameurs des chants paillards émanant des vestiaires visiteurs lui ont définitivement gâché la soirée. Pour calmer la déception du match nul (0-0) concédé face au Paris-Saint-Germain, l'entraîneur marseillais avait troqué sa faconde contre le sarcasme. Une fois, deux fois, trois fois, il reprenait l'antienne : *« Si le PSG se satisfait de rester à quatorze points de l'OM, c'est son problème. Je préfère être à notre place et je tiens à rassurer le public parisien : quand nous viendrons au Parc des Princes le 5 avril 1999, nous essaierons de l'emporter, ce qui donnera un spectacle plus attrayant que ce soir. »*

FOOTBALL

C'est peu dire que Courbis a modérément apprécié le schéma tactique ultradéfensif concocté par son collègue du PSG, Artur Jorge. *« Pour gagner un match de football, c'est comme au Loto, il faut d'abord acheter un billet »*, ironisait le technicien marseillais, qui ne pourra pas plaider la surprise tant les intentions parisiennes étaient limpides. Il ne pouvait pas davantage ignorer l'histoire de ces confrontations Nord-Sud qui se résument depuis une décennie à de languissantes parties d'échecs avec des règlements de comptes sur la pelouse et dans les tribunes.

L'édition 1998-1999 n'aura pas été la plus sournoise, si on fait abstraction du pétard qui a touché le Parisien Grégory Paisley et du déluge de balles de tennis qui s'est abattu dans la surface du PSG, retardant le coup d'envoi de six minutes. Aucun joueur n'a été exclu par l'arbitre, Stéphane Bré, qui a distribué huit cartons jaunes (trois pour l'OM, cinq pour le PSG) et sifflé quarante-quatre coups francs (dix-huit contre l'OM, vingt-six contre PSG).

Si les Marseillais ont cédé leur première place au classement à Bordeaux au terme de cette seizième journée de championnat, ils le doivent à leurs propres insuffisances, même si la transversale et le poteau ont secouru les Parisiens à deux reprises sur des tirs de William Gallas et Florian Maurice. Maladroits au moment du geste final et translucides dans l'ébauche des offensives, les vedettes marseillaises ont facilité la tâche de leurs adversaires. *« Physiquement, nous sommes actuellement émoussés en raison de l'accumulation des matches »*, plaide le libero-capitaine de l'OM, Laurent Blanc. En fait, la lassitude est surtout mentale, comme si les prédictions des observateurs, celle de l'entraîneur lensois Daniel Leclercq en particulier – *« L'OM finira avec quinze points d'avance sur le deuxième »*, a-t-il récemment pronostiqué –, bridaient la spontanéité de la « dream team » marseillaise. La fébrilité fort peu olympienne des joueurs s'est déplacée sur le banc de touche, où Rolland Courbis règne tel un imperator vengeur. Rares sont les interventions arbitrales contraires aux couleurs phocéennes qui échappent à un geste désabusé ou à un commentaire acerbe. Courbis n'est certes pas un précurseur de la technique de déstabilisation du corps arbitral, mais son ralliement à ce procédé désolant témoigne de la pression négative qui s'est emparée des esprits.

COMPARAISON DÉFAVORABLE

Plus que tout autre, l'entraîneur marseillais, raillé par ses censeurs pour n'avoir jamais rien gagné, se retrouve en première ligne cette saison. La conquête du titre de champion de France lui est réclamée comme un dû compte tenu de l'extraordinaire qualité de son effectif. Son président, Robert Louis-Dreyfus, n'est pas le dernier à lui rappeler ses responsabilités. Si l'OM ne terminait qu'à la troisième place, *« ce ne sera pas à cause d'un mauvais choix de joueurs »*, a-t-il confié dans un entretien publié par le quotidien *L'Equipe* dimanche. Une manière comme une autre de souligner que le recrutement effectué à l'intersaison pour plus de 200 millions de francs ne peut qu'induire un nouveau couronnement national.

La logique capitaliste ne supporte pas d'impair. Avant de rappeler cette évidence, le patron-mécène de l'OM a peut-être analysé de près la trajectoire de son équipe depuis le début du championnat. Il aura alors relevé les absences de l'OM face aux clubs établis dans le premier tiers du classement. Les Marseillais ont concédé le nul à domicile devant le premier (Bordeaux), le troisième (Rennes) et le sixième (Paris-SG). A l'extérieur, ils ont été battus chez le cinquième (Lyon). Seul le quatrième (Monaco) s'est incliné (0-1), à l'ultime minute, au Stade-Vélodrome.

A l'inverse, les Bordelais ont bien négocié leurs matches au sommet avec des succès au Parc Lescure devant le PSG et Rennes, une victoire à Monaco et un nul à Marseille en attendant le déplacement à Lyon, jeudi 3 décembre. Rolland Courbis n'a pas fini de tirer nerveusement sur ses cigarettes.

Elie Barth

Dans les tribunes, des balles jaunes et des drapeaux multicolores

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

« Paris, Paris, entends-tu ? » Il est 20 h 27 dans les travées du virage nord du Stade-Vélodrome. L'heure d'apostropher la capitale. De bien lui dire que tout Marseille est là. La tribune ressemble au pont d'un navire surpeuplé et tanguant. Quelques vigies émergent de la foule et battent la cadence. On les appelle les « leaders ». Micro à la main, ils lancent les slogans et font démarrer les airs connus. Chacun représente un groupe de supporteurs. Tout à l'est se trouvent les Yankees, les plus nombreux. A côté sont installés les Dodgers. Un peu plus loin se situe le territoire des MTP, abréviation de « Marseille trop puissant ».

Les MTP ne sont pas les moins actifs. Leur chef, le bien célèbre « Pépé », torse nu été comme hiver, à domicile comme en déplacement (fût-ce à Moscou, comme il y a quelques années en Coupe d'Europe), est un tchatcheur né. Rien ne saurait refréner son débit. Le match contre Paris est le plus important de la saison. Qu'importe si le PSG, situé à quatorze points derrière l'OM, n'est pas l'adversaire le plus redoutable, sportivement. *PSG signifie Paris.*

Et donc tout son cortège de haines recuites, d'incompréhensions mutuelles, d'aversion ancestrale. Le coup d'envoi est donné avec quelques minutes de retard parce *que des balles de tennis ont été lancées sur la* pelouse par le virage sud, sans doute pour protester contre l'annulation du concert que devait donner à la mi-temps le groupe de rap IAM, jugé *« trop marseillais »* par la Ligue de football. Tribune nord, personne n'a rien vu. Les seules nouvelles émanant de l'autre virage – fief des Ultras et des Winners – arrivent via le média le plus ancien qui ait été offert à l'homme, sa voix.

MÊME JEAN-BOUIN S'ENCANAILLE

« Aux armes ! », s'époumone le sud. *« Aux armes ! »*, lui répond le nord. *« Nous sommes les Marseillais ! »*, entonne le sud. *« Nous sommes les Marseillais ! »*, reprend le nord. *« Et nous allons gagner ! »* Des drapeaux du Maroc, de la Jamaïque, de l'Afrique du Sud, flottent au milieu des traditionnelles écharpes blanc et bleu. *« Marseille, capitale du monde ! »*, clame un tee-shirt. *« Marseille belle et rebelle ! »*, dit un autre. De sinistres *« Ahrrr »* sont poussés à chaque fois que le PSG est en possession du ballon. On se *croirait à la projection d'un film d'épouvante* dans lequel Bernard Lama, le Parisien le plus sifflé, serait Nosferatu. La section féminine des MTP – appelée les Cagoles – n'est pas la plus avare de lazzis.

A quelques *minutes du repos*, un pétard explose sur la pelouse, créant de l'agitation du côté des bancs de touche. Le projectile a été lancé depuis la tribune Jean-Bouin, domaine des VIP et autres *« bourgeois »*. *« Un pétard à Jean-Bouin ! C'est pas possible ! »*, s'esclaffe-t-on, virage nord.

Au retour des joueurs sur la pelouse, le « tifo » (l'animation) reprend. Une rengaine célébrant les vertus du cannabis s'échappe des rangées. L'Italien du PSG, Marco Simone, se fait insulter dans sa langue maternelle. Celui de l'OM, Fabrizio Ravanelli, est accueilli sur l'air de son hymne national. Les attaquants phocéens repartent de plus belle. Mais ne marquent pas. *« Alors vous nous le mettez, ce but ? »*, s'impatiente « Pépé ». Une balle piquée de Robert Pires est sauvée sur la ligne. Les derniers espoirs phocéens s'évaporent. Au coup de sifflet final, la foule s'éclipse. Une partie des MTP décide de se retrouver au Nomad's Land, un squat artistique du côté de la Joliette. On y refera le match jusque très tard dans la nuit, pour le gagner.

Frédéric Potet

Les Girondins de Bordeaux reprennent la tête du championnat

DEVANT près de 30 000 spectateurs réunis au Parc Lescure, dimanche 29 novembre, en fin d'après-midi, les Girondins d'Elie Baup ont réalisé une belle opération en venant à bout du RC Lens, champion de France en titre, grâce à un but signé Johan Micoud (60e minute). Visiblement fatigués après leur splendide victoire obtenue quatre jours auparavant sur la pelouse de Wembley face à Arsenal en Ligue des champions, les Lensois ont souffert.

Bien organisée en 4-4-2, la formation girondine a trouvé depuis le début de la saison un style cohérent et possède quelques joueurs capables de faire basculer un match, comme le gardien Ulrich Ramé, l'attaquant Sylvain Wiltord, meilleur buteur du championnat avec dix buts, et surtout les remarquables passeurs que sont Ali Benarbia et Johan Micoud. L'entente entre ces deux joueurs est à la base des excellents résultats bordelais.

Face à Lens, c'est encore l'ancien monégasque Ali Benarbia qui, d'une longue passe, a trouvé Johan Micoud, auteur d'un nouveau lob victorieux et de son quatrième but de la saison. Seul point noir de la soirée pour les Bordelais : l'expulsion du défenseur international yougoslave Nisa Saveljic.

« Nous ne sommes pas aussi bien classés par hasard. Bordeaux possède la meilleure attaque, la meilleure défense, le meilleur buteur et le meilleur passeur du championnat », rappelait Johan Micoud pendant que son entraîneur, Elie Baup, ajoutait : *« L'équipe prend de plus en plus confiance en son jeu. »*

L'écart entre le duo de tête Bordeaux-Marseille et le reste des équipes est impressionnant. Bien que battus à domicile par le FC Nantes (2-3), les Rennais de Paul Le Guen sont toujours troisièmes du classement. Mais à onze longueurs des Bordelais et dix des Marseillais. En revanche, les Rennais comptent trois points d'avance sur l'AS Monaco, qui a ramené un point de son déplacement à Strasbourg (1-1), et Lyon, sévèrement battu (4-1) à Bastia. Depuis l'arrivée aux commandes de Laurent Fournier, l'équipe corse a réalisé un parcours remarquable, empochant treize points en sept rencontres. *« Depuis le début de la saison, une qualification européenne est l'objectif clairement avoué »*, a rappelé François Nicolaï, président du Sporting Club de Bastia.

Avant la dix-septième journée (jeudi 3 et vendredi 4 décembre), quatre points seulement séparent l'AS Monaco, quatrième du classement, de Nancy, treizième. Si la lutte pour le titre se limite à deux équipes, la course à l'Europe s'annonce *particulièrement disputée*. Et le public semble apprécier cette situation puisque, en dépit de températures peu clémentes, près de 20 000 spectateurs de moyenne (19 414) ont assisté aux neuf rencontres de cette seizième journée, dont 56 500 à Marseille, 28 789 à Bordeaux, 24 200 à Strasbourg et 19 348 à Rennes.

A. Ct

Le championnat de France de football de D1

16e JOURNÉE

Match	Score
Marseille-Paris-SG	0-0
Bordeaux-Lens	1-0
Rennes-Nantes	2-3
Bastia-Lyon	4-1
Le Havre-Auxerre	2-1
Strasbourg-Monaco	1-1
Toulouse-Sochaux	1-1
Lorient-Nancy	0-1
Metz-Montpellier	3-1

LES CARTONS

	Rouges	Jaunes
1 Lorient	0	21
2 Nantes	0	23
3 Auxerre	0	28
16 Sochaux	4	34
17 Lens	5	25
18 Bastia	7	46

CLASSEMENT

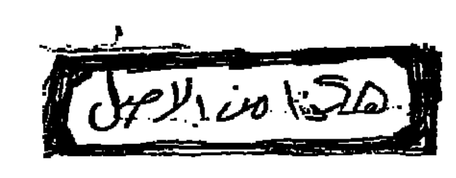
	Points	J	G	N	P	Diff.	Chgts	Séries
1 Bordeaux	38	16	12	2	2	+20	▲	GGNGG
2 Marseille	37	16	11	4	1	+18	▼	GGGPN
3 Rennes	27	16	8	3	5	+2	=	GPNPP
4 Monaco	24	16	7	3	6	+6	▲	PGPPN
5 Lyon	24	16	6	6	4	+5	▼	PGNGP
6 Paris SG	23	16	6	5	5	+5	=	NNGGN
7 Bastia	23	16	7	2	7	+4	▲	GPGPG
8 Nantes	23	16	6	5	5	+1	▲	NNPNG
9 Auxerre	22	16	6	4	6	−1	▼	NPPGP
10 Montpellier	21	16	6	3	7	0	▼	GPGNP
11 Strasbourg	21	16	5	6	5	−1	▲	PGGNN
12 Lens	20	16	6	2	8	−1	▼	PGPGP
13 Nancy	20	16	5	5	6	−2	=	GNNGG
14 Metz	18	16	4	6	6	−5	=	GNGPG
15 Le Havre	15	16	3	6	7	−7	▲	GNPPG
16 Sochaux	14	16	3	5	8	−17	▼	PGNNN
17 Toulouse	12	16	2	6	8	−14	▲	PPNPN
18 Lorient	11	16	2	5	9	−13	▼	PPPGP

LES ATTAQUES 1 Bordeaux 32 buts • 2 Marseille 30 buts • 3 Montpellier 28 buts.

LES DÉFENSES 1 Marseille, Bordeaux 12 buts • 2 Paris-SG 13 buts • 3 Strasbourg 15 buts.

LES BUTEURS 1 Wiltord (Bordeaux) 10 buts • 2 Maurice (Marseille), André (Bastia) 9 buts.

17e JOURNÉE : Jeudi 3 décembre : Auxerre-Marseille, Lyon-Bordeaux, Monaco-Nancy. Vendredi 4 décembre : Paris-SG-Toulouse, Nantes-Bastia, Lens-Strasbourg, Metz-Rennes, Montpellier-Le Havre, Sochaux-Lorient.



Slalom d'Aspen : Sébastien Amiez dauphin de Thomas Stangassinger

UNE SEMAINE après le sacre de son compatriote Pierrick Bourgeat *dans le slalom d'ouverture de Park City (Etat-Unis), le Français Sébas*tien Amiez, vice-champion du monde et vainqueur de la Coupe du monde de la discipline en 1996, a pris, dimanche 29 novembre, la deuxième place du slalom d'Aspen (Etats-Unis). Vingt-deuxième apres la première manche, Sébastien Amiez, pourtant parti avec le dossard nº 9, a pris tous les risques lors de son deuxième passage pour terminer à 26 centièmes de l'Autrichien Thomas Stangassinger, qui a « *su gérer son chrono* » et décrocher *ainsi la neuvième victoire de sa* carrière. Le Norvégien Tom Stiansen a pris la troisième place.
Au classement de la Coupe du monde de la spécialité, Thomas Stangassinger, champion olympique en slalom de Lillehammer (1994), a revêtu le dossard rouge de leader, avec 136 points, devant le duo français composé de Pierrick Bourgeat (126), 10e à Aspen, et Sébastien Amiez (120).

DÉPÊCHES

■ ***FOOTBALL* : la Fiorentina**, *auteur d'un précieux match nul* (0-0) à Bari, a conforté sa place de leader du championnat d'Italie en profitant des cinglantes défaites de la Juventus à Bologne (0-3) et du Milan AC à Parme (0-4), dimanche 29 novembre, lors de la 11e journée. Dans le derby romain, la Lazio et l'AS Rome, troisième avec 19 points, n'ont pu se départager (3-3).

■ **Aston Villa, leader du championnat d'Angleterre,** a obtenu le match nul (2-2) à Nottingham Forest, samedi 28 novembre, lors de la 15e journée. Au classement, Manchester, grâce à sa victoire sur Leeds (3-2), *se rapproche à un point*, et West Ham, victorieux à Tottenham (2-1), prend la troisième place. Arsenal, quatrième, a réalisé une nouvelle contre-performance à domicile face à Middlesbrough (1-1).

■ **Caen et l'AC Ajaccio, clubs de deuxième division, ont été éliminés**, samedi 28 novembre, dès leur entrée en Coupe de France, au septième tour de la compétition. Les Corses ont été défaits 2-1 après prolongation, par Revel (DH), et les Caennais se sont inclinés (1-2) *face à Rouen (CFA2). Saint*-Etienne, leader invaincu de D2, a brisé les espoirs (3-0) de Bourg-Péronnas (CFA), qui avait atteint les quarts de *finale lors de la précédente édition.*

■ **RUGBY : l'Australie s'est imposée de justesse face à l'Angleterre (11-12)**, samedi 28 novembre, à Twickenham. C'est le capitaine des Wallabies, John Eales, auteur des douze points, qui a offert la victoire à son équipe. Dans un autre test-match, l'Afrique du Sud, championne du monde, a battu l'Irlande (27-13) à Lansdowne Road. En signant leur 17e succès d'affilée en quinze mois, les Springboks ont égalé le record de victoires établi par les *All Blacks* entre 1965 et 1969.

■ **TENNIS DE TABLE : le Français Damien Eloi a gagné les Internationaux de Suède**, *dimanche 29 novembre, à Sundsvall, en domi*nant en finale le Suédois Jörgen Persson en cinq sets.

■ **LOTO : résultats des tirages nº 95** effectués samedi 28 novembre.
Premier tirage : 6, 11, 15, 30, 34, 39 ; numéro complémentaire : 47. Rapports pour 6 numéros : 7 053 780 F ; 5 numéros et le complémentaire : 92 590 F ; 5 numéros : 7 010 F ; 4 numéros et le complémentaire : 318 F ; 4 numéros : 159 F ; 3 numéros et le complémentaire : 32 F ; 3 numéros : 16 F.
***Second tirage** : 2, 18, 24, 35, 37, 44 ; numéro complémentaire* : 7. Rapports pour 6 numéros : 15 231 370 F ; 5 numéros et le complémentaire : 43 705 F ; 5 numéros : 6 915 F ; 4 numéros et le complémentaire : 296 F ; 4 numéros : 148 F ; 3 numéros et le complémentaire : 32 F ; 3 numéros : 16 F.

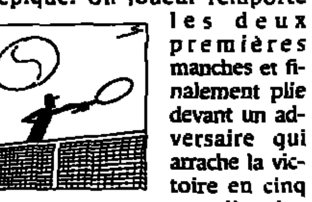
Aux Masters, Alex Corretja conclut une saison encore marquée par l'empreinte de Pete Sampras

L'Espagnol a battu l'Américain, puis son compatriote Carlos Moya en finale à Hanovre

Les Masters masculins de Hanovre (Allemagne), emportés, dimanche 29 novembre, par l'Espagnol Alex Corretja, ont clos la saison de tennis 1998. Elle a été marquée par l'exceptionnelle réussite de l'Américain Pete Sampras, numéro 1 mondial pour la sixième année consécutive. Cet exploit n'a pas suffi à réveiller l'intérêt pour un sport qui doit désormais beaucoup de son audience à la qualité du jeu de ses championnes.

HANOVRE
de notre envoyée spéciale

Un beau, un grand match, avec ce que cela peut comporter d'épique. Un joueur remporte les deux premières manches et finalement plie devant un adversaire qui arrache la victoire en cinq sets d'un jeu solide. Ainsi va parfois le tennis, *ainsi Alex Corretja a-t-il bâti*, dimanche 29 novembre, en finale des Masters de Hanovre (Allemagne), le plus joli triomphe de sa carrière.



TENNIS

Vainqueur de Pete Sampras en demi-finale, samedi 28 novembre, l'Espagnol a battu son compatriote Carlos Moya à force de puissance, de patience, comme savent si bien *le faire les joueurs ibères* (3-6, 3-6, 7-5, 6-3, 7-5). Il prend ainsi sa re*vanche sur la finale des* Internationaux de France de Roland-Garros 1998, qui l'avait vu balayé par Carlos Moya. « *J'ai trouvé la force dans mon cœur, car je ne voulais pas être considéré comme un* loser », a soufflé le garçon aux beaux yeux.

Dimanche, sur surface rapide, le tennis espagnol a prouvé ses im*menses progrès et sa capacité à* s'adapter à d'autres terrains que celui fait de terre battue en remisant les longues constructions de points et d'attaques du fond du court : une centaine de points ont été joués au filet. La dernière finale du circuit – la plus longue de l'année : quatre heures de jeu – a symbolisé *la saison 1998. Celle-ci fut belle*, parfois passionnante, plus souvent intéressante, jamais vraiment émouvante.

En 1998, il y a eu, certes, comme chez les dames, quatre champions différents dans les quatre rendez-vous du Grand Chelem, il y a eu, bien sûr, la course-poursuite de Pete Sampras pour rester numéro un mondial (mission accomplie !). *Mais tout ça n'a pas pas réussi* à enjoliver une saison finalement terne.

Trois des finales du Grand Chelem ont été décevantes. Seule celle de Wimbledon, gagnée par Pete Sampras devant Goran Ivanisevic, a tenu ses promesses. De plus, la saison s'est arrêtée trop vite pour de trop nombreux protagonistes du circuit. *Dès le mois d'octobre*, les signes de fatigue et de blessures se sont fait sentir. Patrick Rafter, blessé, n'était pas en Allemagne, le Néerlandais Richard Krajicek non plus, qui se remet d'une récente opération au genou. A Hanovre, il a fallu faire appel au remplaçant, le Britannique Greg Rusedski, jeudi, *pour jouer à la place d'Andre Agas*si. L'Espagnol Albert Costa est venu *entre deux avions* pour suppléer le Chilien Marcelo Rios. Le même cirque s'était déjà produit en 1997.

NOUVELLE GÉOPOLITIQUE

En fin de compte, c'est la géopolitique du tennis qui a entretenu la passion pour le jeu. Numéro un mondial éphémère, le gaucher *Marcelo Rios a soulevé un formi*dable enthousiasme dans son pays, perpétuant ainsi, dans une autre nation d'Amérique latine, la fièvre partie de la victoire du Brésilien Gustavo Kuerten à Roland-Garros en 1997. Patrick Rafter, lui, a réchauffé les vocations en Australie, aidé par son compatriote Marc Phi*lippoussis, qui fut son adversaire* malheureux en finale de l'US Open. La Russie s'est découvert une petite merveille, Marat Safin, tombeur d'Andre Agassi et de Gustavo Kuerten à Roland-Garros en 1998. Une situation qui a rendu sponsors, partenaires ou vendeurs de droits télévisés parfaitement heureux.

L'Association des joueurs professionnels (ATP) a déjà tiré profit de cette saison, *qu'elle a jugée « ouverte »*. Dimanche 29 novembre, Mark Miles, directeur exécutif de l'ATP, a annoncé une prolongation de trois ans du partenariat avec Mercedes lors des neuf plus gros tournois du circuit. Les dirigeants des Super-9 – dont l'Open de Paris – ont en outre renforcé les liens *avec l'ATP, permettant ainsi* de meilleurs investissements marketing et une négociation plus simple des droits télévisés.

L'ATP va bien. Le rapport 1998 publié dimanche fait état de 58,7 millions de dollars de revenus (près de 350 millions de francs environ), *en augmentation* de 5 % par rapport à 1997.

Il y a les bonnes nouvelles financières du rapport et il y a la vraie bonne nouvelle. C'est fait : dimanche, Mark Miles et Brian Tobin, président de la Fédération internationale de tennis (ITF), ont annoncé la réconciliation entre *l'ATP et l'ITF, qui étaient en conflit* depuis la création de l'ATP Tour, en 1990. Cette paix a été consolidée par la présence de Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (le tennis fait partie de la famille olympique).

Les trois organismes vont harmoniser leurs épreuves. Le tournoi *olympique pourrait rapporter des* points ATP aux joueurs comme la Coupe du Grand Chelem, propriété de l'ITF ; l'ATP sera représentée sur les quatre tournois du Grand Chelem ; l'ATP et l'ITF vont travailler ensemble à l'étude de nouvelles règles, ce que chacun faisait jusqu'ici dans son coin. *Le rapprochement a semble-t-il été accéléré* par la sérieuse menace de la création d'un circuit parallèle par Boris Becker et Bernie Ecclestone, le très fortuné patron britannique de la formule 1.

L'ATP, créée après une sécession des joueurs qui grognaient contre l'anarchie du circuit, n'a pas voulu voir s'envoler les millions de dollars, mais ce sport ne se décide tou*jours pas à s'occuper de son avenir* à long terme, malgré la crise qui le menace depuis plusieurs années.

B. M.

Le palmarès 1998

● **Open d'Australie.** Messieurs : Petr Korda (Rep. tch.) b. Marcelo Rios (Chi.) 6-2, 6-2, 6-2 ; Dames : *Martina Hingis (Sui.) b. Conchita* Martinez (Esp.) 6-3, 6-3.
● **Roland-Garros.** Messieurs : Carlos Moya (Esp.) bat Alex Corretja (Esp.) 6-3, 7-5, 6-3 ; Dames : Arantxa Sanchez-Vicario (Esp.) b. Monica Seles (EU) 7-6, 0-6, 6-2.
● **Wimbledon.** Messieurs : Pete *Sampras (EU)* b. Goran Ivanisevic (Cro.) 6-7, 7-6, 6-4, 3-6, 6-2 ; Dames : Jana Novotna (Rép. tch.) b. Nathalie Tauziat (Fra.) 6-4, 7-6.
● **US Open.** Messieurs : Patrick Rafter (Aus.) b. Mark Philippousis (Aus.) 6-3, 2-6, 6-2, 6-0 ; Dames : Lindsay Davenport (EU) b. Martina Hingis (Sui.) 6-3, 7-5.
● **Masters.** Messieurs : Alex Corretja (Esp.) b. Carlos Moya (Esp.) 3-6, 3-6, 7-5, 6-3, 7-5 ; Dames : Martina Hingis (Sui.) b. Lindsay Davenport (EU) 7-5, 6-4, 4-6, 6-2.

Le numéro un poursuit sa course aux records

LE JOUEUR du siècle, ainsi Pete Fischer envisageait-il *Pete Sampras. A son premier entraîneur, l'Américain* a souvent répondu : « *J'essaie seulement de gagner des matches.* » A force, il est devenu, jeudi 26 novembre, le premier joueur de l'histoire à être couronné numéro un mondial six années de suite. « *Je suis convaincu que ce record ne sera jamais battu* », a-t-il estimé.

Né le 12 août 1971 à Washington DC, Pete Sampras a très vite affirmé sa vocation. Il aime taper des balles contre le mur du garage ou joue avec sa grande sœur Stella. *En 1979, en* Californie, *le garçon* rencontre son premier entraîneur, Pete Fischer, qui est persuadé que *le gosse sera champion et que le tennis du* futur sera puissant et offensif. En 1979, alors que le jeu vit au rythme du lift de Björn Borg, l'anticipation est osée. Le technicien n'en démord pas et fait découvrir à son élève les serveurs-volleyeurs australiens : Ken Rosewall, John Newcombe, Roy Emerson et surtout Rod Laver, le modèle absolu du champion.

Pete Sampras rencontre aussi Jim Courier, Andre Agassi : « *Entre nous, il y a toujours eu ce mélange de respect et de méfiance, d'amitié et de rivalité. Je crois que cela aide à progresser.* » Pete Fischer continue de façonner son champion. A seize ans, le jeune homme adopte le revers à une main. « *On n'a jamais vu un serveur-volleyeur jouer à deux mains* », avait noté Pete Fischer.

A dix-sept ans, en 1988, Pete Sampras passe professionnel. Deux ans plus tard, à la surprise générale, le gamin enlève son premier tournoi du Grand Chelem *en battant Andre Agassi en finale de l'US Open. A dix*-neuf ans et vingt-huit jours, il devient le plus jeune champion de l'histoire de l'épreuve. Trop tôt, selon Pete Fischer. De fait, Pete Sampras ne confirmera ses bonnes dispositions qu'en 1992 en se hissant en demi-finale de Wimbledon et en finale de l'US Open (défaite contre Stefan Edberg).

Il est temps pour lui de découvrir autre chose. Pete *Fischer s'efface, Tim Gullikson approche.* « *Gulli* », fort de son expérience de joueur et de coach, inculquera à son nouveau protégé l'avidité de la perfection. Ses matches sont décortiqués, tous les points inscrits sur des carnets. En mai 1996, « Gulli » est emporté par une tumeur au cerveau. Paul Annacone prend le relais. « *"Gulli" est toujours un peu là, sa mort m'a brutalement montré qu'il y avait des réalités plus dures que le tennis* », raconte Pete Sampras, qui aime aussi dire : « *Quand vient l'heure de rentrer sur le court, je me transforme en l'animal égoïste qu'il faut être pour gagner. Tout doit tourner autour de moi et tout doit tourner rond.* »

A UNE LONGUEUR DE ROY EMERSON

En 1993, ce serveur-volleyeur gagne sur sa terre de prédilection, le gazon de Wimbledon. Il garde son titre en 1994 et 1995 et le gagnera à nouveau en 1997. En 1998, il égale le score de Björn Borg (onze victoires en Grand Chelem) et ne se situe plus qu'à une longueur de Roy Emerson. Il est aussi remis en selle pour le titre de numéro un mondial à la fin de l'année.

Il est venu à Hanovre avec 33 malheureux points *d'avance sur Marcelo Rios. La course a tourné* court jeudi quand le Chilien a déclaré forfait à cause d'une blessure au dos. Samedi, Pete a perdu son titre des Masters en demi-finale contre Alex Corretja. La déception passée, il annoncé ses objectifs pour 1999 : égaler ou dépasser le record de Roy Emerson, gagner enfin Roland-Garros, dépasser le record d'Ivan Lendl, qui est *resté numéro un mondial* 270 semaines durant (il en est à sa 248e semaine en tête du classement). Tout lui *semble possible, en un an. Pete Fischer ne s'était pas* trompé : ce jeune homme resemble de plus en plus au joueur du siècle.

B. M.

COMMENTAIRE

TOURNER LA PAGE

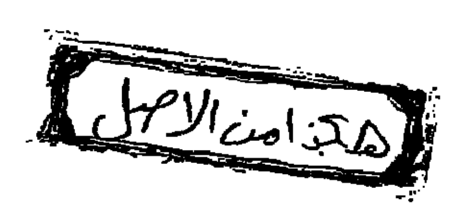
Dirigeants, partenaires et autres décideurs du monde du tennis *peuvent respirer. En restant six ans* au sommet, Pete Sampras n'a pas encore tué son sport. Aux Masters, l'ATP a donc annoncé une nouvelle collaboration de trois ans avec Mercedes, un renforcement de sa stratégie marketing, une couverture plus « technologique » des dix plus grands tournois du circuit – les Super-9 et les Masters – et cette réconciliation tant attendue avec la Fédération internationale de tennis (IFT).

Le tennis masculin a néanmoins perdu de son charme : aux trousses de Pete Sampras, de nombreux joueurs ont *paru lisses et leur jeu* académique, comme s'il fallait ressembler à l'Américain pour le combattre. Il est vrai que, si la personnalité taciturne et l'engagement monacal du numéro un mondial sont pour quelque chose dans ce *phénomène, l'évolution* athlétique de la discipline (plus vite, plus fort) a aussi émoussé son attrait.

En 1998, les amateurs de tennis sont restés dans les tribunes mais sont allés chercher des plaisirs sur d'autres courts. Ils ont appris à ai*mer le style de Marcelo Rios ou ont* apprécié les tactiques kamikazes vers le filet de Patrick Rafter ou de Greg Rusedski. Ils ont aussi redécouvert le tennis féminin en y trouvant une technique de jeu plus fine, de l'émotion et des personnalités plus variées et plus *ouvertes*.

Que souhaiter pour 1999 ? Que *l'association des joueuses mette la* pédale douce sur le côté glamour afin de ne pas déraper. *Car*, derrière le nombril d'Anna Kournikova ou les lourdes coiffures emperlées des sœurs Williams, il restera toujours le tennis. Ainsi l'a résumé Lindsay Davenport, numéro un mondiale 1998 : « *J'espère que les gens se souviennent que nous sommes d'abord des athlètes.* » Et chez les messieurs ? Que Pete Sampras se fasse moins austère dans sa quête du record de Roy Emerson : *il le peut, il vient de le prouver aux* Masters en se montrant heureux de jouer et presque expansif. Qu'enfin il améliore ce fameux record en gagnant Roland-Garros au passage. Alors le tennis masculin pourra tourner la page.

Bénédicte Mathieu



Gris et froid

MARDI, attention à la neige et au verglas possible. Les hautes pressions s'installent de l'Europe de l'Est au proche Atlantique et dirigent sur la France un flux de nord-est apportant à nouveau fraîcheur et grisaille. Quelques flocons sont possibles un peu partout.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– La grisaille va dominer cette journée. Le matin, les températures seront voisines de 0 dans l'intérieur et de 6 à 8 près des côtes. L'après-midi, le thermomètre ne dépassera pas 5 à 6 degrés.

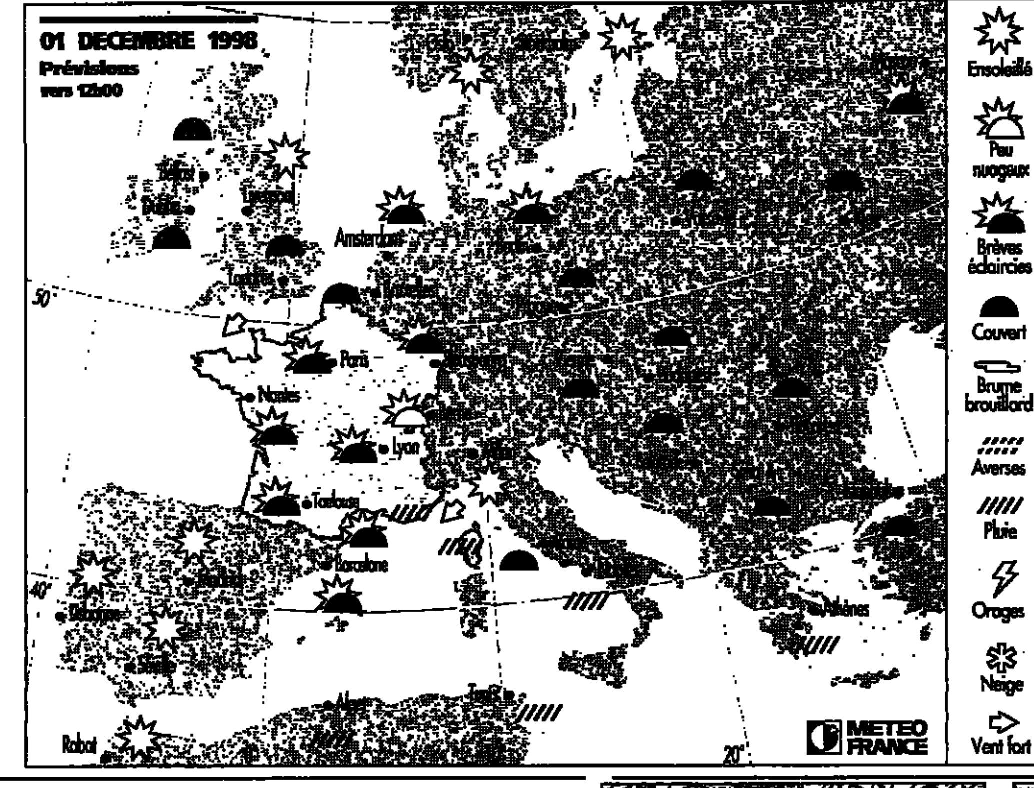
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Dans certaines vallées, risque de brouillard givrant. La grisaille dominant avec quelques flocons possibles. Températures négatives le matin, jusqu'à – 3 degrés ; 1 à 5 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Grisaille avec risque de brouillard givrant dans les vallées le matin. Quelques flocons de neige et du verglas dans certaines vallées. En altitude, soleil au-dessus de 1 000 mètres. Les températures négatives le matin, jusqu'à – 4 à – 5 degrés, seront à peine positives l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Toujours de la grisaille avec risque de brouillard givrant le matin. Flocons de neige en plaine. Les chutes de neige sur les Pyrénées s'espaceront l'après-midi. Les températures voisines de 0 le matin atteindront 5 à 7 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Après quelques brouillards givrants dans les vallées, la grisaille dominera. Neige ou même verglas. Les Alpes du Nord seront dégagées au-dessus de 1 000 mètres. De – 1 à – 7 degrés le matin, 2 à 5 l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Neige en Corse au-dessus de 1 000 mètres. Ailleurs, le mauvais temps pluvieux et neigeux au-dessus de 400 à 800 mètres touchera d'abord la Provence, la Côte d'Azur et les Alpes du Sud, puis gagnera les autres régions.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MONDE.** Du 1er décembre 1998 au 31 mars 1999, cent hôtels Méridien à travers le monde affichent des tarifs promotionnels avec des réductions allant jusqu'à 50 % du prix public. Ceux-ci s'appliquent sur tout séjour d'au moins deux nuits, en week-end comme durant la semaine. Ces tarifs, valables pour une chambre simple ou double, incluant taxes et services, sont dévoilés dans une mini-brochure baptisée *Le Passport*, disponible sur demande au 08-00-40-22-15.

■ **ALLEMAGNE.** Nouvelle étape du Thalys, Düsseldorf est à quatre heures trente de Paris, gare du Nord, et à trois heures de Bruxelles. Départ quotidien à 16 h 55 de la capitale française et à 7 h 31 d'Allemagne. Tarif « mini » : 492 F l'aller-retour, places limitées, non remboursable ni modifiable. Tarif « loisir » : 690 F, échangeable une fois avant le départ. Renseignements, Deutsche Bahn France, tél. : 01-44-58-95-50.

PRÉVISIONS POUR LE 01 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	4/14	P
BIARRITZ	-4/4	P
BORDEAUX	-1/6.	P
BOURGES	-1/5	P
BREST	5/9	P
CAEN	-2/4	P
CHERBOURG	3/8	P
CLERMONT-F.	-5/1	P
DIJON	-3/2	P
GRENOBLE	-5/1	P
LILLE	-3/1	P
LIMOGES	-3/4	P
LYON	-3/2	P
MARSEILLE	2/9	P
NANCY	-3/1	P
NANTES	-2/6	P
NICE	6/14	P
PARIS	-1/3	P
PAU	-2/3	P
PERPIGNAN	3/9	N
RENNES	-1/7	P
ST-ETIENNE	-5/0	P
STRASBOURG	-2/2	P
TOULOUSE	-1/4	P
TOURS	-1/4	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/29	P
FORT-DE-FR.	23/29	C
NOUMEA	23/28	C
PAPEETE	23/28	P
POINTE-A-PIT.	22/28	P
ST-DENIS-RÉ.	23/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	-5/-3	N
ATHENES	10/17	P
BARCELONE	4/11	N
BELFAST	7/9	C
BELGRADE	-2/2	C
BERLIN	-6/-5	N
BERNE	-4/1	S
BRUXELLES	-4/-2	P
BUCAREST	-6/-3	C
BUDAPEST	-3/2	C
COPENHAGUE	-1/1	C
DUBLIN	6/9	C
FRANCFORT	-4/0	C
GENEVE	-5/1	S
HELSINKI	-4/2	C
ISTANBUL	7/9	C
KIEV	-13/-11	C
LISBONNE	6/13	S
LIVERPOOL	2/5	S
LONDRES	1/5	C
LUXEMBOURG	-5/-2	C
MADRID	-2/8	S
MILAN	1/8	S
MOSCOU	-18/-14	N
MUNICH	-4/-2	C
NAPLES	9/14	P
OSLO	-3/3	S
PALMA DE M.	5/12	C
PRAGUE	-7/-4	C
ROME	8/13	C
SEVILLE	2/15	S
SOFIA	-2/2	C
ST-PETERSB.	-9/-4	N
STOCKHOLM	-4/2	S
TENERIFE	12/17	N
VARSOVIE	-10/-7	C
VENISE	2/9	S
VIENNE	-4/-3	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/23	P
BUENOS AIR.	19/33	S
CARACAS	23/27	N
CHICAGO	3/12	S
LIMA	16/22	C
LOS ANGELES	11/14	N
MEXICO	9/19	S
MONTREAL	3/14	N
NEW YORK	7/15	N
SAN FRANCIS.	10/13	S
SANTIAGO/CHI	9/28	S
TORONTO	4/8	S
WASHINGTON	9/18	S
AFRIQUE		
ALGER	9/14	P
DAKAR	25/30	S
KINSHASA	23/31	N
LE CAIRE	14/23	S
MARRAKECH	5/14	S
NAIROBI	15/25	N
PRETORIA	18/27	P
RABAT	4/16	S
TUNIS	10/15	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/31	C
BOMBAY	19/32	S
DJAKARTA	26/31	P
DUBAI	18/29	S
HANOI	26/31	N
HONGKONG	23/25	C
JERUSALEM	13/22	N
NEW DEHLI	10/23	S
PEKIN	-8/-4	C
SEOUL	2/9	P
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	15/19	P
TOKYO	11/18	N

Situation le 30 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 2 décembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

INFORMATIQUE

IBM oriente ses recherches vers tous les objets usuels

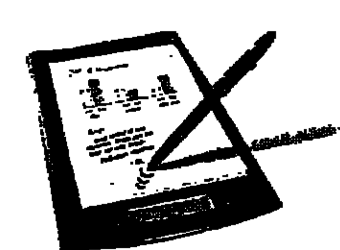
EN SE PERFECTIONNANT, les ordinateurs personnels deviennent de plus en plus complexes. Les fabricants assurent que les progrès de la micro-électronique simplifieront l'usage des PC grâce à des techniques de communication telles que la reconnaissance vocale et la synthèse de la parole.

IBM choisit une autre voie. L'entreprise, qui a raté le virage de l'ordinateur personnel dans les années 80, tente d'anticiper la mutation de l'informatique attendue au cours des toutes prochaines années. Big Blue mise sur l'évolution du PC grand public vers une informatique « diffuse » (*pervasive* en anglais, c'est-à-dire « qui se répand partout »).

« *Prenons l'exemple du téléphone*, explique Mark Bregman, directeur de l'informatique « diffuse » chez IBM. *La complexité, totalement absente du terminal, a été concentrée dans le réseau. De même pour l'automobile. Elle devient à la fois plus sophistiquée, plus facile à utiliser et plus fiable.* » La plupart des technologies matures ont déjà réussi à préserver les utilisateurs du casse-tête et de l'angoisse qu'elles leur imposaient à leur début. Ainsi, au début du siècle, les voitures étaient vendues avec une trousse à outils et un manuel de dépannage... C'est à peu près la situation de l'ordinateur aujourd'hui. « *Le PC est une plate-forme*, poursuit Mark Bregman, *personne ne sait comment l'utiliser.* »

Pour illustrer son propos, il prend l'exemple du célèbre couteau suisse, autre exemple de « plate-forme ». « *Dans la cuisine, il est plus pratique de faire appel à des couteaux plus spécialisés* », note-t-il. De même, au lieu de rester confinée dans un PC à tout faire, IBM estime que l'informatique va se fondre dans nombre d'objets usuels. Mark Bregman souligne que ce phénomène d'évanescence de la technologie affecte jusqu'au nom des instruments : ainsi, on dit que l'on « appelle » quelqu'un, au lieu de spécifier que l'on va lui « téléphoner », tant le recours au combiné est devenu évident dans de nombreuses situations.

Que va donc devenir le bon vieux PC ronflant dans un coin du salon ou de la chambre ? IBM travaille sur sa réduction au format baladeur de son modèle portable.



Le Crosspad, bloc de papier monté sur une tablette à numériser. Grâce à un émetteur situé dans le stylo, l'utilisateur obtient simultanément une version écrite de ses notes et leur numérisation. Commercialisé aux Etats-Unis pour 400 dollars (environ 2 300 francs).

Là où Sony a si bien réussi avec la musique, l'informatique aura sans doute plus de mal à s'imposer.

Le prototype d'IBM, s'il fonctionne déjà sous Windows 98, pose de nombreuses questions. La souris microphone est tenue à la main et déplacée dans l'espace tandis que l'utilisateur visualise l'écran virtuel dans un viseur placé devant son œil. Il faudra un certain apprentissage pour maîtriser ce PC baladeur, qui fait plus appel aux exploits de la miniaturisation qu'à l'application stricte de l'idée d'informatique « diffuse ».

Le Crosspad, développé par le fabricant américain de stylos Cross et IBM, illustre beaucoup mieux ce concept. Il s'agit d'un bloc de papier standard monté sur une tablette à numériser. Un minuscule émetteur situé dans le stylo transmet des mouvements de sa pointe au système d'enregistrement numérique. Résultat : l'utilisateur obtient simultanément une version écrite de ses notes et leur numérisation.

Un simple câble de raccordement à un PC suffit pour stocker les informations sur un disque dur. En traçant un cercle autour d'un mot, on le transforme en clé de recherche dans la base de données constituée sur l'ordinateur. Le texte manuscrit peut être traduit en caractères d'imprimerie, avec le taux de réussite encore limité des logiciels actuels (OCR, *optical character recognition*, c'est-à-dire la lecture optique). Quant aux dessins, ils sont conservés dans leur forme originale. L'intérêt du produit, commercialisé depuis le mois d'avril aux Etats-Unis pour 400 dollars (environ 2 300 francs), réside dans le principe d'adaptation de l'outil informatique à son utilisateur. Au lieu de contraindre ce dernier à pianoter sur le clavier d'un ordinateur portable pendant une conférence ou à numériser une par une ses pages de notes manuscrites, le Crosspad intègre et préserve l'écriture classique. Il la numérise simplement et automatiquement afin d'apporter la puissance informatique de stockage et de gestion de l'information.

RÉFRIGÉRATEUR INTELLIGENT

L'extension de l'informatique « diffuse » à d'autres objets ne devrait pas tarder. Les téléphones s'y mettent déjà. Portables, ils reçoivent et émettent des messages électroniques et s'apprêtent à capter certaines informations sur la toile d'Internet. Fixes, ils vont utiliser leur écran plat pour afficher des pages Web, sous réserve de quelques adaptations. Ces dernières seront réalisées par le logiciel développé par IBM pour France Télécom. L'an prochain, les premiers modèles de Screen-Phone, ou téléphone Internet-Minitel (Alcatel et Matra), devraient être commercialisés. Là encore, le PC disparaît dans un objet quotidien.

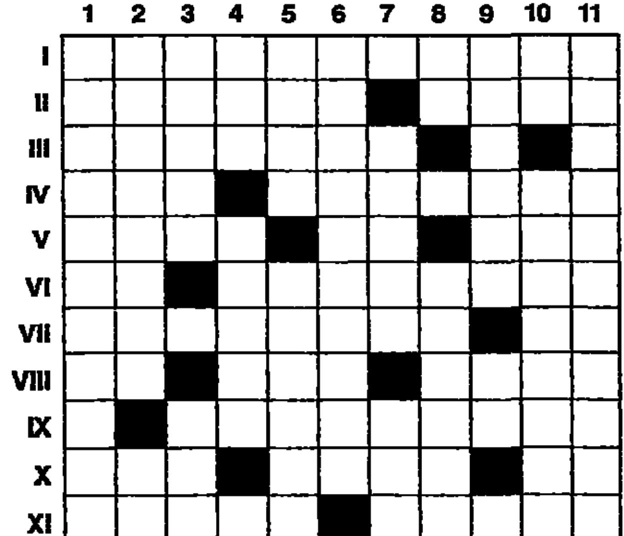
A plus longue échéance, Mark Bregman imagine un réfrigérateur capable d'analyser en permanence le stock de produits qu'il contient et d'envoyer automatiquement un message électronique pour commander une livraison de bouteilles de lait ou de plaquettes de beurre. Dans ce cas, l'utilisateur n'a plus qu'à programmer la liste des produits essentiels et les seuils d'alarme pour automatiser son ravitaillement.

Avant même d'envahir la maison et de parvenir peut-être à triompher de l'indomptable magnétoscope, l'informatique « diffuse » se niche déjà dans les ascenseurs, les systèmes de climatisation ou les panneaux d'information routière. Les cartes à puce lui offrent un terrain privilégié de développement. A terme, le PC pourrait ainsi rejoindre au musée la galerie des monstres émouvants engendrés par les technologies naissantes.

Michel Alberganti

MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 98286

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Ne fournira donc rien. – II. Mauvais d'être dedans. Presse féminine. – III. Suit le commissaire dans les ventes. – IV. Elève a la barre. Poussât en dehors. – V. Ses yeux firent écrire Louis. Forme de pouvoir. Fait ceinture chez Madame Butterfly. – VI. Démonstratif. S'accroche au ventre. – VII. Amenez à vous. Bâti à moitié. – VIII. Personnel. Fournisseur pour artistes. Beaux parleurs. – IX. Motif décoratif en façade. – X. Sa vallée est riche en fossiles. Grossit la Dordogne. Jeté pour le compte. – XI. Comme le lieu d'où l'on vient. On lui doit une histoire de la musique.

VERTICALEMENT

1. Lancée pour attirer le malheur. – 2. Assurance pour une bonne conduite. Possessif. – 3. Réservoir pour la science. Le prix de l'autre moitié. – 4. Delicats à table. Mouche velue. – 5. Qui a dépassé la bienséance. Où l'on decouvrit l'homme de Java. – 6. Signe d'ouverture pour une explication. – 7. Problème dans les fosses. Pompes françaises. – 8. Pronom. Venue d'Asie, elle fleurit au printemps. – 9. Vieux faiseur de pluie. Grossit avec les pluies. – 10. Personnel. A donc perdu toute ses qualités. – 11. Préparées pour donner plus.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98285

HORIZONTALEMENT

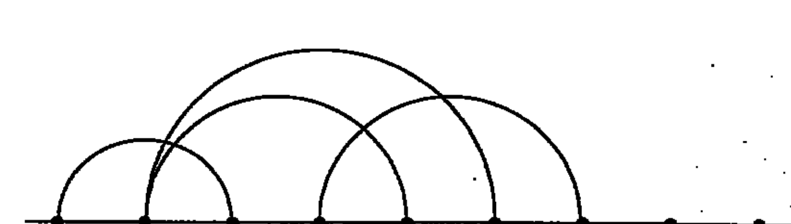
I. Pornographe. – II. Louable. Lam. – III. Astrée. Pâti. – IV. Ip. Dinornis. – V. Sol. Sec. Eve. – VI. Arias. Cite. – VII. Nectarine. – VIII. Honore. Co. – IX. Ile. Tiédeur. – X. Nonce. Iris. – XI. Sise. Attire.

VERTICALEMENT

1. Plaisantins. – 2. Oospore. Loi. – 3. Rut. Lichens. – 4. Nard. Ato (ôta). Ce. – 5. Obéissante. – 6. Glène. Roi. – 7. Ré. Occire. – 8. Pr. Inédit. – 9. Planète. Eri (ire). – 10. Hâtive. Cuir. – 11. Emise. Morse.

AFFAIRE DE LOGIQUE — PROBLÈME N° 98

Les demi-cercles



ON TRACE, sur une droite, dix points régulièrement espacés, puis tous les demi-cercles situés au-dessus de la droite dont les diamètres sont les segments reliant deux des dix points.

Combien ces demi-cercles déterminent-ils d'intersections en dehors de la droite ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1998

Solution dans *Le Monde* du 8 décembre

Solution du problème n° 97 paru dans *Le Monde* du 24 novembre :

La valeur des timbres est de 1, 4 et 5 francs.

C'est la seule possibilité. Les timbres bleus valent 1 franc. Pour les valeurs des verts et des rouges, on élimine successivement :

- moins de 4 et moins de 5 (15 serait impossible)
- 2 et 5 (13 impossible)
- 2 et 6 (11 impossible)
- 2 et 7 (12 impossible)
- 2 et plus de 7 (7 impossible)
- 3 et 5 (12 impossible)
- 3 et 6 (11 impossible)
- 3 et 7 (12 impossible)
- 3 et 8 (13 impossible)
- 3 et plus de 8 (8 impossible)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine, *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.
Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème de logique.
Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble.
Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.
Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.
Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

THÉÂTRE Le metteur en scène polonais Krystian Lupa est à Paris, à l'invitation du Festival d'automne, *du 2 au 12 décembre, avec deux* spectacles : *Les Trois Sœurs*, de Tchekhov, interprétées par des élèves de l'Institut d'art dramatique de Cracovie et présentées au Conservatoire *national supérieur*, et *Les Somnambules*, adaptation-fleuve du roman de l'Autrichien Hermann Broch donnée à l'Odéon. ● ÂGÉ de cinquante-cinq ans, Lupa a commencé par faire du théâtre expérimental dans les Sudètes, avant d'être nommé au Théâtre Stary de Cracovie, en 1986. *Depuis*, il met essentiellement en scène des textes littéraires. Il s'en explique dans un entretien au *Monde*. ● HERMANN BROCH, juif viennois né en 1886, s'est réfugié aux Etats-Unis en 1938, où il est mort en 1951. *Les Somnambules* sont la chronique de la déréliction de l'Europe au tournant du siècle.

Le polonais Krystian Lupa propose sa vision fin de siècle

Invité pour la première fois en France, le metteur en scène de Cracovie offre, avec « Les Somnambules », un spectacle-fleuve qui fera date. Une autre de ses adaptations, « Les Trois Sœurs », est présentée aussi à Paris

CRACOVIE
de notre envoyée spéciale

Vous qui entrez au théâtre de l'Odéon pour voir *Les Somnambules*, de Hermann Broch, dans la mise en scène du Polonais Krystian Lupa, ôtez toute espérance d'en sortir un jour. Non parce vous êtes conviés à un spectacle en forme de feuilleton en trois soirs et douze bonnes heures. Mais parce que vous allez vivre dans un temps aboli, à la fois distendu et précis, un temps qui s'écoule, inexorable, à la manière de celui d'un sablier, et vous tient cloué sur votre fauteuil, dans un état étrange où l'extrême attention rejoint le songe. Et quand vous sortirez du théâtre, parce que vous finirez bien par le faire, vous risquez de vous retrouver dans la nuit, impressionné comme une feuille sur laquelle s'est écrite une histoire dont les caractères s'effacent pour laisser place à une nostalgie immédiate : mais que s'est-il donc passé ?

Les Somnambules ressortissent à une forme de théâtre qui aujourd'hui se fait rare : l'expérience. C'est un embarquement au long cours pour un voyage dans un roman que Krystian Lupa aborde comme un monde de l'ombre, où la vie s'insinue dans le moindre frémissement des instants, au point paradoxal d'en paraître parfois irréelle. Et c'est justement là l'enjeu du roman de Hermann Broch. Ses somnambules sont les personnages d'un temps qui nous appartient parce qu'il a soudé l'incertitude du siècle : les années 1888-1918. Un seuil dans l'histoire de l'Europe : le passage du monde d'hier, sans retour possible, à celui d'aujourd'hui, sans recours probable. Kafka et Musil rôdent derrière le roman de Broch, qui comporte trois parties : *Pasenow ou le romantisme, 1888* ; *Esch ou l'anarchie, 1903* ; *Hugueneau ou le réalisme, 1918.*

TROIS HISTOIRES

Trois noms, trois hommes, trois histoires, dont chacune forme un tout et l'ensemble un continent mental. 1888 : Pasenow, jeune hobereau prussien, débute à Berlin une carrière dans les armes. Il a pour son uniforme un respect quasi mystique. C'est pour lui une protection en forme d'idéal, derrière quoi se masque un vide qu'il ne mesure pas avant de connaître la passion avec une fille de peu, Ruzena. Est-ce cela, vivre ? N'est-ce pas trahir l'amour pour Elizabeth, demoiselle de son rang, à qui il semble destiné depuis l'enfance ? Pasenow abandonnera la ville, les armes et la chair pour retourner diriger le domaine familial et épouser Elizabeth.

1903. August Esch, ou les grands états d'âmes d'un petit comptable. Un drôle d'homme qui, entre Mannheim et Cologne, bars et bilans, essaye de dénouer le sentiment d'irréalité qui l'ensert. Il fréquente un meneur de grève syndicaliste et une patronne de bar abasourdie ; il rêve de l'Amérique, terre de la grande promesse sans objet, sinon celui d'un ailleurs qu'il n'atteindra pas. Par glissements progressifs, Esch s'enlise dans un entre-deux ; il recherche à la fois des filles pour des combats de lutte et désire la mort d'un grand patron homosexuel, tout en gagnant l'alcôve de la patronne, dont il finira par devenir le mari bourgeois.

1918. Au matin d'une lueur froide de la guerre, Hugueneau a quitté sa tranchée. Déserteur. Il a trente ans, un cours passé d'homme d'affaires bien installé. Le voilà livré à une liberté qu'il n'imaginait pas. Elle le conduit à s'installer dans une petite ville des alentours de Trèves, où son ambition se nourrit de la décomposition. Il rachète le journal dont Esch est devenu propriétaire, joue l'agent patriote et le délateur, profite d'une amorce de révolution pour tuer Esch. La guerre finie, il part pour Colmar : il est temps d'endosser l'habit de l'homme respectable, au milieu des anciens combattants.

Hugueneau, Esch, Pasenow sont seuls et multiples. Ils vivent dans le miroir du regard des autres, souvent tout aussi somnambules qu'eux. Et ces autres sont nombreux qui peuplent le roman de Broch, passants sur les trottoirs du temps. Krystian Lupa est allé en chercher quelques-uns dans la succession des pages pour les mener sur le plateau du théâtre. Il est parti de la source, le texte allemand (il a en partie traduit *Les Somnambules* en polonais) qu'il semble avoir lu à la lueur d'une lampe fouillant l'obscurité d'une cave. Il n'y a pas dans son spectacle ce qu'on appelle une logique ordinaire de l'adaptation. Lupa a d'ailleurs commencé par mettre en scène *Esch ou l'anarchie* en 1995, sans penser à une suite, qui est venue en 1998 avec *Hagueneau ou le réalisme*, créée en octobre et en deux parties, alors qu'une seule était initialement prévue.

Il y a longtemps maintenant que Krystian Lupa œuvre dans les grandes largeurs, avec une prédilection pour les littératures russes, allemandes et autrichiennes. Il a adapté *L'Homme sans qualités*, de Musil, *Les Frères Karamazov*, de Dostoïevski, et *La Plâtrière*, de Thomas Bernhard, avant de passer aux *Somnambules*. Cette tentation de la démesure repose sur une constatation qui, chez lui, a valeur de rédemption ; le roman offre à Lupa ce que trop souvent à son gré le théâtre lui refuse : des personnes plus que des personnages. De la matière humaine, sensible, fragile et tenace comme une poussière d'atome.

UN MONDE DES PROFONDEURS

Qui n'a pas lu *Les Somnambules* trouve immédiatement ses repères dans la mise en scène de Krystian Lupa. Parce qu'ils sont là, Esch, Hugueneau et les autres, interprétés par des comédiens de toute première grandeur. Ils sont tellement présents qu'ils donnent parfois envie de plisser les yeux. Une lumière semble les irradier, mais cette lumière est toute intérieure. Krystian Lupa ne force ni sur les décors – merveilleusement bricolés – ni sur les éclairages, souvent fantomatiques à la manière de l'Est. La cage de scène n'est pas masquée. L'obscurité singulière qui l'habite donne au plateau l'allure d'un sous-marin en apesanteur dans un monde des profondeurs.

C'est donc là que les hommes *viennent pour vivre, se disait Rilke* arrivant à Paris. C'est donc ainsi que des hommes tentent de vivre, se demandent Broch et Lupa dans la préoccupation qui les unit. Corps silencieux qui s'entrechoquent dans un lit de fer ; couteaux lancés autour de la chair blanche d'une femme au sourire misérable, clouée à sa fonction d'attribut d'un jongleur ; enlacements immobiles d'hommes noyés dans la nuit d'un cabaret homosexuel… Il y a dans la mise en scène des *Somnambules* des moments inoubliables, et de lentes tensions qui tendent l'attention jusqu'au malaise physique : quand Hanna Wendling, l'amante sans désir, entre dans la cuisine et reste là, parmi les servantes, silencieuse et muette jusqu'au moment où ses yeux se ferment, le spectateur a toute raison d'avoir peur. Peur d'avoir compris que cette femme meurt d'avoir trouvé sa vérité. C'est ainsi que Lupa est grand : un homme qui sait.

Brigitte Salino



MAREK GARDULSKI/TEATRU STAREGO

« Les Somnambules », d'après le roman de Hermann Broch.

Deux rendez-vous

● **Les Somnambules.** Texte de Hermann Broch. Du 2 au 12 décembre. Première partie : *Esch*, du 2 au 6 décembre, à 19 heures ; seconde partie : *Hugueneau I* (les 8 et 10 décembre) et *Hugueneau II* (les 9 et 11 décembre) ; intégrale de *Hugueneau*, samedi 12, à 14 h 30. Chaque partie dure environ quatre heures. Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. *Tél : 01-44-41-36-36. Prix :* de 30 F à 170 F (intégrale, de 60 F à 330 F). En polonais surtitré. Le texte du roman est publié chez Gallimard (L'Imaginaire), 727 p. 139 F.

● **Les Trois Sœurs.** Texte de Tchekhov. Les 10, 11 et 12 décembre, à 19 h 30, le 13 à 15 heures. Conservatoire supérieur d'art dramatique, 2*bis*, rue du Conservatoire, Paris-9e. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F. En polonais non surtitré.

Krystian Lupa, metteur en scène

« Souvent, je vampirise mes héros, je suce leur sang »

CRACOVIE
de notre envoyé spécial

« Hier Rilke, Musil, Bernhard ; aujourd'hui Broch : qu'est-ce qui vous a *porté* vers les écrivains autrichiens du XXe siècle ?

– C'est ma rencontre avec *Les Rêveurs*, de Musil. Les désirs humains n'y étaient pas exprimés d'une manière aussi stérile que chez Witkiewicz, mais ils étaient *immergés dans les pressions irrationnelles* que l'homme ressent face à ses semblables. Ajoutez ma fascination pour les analyses de Jung et vous comprendrez que j'aie poursuivi mes recherches dans la prose de ces Autrichiens. *Mais il y a évidemment une grande* différence de mentalité entre Musil et Bernhard par exemple, bien qu'ils se situent dans la même vague – les processus spirituels en Europe évoquent pour moi des mouvements de marées.

– Comment définissez-vous cette « marée » autrichienne ?

– L'aventure spirituelle de l'Occident – l'Europe de l'Ouest – est différente de celle de la Mitteleuropa. *En Autriche, il y a des in*fluences juives, slaves… Dans cette zone frontalière, on a directement affaire au thème du *Faust* de Goethe, qui, selon moi, est le thème central de l'Européen. On le retrouve chez Mann, chez Broch, dans *L'Homme sans qualités*, qui est, lui aussi, une variante de l'homme de Faust. *Même dans La Plâtrière*, de Bernhard, ce thème est présent, mais il débouche sur une parodie.

– Votre cheminement passe-t-il par d'autres auteurs ?

– Par Dostoïevski, qui a énormément *influencé ces écrivains autri*chiens. Dans *Les Frères Karamazov*, le thème d'Ivan est aussi un motif faustien.

– Pourquoi n'avez-vous pas monté *Faust* directement ?

– Devant le thème à l'état pur, je *me sens désarmé. Je perçois son* influence sur les gens, sur les époques, mais je ne ressens plus de lien direct avec le thème lui-même.

– Comment transformez-vous les textes en matière théâtrale ?

– D'une façon générale, j'arrive aux répétitions avec quelques scènes centrales. Je choisis des extraits dont je sens qu'ils peuvent donner des branches, une floraison. Parfois, la chose est bien plus prosaïque. *J'amène les scènes les* plus simples à traduire, les plus sensorielles, qui donnent aux acteurs le goût et le parfum. Et souvent il arrive que ces textes se mettent à travailler d'eux-mêmes, se substituent à mon travail et m'ouvrent des pistes insoupçonnées. *J'ai confiance dans ce qui peut advenir contre ma volonté.*

– Pourquoi avoir attendu trois ans entre les deux parties des *Somnambules* ?

– Il y aurait eu quelque chose de mécanique dans le travail. Et j'ignorais si je pourrais réaliser la *troisième partie. Mais je prends un* grand risque, parce que c'est un défi presque impossible à tenir. J'ai fait une première approche à Wroclaw avec une adaptation de la trame d'Hanna Wendling, qui apparaît sous deux aspects chez *Broch. Je me suis dit qu'une exis*tence double pouvait être intéressante. L'une concentrée et l'autre éclatée.

– Pour en revenir à Faust, vous dites dans un entretien avec la revue *Ubu* : *« L'humanité a une mission à accomplir à travers les transformations de la matière, vers la spiritualité, vers Dieu. »* Est-ce que Dieu a une fonction particulière dans votre démarche ?

– Sûrement. Ce n'est pas seulement Dieu comme on l'entend dans notre conception chrétienne, mais ce n'est pas non plus le refus de Dieu qui nous a créés. Ce qui me fascine, c'est la transformation de Dieu à l'époque actuelle.

– Est-ce qu'il y a du spirituel sans Dieu ?

– Je crois que la spiritualité sans Dieu est une recherche de Dieu, même si cette spiritualité ne s'en rend pas compte.

– Vous essayez de rendre cette dimension présente dans votre travail ?

– Ce n'est pas à moi de trancher. Ces thèmes font un retour éternel, nous préoccupent, nous angoissent et nous inspirent. Et je me sens heureux lorsque mes héros recherchent Dieu.

***– Vous vous sentez en accord* avec eux ?**

– Souvent, je les vampirise, je suce leur sang. La plupart du temps, je tente de m'identifier à ces personnages, même si je ne m'identifie pas jusqu'au bout. *Bernhard m'est très proche, qui* entre sans demander la permission dans ses personnages, dans Emmanuel Kant ou dans Wittgenstein.

– Il vous est arrivé de parler de « spectacle d'auteur ». Est-ce une expression que vous reconnaissez toujours ?

– Quand on pratique un théâtre d'auteur, on prend comme point de départ un texte littéraire. Au tout début de mon aventure théâtrale, j'ai réalisé trois spectacles d'auteur. Deux étaient des pièces écrites par moi-même et le troisième était inspiré par Alfred Kubin – je partais du texte pour composer ensuite quelque chose de différent.

– *Les Somnambules* n'appartiennent donc pas au théâtre « d'auteur » ?

– On ne peut utiliser l'expression que d'une manière fondée. Même si je pratique un théâtre d'auteur, je ne tiens pas à le souligner.

– Vous mettez en scène depuis vingt ans, vous avez traversé des situations politiques très différentes en Pologne. En quoi ont-elles influé sur votre travail ?

– On a souvent critiqué le caractère « apolitique » de mon théâtre. J'ai toujours trouvé ce reproche infondé, parce que je me laissais influencer par tout ce qui se passait et j'essayais de l'exprimer, par le biais de Kubin ou de Witkiewicz. Sans me préoccuper de le formuler sous une apparence politique, car j'essayais de trouver des raisons plus profondes dans le mécanisme humain, en intégrant ce qui se passait chez nous comme une manifestation d'une transformation spirituelle plus générale. Je crois que quelques personnes sensibles ont perçu ces spectacles comme une analyse très profonde de la situation. Mais la plupart n'ont pas réussi et c'est maintenant seulement qu'ils y découvrent des témoignages sur la réalité.

– Donc le personnage de Hugueneau dans *Les Somnambules* correspond à une lecture politique de la situation de la Pologne aujourd'hui ?

– Exactement. »

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

Un Polonais de premier plan

Krystian Lupa est né en 1943 en Silésie. Il obtient un diplôme de graveur à l'Académie des beaux-arts de Cracovie et suit des cours à l'Ecole du film de Lodz, avant de s'engager dans une formation de metteur en scène de théâtre à l'Institut d'art dramatique de Cracovie.

● **1978 :** il s'installe au Théâtre Norwid de Jelenia Gora, où il met en scène Witkiewicz (*Les Belles et les épouvantails*) et Gombrowicz (*Mariage*). Il monte également ses propres créations (*Le Dîner* et *La Chambre transparente*). Son adaptation de *Cité de rêve*, d'après Alfred Kubin, est présentée au Théâtre Stary de Cracovie en 1985.

● ***1986 :*** nomination au Théâtre Stary.

● **1988 :** *Les Rêveurs*, d'après Musil.

● **1990 :** *Esquisses de l'homme sans qualité*, d'après Musil. *Les Frères Karamazov*, d'après Dostoïevski.

● **1991 :** *Malte, ou le triptyque de l'enfant prodigue*, d'après Rilke.

● **1992 :** *La Plâtrière*, d'après Thomas Bernhard.

● **1996 :** *Platonov*, de Tchekhov. Puis *Emmanuel Kant* et *Ritter, Dene, Voss*, de Bernhard.

● **1996-1998 :** *Les Somnambules*, d'après Hermann Broch.

Depuis 1983, Krystian Lupa enseigne la mise en scène à l'Institut d'art dramatique de Cracovie.

La femme est l'avenir des mondes du jazz

La saxophoniste Jane Ira Bloom et la vocaliste Jay Clayton en concert à New York

NEW YORK
de notre envoyé spécial

La nouvelle la plus gaie, la plus tonique, la plus irrégulière de l'automne, c'est ce concert au Tribeca Performing Arts Center le 22 novembre : Jane Ira Bloom (saxophone soprano), Jay Clayton (vocaliste), Vincent Boureyx (piano), Mark Dresser (contrebasse) ; un monument de tous les mondes du jazz – de Muddy Waters à Sun Ra – le trombone Julian Priester, et celui que les allumés du Web n'hésitent pas à proclamer *« meilleur batteur du monde »*, le jeune Bobby Privite. Il y a arguments, c'est certain, mais tant que Bobby Ward continue de faire le gardien de parking à Boston, cela se discute.

Ce concert, pourquoi ? C'est un dimanche après-midi à New York, les érables sont rouges, le soleil éclatant et assez froid. Le collège de la communauté (afro-américaine) présente un travail bien fait autour de la « loft scene » des années 70 et de son activité réelle dans l'art actuel. Il y a une vingtaine d'années, éprouvés par les producteurs, les mafias et la douce violence qui régnait sur la ville, les musiciens « d'avant-garde » se sont organisés autour de quelques lofts : accueil, restauration, musique, danse, peinture, théâtre, « after hours », l'autre vie du jazz. Et du reste. Donc, du reste.

Ce fut un mouvement si simple qu'une partie de la critique européenne affecta de douter de son existence. En ville, à Manhattan, on traversait la guerre, la parano, une tension palpable même dans le New York Jazz Festival (1973, Hannibal Marvin Peterson avec Gil Evans, par exemple), des coiffeurs amateurs cherchaient à vous raser au cutter, la folie s'infiltrait dans les têtes et on pouvait s'engouffrer dans les lofts : chez Ornette à Prince Street, chez Sam et Bea Rivers à Rivbea, chez Rashid Ali ou Joe Lee Wilson ; c'était soudain un havre de paix. Mi-bodega, mi-théâtre d'avant-garde : l'autre idée du jazz, et même du free, l'autre ville.

L'AUTRE VILLE

C'est ce mouvement qui est au centre du Tribeca Performing Arts Center. Presque au même endroit que l'essentiel des lofts à l'époque. Willard Jenkin et Linda Herring, directeurs, ont monté des tables rondes (histoire et esthétique de la loft scene) ; des évocations (Julius Hemphill, grand créateur disparu en 1981, autour d'un orchestre de seize acteurs de l'époque) ; un concert où Hamiet Bluiett, autre figure centrale, arrache enfin James Carter, idole à la mode, à sa futilité mondaine (Baritone Nation) ; et cette rencontre des femmes, des femmes et des hommes, Jane Ira Bloom, Jay Clayton, sous le regard étrange, modeste, d'un Julian Priester auteur des deux plus beaux *choruses* (traduction : « poèmes ») de ces dernières années.

Jane Ira Bloom (soprano) est spéciale. Elle joue avec une gaieté, une vivacité sans question. Hors de ce qu'on entend de commun. De Jay Clayton, on dit « vocaliste ». « Chanteuse » ne va pas, non plus que cantatrice, c'est d'une autre disposition de la vie qu'il s'agit, de la voix et de l'improvisation. On le sent bien sur *Lonely Woman*, le thème le plus pur, le plus douloureux de ces quarante dernières années.

Il est rare qu'en un instant, en un concert de deux heures et demie, *Le Portrait d'un rêve* (titre de Jackson Pollock, actuellement au MOMA), toute une petite agitation inutile soit renvoyée à sa misère : la surproduction voulue de cédés ; l'usage des rééditions à l'infini pour dominer ; la question (très pascalienne) de déterminer si James Carter a du plomb dans la cervelle ou dans l'aile, autant de colloques sur les gels pour drosophiles qui s'effacent par enchantement.

La musique est là, il suffit de la vouloir, et les signes explosent dans un ciel d'artifice. L'International Astronomical Union vient de nommer un astéroïde *Jane Ira Bloom*. Un Basque bondissant, installé à New York, Patxi Zalacain, a produit deux disques de Jay Clayton (dont un saisissant duo avec Fred Hersch – *Sunnyside 1066 et 1076*). Au même instant, le même dimanche, à Brooklyn – ceci est tout à fait confidentiel –, Richard Nona « répète » avec Cecil Taylor. Qu'ont à se dire le plus brillant de la jeune génération des bassistes camerounais (qui n'en manque pas) et l'immense et discret Cecil Taylor ? Mystère. La simple nouvelle est prometteuse comme une comète.

Helen Merrill vient de jouer avec Paul Motian, s'apprête à enregistrer avec Steve Lacy. Les temps changent ! Et l'on annonce, mais rien n'est signé, que Michel Loebb veut acheter la rencontre Jane Ira Bloom, Jay Clayton et Julian Priester pour le prochain Festival de Nice. Les deux plus grands festivals du monde, celui du Sud-Est et celui du Sud-Ouest, sont sur le coup, mais sans Julian Priester, qu'ils ne connaissent pas.

Pour les légendes vivantes du jazz, le scénographe de Jackson Pollock au MOMA a reçu mission de reconstituer un club de jazz typique qu'on installera sur scène, de festival en festival, avec soufflerie de fumées de cigarettes d'époque, lumières tamisées et ambiance sonore de glaçons dans les verres. Son nom, bien trouvé et astucieux : *Sugar on Strawberries*. Les disquaires vendent les *Sunnyside* de Jay Clayton comme des petits pains, mais ne savent où les classer. Qu'ils ouvrent donc un bac nommé *To-morrow is the Question*, *Something Else*, ou plus simplement *Charge of Century*. Le diable s'y retrouvera.

Francis Marmande

PHILIPPE ETHELDREDE

La saxophoniste Jane Ira Bloom.

DÉPÊCHES

■ **VENTES : la grande vente « Tintin » a rapporté 2 millions de francs**, a annoncé, samedi 28 novembre, l'étude Tajan. Un dessin original à l'encre de Chine réalisé par Hergé pour son album *Le Lotus bleu*, où l'on voit notamment les deux policiers Dupont-Dupond habillés en Chinois, a été adjugé 150 000 F hors taxes. Par ailleurs, l'édition originale de l'album *Tintin au Congo*, tirage de tête numéroté et signé par Hergé, est parti à 100 000 F (sans les frais) et une collection du journal *Le Soir*, dans lequel les aventures de Tintin paraissaient régulierement pendant la guerre, a été acquise pour 50 000 F. Un jeu de cubes en carton de 1943, connu à deux exemplaires seulement, a été adjugé 17 000 F.

■ **CINÉMA : l'acteur britannique Sean Connery va incarner Saladin**, a annoncé le réalisateur syrien Moustafa Al Aqqad. Ce dernier a précisé s'être mis d'accord avec Sean Connery sur sa participation au film, dont *« le budget s'élève à 100 millions de dollars »*. Ce film, dont le tournage commencera en 1999 aux Etats-Unis et dans des pays arabes, mettra l'accent sur la tolérance de Saladin, qui appela à la coexistence entre les religions musulmane et chrétienne. – *(AFP.)*

■ **Le roman de Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires*,** va être adapté au cinéma par la Pan Européenne Productions, qui vient d'acheter les droits du livre. Philippe Godeau, qui dirige la maison de production, est actuellement en discussion *« avec plusieurs réalisateurs »*, pour adapter ce roman au cinéma. Pan Européenne Productions a notamment produit *Le Garçu*, de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, et *Le Huitième Jour*, de Jaco van Dormael, avec Daniel Auteuil.

■ **PRIX LITTÉRAIRES : le Prix Hannah Arendt pour la pensée politique** a été décerné au philosophe français Claude Lefort et à la vice-présidente du Bundestag Antje Vollmer, par le maire social-démocrate de la ville de Brême, Henning Scherf.

L'art, une éducation qui reste à faire

TOURS
de notre envoyée spéciale

Le deuxième Congrès interprofessionnel de l'art contemporain, qui a eu lieu à Tours, les 26 et 27 novembre, avait un thème central : « L'art, une éducation à faire ». Le premier, celui de 1996, avait pour titre « L'art, une affaire publique ». Comme il y a deux ans, on y a parlé de tout, surtout de tout ce qui ne va pas, de tout ce qui pourrait aller mieux, sinon bien.

Ce qui ne va pas du tout, c'est d'abord la mauvaise image qui colle à l'art contemporain en France, comme nulle part ailleurs. Les polémiques autour de sa *« nullité »*, qui n'ont pas dépassé les frontières de l'Hexagone, y ont pas mal contribué. De cela, à Tours, on n'en a pas parlé, les congressistes préférant s'attacher à la recherche de moyens susceptibles sinon de faire aimer l'art d'aujourd'hui, au moins d'aider à sa compréhension.

Qui dit compréhension dit éducation. Les carences de l'enseignement artistique à l'école ont été pointées dans tous les débats, et la demande d'une véritable éducation formulée plus d'une fois. Catherine Trautmann, notre rassurante ministre de la culture, travaille dans ce sens auprès de ses homologues du ministère de l'éducation nationale, comme elle l'a affirmé lors de sa venue à Tours. Elle a présenté par ailleurs la *« politique active »* qu'elle entend mener dans le secteur des arts plastiques, dont elle a découvert *« la fragilité »* et auquel elle a décidé de donner la priorité. Son budget pour 1999 le montre : une augmentation de 11,5 % des crédits a été allouée à la Délégation aux arts plastiques, soit l'augmentation la plus importante du ministère de la culture. C'est déjà ça. *(Le Monde du* 28 novembre).

Autre grand sujet abordé : les écoles d'art, la spécificité de l'enseignement artistique supérieur, le rôle des écoles dans la diffusion de l'art au sein des villes alors que la menace de fermeture pèse sur plusieurs d'entre elles. Là encore, la ministre s'est montrée compréhensive : elle devrait lancer des réformes en s'appuyant sur le rapport de Jacques Imbert, inspecteur général de l'enseignement artistique, dont le travail en commission et en liaison avec l'Association des directeurs d'école d'art (Andea), constitue, selon Catherine Trautmann, *« un excellent état des lieux »*. A Tours, on ne pouvait dire le contraire puisque personne, ou presque, n'en connaissait le contenu : élaboré au cours du premier semestre 1998, le rapport en question est resté confidentiel jusqu'à ces derniers jours.

TROP DE FEUX

Ce congrès de Tours a sûrement du bon : il permet à des professionnels de l'art contemporain – responsables d'écoles d'art, de fonds régionaux d'art contemporain, de centres d'art, enseignants, artistes, galeristes, critiques, disséminés dans l'Hexagone – de se rencontrer et d'échanger diverses expériences. Il est utile, en particulier à tous ceux qui défendent l'art d'aujourd'hui dans des contextes particulièrement hostiles – les discussions sur la vigilance face au Front national n'ont pas manqué. Mais, pour qu'il soit efficace, c'est-à-dire pour qu'il ait plus de répercussions, il faudrait qu'il soit pensé autrement. Il a été conçu à la fois comme un lieu de travail en commissions internes où faire le point sur des problèmes de statuts professionnels, de droits d'auteur, de conservation, notamment, et un lieu de débats ouvert au public. Et il semble pris entre trop de feux : les points de vue corporatistes, les débats hypertechniques et les généralités pour qu'il puisse en sortir quelque chose.

Qui trop embrasse mal étreint, dit-on. A Tours, on a beaucoup embrassé et pas cerné grand-chose. Cela tenait peut-être au lieu, un palais des congrès gris, au temps pluvieux et à la grève des trains qui a découragé nombre de congressistes de faire le voyage. Des intervenants prévus n'étaient pas présents autour des tables rondes publiques, lesquelles étaient insuffisamment préparées et, pour tout dire, soporifiques, même celles où il était question de l'art et du politique, un sujet qui devrait pourtant stimuler les esprits. Il y avait heureusement quelques artistes invités, anticonformistes et non chargés de mission, pour réveiller l'assemblée en parlant de leur travail. Raymond Hains, François Morellet et Luciano Fabro, malgré son problème de langue, ont été parfaits.

Geneviève Breerette

Le festival de BD de Blois, entre l'Algérie et les sans-papiers

BLOIS
de notre envoyé spécial

Devant la Halle aux grains, centre nerveux de BD Boum, 15e festival de bande dessinée de Blois, qui a eu lieu du 27 au 29 novembre, une exposition de dessins géants en noir et blanc sur l'Algérie signés de dix auteurs – Edmond Baudoin, Nabile Fares, Raul, Yvan Alagbé, etc. – fait face à une rangée de défenseurs des sans-papiers brandissant sous la pluie un panneau noir : *« Lang expulse les sans-papiers »*, référence à une opération musclée intervenue il y a quelques jours à la mairie de Blois.

Ce face-à-face a mis mal à l'aise les organisateurs du festival, qui ont attendu le milieu de la soirée du vendredi 27 pour accueillir Jack Lang, maire de Blois (PS), ancien ministre de la culture, retardé par les embouteillages parisiens. Mais il s'inscrit bien dans le ton de BD Boum. Depuis sa création, en 1984, par José Poulain, avec le soutien de la Fédération des œuvres laïques (FOL) du Loir-et-Cher, le festival blésois a choisi volontairement un comportement engagé, voire militant.

ATELIERS ET DÉBATS

L'accès gratuit lui permet d'attirer plusieurs milliers de fans du neuvième art et de compter parmi les plus importantes manifestations de bande dessinée de l'Hexagone, avec les festivals d'Angoulême et de Saint-Malo. Mais BD Boum, c'est aussi le travail effectué, *via* des ateliers et des débats, par plusieurs dessinateurs et scénaristes auprès des détenus de la maison d'arrêt, puis auprès des scolaires et des enfants hospitalisés.

Cet engagement est aussi présent dans plusieurs des expositions qui émaillent cette quinzième édition. La solidarité avec l'Algérie, d'abord, qui a incité BD Boum à se transformer en éditeur pour publier un ouvrage collectif : *Algérie, la douleur et le mal*, diffusé par Vertige graphic (48 p., 50 F.). Le lien avec une autre actualité, celle de l'anniversaire de la Grande Guerre, de ses tranchées, de sa boue et de ses *« trous d'obus »*, est illustré par des dessins de Jacques Tardi. Le ton de BD Boum se retrouve enfin dans cette évocation de la Russie des années bolcheviques que retrace une exposition de Pascal Rabaté, un enfant de la région (il est tourangeau), à partir de son album *Ibicus*, inspiré du livre du romancier russe des années 20 Alekseï N. Tolstoï, dont l'émouvante scénographie tissée de dessins au lavis et de photographies d'époque rappelle la misère de l'actuelle ex-URSS (« Le Monde des livres » du 3 juillet).

L'humour n'est pas absent, comme en témoignent les expositions consacrées à *Carmen Cru* ou à *Toto l'ornithorinque*, la série de Yoann et Eric Omond qui a attiré plus de 5 000 enfants, ou aux « voyages sentimentaux » de Charles Berberian et Philippe Dupuy (*Henriette, Monsieur Jean*). Les prix de ce quinzième BD Boum sont allés cette année au scénariste Serge Letendre pour l'ensemble de son œuvre (*La Quête de l'oiseau du temps*, *Les Errances de Julius Antoine*, *Chinaman*, etc.), à Etienne Davodeau pour son *Réflexe de survie*, à Denis Lapière, Pierre Bailly et Vincent Mathy pour leurs *Tranches de quartier*, tandis que l'illustrateur et dessinateur René Hausman (*Le Prince des écureuils*) s'est vu attribuer l'innovation de cette année, le grand prix baptisé « Grand Boum ».

Yves-Marie Labé

L'insupportable différence d'Yvonne sur l'échiquier de la bêtise

Yves Beaunesne met en scène avec justesse le conte de Gombrowicz à La Colline

Jetée sur l'échiquier de la bêtise et de l'intolérance, Yvonne, princesse de Bourgogne, fille du peuple, n'est laide que pour les laids, peureuse pour les peureux, apathique pour les apathiques. Au Théâtre national de la Colline, à Paris, le metteur en scène Yves Beaunesne a situé la pièce de Witold Gombrowicz (écrite en 1937) là où elle doit l'être : au présent, quelque part entre Shakespeare et Alfred Jarry.

YVONNE, PRINCESSE DE BOURGOGNE, de Witold Gombrowicz. Mise en scène : Yves Beaunesne. Avec Bernard Ballet, Marc Citti, Christian Hecq, Aline Le Berre, Sabrina Leurquin, Bulle Ogier, Nicole Colchat, Magali Léris, Manuel Mazaudier, Arnaud Simon. (Texte chez Actes Sud-Papiers, 92 p., 78 F.) THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 110 F. Durée : 2 h 20. Mercredi au samedi, à 20 h 30 ; mardi, à 19 h 30 ; dimanche, à 15 h 30. Jusqu'au 20 décembre.

Un plateau de dalles géantes bleues et blanches, sur lesquelles les acteurs paraissent plus petits que nature. Perspective à parcourir comme les cases d'un jeu d'échecs, à l'invite de la reine Marguerite (Bulle Ogier), franchissant la scène du pas glissé de la dame. Le chambellan (Christian Hecq) progresse en fou de la diagonale, entre zig et zag. Le roi Ignace (Bernard Ballet) roque et s'emmêle un peu au change. Quelques cavaliers empressés ne cesseront de courir après leurs montures. Reste le prince Philippe (Marc Citti), au déplacement encore non répertorié. *Gala à la cour : les figures se placent en position de combat face au soleil couchant. Trompes.*

Et voici la jeune Yvonne (Aline Le Berre) jetée sur l'échiquier, comme une souffrance sourde qui se répand, un cri étouffé venu d'ailleurs. Yvonne pourrait être l'unique pion blanc contre tous les noirs si elle n'apparaissait plutôt comme une pièce rapportée. Elle provient d'un autre jeu. Elle est un *« reproche vivant »*, impossible à manipuler, un cœur révélateur de ce que sont les autres ; un *« laideron »*, une *« mouche à merde »*, un *« cafard lugubre »* si l'on écoute les cavaliers. En ravissante bergère, avec sa frange à la Jeanne d'Arc, Yvonne n'est laide que pour les laids, peureuse pour les peureux – comme le roi –, apathique pour les apathiques – comme le prince.

Et c'est bien ce qui excite le jeune homme, répondant en trois répliques au défi qu'elle exprime. Yvonne, dont on découvrira sur le tard qu'elle est fille du peuple, devient sa tentation d'être, sa chance. *« Chacun a quelque part un être prédestiné à le rendre fou, et pour moi, cet être c'est vous ! »* Afin d'en finir avec l'agacement qu'elle lui inspire, il décide de l'épouser, déréglant la partie, suscitant la rébellion du pouvoir et son propre retournement. Gombrowicz résumera la suite à Dominique de Roux (Folio-Gallimard) : *« La cour mobilise enfin ses pompes et ses œuvres, sa supériorité et ses splendeurs, et, de toute sa hauteur, tue Yvonne... »*

L'INCONVENANCE DE LA LENTEUR

Le metteur en scène Yves Beaunesne est entré dans ce conte à la Andersen (écrit en 1938) en le retraduisant avec Agnieszka Kumor et Renée Wentzig. Il a bien saisi les difficultés de représenter Yvonne, dans sa dignité, dans son insupportable différence. Sur scène, Aline Le Berre ne marche pas, mais semble onduler en rampant. Ses mouvements n'indiquent pas un but repérable, pas plus que ses gestes un sens. Elle pratique une forme de danse, reptatoire, animée d'une sensualité douce. Son inconvenance première est dans sa lenteur, dans l'irrégularité de son tempo, dans son déphasage avec celui des autres. Elle se situe à l'exact opposé du chambellan, parangon des bonnes manières, bouffon de l'accéléré.

Outre la lenteur, l'insolence d'Yvonne et l'horreur qu'elle inspire sont manifestement contenues dans son silence. Vue de la cour, la jeune femme est laide parce qu'elle ne communique pas. Une tare moderne. Des rares paroles que lui prête Gombrowicz, le metteur en scène a gardé le minimum. Dans ses silences et ses chuchotements, Yvonne devient une métaphore du spectateur. Un regard exigeant, condamné à se taire. Le roi qui *« ne veut plus être dévisagé »* ne dit rien d'autre. Cette tentation offerte de fraterniser avec la partie obscure de la salle est une autre bonne raison pour rendre la jeune femme infréquentable par la cour – la troupe des comédiens.

Yves Beaunesne a placé *Yvonne* là où elle doit être : au présent, quelque part entre Shakespeare et Jarry. Le caractère hamlétien du prince Philippe est bien connu, celui de Père et Mère Ubu du roi Ignace et de la reine Marguerite, moins. Gombrowicz considérait la *« légèreté géniale »* d'*Ubu Roi* comme *« une initiation unique aux mystères de la bêtise »*. Dans leurs atours élisabéthains, Bulle Ogier et Bernard Ballet célèbrent les noces de la bêtise et de l'intolérance, avec la bénédiction du pitre suprême Christian Hecq, très capitaine Bordure. Comme l'ensemble de l'entreprise, le décor (Goury), est un peu plus qu'ingénieux : juste. Yvonne ne va pas à la cour, mais c'est le palais, meubles, portes et placards qui descend sur elle, comme une dot, avancée puis reprise.

Jean-Louis Perrier

La danse pour rire, le meilleur et le pire

JE M'APPELLE EMIL STURMWETTER...ET MOI, C'EST MARYVONNE VON STRUDELBERG, de Marco Berrettini. Le 28 novembre. TIPI/BEAUBOURG, Piazza du Centre Beaubourg, Paris-4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-13-15. De 40 F à 50 F. Prochains spectacles : *Où ?*, de Christian Bourigault, et *Des gens de passage*, de Rachid Ouramdane, du 16 au 19 décembre, à 19 h 30.

Grincer... de rire. Le spectacle du chorégraphe Marco Berrettini *Je m'appelle Emil Sturmwetter... et moi, c'est Maryvonne von Strudelberg*, vu sous le Tipi de Beaubourg, agace autant qu'il fascine. Un hiatus que l'on aime. Jusqu'à un certain point. L'esthétique du pire a ses limites. A partir d'un fait divers, *« un meurtrier amnésique et sa nunuche d'amoureuse »*, Berrettini met en scène un duo fagoté comme l'as de pique. Il a dégotté le costume d'Emil (François Bouteau) dans les poubelles de Londres et s'est inspiré de Charles Pasqua pour construire son personnage.

Un choix énonomique et artistique très représentatif de ce chorégraphe bavarois d'origine italienne qui, entre deux maux, choisit délibérément le pire. Par mauvais goût revendiqué, sensibilité au foireux de la vie. Sauf qu'au final, cette pièce affiche un confondant palmarès : les plus mauvais chanteurs, les mélodies les plus ringardes, les danseurs les plus maladroits, les comédiens les plus décalés !

Si Emil (joué en alternance par quatre danseurs) ne laisse pas d'être inquiétant dans son déphasage minimaliste, Maryvonne l'irruptive (également dansée par quatre interprètes, dont Anne Koren, Claudia Triozzi) nous plombe avec son indéfrisable à l'africaine, son expression corporelle qui l'éclate *« au point de lui creuser les caries »*. Tant pis pour elle !

DICTATURE DU KITSCH

On sait que Berrettini, par ailleurs, doté d'une formation en danse irréprochable (du classique au baroque en passant par le disco), se défend de la beauté, de la gratuité du mouvement. Mais il se piège, ici, dans une autre dictature, celle du kitsch, du *cheap*, qui ne fait plus rire à la longue. Les 4 et 5 décembre, au Théâtre Arsenic, à Genève, suite de ce mélo très cérébral avec *Sturmwetter prépare l'an d'Emil*. Emil et Maryvonne vont se décomplexer chez le psy. Les y suivrons-nous ?

En revanche, on se love sans hésiter sur le divan (rouge) avec Laura Scozzi qui présentait au théâtre Dunois *FE.I.R.- La Peur*, une psy-chorégraphie d'une férocité réjouissante. A vos Kleenex, qu'est-ce qu'on rit ! Un phénomène rare en danse contemporaine. Mais cette Italienne de Milan, vivant à Paris depuis dix ans, a choisi, elle aussi, le rire comme véhicule à la danse, au texte et au mime. Pari réussi. Sur le plateau, des *phobiques, des stressés, des anorexiques*, bref, des handicapés normaux aux prises avec leurs petits tracas quotidiens. Comment démarrer la journée du bon pied (droit évidemment), enfiler son pied gauche dans le chausson gauche, traverser la rue, garder son calme dans un ascenseur en panne, tomber amoureux.

Autant de banales fragilités que Laura Scozzi et ses sept interprètes, tous impeccables, dilatent avec un sens du délire imparable. Les corps hoquètent, crépitent de tics, bégaient, mais dansent toujours. C'est futé et intelligent, sans pitié, et jamais dans la dérision. *FE.I.R.- La Peur* nous entraîne à vive allure, cœur à l'envers, tête à l'endroit. Laura Scozzi réussit là où Marco Berrettini va dans le décor. Elle sera l'invitée de la manifestation Cités Danse, à Suresnes, en janvier. Question subsidiaire : pour être drôle, ou du moins le tenter, faut-il être italien ?

Rosita Boisseau

SORTIR

PARIS

Angelin Preljocaj/Aides
La compagnie Preljocaj dansera *Paysage après la bataille*, créé en 1997 au Festival d'Avignon. La chorégraphie parle de notre monde où tout bouge, s'agite, explose, avance masquée. La soirée est donnée au profit d'Aides Ile-de-France.
Palais des arts et congrès d'Issy-les-Moulineaux, 25, avenue Ernest-Cresson, 92 Issy-les-Moulineaux. Mo Mairie-d'Issy. Le 30 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-44-52-33-82. De 80 F à 120 F.

Orchestre Colonne
Puisque les « grands orchestres » ne le font pas, fêtons la vénérable association symphonique des Concerts Colonne pour son initiative de jouer John Adams dans un programme de musique américaine du XXe siècle plutôt réjouissant.
Adams : *The Chairman Dances*. Rouse : *Symphonie no 2*. Gould : *Spirituals*. Didier Lockwood (violon), Stéphane Cardon (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 30. Tél. : 01-42-33-72-89. De 95 F à 195 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

En plein cœur
Film français de Pierre Jolivet (1 h 40).
Le Général
Film irlandais de John Boorman (2 h 05).
Hors jeu
Film français de Karim Dridi (1 h 31).
Jaya, fille du Gange
Film franco-indien de Vijay Singh (1 h 25).
Les Kidnappeurs
Film français de Graham Guit (1 h 40).
Kurt & Courtney
Film britannico-américain de Nick Broomfield (1 h 39).
Mulan
Dessin animé américain de Tony Bancroft, Barry Cook (1 h 28).
Nouvelle suite vénitienne
Film français de Pascal Kané (1 h).
L'Objet de mon affection
Film américain de Nicholas Hytner (1 h 52).
Pages cachées
Film russo-allemand d'Alexandre Sokourov (1 h 17).
Ronin
Film américain de John Frankenheimer (2 h 02).
Tang le onzième
Film français de Daï Sijie (1 h 30).
Une minute de silence
Film français de Florent Emilio Siri (1 h 28).

TROUVER SON FILM

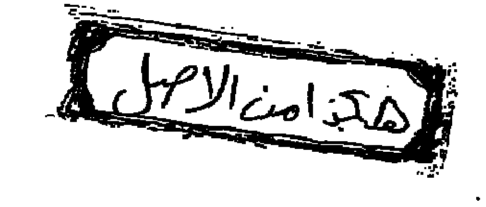
Tous les films Paris et régions sur le Minitel, *3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78* (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Ensemble 2e2m
Xu Yi : *Tao 1, Wang, Yi*. Leroux : *AAA*. Martin : *Italiques*. Cécile Daroux, Pierre Roullier (flûte), Véronique Fèvre (clarinette).
Théâtre international de langue française, 221, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 30. Tél. : 01-47-06-17-76. Entrée libre.
Pierre Henry
Henry : *La Dixième, Remix*, création, *Fantaisie sur la « Messe pour un temps présent »*.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 100 F.
Orchestre des Concerts Lamoureux
Fauré : *Requiem, Masques et bergamasques*. Poulenc : *Gloria*. Françoise Pollet (soprano), Jean-Louis Serre (baryton), Chœur Vittoria d'Ile-de-France, Michel Piquemal (direction).
Palais de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 7e. Mo Ségur, Cambronne. 20 h 30, le 30. Tél. : 01-49-23-11-44. 190 F.
L'Orchestre de contrebasses
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, 4e. Mo Hôtel-de-Ville. 19 heures, les 1er, 2, 3, 4 et 5 décembre. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.
Jay Jay Johanson, Little Rabbits
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Anvers. 19 h 30, le 1er décembre. Tél. : 01-44-92-45-45. 90 F.
Elliot Murphy Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 1er décembre. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Mano Solo
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 5e. Mo Maubert-Mutualité. 20 h 30, les 1er, 2, 3 et 4 décembre. Tél. : 01-40-46-15-71. 160 F.
Paolo Conte
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 1er, 2, 3, 4 et 5 décembre ; 17 heures, le 6 décembre. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 270 F.
Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2e. Mo Sentier. 20 heures, le 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Christian Trouillas
Christian Trouillas : *Génération, L'Antichambre*.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4e. Mo Saint-Paul. 19 heures et 21 heures, le 30 novembre et les 1er, 2, 3 et 4 décembre. Tél. : 01-42-74-44-22.
Claudio Bernardo
Claudio Bernardo : *Systole*.
Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 4e. Mo Rambuteau. 20 h 30, le 30 novembre et le 1er décembre. Tél. : 01-53-01-96-96. 100 F.
La Cruche cassée
d'Heinrich von Kleist, mise en scène de Philippe Berling.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. Mos Pelleport, Saint-Fargeau. A partir du 1er décembre. Les mardi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 2 h 15. 90 F et 140 F. Jusqu'au 20 décembre.
Gauche uppercut
de Joël Jouanneau, mise en scène de Serge Tranvouez.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 1er décembre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 19 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. Jusqu'au 20 décembre.

RÉSERVATIONS

Festival d'Aix-en-Provence
Le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence a ouvert sa location pour les cinq productions affichées du 8 au 30 juillet 1999, pour trente-neuf représentations. Dans le Théâtre de l'Archevêché seront présentés *Le Couronnement de Poppée*, de Monteverdi (Marc Minkowski/Klaus Michael Gruber, *La Belle Hélène*, d'Offenbach (Stéphane Petitjean/Herbert Wernicke), et la reprise du *Don Giovanni* de Mozart (Claudio Abbado, Daniel Harding/Peter Brook). Seront, par ailleurs, présentés dans la cour de l'Hôtel Maynier d'Oppède et au Grand Saint-Jean : *La Flûte enchantée*, de Mozart (David Stern/Stéphane Braunschweig), et un montage de madrigaux de Monteverdi, dont *Le Combat de Tancrède et de Clorinde* (Marc Minkowski/Ingrid von Wantoch Rekowski)
Festival international d'Aix-en-Provence, service réservations, Palais de l'ancien Archevêché, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 04-42-17-34-34. Fax : 04-42-63-13-74. De 150 à 1 200 F.



DISPARITIONS

Claude Roussel

Un ancien président de l'AFP

CLAUDE ROUSSEL, qui fut PDG de l'Agence France-Presse (AFP) de 1975 à 1978, est mort d'une crise cardiaque dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 novembre, à Antibes (Alpes-Maritimes). Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Né le 17 février 1919 à Paris, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et diplômé d'études supérieures de lettres, Claude Roussel dirige à vingt-trois ans l'Agence information et documentation (AID), agence de presse clandestine du Comité national de la Résistance, et est l'un des huit hommes à l'origine de la création de l'AFP en 1944. De 1955 à 1975, il sera le premier journaliste à occuper le poste de secrétaire général de l'AFP, alors dirigée par Jean Marin, une des voix de Radio Londres. D'avril à juin 1975, il assure l'intérim de la direction générale de l'agence, le président de la République d'alors, Valéry Giscard d'Estaing, ne souhaitant pas que le mandat de Jean Marin à la tête de l'AFP soit reconduit. Mais la volonté de M. Giscard d'Estaing de nommer un membre du Quai d'Orsay à la direction de l'agence échoue, et Claude Roussel devient PDG en juin 1975, grâce à des patrons de presse français attachés à l'indépendance de l'agence – dont Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*.

Claude Roussel nomme Henri Pigeat comme directeur adjoint, contre l'avis de M. Giscard d'Estaing et des syndicats de l'agence. Il doit faire face au harcèlement de l'Elysée, qui s'irrite des manifestations d'indépendance de l'AFP, et aux critiques internes des syndicats. En 1978, M. Giscard d'Estaing, fort du résultat des législatives, pousse un candidat contre lui, alors que son mandat de PDG se termine en juin ; les représentants de la presse désignent Roger Bouzinac. Seul Hubert Beuve-Méry présentera sa démission d'administrateur de l'agence, en dénonçant *« le fait du prince »*. Devenu inspecteur général de la communication au ministère de la culture, Claude Roussel participera notamment aux discussions sur le rapport MacBride à propos du nouvel ordre mondial de l'information, dans les années 80.

Yves-Marie Labé

■ **JOSEPH LEGRAND**, ancien député (PC) du Pas-de-Calais, est mort mercredi 25 novembre. Né le 2 juillet 1909 à Carvin (Pas-de-Calais), ancien mineur syndicaliste, ancien secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais du PCF, ancien membre du comité central, Joseph Legrand avait été député de la 14e circonscription du Pas-de-Calais de mars 1973 à mars 1986. Il a aussi été maire de Carvin, de mars 1977 à janvier 1985, et conseiller général du canton de Carvin de 1973 à 1979.

■ **HUGUETTE DEBAISIEUX**, journaliste et scénariste, est morte jeudi 26 novembre à l'âge de soixante-neuf ans. Elle avait commencé sa carrière en entrant à vingt ans au *Figaro*, où elle couvrit notamment la guerre du Biafra. Elle rejoignit ensuite l'aventure du *Matin de Paris*, avant de se lancer dans la presse magazine à *L'Express*, *Elle*, *F magazine* et *L'Evénement du jeudi*. Huguette Debaisieux était également scénariste pour la télévision et auteur de romans : *Nous nous aimerons jusqu'aux présidentielles* (Lattès, 1985) et *La Valse des ambitieux* (Sylvie Messinger, 1989), sur les coulisses de la télévision.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Jean-Pierre Lafosse a été nommé ambassadeur à Brunei, en remplacement de Louis Bardollet, par décret publié au *Journal officiel* du 27 novembre.

[Né le 25 août 1950, Jean-Pierre Lafosse est licencié ès lettres, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut national des langues et civilisations orientales. Il a été notamment en poste à Pékin (1975-1981), à Tokyo (1986-1989) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, où il était, depuis mars 1994, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Océanie à la direction d'Asie et d'Océanie.]

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Jean-François Collin a été nommé directeur du cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en remplacement de Jacques Maire.

[Né le 15 mars 1955 à Blacy (Yonne), Jean-François Collin est conseiller commercial de 1re classe. Licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole nationale des services du Trésor, il est aussi ancien élève de l'ENA (1985-1987). Il a d'abord été, de 1981 à 1984, inspecteur du Trésor et, en 1987, il rejoint la direction des relations économiques extérieures (DREE) comme attaché commercial. Il sera en poste à New Delhi de 1989 à 1990. Il entre ensuite au cabinet de Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt, comme conseiller technique (1991-1992). De 1992 à 1995, il est sous-directeur des productions animales à la direction de la production et des échanges du ministère de l'agriculture. En août 1995, il prend la direction du poste d'expansion économique à Cologne en Allemagne et, en juin 1997, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, l'appelle pour diriger son cabinet. A ce poste, il a eu à négocier directement plusieurs lourds dossiers « mixtes » avec les services de Dominique Voynet, notamment et, par exemple, le contenu des futurs contrats territoriaux d'exploitation (CTE), pièce maîtresse de la loi d'orientation agricole votée en octobre en première lecture par l'Assemblée nationale, la mise au point des directives européennes sur les zones naturelles (comme Natura 2000) et la limitation de la pollution des eaux par les nitrates due aux élevages porcins industriels, ou encore le très délicat dossier des OGM.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 25 novembre sont publiés :

● **Défense** : trois décrets et plusieurs arrêtés relatifs au régime indemnitaire de certains personnels civils du service de santé des armées, à la solde des volontaires dans les armées, à l'attribution d'une indemnité spéciale aux volontaires dans les armées servant dans la gendarmerie nationale.

● **Pêche** : un décret relatif au conseil supérieur d'orientation des politiques halieutique, aquacole et halioalimentaire.

● **Consommation** : un arrêté portant nomination au Conseil national de la consommation.

Au *Journal officiel* du jeudi 26 novembre sont publiés :

● **Ecoles** : un décret relatif aux règles budgétaires et comptables et à diverses dispositions applicables aux caisses des écoles.

● **Fonction publique** : un décret et un arrêté portant nomination aux formations spéciales du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

● **Conseil constitutionnel** : deux décisions rendues le 24 novembre par lesquelles le Conseil constitutionnel a rejeté des requêtes concernant les élections sénatoriales du 27 septembre dans les Côtes-d'Armor et la Haute-Garonne.

Au *Journal officiel* du vendredi 27 novembre sont publiés :

● **Commerce des services** : un décret portant publication du troisième protocole en date du 6 octobre 1995, annexé à l'accord général sur le commerce des services.

● **Agriculture** : un arrêté portant nomination à la commission interministérielle et interprofessionnelle de l'alimentation animale.

Au *Journal officiel* du samedi 28 novembre sont publiés :

● **Code rural** : une loi visant à étendre aux centres de soins infirmiers gérés par la Mutualité sociale agricole la subvention prévue à l'article L. 162-32 du code de la Sécurité sociale.

● **Gouvernement** : un décret relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, Bernard Kouchner ; un décret relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, Nicole Péry.

● **Minima** : un décret relatif aux modalités de cumul de certains minima sociaux avec des revenus d'activité (*lire page 11*).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– **Florence et Jacques LANZMANN**,
Les jumeaux Alma et Nathan,
Leurs autres frères et sœurs,
se réjouissent de la venue au monde de

Milena,

le 25 novembre 1998.

– **David et Valérie APPIA**,
Charles, Paul et Sarah,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Victor,

le 24 novembre 1998.

3 *bis*, avenue Théodore-Rousseau,
75016 Paris.

Anniversaires de naissance

Bibou.

Enfin papillon.
Aujourd'hui je pense à toi encore plus fort.
Plein d'amour d'Athènes.
Philia Polla. C.

– Neuilly. Asnières.

1er décembre 1998.
TU CONNAIS LA MUSIQUE... Alors joyeux anniversaire.

CLAUDE-PAPA.

Claude, Dominique et Corinne, Mathieu et Mélanie, Pierre-François, Baptiste, Lily, Julien, Vincent, Maxence, et Mamou, Denise et Cie...
On t'embrasse.

Décès

– Nous avons la tristesse d'annoncer que le

docteur Arlette CARPENTIER,
née SOLOMON,

nous a quittés le 27 novembre 1998.
Jean, Jacqueline, François, Michel, Rosette Klajman,
ses enfants,
Ses petits et arrière-petits-enfants,
Toute sa famille
Et ses amis,
l'accompagneront au cimetière parisien de Pantin, le mercredi 2 décembre, à 15 h 45.

13, rue Payenne,
75003 Paris.

– Mme Gabrielle Coin,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Louis COIN,
docteur en médecine,
docteur ès sciences,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
ancien président
de la section des eaux du Conseil supérieur d'hygiène publique de France,
président d'honneur
de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux,

survenu à Paris, le 26 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques auront lieu le 2 décembre, à 15 heures, en l'église de Chassy-Dejointes, suivies de l'inhumation au cimetière de Chassy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Anick Flipo,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jack-Yves FLIPO,
trésorier-payeur général
honoraire,

survenu le 26 novembre 1998, à l'âge de soixante-cinq ans.

Ses obsèques religieuses auront lieu le mardi 1er décembre, à 15 heures, en l'église de Montlivault.

37, rue Basse,
41350 Montlivault.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le président,
La direction générale,
Et l'ensemble du personnel du groupe CPR,
expriment leur vive émotion devant la disparition soudaine, le 26 novembre 1998, de

Eric LANGEARD,
directeur du marketing
et de la communication.

Ils témoignent leur sympathie attristée à sa famille et à ses enfants.

– Emile Pallarès,
son époux,
Françoise Pallarès,
Dominique Pallarès, Pierre Langlois
et leurs enfants,
Jean et Sophie Pallarès
et leurs enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nicole PALLARÈS,
née FONTANEL,
ancienne élève de l'ENS,
enseignante à la faculté
des sciences de Tours,

survenu le 21 novembre 1998, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 23 novembre, à Olette (Pyrénées-Orientales), où a eu lieu l'inhumation.

Emile Pallarès,
12, place Anatole-France,
37000 Tours.

– Françoise Ruzé,
Jean et Catherine Ruzé,
Philippe et Françoise Ruzé,
ses enfants,
Florence, Etienne et Marianne,
Cécile, Alexis,
ses petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Anne-Marie RUZÉ,
née LECRONIER,

le 25 novembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Selon son désir, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

264 *bis*, boulevard Saint-Denis,
92400 Courbevoie.

– Ses amis
ont la douleur d'annoncer le décès de

Marcel VAN THIENEN,
sculpteur et musicien.

La cérémonie de crémation aura lieu le 1er décembre 1998, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

–Mme Geneviève Vigouroux,
son épouse,
Catherine et François, Cécile, Alice,
ses enfants,
Les familles Vigouroux, Pellerin, Forsich, Mérieux, parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel VIGOUROUX,
soixante et un ans,

ancien maître de conférences à l'université Paul-Valéry de Montpellier, membre de l'association Reclus, Maison de la géographie de Montpellier.

Obsèques au complexe funéraire de Grammont à Montpellier, le mercredi 2 décembre à 15 h 30.

14, rue des Jacinthes,
Castelnau-le-Lez.

– L'association Reclus
a la tristesse de faire part du décès de son secrétaire

Michel VIGOUROUX,
professeur de géographie,

qui a tant donné pour une recherche ouverte.

Obsèques le mercredi 2 décembre 1998, complexe de Grammont, Montpellier, à 15 h 30.

Maison de la géographie,
17, rue Abbé-de-l'Epée,
34000 Montpellier.

Anniversaires de décès

– 1er décembre 1998.

Il y a un an, disparaissait

Alain CHAUVET.

Il nous manque.

Ses amis.

Colloques

Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV)
Colloque international
La Poésie de langue d'oc,
des troubadours à Mistral
17, 18, 19 décembre 1998,
salle Louis-Liard.
Pour tout renseignement :
01-40-46-27-44.

Colloque d'études gaies et lesbiennes
« Homosexualités :
expression-répression »
Groupe homonormalités
Du 3 décembre à 14 h 30
au 5 décembre à 12 h 30
Ecole normale supérieure
Salle Dussane, 45, rue d'Ulm
75005 Paris (RER Luxembourg)
Tél. : 01-48-05-12-85

– Le 37e colloque des intellectuels juifs de langue française aura lieu les 5, 6 et 7 décembre 1998, au Centre de congrès Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 75008 Paris.

Il aura pour thème :

Comment vivre ensemble ?

Avec la participation d'Henri Atlan, Gilles Bernheim, Mireille Delmas-Marty, Jacques Derrida, Ilan Greilsammer, Jean Halperin, Stéphane Hessel, Nathan Wachtel.

Réservation au 01-43-59-94-63.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● *Séminaire*

Florence Dupont : « Imaginaire des scènes romaines : le soldat et le parasite ». – 1er, 8 et 15 décembre, 12, 19 et 26 janvier, de 18 h 30 à 20 h 30, espace Jussieu, université Paris-VII-Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

● *Rencontre-débat*

A propos de Georges Büchner : l'impuissance à se conformer. – Rencontre entre le Théâtre de Gennevilliers et le Collège international de philosophie, avec D. Cohen-Levinas, A. Engel, N. Michel, F. Regnault et, sous réserve, D. Müller et B. Pautrat. 7 décembre, 19 h 30, Théâtre de Gennevilliers, 41, avenue des Grésillons, Gennevilliers.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85.

Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Vous pouvez
nous transmettre
vos annonces la veille
pour le lendemain
jusqu'à 17 h

Inscriptions

ISTH, DEPUIS 1954.
Enseignements supérieurs privés.
PRÉPARER SCIENCES-PO.
Entrée en deuxième année
Session du 26 novembre 1998.

Droit public : jeudi, 16 h 30.
Histoire : mardi, 17 h 30.
LV1 , jeudi, 14 heures.

Autres options : nous contacter

Taux de succès confirmés.
Coût de la scolarité toutes matières : 6 600 F.
Tél. : 01-42-24-10-72.
Fax : 01-42-24-73-25.

Formations

PARLEZ CHINOIS
Du débutant au chinois des affaires

Une méthode exclusive
Facile, agréable et très pratique
Formations courtes, résultats garantis

CHINA LANGUE EXPRESS
01-42-23-12-53

Réservé uniquement aux entreprises.

Débats

LA SHOAH EN ROUMANIE
Mardi 1er décembre 1998, à 20 h 30
TÉMOIGNAGES
Avec Claude Lanzmann, cinéaste ; Carol Iancu, professeur à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III ; Edgar Reichmann, écrivain ; Charles Gruber, avocat, et Tudor Banus, artiste-peintre.
Au centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris, Mo Cadet (PAF.).
Renseignements : 01-49-95-95-92.

Conférences

Conférences du MURS
Fluctuations
et prévisions climatiques
Exposés de Jean-Claude André
et Katia Laval,
suivis d'un débat dirigé par
MM. J. Dausset et G. Mégie.
Amphi Lhomond, Institut Curie,
12, rue Lhomond, Paris-5e,
mercredi 9 décembre, à 17 h 30.
Entrée gratuite.
Tél. MURS : 01-47-03-38-21.

Communications diverses

LES AILES BRISÉES,
association reconnue d'utilité publique
depuis 1928,
vous invitent à leur

50e VENTE D'ENTRAIDE,
placée sous le haut patronage
de Mme J. CHIRAC
et des plus hautes autorités
des aviations civile et militaire.

Salons Hoche,
9, avenue Hoche,
Paris-8e

Mardi 1er décembre, de 14 heures à 19 heures, mercredi 2 décembre, de 11 heures à 21 heures, et jeudi 3 décembre, de 11 heures à 19 heures.

EN VUE

■ La bulle papale du jubilé de l'an 2000 accorde aux pénitents qui se seront abstenus pendant un jour de boire et de fumer des indulgences plénières reversibles aux morts du Purgatoire.

■ **Katerina Yannakopoulou**, au passé *« moralement impeccable »*, condamnée pour meurtre, vendredi 27 novembre, à Athènes, à vingt ans de prison, mariée, mère de famille, employée dans un atelier de fabrication d'icônes, a pleuré tout au long de son procès : elle aimait *« à la folie »* sa victime, **Anthimos Eleftheriadès**, *archimandrite qui la méprisait et* lui extorquait de l'argent sur *« ordre de la Vierge »*.

■ **Mgr Christodoulos**, chef de l'Eglise orthodoxe de Grèce, demandait, jeudi 19 novembre, au gouvernement d'accorder une *« prime de productivité »* aux popes, fonctionnaires de l'Etat. *« Il faudrait déjà qu'ils produisent quelque chose »*, estime le syndicat de la fonction publique.

■ Récemment à Istanbul, l'UEFA reporte, en raison des tensions au sujet du Kurde **Abdullah Ocalan**, un match de football contre la Juventus de Turin. Furieux, les Stambouliotes s'en vont lancer des ballons par- dessus les grilles de l'ambassade d'Italie.

■ Les habitants de Thurgovie, en Suisse, ont révisé par votation, dimanche 29 novembre, leur réglementation des jours de repos afin de pouvoir jouer au football le dimanche des Rameaux.

■ Les membres de la commission canadienne de révision ont exclu de la liste aux élections *provinciales du lundi 30 novembre* une centenaire qui leur semblait *« trop vieille et trop confuse »*. **Lillie Muir** proteste vivement : *« Je suis un peu sourde seulement. »*

■ **Annamaria Giannone** rentre chez elle, rue Pamphile à Rome, dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 novembre, plus tôt que prévu. Elle ne peut plus rien *pour* **Edoardo**, *son mari, mort* asphyxié par des émanations de monoxyde de carbone, mais ranime sa maîtresse, à ses côtés dans son lit.

■ En septembre, lors d'enchères sur le circuit de Zeltweg en Autriche, une boîte renfermant des gaz d'échappement de la Ferrari du champion du monde allemand **Michael Schumacher** avait été mise à prix 85 000 francs. Récemment à Paris, à l'occasion d'une vente consacrée aux « Mémoires des paquebots », deux morceaux de charbon du *Titanic* ont été acquis pour 3 800 francs.

■ Les candidates à l'élection de Miss Bagdad, le 10 décembre, au Centre Saddam pour les arts, devront avoir *« des traits babyloniens, assyriens ou sumériens »*, précise *Al-Zaoura*, hebdomadaire irakien.

Christian Colombani

Hillary Clinton, cover-girl de « Vogue »

Le magazine américain de mode consacre sa couverture et un reportage particulièrement élogieux à la première dame des Etats-Unis, à laquelle il prédit même un avenir politique

IL EST des femmes trahies que la douleur accable, affaiblit, terrasse. Hillary Clinton n'est pas de celles-là. *Si l'on en croit le* numéro de décembre de *Vogue Magazine*, l'épreuve qu'elle a traversée cette année avec l'affaire Lewinsky l'a au contraire fortifiée : *« Elle dégage une énorme énergie et, de manière étonnante, une sorte de radieuse sérénité »*, écrit l'auteur de l'article particulièrement élogieux, Ann Douglas, professeur de littérature comparée à l'université Columbia.

Vogue, explique sa très glamour rédactrice en chef Anna Wintour, avait prévu depuis longtemps un article sur la croisade de Mme Clinton pour la sauvegarde des chefs-d'œuvre d'Amérique. *« Mais lorsque tous ces problèmes autour de la présidence Clinton ont surgi*, poursuit-elle pudiquement, *il nous a semblé plus opportun de faire attendre le sujet. »* Or un facteur inattendu a tout bouleversé : *« La première dame est apparue comme un personnage très fort, séduisante, sûre d'elle et de ce en quoi elle croit. En un mot, une vraie femme de* Vogue. *»*

Le mensuel proposa alors à Hillary Clinton de lui consacrer sa couverture ainsi qu'un article désormais axé sur la personnalité de la femme du président, et plus seulement sur son œuvre en faveur du patrimoine. Les photos furent confiées à l'une des plus grandes stars du genre, la photographe Annie Leibovitz qui, pour la couverture, a fait poser Hillary Clinton dans un décor rouge et or (c'est le numéro de Noël), dans une robe du soir de velours bordeaux sombre signée Oscar de la Renta, boucles d'oreilles Cartier perles et diamants, sous le titre « L'extraordinaire Hillary Clinton ». En pages intérieures, on la retrouve en tenue plus décontractée mais toujours aussi maîtresse d'elle-même, en pantalon et col roulé noirs ou en simple chemisier blanc Ralph Lauren, attablée devant des dossiers sur une terrasse de la Maison Blanche. Annie Leibovitz avait suggéré qu'elle lise un journal pour cette pose, mais, a rétorqué fraîchement une collaboratrice de Mme Clinton, *« la première dame ne lit pas les journaux »* – qui, il est vrai, n'ont pas été tendres avec le couple présidentiel cette année. *« Elle fait partie de ce petit groupe de femmes*, note l'auteur de l'article, *qui sont plus belles à cinquante ans qu'à trente. »* Mais ce qui la rend séduisante, c'est aussi *« l'impression de pouvoir qu'elle projette. Hillary Clinton a du charisme, une aura qu'il est impossible d'ignorer et qui transforme l'atmosphère comme par magie »*.

Déroutante, Hillary Clinton passe volontiers d'un rôle à l'autre. Elle a consacré son dernier livre, *Dear Socks, Dear Buddy : Kids'Letters to the First Pets* (Ed. Simon & Schuster), aux lettres des enfants américains au chat et au chien présidentiels, un sujet que n'aurait pas renié Barbara Bush ; il paraît au moment où les éditorialistes saluent en cette *First Lady* d'un nouveau type *« la révélation politique de l'automne »* et le rôle crucial qu'elle a joué dans la campagne pour les législatives du 3 novembre : en allant activement soutenir les candidats démocrates dans dix-neuf Etats pour suppléer un président resté, *cette année, à l'écart des meetings publics*, elle a largement contribué à la remontée des démocrates. Honnie il y a quatre ans après le fiasco de son plan de réforme de la santé, elle est aujourd'hui si populaire que certains lui prédisent de nouveau un avenir politique. A elle, cette fois.

Sylvie Kauffmann

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ
Michel Muller

■ Quelque chose de nouveau s'est passé au cours du 20e sommet France-Afrique. Pour la première fois, cette rencontre entre chefs d'Etat africains et français – qui par le passé était d'abord une cérémonie destinée à réaffirmer la tutelle française sue les ex-colonies – s'est traduite par un projet de paix débarrassé de l'interventionnisme habituel dans le pré carré français. Un chemin vers un règlement pacifique en Afrique des Grands Lacs et en République démocratique du Congo a été dessiné avec l'engagement des belligérants à conclure un cessez-le-feu. L'espoir est encore ténu, mais il faut d'autant plus l'encourager. En réunissant autour d'eux les belligérants, Kofi Annan et Jacques Chirac ont su faire entendre la voix de la raison, celle de l'avenir.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ François Bayrou a atteint son premier objectif qui constituait aussi un préalable : fusionner les composantes de l'UDF, mettre enfin sur pied ce parti unitaire que voulait Valéry Giscard d'Estaing... il y a vingt ans. Le prix à payer apparaît cependant lourd : la scission des libéraux d'Alain Madelin, le rétablissement de l'hégémonie du RPR sur la droite parlementaire. Le prochain objectif est lui aussi aléatoire : démontrer que l'UDF a son propre projet, ses idées personnelles, un tempérament, une ambition.

LE POINT
Bernard-Henri Lévy

■ *Je ne crois pas que Michel Rocard ait « pété les plombs ».* Ou, plus exactement, si *« plombs pétés »* il y a eu, et si un *« court-circuit »* s'est donc produit, c'est dans la fausse clarté d'une époque qui, une fois de plus, confond tout : la gauche politique et policière, celle des principes et des intérêts, *celle qui refuse de céder* sur l'idée et celle qui, au train où vont ses renoncements, admettra bientôt n'avoir d'autre mérite à faire valoir que celui d'avoir, comme elle dit, mené le peuple de gauche aux affaires.

THE ECONOMIST

■ La semaine passée, alors que les marchés boursiers retrouvaient des niveaux élevés, une nouvelle vague de méga-fusions a vu le jour. Au-delà de l'excitation qu'elles provoquent sur les marchés, la vraie question est de savoir si ces fusions ont un réel sens économique à long terme... En fait, les raisons invoquées à chaque fois amènent à s'interroger. Bien souvent, il ne s'agit que d'imiter d'autres entreprises : elles l'ont fait, nous devons le faire aussi. *Il s'agit parfois d'une réaction* à une peur commune : la globalisation pour certains, l'arrivée de l'euro pour d'autres... L'échec ou les difficultés de méga-fusions récentes devraient inciter à davantage de prudence. Tout cela ne signifie pas que les opérations annoncées actuellement seront des désastres. Mais cela doit conduire à prendre les promesses faites aujourd'hui avec des pincettes.

www.anacoluthe.com

Un feuilleton policier multimédia en hypertexte, réalisé à quatre mains

« LE DICTIONNAIRE dit qu'une "anacoluthe" est une rupture ou une discontinuité dans la construction d'une phrase. C'est aussi l'une des injures préférées du capitaine Haddock. » Deux bonnes raisons pour qu'Anne-Cécile et Olivier, un couple de jeunes Bruxellois, baptisent de ce nom barbare l'œuvre littéraire en hypertexte qu'ils construisent ensemble depuis deux ans. Anne-Cécile se consacre entièrement à l'écriture, tandis qu'Olivier, consultant informatique, s'occupe de la mise en page pendant son temps libre.



Anacoluthe est un vaste recueil multimédia réunissant mille deux cents pages de texte, illustrées par près de deux mille images. L'ensemble est classé en quatre rubriques, ou plutôt quatre *« quais »*, d'où l'on s'embarque pour découvrir des chroniques, des pastiches ou des nouvelles. L'œuvre maîtresse d'Anne-Cécile, en chantier depuis un an, s'appelle « Apparitions inquiétantes ». Il s'agit d'un feuilleton policier se déroulant dans un pays imaginaire qui ressemble à l'Amérique, entre Chandler et *Twin Peaks*. Il y a des meurtres, un peu de sexe, des personnages troubles, du suspense... A partir de cette matière première, le couple a conçu une œuvre spécifiquement adaptée au Web, dans laquelle l'hypertexte est réellement mis au service du scénario. Le roman possède un début, mais, pour aller au-delà de la première page, il n'existe pas de continuité naturelle. Le plus simple est de cliquer sur un mot désigné comme lien, qui mène toujours vers une suite logique. Mais, par ailleurs, une barre de navigation permet de s'enfoncer dans l'histoire à l'aveuglette ou de revenir en arrière. Les illustrations ont une double fonction : en cliquant sur l'image, on fait apparaître une phrase éphémère évoquant une pensée furtive d'un personnage, ou le souvenir d'un dialogue ancien. Olivier estime que *« tout le monde y trouve son compte, ceux qui aiment les histoires échevelées, mais aussi ceux qui préfèrent les scénarios bien charpentés »*. Les lecteurs dé-sorientés peuvent tricher un peu, grâce à un « atlas des chemins », qui permet de vérifier ce que l'on a déjà lu et ce qui reste à découvrir.

A mesure que l'intrigue s'épaissit, Anne-Cécile est confrontée à un nouveau défi, compliqué par les exigences de l'hypertexte : *« Sans avoir de plan précis, je dois m'en tenir à un scénario fixé dans ses grandes lignes. Il faut être libre de se laisser emporter par son inspiration, mais en même temps, je dois tout maîtriser, beaucoup plus que pour une œuvre traditionnelle. »*

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LES JEUNES ET LE NET

■ Selon un sondage de la Sofres pour France Télécom, 30 % des 15-25 ans ont déjà utilisé Internet au moins une fois. 44 % d'entre eux l'ont découvert à l'école ou à l'université, 28 % avec des amis, 18 % par leurs propres moyens, et 3 % grâce à leurs parents. – *(Reuters.)*

LYCÉES CONNECTÉS

■ Le conseil régional de Midi-Pyrénées a annoncé que les 232 lycées publics, privés et agricoles de la région seront connectés à Internet dès la rentrée 1999, par l'intermédiaire du « réseau régional pour l'éducation et la formation ». – *(AFP.)*

MULOT

■ L'Association des amis de Jacques Chirac, présidée par Bernard Pons, a annoncé l'ouverture de son site, baptisé « Le Mulot ». Le communiqué indique que *« les internautes seront guidés par un joyeux petit mulot qui tantôt croque une pomme, tantôt prend position, tantôt travaille »*. – (AFP.)
www.lemulot.com

PRÉCISION

■ L'adresse complète du site web du Musée du Prado (*Le Monde* du 26 novembre) est *museoprado.mcu.es/prado/*

Le prix du baril *par Alain Rollat*

LES ENQUÊTES de « Capital », sur M 6, sont toujours d'une grande portée morale. Dimanche, par exemple, on y apprenait que l'argent ne fait même plus le bonheur des rois du pétrole. C'est le plus distingué des experts, le cheik Ahmed Yamani, ancien *porte-parole des pays producteurs*, ex-ministre de l'économie d'Arabie saoudite, éminent artisan du Yalta pétrolier de 1973, qui s'en plaignait : *« Trop d'argent est aussi mauvais que pas assez d'argent. »* Il en voulait pour preuve l'évolution de son pays : *« A partir de 1973, nous avons gagné trop d'argent. On ne savait plus quoi en faire. Il y a eu l'inflation, la corruption, c'est très mauvais socialement et économiquement... »* Il déplorait, avec le recul, que les sujets de son royal souverain se soient enrichis sans discernement : *« Notre peuple est devenu paresseux parce que l'argent est devenu trop facile... »* Il faisait son propre *mea culpa* : *« Moi-même, j'ai réalisé une énorme fortune ; je ne le regrette pas, mais ce n'est pas normal... »* Devenu un parfait gentleman, depuis qu'il vit à Londres, où il possède un modeste pied-à-terre, M. Yamani est si contrit qu'il ne roule plus qu'en *Rolls. On compatit.*

L'ancien président du Congo-Brazzaville, Pascal Lissouba, est, lui aussi, fort à plaindre. Depuis que son rival, Denis Sassou Nguesso, a gagné la dernière guerre civile, il doit loger dans un hôtel particulier du dix-septième arrondissement de Paris. Pis : c'est en pure perte qu'il a dépensé l'avance de 100 millions de francs que lui avaient consentie, sous la forme d'un à-valoir fiscal, pour son *« effort de guerre »*, les compatissants dirigeants d'Elf, qui contrôlent la production pétrolière de son pays. Du coup, notre entreprenante compagnie nationale a été obligée de faire amende honorable auprès de son vainqueur. De l'avis même de l'un des conseillers de la présidence d'Elf, Gilbert Rutman, *« c'est vraiment du gâchis »*. Les victimes compatissent : M 6 a rediffusé quelques images de cadavres.

Elles compatissent d'autant plus qu'elles auraient été moins nombreuses si Elf n'avait pas financé ainsi l'utilisation d'armes de destruction massive. Car alors, selon Jean-Paul Pigasse, l'un des conseillers du président Sassou Nguesso, *« il n'y aurait pas eu dix mille morts, il n'y en aurait eu que deux mille »*. M. Rutman s'excuse de la différence : *« Nous ne sommes pas des sentimentaux. Nous sommes des gens réalistes, qui gagnons de l'argent. Que nous le gagnions avec Lissouba ou avec Sassou Nguesso, cela nous est égal. L'essentiel est que nous puissions nous maintenir et gagner notre vie... »* Quel est donc le prix du baril de sang ?

LUNDI 30 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- **20.40 Le Village des damnés** ■ ■ John Carpenter (Etats-Unis, 1995, 95 min). 13ème Rue
- **20.45 Haut, bas, fragile** ■ ■ Jacques Rivette (France, 1994, 160 min). Arte
- **21.00 Conseil de famille** ■ ■ Constantin Costa-Gavras (France, 1985, 105 min). Paris Première
- **21.10 On a volé la Joconde** ■ ■ Michel Deville (France - Italie, 1966, 100 min). Cinétoile
- **22.45 ▶ Missing** ■ ■ Constantin Costa-Gavras (Etats-Unis, 1982, v.o., 125 min). Paris Première
- **23.00 Sans soleil** ■ ■ Chris Marker (France, 1982, 100 min). Histoire
- **23.00 Une autre femme** ■ ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1988, 90 min). Téva
- **23.55 No Smoking** ■ ■ Alain Resnais (France, 1993, 145 min). Ciné Cinémas
- **0.20 Un jour à New York** ■ ■ S. Donen et G. Kelly (Etats-Unis, 1949, v.o., 90 min). Cinétoile
- **0.45 When We Were Kings** ■ ■ ■ L. Gast et T. Hackford (EU, 1996, v.o., 84 min). Canal +
- **1.25 M le Maudit** ■ ■ ■ Fritz Lang (Allemagne, 1931, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- **22.20 Ecran témoin.** Peine de mort, le débat est-il clos ? Invités : Le docteur Pierre Duterte ; Jean-Pierre Malmendier ; Marcel Normand ; Réginald De Beco ; Julos Beaucarne ; Christel Collard. RTBF 1

MAGAZINES

- **18.30 Nulle part ailleurs.** Avec Nick Bromfield ; Babaa Maal ; Charles Aznavour ; Laurent Bourgnon. Canal +
- **19.00 Les Dossiers de l'Histoire.** Les dockers de Liverpool. Histoire
- **20.00 Envoyé spécial.** Opération survie. Les cadres. *Post-scriptum* : L'œil de glace. TV 5
- **20.00 20 h Paris Première.** Avec Muriel Robin. Paris Première
- **22.40 Y a pas photo !** Invités : Marius Colucci ; Pierre Mondy ; Maureen Dor. TF 1
- **22.45 D'un monde à l'autre.** RMI : Exclusion ou insertion ? Invités : Marisol Touraine ; Nicolas Dupont-Aignan. France 2
- **0.40 Le Cercle.** Festival des trois continents. Invités : Hou Hsiao Hsien ; Kore Eda Hizokazu ; Stanley Kwan. France 2

DOCUMENTAIRES

- **18.00 Corpus Christi.** [4/12]. Procès. Histoire
- **18.30 Le Monde des animaux.** Les Mustangs. La Cinquième
- **18.30 Arctique.** [7/13]. Odyssée
- **19.00 Nature.** Les Forestiers de la jungle. Arte
- **19.35 Histoires d'opéras.** [2/4]. Planète
- **20.00 Chili, la mémoire obstinée.** Histoire
- **20.15 Dieu sans frontière.** Recherche Dieu désespérément. Arte
- **20.35 Macao.** Le vice chinois. Planète
- **20.40 Au nom des animaux.** Comme des vacances. Odyssée
- **21.00 Ceux qui se souviennent.** [7/7]. 1936-1939 : Tout va très bien. Histoire
- **21.35 La Jungle de verre.** Amitiés virtuelles. Odyssée
- **21.40 L'Histoire de l'Italie au XXe siècle.** [9/42]. La Belle Epoque. Planète
- **22.00 La Firme.** [1/2]. La maison des Windsor. Odyssée
- **22.25 Terre promise.** Planète
- **22.45 Un siècle de danse.** [3/5]. Mezzo
- **23.20 Le Temps des cathédrales.** [1/9]. L'Europe de l'an mil. Odyssée
- **23.40 Isadora Duncan.** Mezzo
- **0.10 Bon voyage, Mister Glenn.** Odyssée

SPORTS EN DIRECT

- **19.55 Rugby à XIII.** Championnat de France : Avignon - Villeneuve. Eurosport
- **22.45 Boxe.** Championnat du monde WBA : poids super-welters. Laurent Boudouani (Fra) - Terry Norris (E-U). Championnat d'Europe : poids super-welters. Saïd Bennajem (Fra) - Mamadou Thiam (Fra). Canal +

MUSIQUE

- **18.00 Mozart.** *La Symphonie en la majeur KV201*, de Mozart. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel. Mezzo
- **18.00 Chick Corea piano solo.** Muzzik
- **18.55 Friedrich Gulda.** *Concerto pour violoncelle et vents.* Avec Heinrich Schiff, violoncelle. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Friedrich Gulda. Muzzik
- **19.20 Herbie Hancock et Bobbie McFerrin.** Mezzo
- **21.00 L'Africaine.** Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de San Fransisco, dir. Maurizio Arena. Muzzik
- **21.45 Daniel Höxter.** Récital de piano. Mezzo
- **0.45 Jazz 6.** Gilberto Gil «Quanta». M 6

THÉÂTRE

- **20.55 Le Canard à l'orange.** Comédie de William Douglas Home. Mise en scène de Pierre Mondy et Alain Lionel. TMC

VARIÉTÉS

- **20.30 Souvenir.** La la la : Claude François (diffusée le 17/09/66). Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

- **20.30 Qui mange qui ?** Dominique Tabuteau. Festival
- **20.40 Trafics en tous genres.** Mollie Miller.
- **20.55 ▶ La Poursuite du vent.** Nina Companeez [1/3]. France 2
- **22.40 Au nom des femmes.** Paul Schneider. M 6
- **22.45 Retour à Malaveil.** Jacques Ertaud. 13ème Rue

SÉRIES

- **19.20 Equalizer.** La dernière campagne. 13ème Rue
- **20.45 La Vie de Berlioz.** [3/6] Mezzo
- **20.55 Madame le consul.** Les Enfants de Scarlett. TF 1
- **21.35 New York Police Blues.** [2/2]. Le désespoir d'Israël. Canal Jimmy
- **22.30 Chicago Hospital.** Affaires internes. Virus. RTL 9

NOTRE CHOIX

● **21.00 Paris Première**
Conseil de famille
A leur sortie de prison, deux cambrioleurs reprennent leurs activités. L'un d'eux est marié et père de famille. Un jour, son fils l'accompagne au « travail ». Il en revient touché par la vocation de voleur. Ses dons pour l'électronique vont faire de lui un maître dans l'art de forcer les coffres-forts. A tel point que l'Amérique va faire appel à lui. Coup d'essai réussi de Costa-Gavras dans la comédie humoristique et même burlesque. Brillamment interprété par Johnny Halliday, Guy Marchand, Fanny Ardant, Rémi Martin, Fabrice Luchini... – *J. S.*

● **22.05 Ciné Classics**
Un jour au cirque
Jeff, un jeune directeur de cirque, aime l'écuyère et veut l'épouser. Déshérité par sa tante, il est en grande difficulté financière alors qu'il doit rendre 10.000 dollars à Carter, un financier véreux. Le géant Goliath et le nain Atome, créatures de Carter, subtilisent l'argent de la dette. Groucho, Chico et Harpo Marx, qui arrivent là-dedans comme des cheveux sur la soupe, vont essayer de le retrouver pour que le cirque ne tombe pas aux mains du financier. Moins connu qu'*Une nuit à l'Opéra* et *Un jour aux courses*, ce film tourné par Edward Buzzell en 1938 fait surtout honneur à l'imagination des frères terribles pour bousiller un scénario. Longs dialogues, scènes incongrues, gags délirants (Chico sortant d'un taxi avec un phoque, Harpo promenant l'animal en laisse, Groucho dupant comme toujours Margaret Dumont ou se déguisant en père Noël pour s'engouffrer sous le matelas du géant), il n'y a d'autre logique ici que celle du délire comique des trois complices. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.30 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Madame le consul. Les Enfants de Scarlett.
- 22.40 Y a pas photo !
- 0.10 Histoires naturelles.
- 1.00 TF1 nuit.

FRANCE 2

- 17.55 Hartley, cœurs à vif.
- 18.50 Friends.
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 19.55 Au nom du sport, Météo.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 ▶ La Poursuite du vent. Téléfilm. Nina Companeez [1/3].
- 22.40 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 20 : Association.
- 22.45 D'un monde à l'autre. RMI : exclusion ou insertion ?
- 0.20 Journal, Météo.
- 0.40 Le Cercle. Théâtre.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.52 L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Le Kouij de 20 heures.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 La 7e Compagnie au clair de lune. Film. Robert Lamoureux.
- 22.20 Météo, Soir 3.
- 22.50 Les Aventuriers ■ Film. Robert Enrico.
- 0.40 Aléas.

CANAL +

- ▶ En clair jusqu'à 20.40
- 18.25 Flash infos.
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.35 Pas si vite.
- 20.40 Larry Flynt ■ Film. Milos Forman.
- 22.45 Boxe. En direct. Laurent Boudouani (Fr.) - Terry Norris (EU).
- 0.45 When We Were Kings ■ ■ ■ Film. L. Gast et T. Hackford (v.o.).

ARTE

- 19.00 Nature. Les Forestiers de la jungle.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Dieu sans frontière. Recherche Dieu désespérément.
- 20.45 Haut, bas, fragile ■ ■ Film. Jacques Rivette.
- 23.25 Fausto. Film. Rémy Duchemin.
- 0.50 Court-circuit.
- 1.15 Laisse un peu d'amour. Téléfilm. Zaïda Ghorab-Volta.

M 6

- 18.00 Les Aventures de Sinbad.
- 19.00 FX, effets spéciaux.
- 19.50 La Minute de l'euro.
- 19.54 Le Six Minutes.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.35 La Famille Touvabien.
- 20.40 Décrochage info.
- 20.50 Pacte avec un tueur. Film. John Flynn.
- 22.40 Au nom des femmes. Téléfilm. Paul Schneider.
- 0.20 Culture pub.
- 0.45 Jazz 6. Gilberto Gil «Quanta».

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. 50e anniversaire de l'etat d'Israël.
- 20.30 Agora. Françoise Lalande (*Christian Dotremont, l'inventeur de Cobra*).
- 21.00 Entretiens scientifiques de Brest.
- 22.10 Fiction.
- 23.00 Nuits magnétiques.
- 0.05 Du jour au lendemain. Laurent Greilsamer (*Le Prince foudroyé*) et (*La Vie de Nicolas de Staël*).

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert anniversaire. 80e anniversaire de l'Orchestre de la Suisse romande. Dir. Fabio Luisi.
- 22.30 Musique pluriel.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.40 Les Musiques d'Alain Resnais. Œuvres de Stravinsky, Monteverdi, Henze, Gershwin, Baker, Eisler, Brahms, Nielsen.
- 22.46 Les Soirées... (suite). Œuvres de Messiaen, Penderecki, Mozart, R. Strauss.

MARDI 1er DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

- **13.35 Ennemis rapprochés** ■ ■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1997, 110 min). Canal +
- **14.15 Kansas City** ■ ■ Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 115 min). Cinéstar 1
- **15.10 L'Homme au masque de cire** ■ ■ André De Toth (Etats-Unis, 1953, 90 min). Ciné Cinémas
- **16.40 Le Verdict** ■ ■ Sidney Lumet (Etats-Unis, 1982, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
- **17.35 La Femme modèle** ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1957, 115 min). Cinétoile
- **18.20 Autour de minuit** ■ ■ Bertrand Tavernier (Fr. - EU, 1986, 130 min). Cinéstar 1
- **18.55 Femme ou démon** ■ ■ George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
- **19.00 Sans soleil** ■ ■ Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire
- **20.35 Mes meilleurs copains** ■ ■ Jean-Marie Poiré (France, 1988, 115 min). TSR
- **22.30 Milagro** ■ ■ Robert Redford (Etats-Unis, 1988, v.o., 120 min). Paris Première
- **22.50 La Liste de Schindler** ■ ■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 190 min). Cinéstar 2
- **23.20 Nora** ■ ■ Harald Braun (Allemagne, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBAT

- **11.10 et 17.10 Le Débat.** Le Pacs. Invités : Thierry Mignard ; Alain Touret ; Bernard Reynis ; J.-P. Mignard. LCI

MAGAZINES

- **10.50 Droit d'auteurs.** Invités : Christian Delacampagne ; Marcel Detienne ; Vincent de Swarte. La Cinquième
- **13.25 Parole d'Expert.** Avec Henri Dès. France 3
- **14.58 Questions au gouvernement.** A l'Assemblée nationale. France 3
- **17.00 Les Dossiers de l'Histoire.** Les dockers de Liverpool. Histoire
- **17.00 Les Lumières du music-hall.** Colette Renard. Boby Lapointe. Paris Première
- **18.00 Stars en stock.** Rock Hudson. Spencer Tracy. Paris Première
- **18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Chantal Goya ; Cabaret Citrouille ; Cypress Hill ; Mika Hakkinen ; Walter Salles. Canal +
- **19.10 Le Rendez-vous.** Invité : Jean-Marc Ayrault. LCI
- **20.00 Temps présent.** Tableaux d'un pillage. TV 5
- **20.00 20 h Paris Première.** Invité : Adamo. Paris Première
- **20.50 Fréquenstar.** Lara Fabian. M 6
- **21.00 Le Gai Savoir.** La famille, les homosexuels et le Pacs. Invités : Christine Boutin ; Eric Dubreuil ; Pierre Cobescot ; Evelyne Sullerot ; Dominique Fernandez ; François Cerésa. Paris Première
- **23.05 Place de la République.** Portrait de Mouloud Bensallah. Du cœur entre les menottes. La bibliothèque Medem : la plus grande bibliothèque yiddish d'Europe. France 2
- **23.35 Nimbus.** Sur les traces des loups. Invités : Pierre Migot ; Geneviève Carbone ; Luc Vallet ; François Moutou. France 3
- **0.15 Capital.** Pétrole : un univers impitoyable. M 6
- **0.55 Strip-tease.** Perdu de vue. Alimentaire, mon cher Watson. Faites sauter la banque. France 3
- **1.05 Le Cercle.** Langage. Invités : Stanislas Nordey ; Christian Schiaretti ; Max Rouquette. France 2
- **1.55 Saga-Cités.** Les Compagnons de la régie. France 3

DOCUMENTAIRES

- **17.40 Himalaya.** [1/4]. La vallée des dieux. Odyssée
- **18.00 Chili, la mémoire obstinée.** Histoire
- **18.30 Le Monde des animaux.** Faut-il pleurer l'éléphant d'Asie ? La Cinquième
- **19.00 Arctique.** [7/13]. Le morse et la baleine tueuse. Odyssée
- **19.15 L'Aventure de la Ve République.** Planète
- **19.30 A corps et à cordes.** Odyssée
- **19.55 Plans de vol.** [5/13]. Odyssée
- **20.10 Marcellin.** Zémidjan. Planète
- **20.15 Dieu sans frontière.** La Revanche de Dieu. Arte
- **20.25 Otages du soleil.** [3/3]. Combats pour l'énergie. Odyssée
- **20.35 ▶ Ecole 27.** Planète
- **20.45 ▶ La Vie en face.** Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou l'engagement. Arte
- **20.45 Un siècle de danse.** [4/5]. De la danse libre à la danse moderne. Mezzo
- **21.00 Les Empereurs romains.** [1/6]. César (100-44 avant J-C). Histoire
- **21.40 Histoire de l'aviation.** [4/7]. Routes du ciel (1927-1939). Planète
- **21.55 Soirée thématique.** Herbert Achternbusch, artiste, anarchiste et Bavarois. Arte
- **22.00 Corpus Christi.** [5/12]. Barabbas. Histoire
- **22.25 Dauphin mon voisin.** Odyssée
- **22.30 L'Ecriture ou la Vie.** Portrait de Jorge Semprun. TV 5
- **22.45 Histoires d'opéras.** [2/4]. Les bohémiens d'Hollywood. Planète
- **22.45 Histoire de la symphonie.** [3/6]. Berlioz. Mezzo
- **23.00 Méditerranée.** [8/12]. Rome, vers l'unité. Histoire
- **23.30 Sida d'ici et de là-bas.** TSR
- **23.50 Macao.** Le vice chinois. Planète
- **0.00 Conférences de presse.** 14 janvier 1963 [3/3]. Histoire
- **0.15 La Firme.** [1/2]. La maison des Windsor. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

- **19.55 Football.** Championnat de D 2 : Saint-Etienne - Caen. Eurosport
- **20.00 Hockey sur glace.** Grenoble - Fribourg. AB Sport

MUSIQUE

- **18.00 Chick Corea et Steve Kujala.** Muzzik
- **19.30 Philippe Giusiano.** Œuvres de Chopin. Mezzo
- **20.15 Western Beat.** enregistré à Montreux, en 1992, lors du Festival de jazz. Muzzik
- **20.59 Soirée spéciale sir Georg Solti.** *Symphonie nº 4*, de Mendelssohn. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. *21.35 Symphonie nº 3 en ré mineur*, dite *Wagner Symphonie*, de Bruckner. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. *22.35 Symphonie en trois mouvements*, de Stravinsky. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Avec Gudrun Haag, harpe ; Barton Weber, piano. Muzzik
- **21.40 Leonard Bernstein.** *Songfest.* Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Mezzo

VARIÉTÉS

- **20.55 Que la musique commence !** France 3

TÉLÉFILMS

- **17.35 Maria Vandamme.** Jacques Ertaud [1 et 2/4]. Festival
- **18.30 C'est quoi ce petit boulot ?** Gian Luigi Polidoro [4/4]. Téva
- **21.20 Histoires d'hommes.** Olivier Langlois. RTBF 1
- **22.15 Dernier voyage à Glasgow.** Jean Stewart. Canal +
- **22.15 Amour, justice et trahison.** George Case. RTL 9
- **22.35 Los Angeles, guerre des gangs.** Alan Metzger. M 6
- **23.05 The Debussy Film, impressions d'un compositeur français.** Ken Russell. Muzzik
- **23.50 L'Amour à l'ombre.** Philippe Venault. Festival

SÉRIES

- **19.20 Equalizer.** Un océan de feu. 13ème Rue
- **20.30 L'Instit.** Les Chiens et les Loups. Festival
- **20.55 La Vie à cinq.** Paternité. Téva
- **21.45 Ally McBeal.** The Kiss. The Affair (v.o.). Téva
- **21.55 Les Rois maudits.** [6/6]. Festival
- **22.30 Fallen Angels.** Demain, je meurs (v.o.). Canal Jimmy
- **22.35 Perry Mason.** Le Retour de Perry Mason. TF 1
- **23.05 Star Trek, la nouvelle génération.** Un navire dans une bouteille (v.o.). Canal Jimmy
- **23.55 Star Trek, Deep Space Nine.** Moins Q (v.o.). Canal Jimmy
- **1.15 Friends.** Celui qui a une nouvelle fiancée. Celui qui détestait le lait maternel (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- ▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- ■ On peut voir.
- ■ ■ Ne pas manquer.
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- ● Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **22.15 Canal +**
Dernier voyage à Glasgow
1er décembre, Journée mondiale contre le sida. La chaîne cryptée a choisi de contribuer à la mobilisation en diffusant un téléfilm britannique de Jean Stewart, *Dernier voyage à Glasgow*, qui aborde la maladie de manière très réaliste. Soutenu dans sa terrible épreuve par son compagnon Ira, Tom vit le quotidien du sida. Avant de mourir, il décide de retourner à Glasgow, sa ville natale, pour renouer avec sa famille et revoir ses amis d'enfance, qui l'ont abandonné. Mais ce retour, qui devait être une rédemption, tourne rapidement au cauchemar. Tom est rejeté. La maladie et les symptômes dérangent le confort de ses proches qui n'arrivent pas à vaincre leurs préjugés. De retour à Londres, Tom est hospitalisé... Loin du mélodrame larmoyant et de la sensiblerie malsaine dans lesquels il aurait pu glisser facilement, le réalisateur montre de manière assez crue le difficile combat des malades et de leur entourage. Le propos n'est jamais déprimant et s'accompagne même d'un excellent jeu d'acteurs (Alfred Molina et Cal Macaninch) qui donnent à cette fiction une certaine efficacité. – *D. Py*

● **23.35 France 3**
Nimbus
Depuis 1992, le loup est revenu chasser sur les terres françaises. Ils sont aujourd'hui une vingtaine répartis en quatre meutes (dont l'une vit entre France et Italie). Ce n'est pas sans poser quelques problèmes de cohabitation. Pas entre l'*homo sapiens* et le *lupus canis*, puisqu'il est établi que le grand prédateur ne s'attaque jamais aux bipèdes, mais entre lui et les animaux domestiques.
Sur les traces des loups, remarquable documentaire de la BBC, nous promène donc du Grand Nord canadien à la Roumanie, à la rencontre du loup des champs et du loup des villes – une femelle filmée par une caméra infrarouge qui traverse une bourgade roumaine. Montrant la façon dont les meutes s'attaquent aux animaux sauvages – des bisons d'une tonne en l'occurrence – et aux brebis. Ce documentaire sobre et instructif est suivi d'une rencontre au cours de laquelle des spécialistes de l'animal et un éleveur français expriment leurs points de vue. Pour les uns, ce retour est une bonne nouvelle écologique. Pour l'éleveur, c'est une difficulté de plus pour exercer son métier de berger. Mais le loup est là et il faut bien s'en accommoder. – *A. Lo.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.45 Arabesque.
- 15.40 La loi est la loi.
- 16.35 Sunset Beach.
- 17.30 Beverly Hills.
- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Les Amies de ma femme Film. Didier Van Cauwelaert.
- 22.35 Perry Mason. Le Retour de Perry Mason.
- 0.15 Le docteur mène l'enquête.
- 1.05 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 13.50 Derrick.
- 14.55 Soko.
- 15.50 La Chance aux chansons.
- 16.45 Des chiffres et des lettres.
- 17.20 et 22.50 Un livre, des livres.
- 17.25 Cap des Pins.
- 17.55 Hartley, cœurs à vif.
- 18.50 Friends.
- 19.10 1000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 19.55 Au nom du sport, Météo.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 Jane Eyre. Film. Franco Zeffirelli.
- 22.55 Bouche à oreille.
- 23.00 Déclaration universelle des droits de l'homme. Art. 21 : Suffrage universel.
- 23.05 Place de la République.
- 0.45 Journal, Météo.
- 1.05 Le Cercle. Le corps.

FRANCE 3

- 13.25 Parole d'Expert.
- 14.20 Les Craquantes.
- 14.48 Le Magazine du Sénat.
- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.05 C'est clair pour tout le monde ! Le 13e Festival international du scoop et du journalisme d'Angers.
- 16.40 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.53 L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Le Kouij de 20 heures.
- 20.40 Tout le sport.
- 20.55 Que la musique commence !
- 23.00 Météo, Soir 3.
- 23.35 Nimbus. Sur les traces des loups.
- 0.30 Magazine olympique.
- 0.55 Strip-tease.
- 1.55 Saga-Cités.

CANAL +

- ▶ En clair jusqu'à 13.35
- 13.30 Le Journal de l'emploi.
- 13.34 Les mots ont des visages.
- 13.35 Ennemis rapprochés ■ ■ Film. Alan J. Pakula.
- 15.25 1 an de +.
- 16.10 Le Cinéma de Juliette.
- 17.00 Imûhar, une légende. Film. Jacques Dubuisson. ▶ En clair jusqu'à 20.40
- 18.25 Flash infos.
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Matilda. Film. Danny De Vito.
- 22.15 Dernier voyage à Glasgow. Téléfilm. Jean Stewart.
- 0.00 Turbulences à 30 000 pieds. Film. Robert Butler (v.o.).
- 1.40 Rugby. Test matches.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.10 Forum Terre.
- 13.25 Le Journal de la santé.
- 13.40 Cuba.
- 14.35 La Cinquième rencontre... Santé et science. La trithérapie. Et si je ne mourais pas ? : Entretien avec le professeur Rosenbaum.
- 16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
- 16.30 Les Dessous de la Terre.
- 17.00 Cellulo.
- 17.30 100 % question.
- 17.55 Dieux d'Afrique.
- 18.20 Météo.
- 18.30 Faut-il pleurer l'éléphant d'Asie ?
- 19.00 Archimède.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Dieu sans frontière. La Revanche de Dieu.
- 20.45 ▶ La Vie en face. Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou l'engagement.
- 21.50 Soirée thématique. Herbert Achternbusch, artiste, anarchiste et bavarois. 21.55 Vie et images. 22.10 Un agneau dans la peau du loup. 22.55 La Championne olympique ■ Film. Herbert Achternbusch (v.o.). 0.40 Viens donc à table.
- 1.10 Fausto. Film. Remy Duchemin.

M 6

- 13.30 Les Eclats du cœur. Téléfilm. Christopher Leitch.
- 15.10 Les Routes du paradis.
- 16.05 Boulevard des clips.
- 17.20 M 6 Kid.
- 18.00 Les Aventures de Sinbad.
- 19.00 FX, effets spéciaux.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.35 La Famille Touvabien.
- 20.40 Décrochage info. E=M 6 découverte.
- 20.50 Fréquenstar. Lara Fabian.
- 22.35 Los Angeles, guerre des gangs. Téléfilm. Alan Metzger.
- 0.15 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

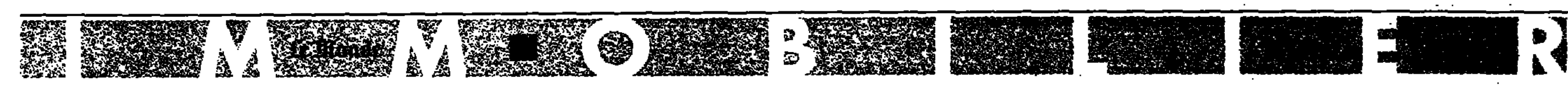
- 20.02 Les Chemins de la musique. 50ème anniversaire de l'etat d'Israël.
- 20.30 Agora.
- 21.00 Poésie studio.
- 22.10 Mauvais genres. Le fantastique dans les salles obscures.
- 23.00 Nuits magnétiques. Le fil du SOS.

FRANCE-MUSIQUE

- 19.00 Jazz, suivez le thème.
- 19.45 Portraits. Concert donné par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Jonathan Nott. Œuvres de Debussy, Jarell.
- 22.30 Musique pluriel.
- 23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. *Symphonie nº 83 La Poule*, de Haydn, par l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Koopman.
- 20.40 Le Festival de musique de chambre de Jérusalem. Lieder, de Brahms ; Lieder, de R. Schumann ; Paraphrase de Verdi ; [illegible] de Mozart ; [illegible] de Beethoven ; [illegible] de Schubert.
- 22.44 Les Soirées... (suite). Œuvres de Chostakovitch, Britten.



NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS



10e arrondissement

Le St-Martin
125, rue du Faubourg St-Martin
75010 PARIS

Réalisation :
FINANCIERE RIVE GAUCHE
104, bd du Montparnasse
75014 Paris
Commercialisation
Tél. 06 14 08 05 13
Fax 01 47 59 95 92

IMMEUBLE NEUF
PROCHE GARE DE L'EST. VUES DEGAGEES

Métro, RER, marché, jardin public, écoles, poste...
24 appartements : studio, 2 pièces, 3/4 pièces
de 530 000 F à 1 600 000 F + parking

DEFISCALISATION PERISSOL

FINANCIERE RIVE GAUCHE

15e arrondissement



Eiffel Parc
rue Desaix
75015 Paris

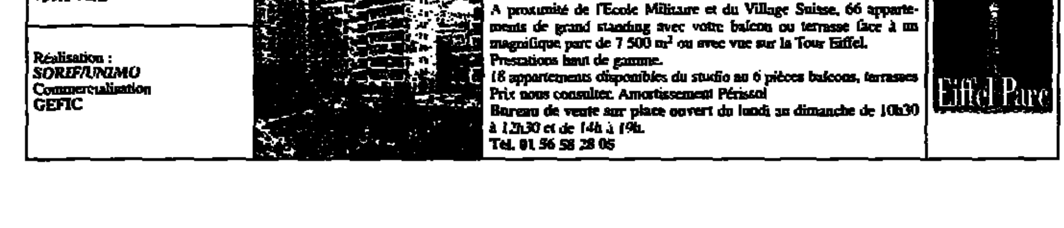
Réalisation :
SOREF/UNIMO
Commercialisation
GEFIC

A l'orée du Champs de Mars.
A 300 m de la Tour Eiffel.

A proximité de l'Ecole Militaire et du Village Suisse, 66 appartements de grand standing avec votre balcon ou terrasse face à un magnifique parc de 7 500 m² ou avec vue sur la Tour Eiffel.
Prestations haut de gamme.
18 appartements disponibles du studio au 6 pièces balcons, terrasses
Prix nous consulter. Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert du lundi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tel. 01 56 58 28 05



16e arrondissement



Les Jardins d'Amadeus
26, rue de la Source
3 et 7, rue Henri Heine
75016 Paris

Réalisation :
GEORGE V *PROMOTION*

Commercialisation :
PERICLÈS CONSULTANTS
Tél. 01 55 21 07 21
Fax 01 55 21 07 22

Du studio au 5 pièces (balcons et terrasses)

En lisière de l'avenue Mozart, sur 2 600 m² de jardins privés et protégés, GEORGE V Promotion réalise 3 petits immeubles aux façades en pierre de taille porteuse.
Du studio au 5 pièces, des appartements avec balcons ou terrasses *et, pour la plupart, une vue exceptionnelle sur les jardins.*
Prestations luxueuses - Parkings - Amortissement Périssol.
Livraison 1er semestre 2000

Renseignements : 01 55 21 07 21

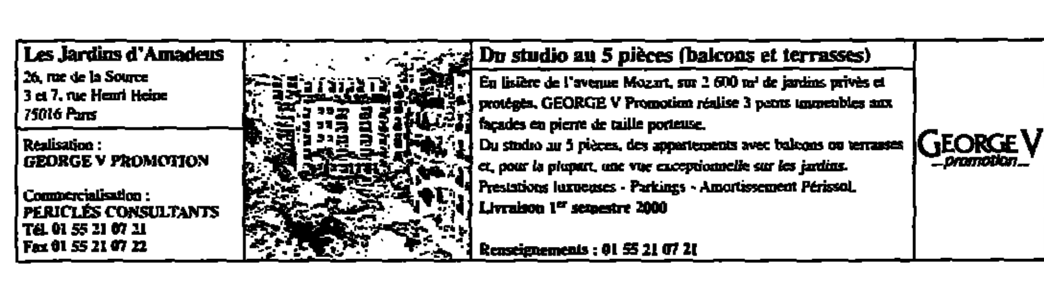


Les Jardins de la Fontaine
28, rue de la Fontaine
75016 PARIS
Entre Auteuil et Passy

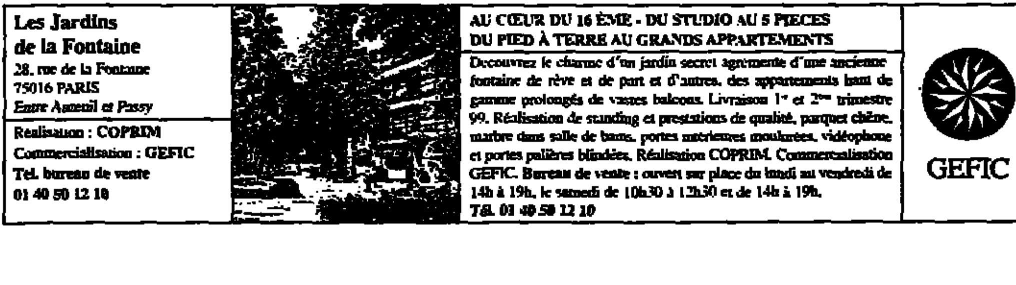
Réalisation : COPRIM
Commercialisation : GEFIC
Tél. bureau de vente
01 40 50 12 10

AU CŒUR DU 16 ÈME - DU STUDIO AU 5 PIECES
DU PIED À TERRE AU GRANDS APPARTEMENTS

Decouvrez le charme d'un jardin secret agremente d'une ancienne fontaine de rève et de part et d'autres, des appartements haut de gamme prolongés de vastes balcons. Livraison 1er et 2ème trimestre 99. Réalisation de standing et prestations de qualité, parquet chêne, marbre dans salle de bains, portes intérieures moulurées, vidéophone et portes palières blindées. Réalisation COPRIM. Commercialisation GEFIC. Bureau de vente : ouvert sur place du lundi au vendredi de 14h à 19h, le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. 01 40 50 12 10



19e arrondissement

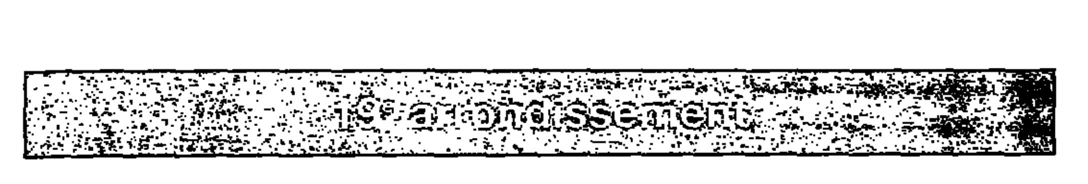


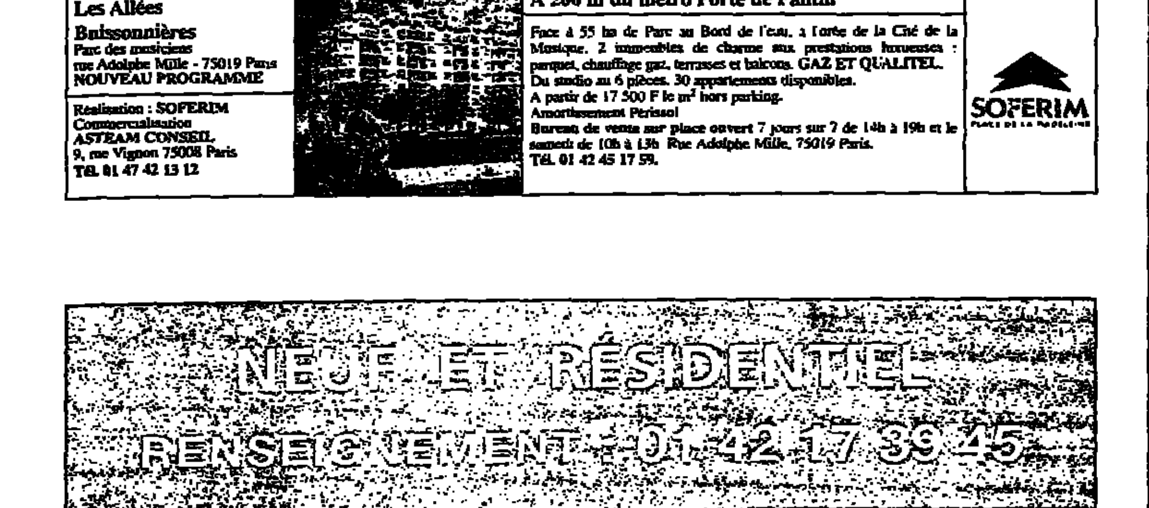
Les Allées Buissonnières
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL
9, rue Vignon 75008 Paris
Tél. 01 47 42 13 12

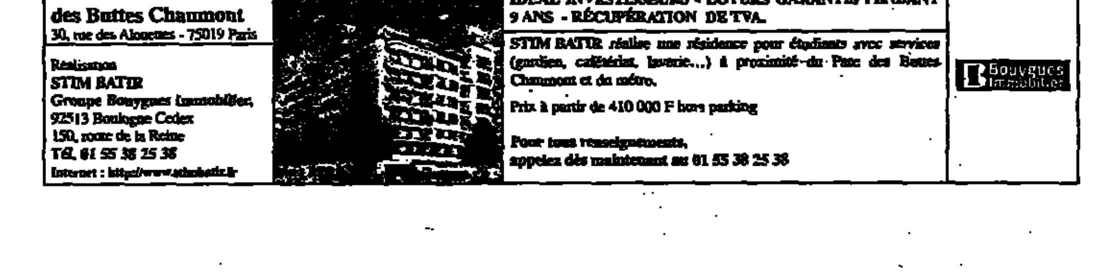
A 200 m du métro Porte de Pantin

Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique. 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 30 appartements disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking.
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert 7 jours sur 7 de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h Rue Adolphe Mille, 75019 Paris.
Tél. 01 42 45 17 59.





19e arrondissement



Les Académies des Buttes Chaumont
30, rue des Alouettes - 75019 Paris

Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne Cedex
150, route de la Reine
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr

67 APPARTEMENTS DU STUDIO AU 2 PIÈCES
IDÉAL INVESTISSEURS - LOYERS GARANTIS PENDANT 9 ANS - RÉCUPÉRATION DE TVA.

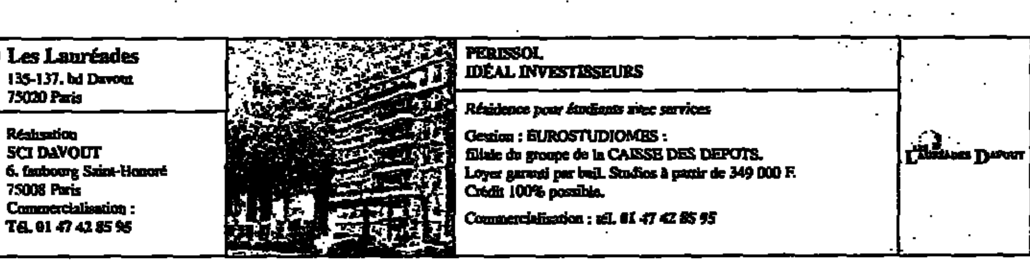
STIM BATIR *réalise une résidence pour étudiants avec services* (gardien, cafétéria, laverie...) à proximité du Parc des Buttes Chaumont et du métro.

Prix à partir de 410 000 F hors parking

Pour tous renseignements,
appelez dès maintenant au 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

20e arrondissement



Les Lauréades
135-137, bd Davout
75020 Paris

Réalisation
SCI DAVOUT
6, faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Commercialisation :
Tél. 01 47 42 85 95

PERISSOL
IDÉAL INVESTISSEURS

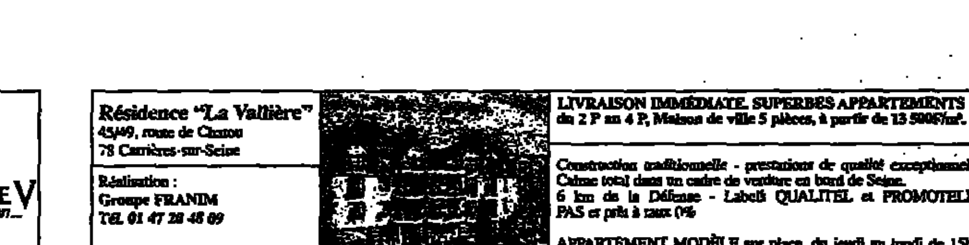
Résidence pour étudiants avec services

Gestion : EUROSTUDIOMES :
filiale du groupe de la CAISSE DES DEPOTS.
Loyer garanti par bail. Studios à partir de 349 000 F.
Crédit 100% possible.

Commercialisation : tél. 01 47 42 85 95



RÉGION PARISIENNE



78 Carrières-sur-Seine

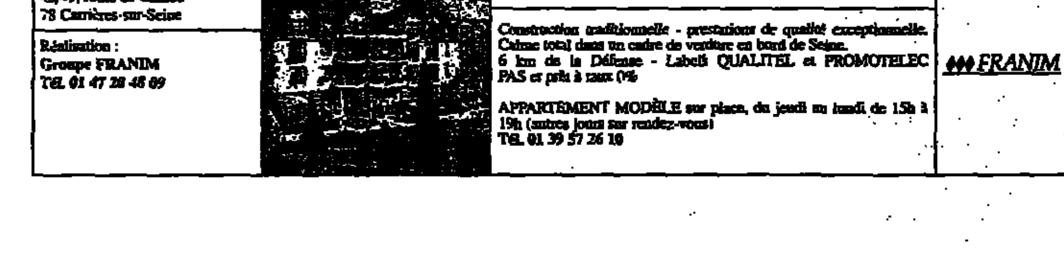
Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

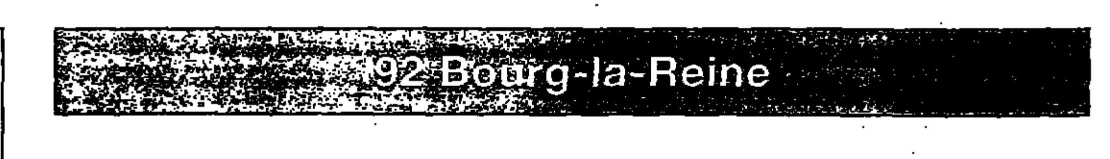
Réalisation :
Groupe FRANIM
Tél. 01 47 28 48 09

LIVRAISON IMMÉDIATE. SUPERBES APPARTEMENTS du 2 P au 4 P, Maison de ville 5 pièces, à partir de 13 500F/m².

Construction *traditionnelle* - prestations de qualité exceptionnelle.
Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC
PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au lundi de 15h à 19h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10





92 Bourg-la-Reine

La Résidence St-Gilles
92 Bourg-la-Reine

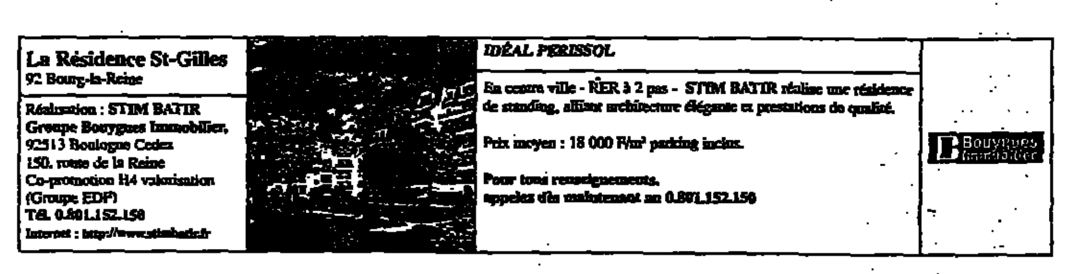
Réalisation : STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne Cedex
150, route de la Reine
Co-promotion H4 valorisation
(Groupe EDF)
Tél. 0.801.152.150
Internet : http://www.stimbatir.fr

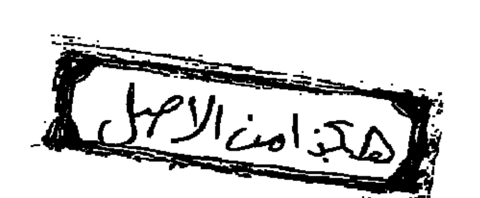
IDÉAL PERISSOL

En centre ville - RER à 2 pas - STIM BATIR réalise une résidence de standing, alliant architecture élégante et prestations de qualité.

Prix moyen : 18 000 F/m² parking inclus.

Pour tous renseignements,
appelez dès maintenant au 0.801.152.150





IMMOBILIER

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

Au cours de l'été plusieurs mesures, contenues dans le projet de Loi de Finances 1999, concernant les droits de mutation ont été annoncées par le gouvernement, qui auront une incidence fiscale sur le marché immobilier et pourront modifier les comportements des acteurs du marché.

• Pour l'habitation une de ces mesures est effective et appliquée depuis le 1er septembre, bien que la Loi n'ait pas été adoptée : il s'agit de la suppression de la taxe régionale (1,60%) pour les biens à usage habitation à compter du 1er septembre 1998, permettant de fluidifier le marché immobilier.

• D'autres ont été annoncées :

– l'abaissement à 4,80% des droits de mutation pour les locaux " professionnels ", à compter du 1er janvier 1999. L'abaissement des droits à 4,80% entraîne dès aujourd'hui certaines perturbations sur ce marché ; elle paralyse les acquisitions de " locaux professionnels " avant le 31 décembre 1998, mais accélère les cessions d'actions des sociétés à prépondérance immobilière.

– l'institution d'une taxe annuelle sur les entrepôts, qui risque de freiner l'investissement en Ile de France.

– la mise en oeuvre du " dispositif Besson ", qui va entraîner un regain d'activité sur le marché immobilier ancien de qualité moyenne et en périphérie des grandes villes.

Réunis à la Chambre des Notaires, Jeudi 26 novembre, les professionnels de l'immobilier se sont félicités des mesures fiscales décidées par les Pouvoirs Publics, dont l'impact sera important notamment sur l'immobilier d'entreprise.
Il nous semble indispensable de poursuivre le processus d'allègement de la fiscalité pour les locaux d'habitation, dans un but d'harmonisation avec les acquisitions des « locaux professionnels » et d'alignement avec les législations de nos partenaires européens.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00
Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

VENTES

FONDS DE COMMERCE

Vd complexe hôtelier
CAP-D'AGDE (HÉRAULT)
Tél. 04-67-26-82-60.

Etranger

Espagne, C. Brava Begur vers A/Blava, hôtel ctre-ville, restaurant populaire 16 ch., appt privé : 3 750 MFF à nég.
T/F GB : 00-44-1634-82-8804.

APPARTEMENTS

PARIS 3e

MARAIS-ARCHIVES
Studio 29,5 m², rénové, entrée, séjour, s. eau, cuis. ind., coin repas, parquet, chem., calme, 3e, asc., Digicode, gardien.
510 000 F - 01-47-53-83-82.

PARIS 4e

ILE SAINT-LOUIS
Pdt r.-d.-c.
à revoir 5 P, 90 m², 3,50 m hsp
vue s/Seine
01-43-35-18-36

ILE DE LA CITÉ
Sur jardin Notre-Dame, duplex 105 m², dern. ét. sud. balcon. T. : 01-43-59-12-96.

PARIS 5e

JUSSIEU DUPLEX
85 m² au sol. 3e et 4e, dernier ét., 70 m² loi Carrez. bur. commercial possible.
Tél. : 01-43-36-17-36

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-45-44-46-93
3, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 6e ét.
2 P. 53 m² (parts de SCI)
Mise à prix : 615 000 F
Visites 2 et 10-12, de 11 h à 13 h, le 5-12, de 15 h à 17 h.

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-42-66-55-66
4, rue de Mirbel et 31, rue Daubenton
- 3 P, 106 m², loué, 1er ét. Revenu : 26 105 F/an. Mise à prix : 585 000 F
- 3 P, 64 m², loué, 3e ét. Revenu : 17 043 F/an. Mise à prix : 370 000 F
- 3 P, 64 m², loué, 4e ét. Revenu : 18 159 F/an. Mise à prix : 403 000 F.
Visites 2 et 10-12, de 11 h à 13 h, le 5-12, de 15 h à 17 h.

PARIS 6e

CHERCHE-MIDI
Très bel imm.
5 P, 107 m², 2e asc.
balc. soleil.
LITTRÉ 01-45-44-44-45.

CHERCHE-MIDI
Séjour + 2 chbres, imm. pierre/taille
FLEURUS 01-45-44-22-36.

SÈVRES-BABYLONE
Rare beau volume, 295 m², récep. 100 m² + 5 chbres, parking, serv.
01-48-22-03-80
01-53-77-67-09.

PARIS 7e

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
165 m², belle récep. 2 chbres, vue soleil. 7 500 000 F
DUSSAUSSOY
01-43-18-09-99

PARIS 8e

EXCEPTIONNEL
100 m. palais de l'Elysée
Petit imm., gd stand., 3e ét., 3/4 P., neuf, 90 m².
Luxueuses prest., park. poss.
3 100 000 F.
Tél. : 06-08-72-64-74

PARIS 10e

FB SAINT-DENIS
BEAU 6 P. 170 M²
2 200 000 F. 01-40-25-07-05.



Le Spécialiste du Financement Immobilier

Parmi

- Les taux les plus bas du marché
- Accord spécial fonctionnaire
- Défiscalisation PERISSOL (Nombreux produits)
- Rachat de Crédit (Economie jusqu'à 35% de la mensualité)

27, avenue de Tourville - 75007 PARIS
01 53 59 50 50

FAUBOURG SAINT-MARTIN
près canal
LOFT 78 m²
Beau bât. s/vaste cour plantée, 2e ét., lumineux, impeccable, calme absolu.
01-47-00-77-27.

PARIS 12e

DAUMESNIL 2 P 47 m²
840 000 F. Parfait état
Part. Face viaduc des Arts
Visite sam.-dimanche
02-40-47-03-72
06-12-25-37-07.

Mº PICPUS
Réc., ét. él., séj. dble
3 ch, 2 bns, 115 m², terr. 30 m²
calme, sol, box.
01-43-35-18-36.

PARIS 14e

DENFERT, 3 P., 70 m²
entre Daguerre et mairie, très calme, clair, 4e ét., asc., parquet, charges min., RER, 3 mét., 4 bus,
01-45-45-72-99.

MONTSOURIS
STUDIO 26 m²
Rue Lacaze, tout confort, parquet,digicode, cave. 500 000 F.
01-45-40-41-07.

PARIS 15e

ANCIEN 3/4 P., 90 m²
LEFEBVRE. Soleil, vue, 2 chbres, séj. dble 32 m², 4e ét. imm. pdt + serv.
J.-P. MAURIN.
Gobelins Immo.
01-43-37-50-50.

SÈVRES-LECOURBE
Imm. 1930, 2/3 P, duplex, st. atelier 85 m², charme.
PARC BRASSENS, imm. 72. dern. ét. 3/4 P, 84 m², état neuf, park.
LOURMEL, imm. 75 dern. ét., 4/5 P, 115 m², terrasses 147 m², 2 parK.
01-43-35-18-36.

PARIS 16e

AVENUE D'IÉNA
Vue sur place des E.-U., part. vend 2/3 P, 85 m², gd st., vue très dég., 5e ét. sol.
Très bon état, cuis. équipée.
3 100 000 F
06-80-68-03-76.

PARIS 18e

3 P. + TERRASSE
3 750 000 F, pleine verdure, proche av. Junot, vaste salon, chbre et dressing, salle de bns, cuis. amén. + terr. privat. 80 m², calme absolu. Rare.
01-48-78-08-02

92 Hauts-de-Seine

LEVALLOIS-PERRET
à 5 min. du parc de la Planchette
Beaux 2 P., 59 m², balcon-terrasse, 7 m² sur jardin.
795 000 F + parking
Livraison immédiate.
AD VALOREM
01-56-59-77-77.

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-41-14-29-92
53 bis, route de la Reine
Boulogne (92) - 4 boxes.
Mise à prix : 50 000 F ch.
Visites les 2 et 11 déc. de 14 h à 16 h.

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-41-14-29-92
53 bis, route de la Reine, Boulogne (92) 2 P., 33 m², 1er ét., loué. Loi 1948 : 13 482,24 F/an.
Mise à prix : 100 000 F.
Visites le 30-11, de 14 h à 16 h, les 2 et 11-12, de 11 h à 13 h.

ISSY (limite 15e)
98 m², 5e ét., 3 chbres, park. Px : 1 550 000 F
Tél. : 01-40-95-07-76.

BOULOGNE - Mº SEMBAT
Réc. ét. él., 2 P., tt cft, 38 m², balc. s/jard. sud + cave, box.
01-43-35-18-36.

Province

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-44-23-03-11
AVORIAZ (74)
Le Sasanka, lac d'Avoriaz
– studio 25,4 m², 5e ét., mise à prix : 200 000 F ;
– 3 P, duplex, 65,10 m², mise à prix : 350 000 F
Visites sur r.-v.
04-50-74-04-43
(Mme Béatrix).

PROPRIÉTÉS

Province

CAUSE DIVORCE
à 1 h au sud de Paris, train direct Paris-gare de Lyon/Montargis, ancien colombier du 17e, tout en pierre et tuile de pays, sur son terrain 5 hectares, dont 2 hectares plan d'eau poissonneux. Maison de maître : 8 pièces. En retour d'équerre, splendides dépendances avec pigeonnier. Cave voûtée.
Prix total : 980 000 F
crédit vendeur 100 %.
Tél. 02-38-85-22-92, 24/24.

Etranger

U.S.A. FLORIDE
Venez découvrir en exclusivité les avantages de nos superbes realisations immobilières à
MIAMI BEACH et ORLANDO.
Investissement à partir de 610 000 env.* avec 30% comptant forte rentabilité locative, gestion assurée.
Journées de présentation en présence du constructeur samedi 5 et dimanche 6 décembre 1998 de 10h à 18h
Hotel **BALTIMORE WESTIN**
88 bis, av. KLEBER PARIS 16ème
voyage et séjour offerts si réservation sur place.
Contact en **FRANCE : PLAGIMO**
Tél. : 04 93 16 06 08 / 06 08 46 67 90 - fax : 04 93 82 09 54

MAISONS

Paris Rég. parisienne

MAISON
DE CHARME ATYPIQUE
95 m², en triplex, séjour, 2 chambres, cheminée et jardinet.
Parfait état, site privilégié.
Prix : 2 200 000 F
IP 01-48-83-32-88.

VIAGERS

5e, RUE PASCAL
F1 libre,
120 000 F + 1 450 F/mois.
01-42-62-64-64

PARIS-6e
Boul. St-Germain
800 000 F + 5 000 F/mois
70 m², libre. 01-42-62-64-64.

LIBRE 5e, 73 ans,
4 P., 1er ét. clair.
600 000 F + 9 000 F/mois.
01-42-65-07-57.

PARKINGS

Idéal investisseur
parkings couverts
Métro Bonne-Nouvelle
Prix : 95 000 F + F.A.
+ travaux : 95 000 F
(déduct. des revenus 1998)
Gestion assurée pendant 9 ans.
Rendement 8,50 %.
Tél. : 01-53-45-54-30

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e.
01-48-73-48-07 même le soir.

RECHERCHE URGENT
pour mes clients, 100 à 150 m² standing Paris rive gauche
budget : 2 000 000 F à 5 000 000 F
J.-P. MAURIN.
Gobelins Immo
01-43-37-50-50.

INTER PROJETS
recherche sur Paris et Est parisien
VOLUMES ATYPIQUES
A VENDRE OU A LOUER
Tél. : 01-42-83-46-46.

CABINET ARDOUIN
Nous recherchons avant le 31-12-98 pour notre clientèle, des appts de 3 ou 4 P. dans le 17e
01-42-63-68-26.

Urg. famille rech. appart. ét. él. env. 210 m² 8 P., 6 ch., duplex, poss. 8e Haussmann ou Trocadéro 16e.
Prix max. 5,5 MF.
Tél. : 01-40-75-03-40.

Claude Thibault
Histoire/histoires de la propriété immobilière
De l'an 1000 à l'an 2000

La grande histoire de la propriété immobilière à travers les petites histoires des acteurs de la construction. Les secrets des promoteurs de toutes les époques par le meilleur historien de l'immobilier.

Editions Résidence
01 44 07 38 13
Fax 01 44 07 38 26

LOCATIONS

OFFRES VIDES

Hôtel de Ville, séj. dble
Gde chbre, penderie, s. de bs, cuis. équipée, tt cft, refait
6 700 F net. 01-43-87-35-25.

Paris-7e

Propriétaire loue appartement 215 m², 3e étage.
M. AGOSTI. Tél. : 01-53-58-30-20.

AGIFRANCE
LOCATIONS
01-49-03-43-40

Dans imm. de prestige
AV. BOSQUET, 7e.
Mº Ecole-Militaire
– F4 de 115 m², 5e ét., avec balc. Liv. 3 chbres, 2 s. de bs, 2 w-c. 19 613 F ttes ch. c. Com. 12 998 F ttc.

– SUPERBE 5 pces 133 m², 5e ét., 2 s. de bs, 1 cab. de toil., 3 w-c. Liv. de récept., 3 chbres. Park., cave. 22 586 F ttes ch. c. Com. 14 956 F ttc.

SAINT-MANDÉ
Porte Dorée, face au bois, superbe 3 P, 100 m², tt cft, jardin priv. et véranda, gd séj., 2 ch., cuis. amén., s.e. + bns, 2 w-c, placards, chf. et eau chaude coll., très bel imm., gardien 12 300 F prov. c.c., libre 1-1-99.
Tél. 01-44-68-63-22
ou 06-09-10-61-17.

Rég. parisienne

Centre LAGNY (77),
F2 50 m² Résidence de stand., park. s/sol, terrasse, cave
3 970 F/mois.
Ag. Chanot
01-60-07-32-86.

OFFRES MEUBLÉES

Province

LES ISSAMBRES, prox. St-Maxime, de déc. à mars, ds pav., pet. appt, beau point de vue, chem. au bois, calme.
Tél. : 04-94-49-46-21 (19 h.).

Etranger

Part. loue à stés françaises établies à Rio de Janeiro, angle av. Atlantico, rue Rodolfo-Dantas, 6, quartier Copacabana, tr. bel appt de fonction, 300 m² meublé et équipé, courte ou longue durée. Faire proposition.
T. : 00-37793303598
ou 00-377607931156.

OFFRE SPÉCIALE PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Toute annonce achetée Lundi 7 décembre 98 (daté 8) donne droit à une annonce gratuite*.

Renseignements :
▸ Votre agence de publicité
ou
▸ Le Monde Publicité

Tél. : 01.42.17.39.45

* Minimum 5 lignes même jour - même nombre de lignes.

VENISE, dans palais XVIIe
2 appts. jard., terrasse, 5-7 pers. 6 000 F - 7 000 F/sem.
T/F 00-39-07-33-65-84-03.

DEMANDES VIDES

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris
Rech. appts vides ou meublés, toutes surfaces pour
CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

Particulier à particulier rech. à louer Versailles quartier Porchefontaine ou à Viroflay 1 séj. double, 1 cuis., 2 s.d.b., 3 ch., box
Tél. : 01-30-52-62-10

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

PARKINGS

PARKING À LOUER
490 F c.c.
Paris 14e, rue Didot, sous-sol, imm. neuf.
Sans commission.
Tél. : 01-56-54-09-30.

AGENDA

ARTS

MARCHÉ DE LA CRÉATION

Les artistes exposent leurs œuvres en plein air boulevard Edgar-Quinet au pied de la tour Montparnasse

TOUS LES DIMANCHES
à partir de 10 h
jusqu'à la tombée de la nuit

VACANCES

SKI DE FOND

Haut Jura, 3 h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent ds anc. ferme comtoise du XVIIe. Gd cft, ambiance conviviale, table d'hôte, produits mais. et régx, chbre avec s. de bs + w-c.
Tarifs selon période :
sem./pers. 2 800 F à 3 400 F
tt compr. : pension complète + vin au repas, moniteur et matériel ski...
Maison d'hôtes

LE CRET-L'AGNEAU
25650 LA LONGEVILLE

Tél. : 03-81-38-12-51
Fax : 03-81-38-16-55

SKI DE FOND
JURA (près Métabief, frontière suisse)
3 h de Paris par TGV, en pleine zone nordique 1 000 m altitude, chez ancien sélectionné olymp. Chbres en pension ou demi-pension, salle de remise en forme, ambiance familiale
Réserv. 03-81-49-00-72.

VINS

POUR LES FÊTES
Direct producteur
Vin à découvrir
MONTLOUIS-S/LOIRE
A.O.C.
Sec, demi-sec, moelleux
Méthode traditionnelle
Plus. millésimes dispon.
Tarifs sur demande
L. CHAPEAU
15, rue des Aîtres
HUSSEAU
37270 Montlouis-sur-Loire
Tél. : 02-47-50-80-64

TAPISSIER

Tapissier LE PARAVENT
Murs, chaises, fauteuils, canapés...
Réalisations sur mesure, prix très intéressants.
47, avenue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret
☎ 01.47.31.87.38

Le Monde
MARDI 1er DÉCEMBRE 1998

Un Kaa en son sein

par Pierre Georges

AINSI que le pape l'a recommandé, dans une annexe à sa *Bulle du grand jubilé de l'an 2000*, la voie des indulgences peut emprunter des chemins divers. Une journée sans cigarettes, par exemple, ou sans alcool, et nous irons plus vite au paradis. Ou, du moins, nous réduirons sensiblement notre temps de purgatoire, quand l'heure sera venue.

Sans irrévérence excessive, on a pensé aux économies de purgatoire que l'on pourrait réaliser, dans l'enfer médiatique qui est nôtre, en ne parlant pas, ne serait-ce qu'un seul jour, de Daniel Cohn-Bendit. En oubliant, un instant, d'évoquer ce triste, abominable sire dont nous célébrons ici les méfaits oratoires avec un plaisir gourmand.

Dans le courrier des lecteurs, samedi, un lecteur, justement, s'en indignait, avec drôlerie et férocité, nous demandant si nous n'étions pas tous tombés sur la tête. Ou tous devenus « *esclaves d'une mode passagère* » à ainsi célébrer le culte d'un personnage « *promu à cette place d'homme omnivalent, d'oracle, dont il faut à tout prix accueillir avec respect, sinon dévotion, le moindre propos (...)* ».

Pour un lecteur qui écrit, mille qui pensent comme lui. Il y avait donc urgence à s'engager sur la voie de la repentance, du silence et donc de l'indulgence. Un dimanche sans Cohn-Bendit, cela n'était pas la mer à boire. Ni la plongée dans l'enfer du manque, puisque, précisément, à notre connaissance, ce dimanche-là l'homme providentiel se tut. Pas la moindre formule, pas la plus minime agression, pas le plus minime avis sur tout et le reste. Silence sur Radio-Francfort ! Hélas, même quand il se tait, cet oiseau-là fait du bruit ! Même quand il fait silence, son silence devient tonitruant. La preuve, Dominique Voynet, son amie, son alliée, qui visiblement ne s'en remet pas. Elle était, pauvre, sur la Cinquième, à « Arrêt sur images », à raconter son grand malheur d'avoir un tel ami et son immense désarroi devant semblable bestiole : « *On est tous devant lui dans la situation de Mowgli devant Kaa le Python, dans* Le Livre de la jungle. »

L'image était audacieuse. Car, si elle prouvait que notre ministre de l'environnement a de saines lectures, le soir, à la veillée des vertes chaumières, elle tendait aussi à démontrer *que s'opérait, dans son esprit*, une abominable prise de conscience : celle, si l'on ose dire, d'avoir réchauffé un Kaa dans son sein !

La gauche « plurielle », dans ce qu'elle a de plus singulier – on veut parler ici du Mouvement des citoyens – ne tient pas un autre langage. Au menu de son conseil national, de la tête de Cohn-Bendit. A toutes les sauces. On lut sur le sujet le message de l'oracle Chevènement qui, au bon motif de se refaire du muscle, transmit sa pensée par fax. Sur le fauteur de troubles, sans le nommer, le jugement fut sans appel. Une dénonciation de « *l'idéologie libéralo-libertaire* », qui conjugue « *une alouette d'esprit libertaire et un cheval de libéralisme* ».

Au cas où cette recette du pâté indigeste nous serait restée étrangère, les marmitons du MDC, Georges Sarre en tête, se chargèrent du cas Cohn-Bendit. Il fut traité successivement de « *radis, rouge à l'extérieur, blanc à l'intérieur* ». De « *clown médiatique* ». D'« *anarcho-libéral* ». De « *candidat de la Commission de Bruxelles* ». Et même, même « *de champion du trotsko-balladurisme* ». Alors là, non ! « *Trotsko-balladurisme* », l'appellation est déposée. Ici même.

François Pinault rachète la participation de Vincent Bolloré dans Bouygues

L'homme d'affaires devient le premier actionnaire du groupe de BTP

VINCENT BOLLORÉ renonce à Bouygues. Dans une impasse, le patron breton a décidé pendant le week-end de passer la main. Lundi 30 novembre au matin, il a annoncé, dans un communiqué, la vente de la totalité de sa participation de 12,6 % dans Bouygues à Artémis, la holding personnelle de François Pinault. « *Tirant les conséquences de l'impossibilité de faire prendre en compte ses propositions industrielles par l'actuel management et mesurant les difficultés encourues à rester trop longtemps dans la position actuelle* », a expliqué M. Bolloré, il a préféré abandonner son offensive sur le groupe de BTP, propriétaire de TF 1.

L'accord entre les deux parties a été trouvée sur la base de 1 160 francs par titre, soit une prime de 1,5 % par rapport au dernier cours. L'opération totale s'élève à un peu plus de 3,8 milliards de francs. François Pinault possédant déjà un peu plus de 3 % environ du capital du groupe de BTP et de communication, il en devient le premier actionnaire, devant Martin et Olivier Bouygues, avec 16 % du capital. Contacté dans la matinée, le groupe Pinault se refuse à tout commentaire. Le groupe Bouygues, qui n'a appris l'entrée de ce nouvel actionnaire que lundi, ne fait aucune déclaration.

Le retrait de Vincent Bolloré était prévisible. Risquant de perdre les procédures judiciaires face aux dirigeants de Bouygues, il avait préféré, le 25 novembre, rompre le pacte d'actionnaires avec les frères Bouygues, comme ceux-ci le réclamaient depuis l'été. Libéré de ses engagements, Vincent Bolloré ne se retrouvait pas dans une position plus facile. Manquant de moyens financiers, il excluait de lancer une OPA coûteuse. Sa stratégie visant à trouver un allié pour faire pression sur le groupe et renverser la direction en place était tout aussi dangereuse. M. Bolloré courait le risque de se trouver enlisé avec une participation élevée, sans aucun moyen de peser sur le groupe, alors que Martin et Olivier Bouygues étaient sur le point de trouver de nouveaux alliés. Plutôt que de se laisser enfermer dans une position de moins en moins confortable, M. Bolloré a choisi de vendre. Cette cession lui permet d'empocher près de 4 milliards de francs de liquidités et de réaliser une plus-value de plus de 1,5 milliard de francs.

L'arrivée de François Pinault dans Bouygues n'est qu'une demi-surprise. Au printemps 1997, l'homme d'affaires breton avait attentivement regardé le dossier, puis avait renoncé, effrayé par les difficultés. A l'été 1998, alors que le conflit entre Martin Bouygues et Vincent Bolloré battait son plein, François Pinault avait réitéré son intérêt pour le groupe (*Le Monde* du 11 août). Il a, ces derniers mois, racheté en toute discrétion des actions Bouygues, ce qui lui permet aujourd'hui d'apparaître en position de force.

PRÉCIEUX APPUIS

Quelles sont les intentions de François Pinault aujourd'hui ? Son arrivée ne semble pas avoir été souhaitée par les frères Bouygues, qui avaient en tête d'autres alliances. Mais ils ne se retrouvent pas en position de s'opposer à cette entrée, ni de nouer d'autres partenariats pour le contrer.

A court terme, les relations de Martin Bouygues avec François Pinault devraient être beaucoup plus pacifiques que celles entretenues avec Vincent Bolloré. Des proches du dossier disent que « *François Pinault est décidé à faire un investissement à long terme* ». Un pacte d'actionnaires entre les deux semble, toutefois, exclu : ensemble, les deux actionnaires dépasseraient le seuil des 33 % du capital et des droits de vote, qui déclenche une OPA obligatoire.

Dans l'avenir, des collaborations entre les deux groupes pourraient voir le jour. Les chaînes de distribution de Pinault, le Printemps et la Redoute notamment, pourraient devenir partenaires dans la commercialisation du téléphone. Des liens seraient aussi possibles entre la Fnac et TF 1.

Ces partenariats éventuels, toutefois, ne doivent pas masquer l'essentiel : la guerre pour la prise de contrôle du groupe Bouygues a toutes les chances de continuer. Dans le passé, François Pinault n'a jamis caché son intérêt pour des lieux de pouvoir comme TF 1. Il a aujourd'hui mis le pied dans le groupe et a une position d'actionnaire incontournable. Patient, déterminé, il saura sans doute mener son approche du groupe de manière moins brouillonne que Vincent Bolloré. Surtout, à la différence de ce dernier, M. Pinault a les moyens financiers d'augmenter sa part dans le groupe Bouygues. Sans parler de ses précieux appuis politiques – M. Pinault est un proche de M. Chirac. En face, les frères Bouygues apparaissent désormais bien démunis.

Martine Orange

Les « souverainistes » de M. Bouchard devraient remporter les élections au Québec

MONTRÉAL
correspondance

Le chef du Parti québécois (PQ), Lucien Bouchard, pouvait afficher sa bonne humeur, dimanche 29 novembre, la veille d'élections générales au Québec, lundi, qui s'annonçaient le plus favorablement pour lui. A en croire les sondages, le parti du premier ministre sortant l'emporterait haut la main sur le Parti libéral du Québec (PLQ), dirigé par Jean Charest.

Jusqu'au dernier moment, M. Bouchard a joué profil bas. On voyait mal, toutefois, comment Jean Charest pouvait remonter la pente. Samedi, le PQ était donné gagnant avec 46,3 % des intentions de vote, soit près de 5 % de plus que le PLQ, une avance qui, compte tenu du découpage des circonscriptions, l'assurerait d'une majorité plus que confortable à l'*Assemblée nationale de Québec*.

Il y a huit mois, personne n'aurait parié sur une réélection du PQ. Jean Charest, jeune politicien en vogue, avait troqué sa casquette de chef du Parti conservateur à Ottawa pour rentrer au Québec, où tout le monde le jugeait plus utile à la cause « fédéraliste ». Les sondages indiquaient alors que si des élections provinciales avaient lieu, le PQ serait battu par le Parti libéral *du Québec si M. Charest en prenait* la tête. Les sirènes fédéralistes le suppliaient d'aller « *sauver l'unité canadienne à Québec* », en gagnant des élections qui éloigneraient le spectre d'un nouveau référendum sur la souveraineté. Aujourd'hui, la déception est amère dans les rangs des libéraux provinciaux et des fédéralistes. L'effet Charest s'est presque complètement dissipé, le temps d'une campagne libérale *dont les experts disent qu'elle a été* mal menée.

Un premier ministre très populaire

A cinquante-neuf ans, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a rarement été aussi populaire. Il avait été choisi à l'unanimité pour succéder à Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois et du gouvernement provincial en janvier 1996. Né le 22 décembre 1938 au lac Saint-Jean, une région nationaliste située à 250 km au nord de la ville de Québec, il avait envisagé la prêtrise, mais a étudié le droit à l'université Laval, à Québec, et est devenu avocat. En trente ans, il a porté plusieurs casquettes politiques. Il a gagné la sympathie des Canadiens lorsque sa vie a été menacée par le développement d'une bactérie dans son organisme, entraînant l'amputation de sa jambe gauche. – (AFP.)

Lucien Bouchard a toujours bénéficié d'une place de choix dans le cœur des Québécois. Pourtant, les quatre années de gouvernement péquiste – dont à peine deux avec *lui comme premier ministre* – ont laissé des marques douloureuses, notamment dues aux conséquences d'une vigoureuse politique d'assainissement des finances publiques. La réforme du système du santé a reçu les critiques les plus virulentes. M. Bouchard a défendu bec et ongles son bilan, exhortant la population à lui faire à nouveau « *confiance pour construire un Québec financièrement solide et socialement solidaire* ». Jean Charest s'est présenté comme « *l'homme du changement face à l'homme du statu quo* » et a dévoilé un programme « *néo-libéral* » avec une diminution radicale des interventions étatiques comme pièce maîtresse. Accusé par M. Bouchard de « *copier l'Ontario de Mike Harris* » – un conservateur pur et dur – et de vouloir détruire les « *outils collectifs* » du Québec, M. Charest a eu du mal à faire passer son message économique.

LA MENACE DU RÉFÉRENDUM

Même sur la « *question nationale* », M. Charest n'a pas réussi à marquer des points. Misant sur la peur viscérale d'une bonne moitié de l'électorat québécois vis-à-vis de « *l'option souverainiste* » du PQ, le chef du PLQ n'a pas cessé de brandir la menace d'un référendum sur la souveraineté avec les péquistes au pouvoir. Ce à quoi M. Bouchard a répondu qu'il était toujours « *souverainiste* » mais qu'il ne voulait pas d'un référendum perdant et qu'il s'engageait seulement à « *tout faire pour réunir les conditions gagnantes* » d'un éventuel référendum.

Fort du titre qu'il détient dans l'opinion publique de « *meilleur défenseur des intérêts du Québec* » face à Ottawa, M. Bouchard n'a pas raté une occasion durant la campagne de dénoncer les ingérences du gouvernement fédéral, tout en montrant son ouverture au dialogue avec les autres provinces. – (*Intérim.*)

Le Collège de France accueille Gilles Veinstein

GILLES VEINSTEIN A ÉTÉ ÉLU, dimanche 29 novembre, à la chaire d'histoire turque et ottomane du Collège de France. Cette élection a été précédée d'une polémique, des militants de la cause arménienne lui reprochant un article paru en avril 1995 dans la revue *L'Histoire*, dans lequel M. Veinstein, sans nier la réalité des massacres d'Arméniens en 1915-1916, affirmait ne pas disposer « *jusqu'à présent de preuve de l'implication gouvernementale* ». Dans une lettre adressée en juillet à Gilbert Dagron, administrateur du Collège, M. Veinstein affirme que le terme de génocide s'applique en effet aux Arméniens, si on l'entend comme une « *amputation massive subie par une population* », mais continue de constater qu'il n'y pas de preuve d'une décision prise par le gouvernement de l'époque d'exterminer tous les Arméniens.

Des employés légèrement contaminés à la centrale nucléaire de Golfech

UNE FUITE radioactive a entraîné la *contamination de plusieurs* personnes, vendredi 27 novembre, à la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne). L'incident s'est produit lors d'une intervention sur le couvercle de la cuve du réacteur numéro 2, à l'arrêt pour maintenance depuis le 14 novembre. En raison de « *l'inadéquation des filtres des ventilateurs* » du dispositif de confinement du chantier, de l'air contaminé par des particules de cobalt 60 s'est échappé dans l'enceinte du bâtiment réacteur.

L'alarme a été donnée à 13 h 15 et la décision d'évacuation « *fut prise vers 16 h 30* ». Les personnes *présentes* (plus de 80) ont fait l'objet de contrôles. « *Une seule présentait un niveau de contamination interne par du cobalt 60 de 2 000 becquerels, correspondant (...) à 0,4 % de la limite annuelle actuellement en vigueur pour les travailleurs* », indique un communiqué commun de la direction de la sûreté des intallations nucléaires (DSIN) et de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI).

Deux autres présentaient une contamination de quelques centaines de becquerels et une trentaine d'autres « *des niveaux inférieurs mais mesurables* ». « *Après un tel incident, l'évacuation aurait dû être immédiate* », estime le directeur de la DSIN, André-Claude Lacoste, *dans un entretien au Parisien-Aujourd'hui* du lundi 30 novembre. L'incident a été néanmoins classé au niveau zéro de l'échelle internationale de gravité.

Tirage du *Monde* daté dimanche 29-lundi 30 novembre 1998 : 572 359 exemplaires - 3

